Gouvernement du Canada | Government of Canada

RÉALISER UN AVENIR DURABLE



STRATÉGIE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LE CANADA

2019 À 2022

Canada

No de cat. : En4-136/2019F-1-PDF
ISBN : 978-0-660-31191-3

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-938-3860
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2019

Also available in English

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA MINISTRE i
RÉSUMÉ ii
INTRODUCTION 1
COMMUNIQUER AVEC LES CANADIENS 2
DÉVELOPPEMENT DURABLE AU PAYS ET À L'ÉTRANGER 6
UNE VISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LE CANADA 11
NOS ENGAGEMENTS ET NOS PLANS 13
TRAVAILLER ENSEMBLE 16
MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES 22
ÉCOLOGISATION DU GOUVERNEMENT 32
CROISSANCE PROPRE 38
INFRASTRUCTURE MODERNE ET RÉSILIENTE 46
ÉNERGIE PROPRE 52
CÔTES ET OCÉANS SAINS 60
LACS ET COURS D'EAU VIERGES 70
TERRES ET FORÊTS GÉRÉES DE FAÇON DURABLE 76
POPULATIONS D'ESPÈCES SAUVAGES EN SANTÉ 84
EAU POTABLE 92
ALIMENTATION DURABLE 96
RAPPROCHER LES CANADIENS DE LA NATURE 104
COLLECTIVITÉS SÛRES ET EN SANTÉ 110
ANNEXE 1 : À PROPOS DE LA STRATÉGIE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 117
ANNEXE 2 : MESURE DU RENDEMENT 119
ANNEXE 3 : LE CANADA DANS LE MONDE 124
ANNEXE 4 : MINISTÈRES ET ORGANISMES 133
GLOSSAIRE 134
RÉFÉRENCES 135



MESSAGE DE LA MINISTRE

En décembre 2018, j'ai demandé votre aide pour l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement durable de 2019 à 2022, qui établit les objectifs, les cibles et les mesures du gouvernement du Canada en matière de durabilité environnementale pour les 3 prochaines années.

Lorsque j'ai sollicité vos commentaires sur notre dernière ébauche de la stratégie en 2016, votre réponse a été incroyable. Cette fois-ci, vous vous êtes dépassés. Vous avez exprimé votre vision concernant le développement durable au Canada. Vous avez formulé de nouvelles idées de changement et d'amélioration. Une fois de plus, vous avez présenté des suggestions concrètes et constructives pour une stratégie efficace qui orientera nos efforts coordonnés.

En réponse, je suis fière de présenter la version définitive de la stratégie de 2019 à 2022. Elle indique au gouvernement du Canada la voie à suivre vers un environnement propre dans lequel tous les Canadiens peuvent vivre et travailler.

Cette stratégie met à jour et renouvelle notre approche à l'égard du développement durable. Elle demeure axée sur les 13 objectifs ambitieux qui reflètent le Canada tel que nous le voulons, et elle appuie les objectifs axés sur l'environnement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Pour faciliter l'atteinte de nos objectifs, nous avons renforcé nos cibles et les avons liées aux mesures prioritaires. Nous avons également mis à jour nos jalons à court terme et nos plans d'action pour les 3 prochaines années.

Vous nous avez demandé de faire correspondre votre sentiment d'urgence, ainsi que vos aspirations. Vous avez aussi demandé à ce que la stratégie reflète un plus grand nombre de facteurs sociaux et économiques. Nous vous avons écouté, et nous avons ajouté de nouvelles cibles dans des domaines tels que l'augmentation des exportations agroalimentaires, les exportations de technologies propres et les ventes de véhicules zéro émission au Canada.

Et nous ferons tellement plus encore.

La stratégie est déposée en vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable* actuelle. La loi renouvelée sur le développement durable orientera les futures stratégies fédérales. La *Loi modifiant la Loi fédérale sur le développement durable* a reçu la sanction royale en février 2019. Une fois en vigueur, les modifications favoriseront un cadre réfléchi et pratique pour l'avenir. Elles nous donneront la souplesse nécessaire pour prendre en considération un portrait plus large du développement durable dans la stratégie. Elles viendront également accroître la transparence et la responsabilité et fournir plus d'occasions aux Canadiens d'exprimer leurs opinions dans l'élaboration du plan du gouvernement.

Il s'agit d'une période intéressante pour le développement durable au Canada. En plus de la *Loi modifiant la Loi fédérale sur le développement durable*, le gouvernement, sous la direction d'Emploi et Développement social Canada, collabore avec des partenaires à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, particulièrement par l'entremise d'une Stratégie nationale à l'horizon 2030 pour l'ensemble de la société. À mesure que nous mettrons en œuvre la Stratégie fédérale de développement durable et les futures stratégies fédérales, nos efforts demeureront conformes et contribueront à cette approche nationale élargie.

La prochaine fois que nous renouvellerons notre stratégie, nous solliciterons une fois de plus votre aide, mais il n'est jamais trop tard pour exprimer vos pensées.

Faites-nous part de vos idées concernant le développement durable et racontez-nous ce que vous faites pour améliorer la durabilité du Canada. Envoyez-nous un courriel, soumettez un commentaire dans la version en ligne de la stratégie ou joignez-vous à la discussion sur Impliquez-vous, notre site Web de participation interactive.

J'ai hâte de poursuivre la conversation et de collaborer avec vous à l'amélioration de la durabilité du Canada.



L'honorable Catherine McKenna
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
@ministre_ec

RÉSUMÉ

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) établit les priorités du gouvernement du Canada en matière de développement durable, fixe les objectifs et les cibles, et définit les mesures à prendre pour les atteindre. La SFDD 2019-2022 – la quatrième stratégie du Canada – décrit les mesures que nous prendrons au cours des 3 prochaines années pour promouvoir une croissance propre, préserver des écosystèmes sains et établir des collectivités sûres, sécuritaires et durables.

En décembre 2018, nous avons fait appel à votre contribution et à vos avis pour la formulation d'une vision du développement durable pour le Canada, l'amélioration des cibles, des jalons, des mesures et des indicateurs de la SFDD, et pour nous communiquer ce que vous faites pour contribuer à un Canada plus vert.

En réponse, vous avez présenté plus de 300 observations écrites, plus de 200 messages et réponses sur les médias sociaux, et plus de 190 soumissions présentées dans le cadre d'une campagne écrite sur l'énergie nucléaire. Plus de 1 000 d'entre vous ont participé à des webinaires et à des présentations sur la SFDD. Des Canadiens de partout au pays se sont exprimés, notamment les gouvernements, des organisations autochtones, des organisations non gouvernementales, des universitaires, des entreprises et des particuliers. Vous avez proposé des idées, des commentaires et des suggestions qui nous ont aidés à nous appuyer sur les progrès passés et à renforcer notre stratégie.

En nous inspirant de cette contribution, au cours des 3 prochaines années, nous nous emploierons à réaliser une vision selon laquelle le Canada est l'un des pays les plus verts au monde et où la qualité de vie continue de s'améliorer.

Comme c'était le cas pour la stratégie de 2016-2019, nos travaux de 2019-2022 porteront essentiellement sur 13 objectifs ambitieux à long terme qui sont l'expression du Canada que nous voulons, et qui s'inspirent des objectifs de développement durable mondiaux, plus particulièrement de leurs dimensions environnementales :

MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Une économie à faibles émissions de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius

ÉCOLOGISATION DU GOUVERNEMENT
Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat

CROISSANCE PROPRE
Une industrie des technologies propres croissante au Canada contribue à une croissance propre et à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone

INFRASTRUCTURE MODERNE ET RÉSILIENTE
Une infrastructure moderne, durable et résiliente soutient une croissance économique propre et l'inclusion sociale

ÉNERGIE PROPRE
Tous les Canadiens ont accès à une énergie abordable, fiable et durable

CÔTES ET OCÉANS SAINS
Les côtes et les océans contribuent à des écosystèmes sains, résilients et productifs

LACS ET COURS D'EAU VIERGES
Des lacs et des cours d'eau propres soutiennent la prospérité économique et le bien-être des Canadiens

TERRES ET FORÊTS GÉRÉES DE FAÇON DURABLE
Les terres et les forêts soutiennent la biodiversité et fournissent divers systèmes écosystémiques pour les générations à venir

POPULATIONS D'ESPÈCES SAUVAGES EN SANTÉ
Toutes les espèces ont des populations saines et viables

EAU POTABLE
Tous les Canadiens ont accès à une eau potable et, en particulier, les défis importants auxquels les collectivités autochtones font face sont résolus

ALIMENTATION DURABLE
L'innovation et la créativité contribuent à un secteur agricole et à une économie alimentaire dominants au niveau mondial pour tous les Canadiens

RAPPROCHER LES CANADIENS DE LA NATURE
Les Canadiens connaissent la valeur de la nature, en sont entourés, et contribuent à son intendance activement

COLLECTIVITÉS SÛRES ET EN SANTÉ
Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres et durables qui contribuent à leur santé et bien-être

Les cibles à moyen terme et les jalons à court terme soutiennent chaque objectif. Les plans d'action décrivent les mesures que nous prendrons pour atteindre nos objectifs et nos cibles.

Par ailleurs, les priorités transversales, telles que l'assurance d'évaluations environnementales approfondies, le respect des droits des peuples autochtones, la pleine prise en compte des effets environnementaux dans l'élaboration des politiques, des plans et des programmes, ainsi que la mise en œuvre de lois environnementales rigoureuses, soutiendront les progrès dans tous les domaines de la SFDD.

Nous sommes conscients que nous ne pouvons réaliser le développement durable seuls – les partenaires, comme les provinces et les territoires, les peuples autochtones, les collectivités, les entreprises, les scientifiques, le milieu universitaire et les organisations non gouvernementales, nous aident tous à leur façon à atteindre nos objectifs.

Enfin, nous avons également besoin de votre aide – les Canadiens peuvent agir concrètement dans de nombreux domaines, tels que la lutte contre les changements climatiques, la protection des écosystèmes et l'amélioration de la qualité de l'air. Nous espérons que vous agirez, et que vous continuerez à apporter votre contribution et vos idées pour nous aider à perfectionner notre vision du développement durable et nos objectifs à long terme.



INTRODUCTION

La *Loi fédérale sur le développement durable* fournit un cadre juridique pour la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). Elle impose à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique de déposer une nouvelle stratégie tous les 3 ans. Une mise à jour régulière de la stratégie nous permet de tenir compte des nouvelles priorités.

La SFDD établit les priorités du gouvernement du Canada en matière de durabilité de l'environnement, fixe les objectifs et les cibles, et définit les mesures à prendre pour les atteindre. Elle décrit les mesures que prendra le gouvernement pendant 3 ans pour promouvoir une croissance propre, préserver des écosystèmes sains et établir des collectivités sûres, sécuritaires et durables.

En octobre 2016, nous avons déposé la SFDD 2016-2019, qui

- a défini des objectifs conformes aux objectifs de développement durable (ODD) axés sur l'environnement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (Programme 2030);
- a établi des cibles et des indicateurs solides;
- a adopté une approche inclusive reconnaissant les rôles importants des autres gouvernements, des peuples autochtones, des intervenants et tous les Canadiens.

Cette stratégie constitue une mise à jour de la SFDD 2016-2019 et illustre de quelle façon nous continuerons à faire progresser nos objectifs de développement durable et à soutenir les ODD axés sur l'environnement au cours des 3 prochaines années.

Elle établit 13 objectifs ambitieux qui sont l'expression du Canada que nous voulons, et s'appuient sur des cibles à moyen terme, des jalons à court terme et des plans d'action clairement établis. Elle renferme aussi des priorités transversales qui soutiendront les progrès dans tous les domaines de la stratégie, notamment les suivants :

- soutenir les ententes et les initiatives internationales, y compris le Programme 2030;
- appuyer un processus décisionnel éclairé et durable dans l'ensemble du gouvernement;
- mettre en œuvre des lois environnementales rigoureuses et assurer la réalisation d'évaluations environnementales approfondies;
- travailler en partenariat avec les peuples et les collectivités autochtones;
- maintenir une communication continue avec les partenaires, les intervenants et la population canadienne au sujet du développement durable.

Les ministères et les organismes de l'ensemble du gouvernement contribuent à la mise en œuvre de notre stratégie et à l'atteinte des résultats. La Loi exige que 26 organisations fédérales préparent leur propre stratégie qui est conforme à la SFDD et y contribuent. Seize autres organisations y participent sur une base volontaire.

Notre stratégie appuie les engagements internationaux du Canada en matière de durabilité, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, elle prend en compte les initiatives clés du gouvernement, y compris notre appui au Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques et d'autres mesures de transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

En définissant les mesures et les engagements du gouvernement fédéral en matière de durabilité de l'environnement, la SFDD 2019-2022 apportera un complément à la Stratégie nationale pour le Programme 2030 qui est dirigée par Emploi et Développement social Canada. Même si la SFDD et la Stratégie nationale sont différentes, elles se renforcent mutuellement. La SFDD continuera d'appuyer la réponse globale du Canada au Programme 2030.

La présente stratégie a été préparée en vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable* actuelle. Toutefois, les modifications apportées à la Loi ont reçu la sanction royale en février 2019 et entreront en vigueur à une date ultérieure qui sera déterminée par le gouverneur en conseil. Lorsque les modifications entreront en vigueur, les stratégies futures seront guidées par une loi qui appuie une responsabilisation accrue, une approche véritablement pangouvernementale et une mobilisation plus efficace des Canadiens.

COMMUNIQUER AVEC LES CANADIENS

Le 3 décembre 2018, nous avons publié la version provisoire de la SFDD 2019-2022 en vue d'obtenir les commentaires du public. Elle était fondée sur la stratégie 2016-2019 et établissait 13 objectifs ambitieux qui sont l'expression du Canada que nous voulons. La version provisoire a également ajouté des cibles pour prendre en compte de nouvelles initiatives comme la Stratégie pour un gouvernement vert, et a mis à jour les jalons à court terme assorties de nouvelles priorités.

La publication de la version provisoire visait à poursuivre la communication sur le développement durable, qui a été amorcée lors des consultations de 2016. Cette fois-ci, nous vous avons demandé de nous faire part de vos points de vue sur :

- ce que signifie le développement durable pour vous;
- votre vision d'un Canada durable;
- ce que devraient être nos priorités en matière de développement durable au cours des 3 prochaines années;
- la mesure dans laquelle nos objectifs sont harmonisés avec votre vision du développement durable;
- la façon dont nous pouvons continuer à relever les défis du Canada en matière de développement durable;
- ce que vous ferez pour agir concrètement au cours des 3 prochaines années.

Afin de permettre au plus grand nombre de personnes possible de participer aux consultations, nous avons offert une diversité de moyens pour présenter des commentaires, y compris une stratégie interactive en ligne, l'espace de discussion continue Impliquez-vous et une série de webinaires publics pour faire ressortir les objectifs et les aspects particuliers de la stratégie, ainsi qu'une campagne sur les médias sociaux vous invitant à :

- partager nos messages avec vos abonnés;
- nous aider à tenir compte de votre rétroaction;
- agir pour protéger l'environnement;
- rendre compte de vos mesures;
- évaluer nos progrès, et les résultats de vos propres mesures.

Comme lors des consultations passées, la présente nous a montré que vous êtes passionnés et bien informés en ce qui a trait au développement durable. Plus de 1 000 personnes ont entamé le dialogue avec nous en participant aux webinaires et aux présentations. Nous avons aussi reçu plus de 850 commentaires au total, y compris plus de 300 observations écrites par le biais de la version en ligne de la stratégie, de la plateforme Impliquez-vous, de réunions et de courriels; plus de 200 messages et réponses sur les médias sociaux; et plus de 190 soumissions présentées dans le cadre d'une campagne écrite sur l'énergie nucléaire. Ces commentaires ont fourni des réflexions, des idées et des suggestions qui nous ont aidés à nous inspirer des progrès antérieurs et à renforcer notre stratégie. Grâce à toutes les voies de communication utilisées, nous avons joint plus de 250 000 Canadiens.

Nous avons entendu une vaste gamme de partenaires et d'intervenants, notamment des gouvernements, des organisations autochtones, des organisations non gouvernementales, des universitaires, des entreprises et des particuliers. Nous avons aussi reçu les commentaires de la commissaire à l'environnement et au développement durable et du Conseil consultatif sur le développement durable.

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

Ce que vous avez aimé

Vous avez reconnu que la SFDD 2019-2022 se fonde sur la stratégie précédente de 2016 à 2019 et continue à présenter des améliorations par rapport aux cycles précédents de la SFDD. Vous avez indiqué que vous aimez l'accent mis sur la participation, ainsi que l'utilisation de plateformes interactives comme Impliquez-vous et la souplesse de la version en ligne de la stratégie. Vous avez aussi signalé votre appui aux mesures pour les secteurs prioritaires comme les changements climatiques et l'énergie propre.

Vos priorités en matière de développement durable

Parmi les mémoires que nous avons reçus, les Canadiens ont identifié un certain nombre de priorités d'action en matière de développement durable. Vous nous avez demandé d'examiner l'équilibre entre croissance économique et protection de l'environnement. Vous avez parlé des effets de la réglementation et de la tarification de la pollution par le carbone, et vous nous avez dit que des mécanismes plus rapides et plus transparents pour soutenir l'action municipale et l'adoption de technologies durables sont importants dans presque tous les domaines prioritaires.

Vous avez appelé à une action délibérée mais rapide sur les questions de développement durable, reconnaissant que le changement climatique est un problème décisif de notre époque. Vous appuyez fermement les mesures ambitieuses destinées à réduire les émissions de gaz à effet

de serre (GES) et celles visant à respecter la cible du Canada relativement à l'Accord de Paris, soit de réduire de 30 % les émissions de GES par rapport aux niveaux d'émissions de 2005 d'ici 2030. Cela comprend, par exemple, l'appui à des mesures comme la réglementation pour réduire les émissions de méthane provenant des secteurs gazier et pétrolier, ainsi que la demande en matière de leadership fédéral et l'appui à une approche nationale coordonnée pour s'attaquer à cette question urgente. En même temps, vous nous avez exhorté à agir pour aider les collectivités canadiennes à s'adapter aux effets inévitables des changements climatiques. Vous avez dit que vous voudrez laisser un Canada qui est sécure et sain pour vos enfants et les générations futures – et que nous ne réussirons pas en utilisant une approche « pratique courante ».

Vous avez réclamé que soient prises des mesures accrues pour promouvoir l'énergie propre et renouvelable au Canada, en demandant des solutions novatrices, des emplois verts et un plan de transition claire. Vous avez souligné l'importance d'adopter un éventail diversifié de sources d'énergie. Vous nous avez parlé franchement de priorités concurrentes et vous vous êtes demandé si les subventions actuelles aux combustibles fossiles et les investissements dans les projets de gazoducs pouvaient être conciliés avec le développement durable. Bon nombre d'entre vous nous ont demandé de déterminer si l'énergie nucléaire devrait faire partie de notre vision de l'énergie propre; vous avez exprimé votre préoccupation face aux incidences de l'énergie nucléaire sur la sécurité et l'environnement et vous avez plaidé en faveur du principe du pollueur-payeur. Vous nous avez mentionné aussi que les Canadiens doivent recevoir un appui et une formation afin de participer pleinement aux occasions offertes par l'économie verte et de pouvoir en tirer parti.

Vous considérez que les véhicules zéro émission constituent une partie importante de la solution pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et relever le défi des changements climatiques. Vous avez demandé au gouvernement d'offrir des mesures incitatives aux Canadiens pour acheter des véhicules zéro émission et plus d'initiatives pour construire des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Vous avez signalé le rôle important que jouent les Canadiens, en faisant ressortir la nécessité pour les citoyens d'adopter des modes de vie durables et de choisir des produits respectueux de l'environnement. En précisant que la durabilité va au-delà de l'environnement, vous avez mis l'accent sur le fait que le gouvernement devrait fournir de l'information et des ressources qui aident les Canadiens à faire des choix alimentaires sains. Vous nous avez indiqué aussi que vous souhaitez que le gouvernement fasse progresser l'économie circulaire et prenne des mesures pour contrer le gaspillage alimentaire et réduire l'utilisation des plastiques à usage unique.

Vous nous avez aussi fait part de l'importance que vous accordez à la protection des terres et des eaux du Canada. Au nombre des autres priorités, vous avez réclamé des mesures pour aborder la question des plastiques dans les océans et pour conserver les écosystèmes en péril des prairies du Canada. Vous avez exprimé l'importance de l'aménagement durable des forêts et de la protection de l'habitat dont les espèces sauvages ont besoin pour survivre et prospérer, et nous avons pris note de vos préoccupations concernant la coupe à blanc et la déforestation. Vous avez insisté aussi sur l'importance des pratiques de gestion durable de l'eau et vous avez exprimé de manière claire et nette que tous les Canadiens devraient avoir accès à de l'eau potable propre.

Vous avez indiqué que vous appuyez la réconciliation et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Vous avez mentionné que la collaboration étroite avec les peuples et les collectivités autochtones, et la prise en compte de leurs valeurs, nous aideront à atteindre nos objectifs. Vous avez signalé aussi que l'équité intergénérationnelle oriente votre vision d'un avenir durable.

Vous avez constaté aussi l'importance des partenariats avec les provinces, les territoires, les municipalités, l'industrie, les scientifiques et le secteur privé. Vous nous avez demandé de poursuivre les investissements dans les partenariats pour divers domaines, allant de l'appui à l'aménagement urbain durable à l'élaboration d'instruments stratégiques en développement durable.

Vos suggestions d'améliorations

Même si vous manifestez votre appui à l'égard des mesures de la SFDD, vous avez réclamé des cibles, mesures et objectifs encore plus ambitieux, plus particulièrement pour lutter contre les changements climatiques. Vous nous avez également parlé de veiller à ce que le principe d'équité intergénérationnelle continue d'informer notre stratégie et de parvenir au juste équilibre entre protection de l'environnement et développement économique.

Vous avez aussi demandé de mettre davantage l'accent sur les dimensions sociales et économiques du développement durable – ainsi que de la durabilité de l'environnement – et une harmonisation plus étroite avec les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030. Nous avons aussi entendu que vous souhaitiez une action rapide pour mettre en œuvre la *Loi modifiant la Loi fédérale sur le développement durable*, qui a reçu la sanction royale en février 2019 mais qui n'est pas encore entrée en vigueur par le gouverneur en conseil.

Vous avez formulé des suggestions sur les façons d'améliorer la transparence et la responsabilisation pour l'ensemble de la SFDD, notamment au moyen de la présentation de rapports plus fréquents et plus accessibles sur la réalisation de progrès concernant l'atteinte des objectifs et des cibles.

Enfin, vous avez présenté des commentaires sur les cibles, les indicateurs et les plans d'action individuels de la SFDD en proposant des moyens de les renforcer, y compris la nécessité de s'assurer que les cibles sont spécifiques, mesurables et incluent une base de référence, et un indicateur est identifié pour mesurer les progrès de chaque cible.

CE QUE NOUS AVONS FAIT

Nous accordons beaucoup d'importance aux commentaires des partenaires, des intervenants et des particuliers pour façonner notre stratégie. Vous trouverez ci-dessous certaines des mesures prises pour améliorer notre stratégie en fonction des commentaires du public.

Renforcer nos cibles

Des cibles mesurables et limitées dans le temps nous permettent de faire le suivi de nos progrès et de rendre compte des résultats à la population canadienne. En réponse aux commentaires de la commissaire à l'environnement et au développement durable, ainsi qu'à ceux des intervenants et des Canadiens, nous avons renforcé nos cibles pour les émissions de gaz à effet de serre et les déchets provenant des opérations fédérales, l'adaptation aux changements climatiques relativement aux opérations fédérales, la santé des parcs nationaux, l'agriculture durable et la qualité de l'air, y compris en veillant à ce que ces cibles soient précises et appuyées par des indicateurs.

Ajouter une nouvelle cible pour les véhicules zéro émission

Pour la première fois, la SFDD comprend une cible pour les ventes de véhicules zéro émission. Nous voulons accroître les ventes de véhicules zéro émission au Canada de 10 % par rapport aux véhicules utilitaires légers d'ici 2025, de 30 % d'ici 2030 et de 100 % d'ici 2040. Notre stratégie met aussi en lumière la façon dont nous collaborons avec nos partenaires en vue de mettre au point des bornes de recharge de véhicules électriques partout au Canada. Nous avons aussi ajouté une nouvelle cible pour augmenter les exportations de technologies propres du Canada.

Élargir notre stratégie pour mieux prendre en compte les aspects économiques et sociaux de la durabilité

Nous reconnaissons que le développement durable va au-delà de la dimension environnementale. Même si la SFDD 2019-2022 continue de mettre l'accent sur la durabilité de l'environnement, nous avons révisé les cibles, les jalons et les mesures qui appuient notre objectif en matière d'alimentation durable pour prendre en compte les mesures qui favorisent l'innovation et la compétitivité du secteur agroalimentaire et aident les Canadiens à faire des choix alimentaires sains. D'autres révisions, comme une nouvelle cible pour la croissance des exportations des technologies propres, font aussi ressortir les aspects économiques et sociaux du développement durable.

Fournir une série plus exhaustive d'indicateurs pour mesurer les progrès

Fondée sur les stratégies précédentes, la SFDD 2019-2022 fournit une annexe étendue de mesures de rendement en décrivant l'ensemble des indicateurs et mesures de rendement qui seront utilisés pour faire le suivi des progrès relatifs à la stratégie. Nous avons aussi élargi notre approche de la mesure du rendement utilisée dans la stratégie pour y intégrer d'autres indicateurs qui fournissent le contexte pour nos cibles – par exemple, des indicateurs permettant de mieux comprendre les changements climatiques au Canada, ainsi que les changements de l'utilisation des terres avec le temps.

Clarifier les liens entre les cibles, les indicateurs et les plans d'action

Les plans d'action établis dans la SFDD 2019-2022 appuient les objectifs, les cibles et les jalons de la durabilité de l'environnement. Pour accroître la transparence et la responsabilisation, nous avons amélioré nos plans d'action en définissant clairement les liens entre nos mesures prioritaires et les cibles à moyen terme. Notre nouvelle annexe élargie de la mesure du rendement clarifie aussi les liens entre les cibles de la SFDD et les indicateurs qui seront utilisés pour rendre compte des résultats.

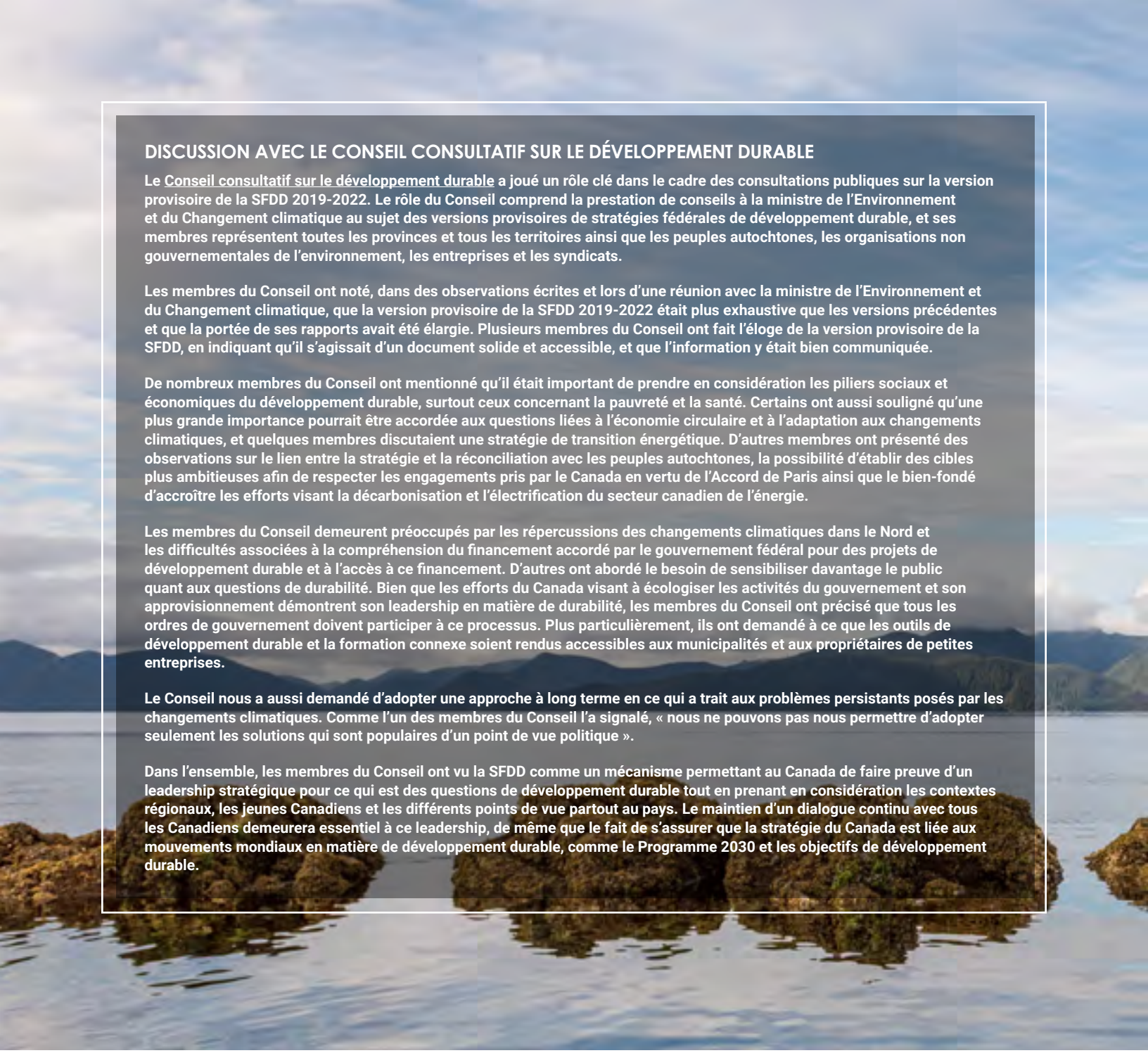

DISCUSSION AVEC LE CONSEIL CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil consultatif sur le développement durable a joué un rôle clé dans le cadre des consultations publiques sur la version provisoire de la SFDD 2019-2022. Le rôle du Conseil comprend la prestation de conseils à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique au sujet des versions provisoires de stratégies fédérales de développement durable, et ses membres représentent toutes les provinces et tous les territoires ainsi que les peuples autochtones, les organisations non gouvernementales de l'environnement, les entreprises et les syndicats.

Les membres du Conseil ont noté, dans des observations écrites et lors d'une réunion avec la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, que la version provisoire de la SFDD 2019-2022 était plus exhaustive que les versions précédentes et que la portée de ses rapports avait été élargie. Plusieurs membres du Conseil ont fait l'éloge de la version provisoire de la SFDD, en indiquant qu'il s'agissait d'un document solide et accessible, et que l'information y était bien communiquée.

De nombreux membres du Conseil ont mentionné qu'il était important de prendre en considération les piliers sociaux et économiques du développement durable, surtout ceux concernant la pauvreté et la santé. Certains ont aussi souligné qu'une plus grande importance pourrait être accordée aux questions liées à l'économie circulaire et à l'adaptation aux changements climatiques, et quelques membres discutaient une stratégie de transition énergétique. D'autres membres ont présenté des observations sur le lien entre la stratégie et la réconciliation avec les peuples autochtones, la possibilité d'établir des cibles plus ambitieuses afin de respecter les engagements pris par le Canada en vertu de l'Accord de Paris ainsi que le bien-fondé d'accroître les efforts visant la décarbonisation et l'électrification du secteur canadien de l'énergie.

Les membres du Conseil demeurent préoccupés par les répercussions des changements climatiques dans le Nord et les difficultés associées à la compréhension du financement accordé par le gouvernement fédéral pour des projets de développement durable et à l'accès à ce financement. D'autres ont abordé le besoin de sensibiliser davantage le public quant aux questions de durabilité. Bien que les efforts du Canada visant à écologiser les activités du gouvernement et son approvisionnement démontrent son leadership en matière de durabilité, les membres du Conseil ont précisé que tous les ordres de gouvernement doivent participer à ce processus. Plus particulièrement, ils ont demandé à ce que les outils de développement durable et la formation connexe soient rendus accessibles aux municipalités et aux propriétaires de petites entreprises.

Le Conseil nous a aussi demandé d'adopter une approche à long terme en ce qui a trait aux problèmes persistants posés par les changements climatiques. Comme l'un des membres du Conseil l'a signalé, « nous ne pouvons pas nous permettre d'adopter seulement les solutions qui sont populaires d'un point de vue politique ».

Dans l'ensemble, les membres du Conseil ont vu la SFDD comme un mécanisme permettant au Canada de faire preuve d'un leadership stratégique pour ce qui est des questions de développement durable tout en prenant en considération les contextes régionaux, les jeunes Canadiens et les différents points de vue partout au pays. Le maintien d'un dialogue continu avec tous les Canadiens demeurera essentiel à ce leadership, de même que le fait de s'assurer que la stratégie du Canada est liée aux mouvements mondiaux en matière de développement durable, comme le Programme 2030 et les objectifs de développement durable.

Poursuivre la conversation

Il n'est jamais trop tard pour nous faire part de vos réflexions sur la SFDD et le développement durable. Nous souhaitons poursuivre les échanges au fur et à mesure de la mise en œuvre de notre nouvelle stratégie et de la planification pour l'avenir.

Nous vous invitons à soumettre vos commentaires sur les priorités, les objectifs et les cibles en matière de durabilité et à nous indiquer comment nous pouvons continuer à améliorer les futures stratégies.

Nous vous invitons aussi à participer à la discussion sur la plateforme Impliquez-vous et à nous dire ce que vous faites pour protéger l'environnement et contribuer au développement durable. Joignez-vous à nous sur les médias sociaux en utilisant le mot-clic #Devdur et communiquez nos messages à vos abonnés. Nous attachons une grande importance à vos commentaires. Envoyez-nous un courriel à ec.bdd-sdo.ec@canada.ca.

DÉVELOPPEMENT DURABLE AU PAYS ET À L'ÉTRANGER

En septembre 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin d'éradiquer la pauvreté, de protéger la planète et d'assurer la prospérité d'ici 2030. Le Programme 2030 comprend 17 ODD et 169 cibles. Les ODD s'appliquent à tous les pays et intègrent les 3 dimensions du développement durable : social, économique et environnemental. L'engagement de « ne laisser personne derrière » est au cœur du Programme 2030 et des ODD.

Moins de 3 mois après l'adoption du Programme 2030, les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont approuvé l'Accord de Paris, s'engageant à limiter la hausse de la température mondiale au cours du présent siècle à bien moins de 2 degrés Celsius au-dessus des niveaux de l'ère préindustrielle et à poursuivre leurs efforts pour limiter encore davantage l'augmentation à 1,5 degré Celsius.

Nous travaillons maintenant aux côtés des pays du monde entier pour concrétiser ces engagements.

SOUTIEN AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

Le Canada s'est engagé à mettre en œuvre le Programme 2030 et ses ODD au pays et à l'étranger. Bon nombre des priorités, des politiques et des programmes du Canada – comme la réduction de la pauvreté, la croissance et le renforcement de la classe moyenne canadienne, la réconciliation avec les peuples autochtones, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, la prise de mesures relatives aux changements climatiques, aux énergies propres et aux océans, la garantie que tous les Canadiens ont accès à la justice.

En juillet 2018, le Canada a présenté son premier Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies, en indiquant comment le Canada effectue de suivi des progrès réalisés à ce jour, en précisant nos défis et en traçant la voie à suivre pour les travaux à l'avenir.

Le budget de 2018 du gouvernement fédéral a fourni plus de soutien pour la mise en œuvre du Programme 2030 afin d'assurer la continuité des progrès et la coordination de nos efforts.

Dans le budget de 2018, nous avons alloué 49,4 millions de dollars sur 13 ans à compter de 2018-2019 pour l'établissement d'une unité d'ODD qui coordonnera les efforts des Canadiens pour faire progresser les ODD à l'échelle internationale et à l'échelle nationale ainsi que les activités de surveillance et d'établissement de rapports de Statistique Canada. Le gouvernement du Canada propose de fournir jusqu'à 59,8 millions de dollars sur 13 ans, à compter de 2018-2019, pour appuyer des projets horizontaux et multipartites à l'appui de la mise en œuvre des ODD au Canada.

Le Premier ministre a chargé le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social de diriger la mise en œuvre du Programme 2030 pour le Canada, et l'élaboration d'une Stratégie nationale pansociétale pour le Programme 2030, en collaboration avec les provinces et les territoires, les peuples autochtones, les municipalités, la société civile, du secteur privé et les autres intervenants.

Les ministres, ministères et organismes fédéraux sont tous responsables de la mise en œuvre du Programme 2030 et du soutien à l'élaboration de la Stratégie nationale. Compte tenu de l'harmonisation des priorités canadiennes avec les ODD, les travaux qui appuient le Programme 2030 sont déjà en cours. Cependant, les ministères et organismes continueront d'examiner la mesure dans laquelle leurs politiques et programmes contribuent aux objectifs et aux cibles du Programme 2030, en cherchant à cerner les lacunes et les secteurs dans lesquels des mesures doivent être prises.

Pour faire progresser le Programme 2030 tant au Canada qu'à l'étranger, l'Unité des objectifs de développement durable au sein d'Emploi et Développement social Canada agit comme centre de liaison pour aider à coordonner les efforts déployés par le Canada.

Les responsabilités comprennent :

- la création d'une Stratégie nationale pour le Programme 2030 au moyen de la mobilisation de tous les ordres de gouvernement, des peuples autochtones, de la société civile, du secteur privé, du milieu universitaire et des jeunes, entre autres;
- l'administration du programme de financement des ODD pour appuyer les projets visant à accroître la sensibilisation au Programme 2030, à consolider les partenariats et les réseaux, à faire avancer la recherche et à poursuivre la mise en œuvre du Programme 2030 par le Canada.

SUIVI DES PROGRÈS RÉALISÉS PAR LE CANADA EN CE QUI CONCERNE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

Le Canada a lancé le nouveau Carrefour de données liées aux objectifs de développement durable, qui servira de ressource unique en ligne où figureront des statistiques et des mesures précieuses permettant de surveiller l'état d'avancement du Canada dans l'atteinte des 17 objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Canada continuera à travailler, par l'intermédiaire de Statistique Canada, en collaboration avec les Nations Unies et des partenaires canadiens sur le cadre mondial des indicateurs des ODD afin de mesurer les progrès et de permettre au monde de les mesurer également. Il dirige aussi la création d'un Cadre canadien pour les indicateurs en vue de faire le suivi des progrès relatifs à l'atteinte des 17 ODD au Canada.



Figure 1 – Les objectifs mondiaux de développement durable du Programme 2030

FAIRE PROGRESSER L'ACTION MONDIALE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Canada a ratifié l'Accord de Paris en octobre 2016. En décembre 2016, les premiers ministres du Canada ont adopté le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, le cadre stratégique qui permettra au Canada de respecter ses engagements en vertu de l'Accord de Paris. Le Cadre pancanadien place le Canada sur la voie de la réalisation de notre cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, tout en faisant croître l'économie et en renforçant la résilience aux changements climatiques.

Outre ce que nous faisons au pays, nous contribuons également à maintenir l'élan mondial de la lutte contre les changements climatiques et de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Par exemple, à la 24e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Katowice (Pologne) en 2018, le Canada a joué un rôle central dans l'adoption du règlement de Paris pour concrétiser l'accord, et a annoncé la création d'un centre de liaison pour les peuples autochtones à la CCNUCC. Ce centre, le premier en son genre, coordonnera et dirigera les travaux sur les questions touchant les peuples autochtones et les changements climatiques. Il fera aussi la promotion de la sensibilisation aux perspectives autochtones sur les changements climatiques et servira de centre d'expertise et de conseils techniques.

Le Canada est également devenu l'un des premiers pays à ratifier la modification de Kigali au Protocole de Montréal. L'objectif de cette modification consiste à éliminer progressivement les émissions mondiales d'hydrofluorocarbures, qui sont de puissants gaz à effet de serre utilisés dans des produits comme les réfrigérateurs, les climatiseurs et les aérosols. Pour appuyer notre engagement à l'égard de la modification de Kigali et du Cadre pancanadien, nous avons publié un règlement visant à réduire de 85 % la consommation d'hydrofluorocarbures au Canada d'ici 2036.

Finalement, la Politique d'aide internationale féministe du Canada appuie la planification et les initiatives du gouvernement visant à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter; faire progresser le leadership et la prise de décision des femmes; et créer des opportunités économiques pour les femmes travaillant dans le secteur des énergies propres dans les pays partenaires par le biais de son pilier d'action pour l'environnement et le climat. Les femmes et les filles sont particulièrement exposées aux menaces résultant du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. La rareté des ressources, jumelée au partage déséquilibré des tâches entre les sexes, font que les changements climatiques ont un effet disproportionné sur les femmes et les filles au sein des ménages. Cependant, des preuves accablantes montrent qu'investir dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles joue un rôle multiplicateur dans la réalisation de tous les autres objectifs de développement, y compris les objectifs environnementaux.

Pour de plus amples renseignements :

- Mesures relatives aux les changements climatiques
- COP24 à Katowice : la conférence annuelle de l'ONU sur les changements climatiques

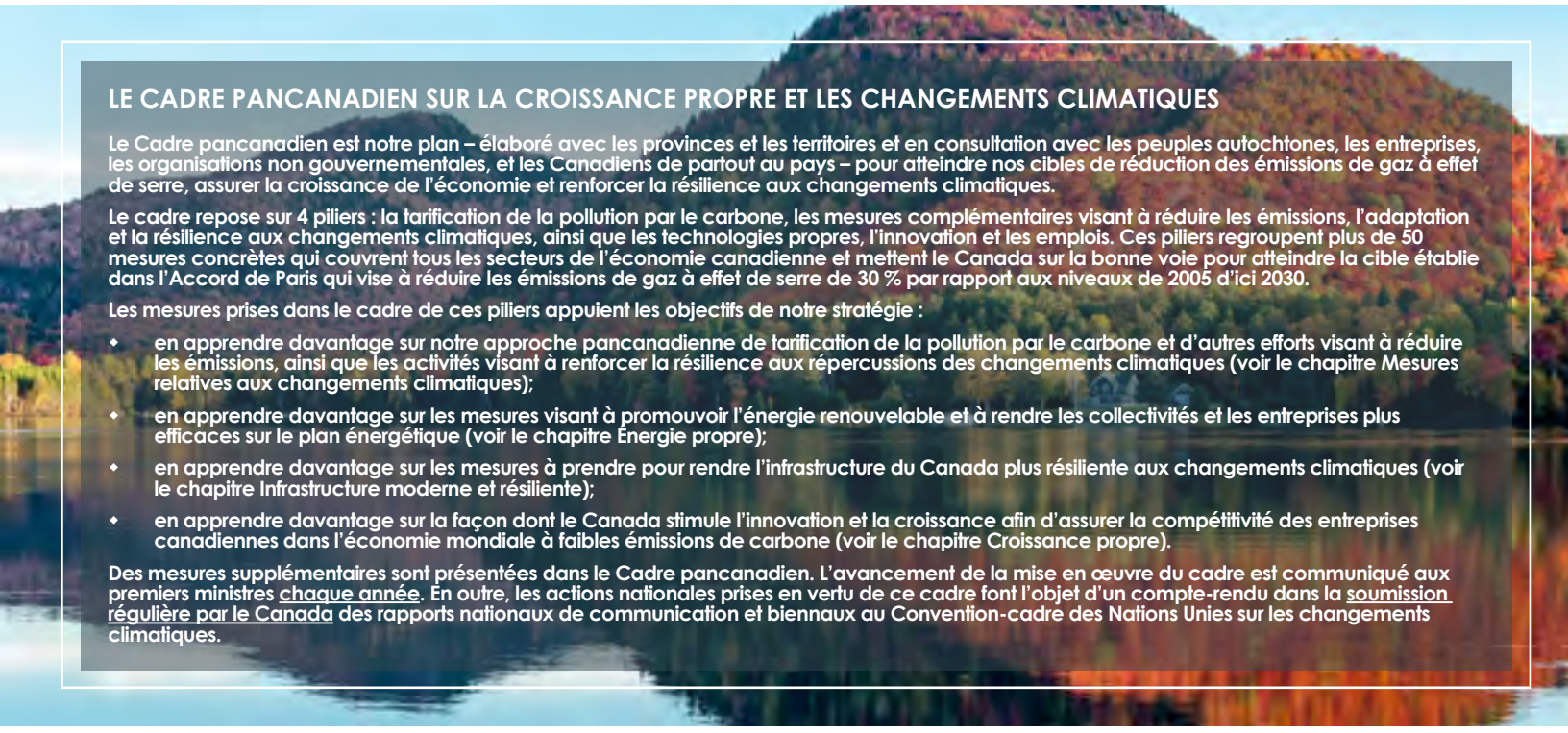

LE CADRE PANCANADIEN SUR LA CROISSANCE PROPRE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Cadre pancanadien est notre plan – élaboré avec les provinces et les territoires et en consultation avec les peuples autochtones, les entreprises, les organisations non gouvernementales, et les Canadiens de partout au pays – pour atteindre nos cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, assurer la croissance de l'économie et renforcer la résilience aux changements climatiques.

Le cadre repose sur 4 piliers : la tarification de la pollution par le carbone, les mesures complémentaires visant à réduire les émissions, l'adaptation et la résilience aux changements climatiques, ainsi que les technologies propres, l'innovation et les emplois. Ces piliers regroupent plus de 50 mesures concrètes qui couvrent tous les secteurs de l'économie canadienne et mettent le Canada sur la bonne voie pour atteindre la cible établie dans l'Accord de Paris qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030.

Les mesures prises dans le cadre de ces piliers appuient les objectifs de notre stratégie :

- **en apprendre davantage sur notre approche pancanadienne de tarification de la pollution par le carbone et d'autres efforts visant à réduire les émissions, ainsi que les activités visant à renforcer la résilience aux répercussions des changements climatiques (voir le chapitre Mesures relatives aux changements climatiques);**
- **en apprendre davantage sur les mesures visant à promouvoir l'énergie renouvelable et à rendre les collectivités et les entreprises plus efficaces sur le plan énergétique (voir le chapitre Énergie propre);**
- **en apprendre davantage sur les mesures à prendre pour rendre l'infrastructure du Canada plus résiliente aux changements climatiques (voir le chapitre Infrastructure moderne et résiliente);**
- **en apprendre davantage sur la façon dont le Canada stimule l'innovation et la croissance afin d'assurer la compétitivité des entreprises canadiennes dans l'économie mondiale à faibles émissions de carbone (voir le chapitre Croissance propre).**

Des mesures supplémentaires sont présentées dans le Cadre pancanadien. L'avancement de la mise en œuvre du cadre est communiqué aux premiers ministres chaque année. En outre, les actions nationales prises en vertu de ce cadre font l'objet d'un compte-rendu dans la soumission régulière par le Canada des rapports nationaux de communication et biennaux au Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

PRÉSIDENCE CANADIENNE DU G7 DE 2018

Les résultats principaux du Sommet de G7 de 2018 de Charlevoix sont le Plan d'action de Charlevoix pour la santé des océans et des mers et des communautés côtières résilientes, la Charte sur les plastiques dans les océans et le Défi de l'innovation plastique G7.

Le Plan d'action de Charlevoix
Le Plan d'action de Charlevoix pour la santé des océans et des mers et des communautés côtières résilientes reconnait l'impact direct du réchauffement globale des températures sur les océans et cherche à poursuivre les efforts mondiaux vers un futur au climat durable et résilient, en particulier via la réduction des émissions tout en stimulant l'innovation et la croissance économique, augmenter la capacité d'adaptation, renforcir la résilience, et réduire la vulnérabilité face aux impacts liés aux changements climatiques tout en assurant une transition juste à la participation élargie des femmes et filles, à la maison comme dans les pays en développements.

Charte sur les plastiques dans les océans
Le Canada a aussi été le fer de lance pour le développement d'une Charte sur les plastiques dans les océans présentée en annexe du Plan d'action adoptée par les dirigeants du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Royaume-Uni et de l'Union européenne. Depuis avril 2019, 18 gouvernements et 54 entreprises et organisations avaient souscrit à la Charte, s'engageant dans une démarche plus durable de production, d'utilisation et de gestion des plastiques, réduisant les déchets plastiques et les déchets marins. À l'échelle mondiale, on estime que plus de 8 millions de tonnes de plastique sont rejetées dans les océans chaque année, causant au moins 13 milliards de dollars en dommages aux écosystèmes marins du monde entier. Reconnaissant la menace que pose le plastique pour les écosystèmes d'eau douce, les océans et la faune, la Charte cherche des cibles et des solutions ambitieuses pour des mesures nationales et internationales visant la réduction des déchets plastiques et des déchets marins. La Charte vise à mobiliser tous les acteurs et à les pousser à prendre des mesures à l'égard des déchets plastiques, y compris tous les ordres de gouvernement, l'industrie, la société civile et le public.

Défi de l'innovation plastique G7
À Charlevoix, au Québec, en 2018, les ministres de l'Environnement ont été chargés de relever le Défi de l'innovation dans le domaine des plastiques du G7. À Halifax, en septembre 2018, les ministres de l'Environnement du G7 ont convenu de lancer le Défi de l'innovation du G7 pour lutter contre les déchets plastiques. Reconnaissant que les pays sont confrontés à des problèmes différents, les pays du G7 se sont engagés à prendre des initiatives internationales et/ou nationales à l'appui d'un objectif commun consistant à développer des solutions sociales et technologiques innovantes tout au long du cycle de vie des plastiques. Le Canada a annoncé un investissement de 20 millions de dollars sur la scène internationale et de 12 millions de dollars sur les défis nationaux d'innovation pour lutter contre la pollution par les plastiques.

SOUTIEN POUR D'AUTRES ACCORDS INTERNATIONAUX

En plus du Programme 2030 et de l'Accord de Paris, la SFDD appuie une série d'autres accords et initiatives internationaux, comme la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones décrit les droits individuels et collectifs des peuples autochtones du monde entier, offre des conseils sur les relations de coopération avec les peuples autochtones aux États et aux organisations internationales, et aborde les droits des peuples autochtones sur des sujets tels que la culture, l'identité, la religion, la langue, la santé, l'éducation et la communauté.

Les mesures inscrites dans la stratégie 2019-2022 qui appuient la Déclaration comprennent la collaboration avec les peuples autochtones pour conserver les espèces et les écosystèmes, les mesures pour protéger l'environnement contre la dégradation et la pollution, l'amélioration de l'accès à des aliments nutritifs et la résolution des problèmes auxquels font face les collectivités autochtones éloignées pour accéder à de l'eau potable propre.

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION

Le Canada a officiellement renouvelé son adhésion à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en mars 2017. Cette convention vise à améliorer les conditions de vie des habitants des terres arides, à maintenir et à restaurer la productivité des terres et des sols, et à atténuer les effets de la sécheresse.

Les objectifs de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique comprennent la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments, et le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques.

La SFDD 2019-2022 comprend des cibles qui reflètent les buts et objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020, les objectifs nationaux qui guident l'action collective sur la conservation de la biodiversité au Canada et appuient les progrès en ce qui concerne les engagements du Canada en vertu de la convention. Les cibles de la SFDD qui appuient ces objectifs nationaux se rapportent aux côtes et aux océans, aux aliments durables, aux terres et aux forêts, à la faune et à la biodiversité, et au rapprochement des Canadiens de la nature.

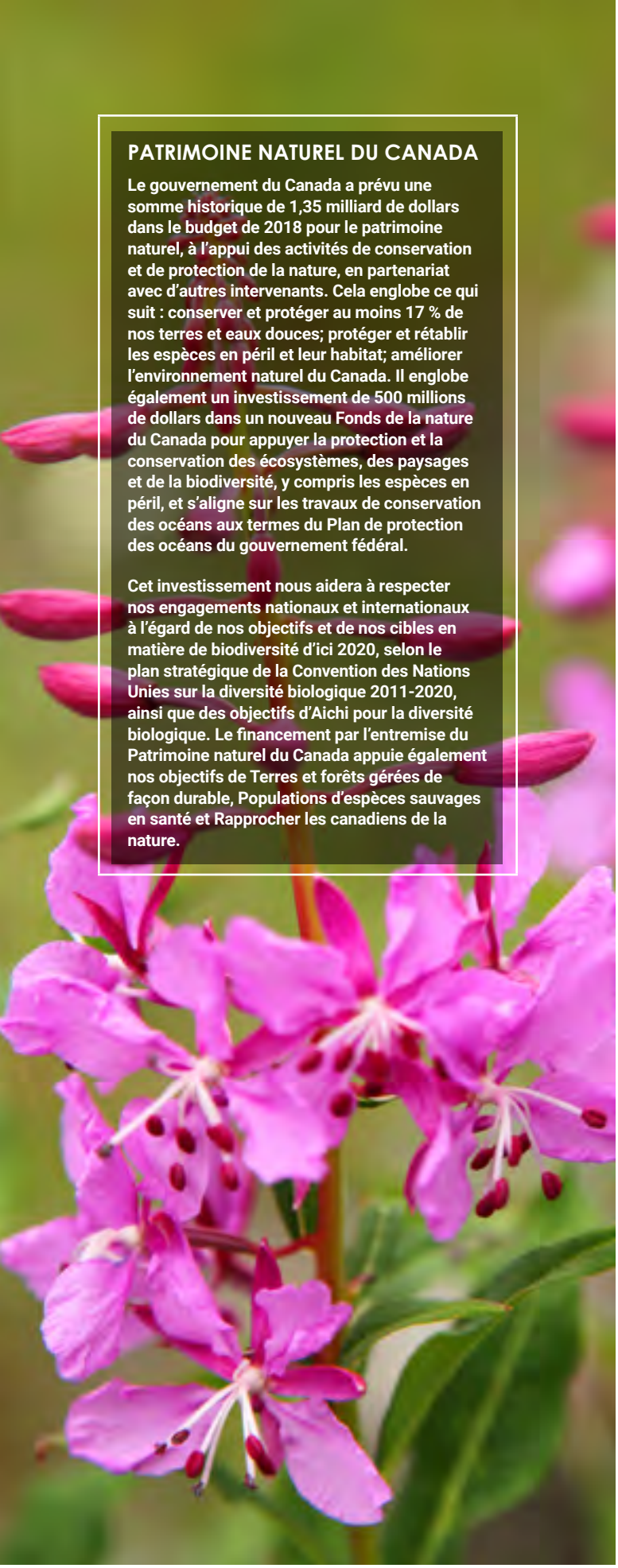

PATRIMOINE NATUREL DU CANADA

Le gouvernement du Canada a prévu une somme historique de 1,35 milliard de dollars dans le budget de 2018 pour le patrimoine naturel, à l'appui des activités de conservation et de protection de la nature, en partenariat avec d'autres intervenants. Cela englobe ce qui suit : conserver et protéger au moins 17 % de nos terres et eaux douces; protéger et rétablir les espèces en péril et leur habitat; améliorer l'environnement naturel du Canada. Il englobe également un investissement de 500 millions de dollars dans un nouveau Fonds de la nature du Canada pour appuyer la protection et la conservation des écosystèmes, des paysages et de la biodiversité, y compris les espèces en péril, et s'aligne sur les travaux de conservation des océans aux termes du Plan de protection des océans du gouvernement fédéral.

Cet investissement nous aidera à respecter nos engagements nationaux et internationaux à l'égard de nos objectifs et de nos cibles en matière de biodiversité d'ici 2020, selon le plan stratégique de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique 2011-2020, ainsi que des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique. Le financement par l'entremise du Patrimoine naturel du Canada appuie également nos objectifs de Terres et forêts gérées de façon durable, Populations d'espèces sauvages en santé et Rapprocher les canadiens de la nature.

L'atteinte des buts nationaux du Canada en matière de biodiversité exige la participation et le soutien de tous les ordres de gouvernement, des peuples autochtones, des municipalités, des entreprises, du milieu scientifique, des organisations non gouvernementales et des particuliers. Pour cela, la participation significative, pleine et effective des peuples autochtones sera nécessaire. Les connaissances traditionnelles autochtones et l'usage coutumier des ressources biologiques sont donc pertinents pour atteindre tous ces objectifs et ces buts, y compris ceux liés aux cibles de la SFDD.

En ce qui concerne l'avenir, la Convention sur la diversité biologique a lancé officiellement en novembre 2018 un processus visant à concevoir un cadre mondial pour la biodiversité après 2020. Le cadre devrait être adopté lors de la 15e Conférence des Parties à la Convention en 2020. En réponse, nous sollicitons la participation des provinces et des territoires, des organisations autochtones, des organisations non gouvernementales, des groupes de l'industrie et d'autres partenaires à l'établissement des priorités canadiennes pour un cadre après 2020.

SIXIÈME RAPPORT NATIONAL DU CANADA À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Les parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique rendent compte tous les 4 ans de leurs mesures de conservation de la biodiversité. Ces rapports nationaux sont des sources d'information essentielles pour le rapport Perspectives de la biodiversité mondiale.

Le sixième rapport national du Canada, soumis en novembre 2018, décrit les progrès réalisés par le Canada pour atteindre les buts et objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020 et met l'accent sur la conservation de la biodiversité depuis 2014.

Les indicateurs créés au moyen du programme des Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement sont utilisés pour faire le suivi de plusieurs buts et objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020 et ont été intégrés au rapport national.

Pour de plus amples renseignements :

- Annexe 3 : Le Canada dans le monde
- Recueil des engagements du Canada aux accords internationaux sur l'environnement

UNE VISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LE CANADA

Notre vision d'un Canada durable est guidée par la *Loi fédérale sur le développement durable*. La Loi définit le développement durable comme un développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs.

D'un point de vue environnemental ceci signifie d'atteindre une croissance économique à faible teneur en carbone et écologiquement responsable, de maintenir et rétablir nos écosystèmes et faire en sorte que les Canadiens puissent prospérer dans des environnements propres et sains.

NOTRE VISION

Notre SFDD 2016-2019 a présenté la vision selon laquelle le Canada est l'un des pays les plus verts au monde et où la qualité de vie continue de s'améliorer. Grâce à la mise à jour de la stratégie précédente, la SFDD 2019-2022 maintient son appui à cette vision.

NOS PRINCIPES

Notre SFDD 2019-2022 montre notre engagement envers les principes établis dans la *Loi fédérale sur le développement durable* : le principe de précaution et le principe selon lequel le développement durable est fondé sur une utilisation écologiquement efficace des ressources naturelles, sociales et économiques.

Le principe de précaution est fondé sur le concept selon lequel l'absence d'une totale certitude scientifique, en présence de risques de dommages graves ou irréversibles, ne devrait pas être invoquée pour reporter des mesures efficaces et économiques pour prévenir la dégradation de l'environnement. Notre engagement à prévenir la dégradation de l'environnement est présent dans toute notre stratégie – par exemple, dans les cibles et objectifs liés à la lutte contre les changements climatiques, aux espèces sauvages, aux terres et aux forêts, aux eaux douces, et aux côtes et aux océans.

La stratégie tient aussi compte du principe selon lequel le développement durable est fondé sur une utilisation écologiquement efficace des ressources naturelles, sociales et économiques. Les cibles dans l'ensemble de la SFDD – par exemple, pour la croissance propre, des infrastructures modernes et résilientes et le développement de collectivités sûres et saines – traduisent l'engagement de faire avancer les objectifs économiques et sociaux sans endommager l'environnement.

La SFDD 2019-2022 prend aussi en compte d'autres principes importants. Plus particulièrement :

- À l'appui du principe de **l'équité intergénérationnelle**, la SFDD montre notre engagement à conserver les terres, l'eau et les espèces sauvages pour les générations futures et à résoudre les problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui – tels que les changements climatiques – qui menacent leur bien-être.
- À l'appui du principe de **l'ouverture et de la transparence**, la SFDD regroupe les priorités, les objectifs, les cibles et les mesures du gouvernement fédéral, et aide à faire en sorte que tant les parlementaires que les Canadiens puissent constater ce que nous faisons pour un Canada plus vert.
- À l'appui du principe de **l'importance de mobiliser les peuples autochtones**, la SFDD reconnaît les contributions essentielles que les peuples, les gouvernements et les organisations autochtones apportent au développement durable et à l'atteinte de nos objectifs et cibles en matière de durabilité de l'environnement.
- À l'appui du principe de la **collaboration**, la SFDD offre le fondement pour la rétroaction des partenaires, des Canadiens et des intervenants, qui nous ont aidés à façonner notre stratégie finale; les ministères et organismes de l'ensemble du gouvernement œuvreront de concert pour atteindre nos objectifs et nos cibles.
- À l'appui du principe selon lequel une approche fondée sur **les résultats et l'exécution est essentielle à l'atteinte de cibles mesurables**, la SFDD comprend des cibles mesurables et limitées dans le temps, appuyées par des indicateurs et qui définissent clairement ce que nous voulons accomplir.

NOS OBJECTIFS

13 objectifs ambitieux soutiennent notre vision du développement durable et sont l'expression du Canada que nous voulons :

MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Une économie à faibles émissions de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius

ÉCOLOGISATION DU GOUVERNEMENT
Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat

CROISSANCE PROPRE
Une industrie des technologies propres croissante au Canada contribue à une croissance propre et à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone

INFRASTRUCTURE MODERNE ET RÉSILIENTE
Une infrastructure moderne, durable et résiliente soutient une croissance économique propre et l'inclusion sociale

ÉNERGIE PROPRE
Tous les Canadiens ont accès à une énergie abordable, fiable et durable

CÔTES ET OCÉANS SAINS
Les côtes et les océans contribuent à des écosystèmes sains, résilients et productifs

LACS ET COURS D'EAU VIERGES
Des lacs et des cours d'eau propres soutiennent la prospérité économique et le bien-être des Canadiens

TERRES ET FORÊTS GÉRÉES DE FAÇON DURABLE
Les terres et les forêts soutiennent la biodiversité et fournissent divers systèmes écosystémiques pour les générations à venir

POPULATIONS D'ESPÈCES SAUVAGES EN SANTÉ
Toutes les espèces ont des populations saines et viables

EAU POTABLE
Tous les Canadiens ont accès à une eau potable et, en particulier, les défis importants auxquels les collectivités autochtones font face sont résolus

ALIMENTATION DURABLE
L'innovation et la créativité contribuent à un secteur agricole et à une économie alimentaire dominants au niveau mondial pour tous les Canadiens

RAPPROCHER LES CANADIENS DE LA NATURE
Les Canadiens connaissent la valeur de la nature, en sont entourés, et contribuent à son intendance activement

COLLECTIVITÉS SÛRES ET EN SANTÉ
Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres et durables qui contribuent à leur santé et bien-être



NOS ENGAGEMENTS ET NOS PLANS

Vision

Le Canada est l'un des pays les plus verts au monde et où la qualité de vie continue de s'améliorer

Objectifs

Notre stratégie s'articule autour de 13 objectifs ambitieux axés sur l'environnement qui s'inspirent des ODD et reconnaissent nos responsabilités et circonstances uniques :

- **Mesures relatives aux changements climatiques**
- **Écologisation du gouvernement**
- **Croissance propre**
- **Infrastructure moderne et résiliente**
- **Énergie propre**
- **Côtes et océans sains**
- **Lacs et cours d'eau vierges**
- **Terres et forêts gérées de façon durable**
- **Populations d'espèces sauvages en santé**
- **Eau potable**
- **Alimentation durable**
- **Rapprocher les Canadiens de la nature**
- **Collectivités sûres et en santé**

Cibles et jalons

Les cibles à moyen terme mesurables et limitées dans le temps contribuent à chaque objectif

Les jalons à court terme représentent des étapes intérimaires qui aideront à faire en sorte que nous maintenons le cap pour atteindre nos cibles à moyen terme et nos objectifs à long terme

Plans d'action

Les plans d'action décrivent les mesures que nous prendrons pour atteindre nos cibles. Ils incluent les mesures prioritaires ainsi que d'autres mesures pour soutenir les cibles

Le point de départ du Canada

Ce que nos indicateurs nous montrent actuellement, et comment nous évaluerons nos progrès à mesure que nous avançons

Le Canada dans le monde

La manière dont nos objectifs, nos cibles et nos actions soutiennent les ODD et contribuent à d'autres initiatives et accords internationaux

Liens avec d'autres domaines de la SFDD

Comment chaque objectif de la SFDD soutient l'atteinte des autres

Nos partenaires

Les mesures que prennent les autres pour soutenir nos objectifs et nos cibles

Agissez!

Les mesures que les Canadiens peuvent prendre pour nous aider à atteindre nos cibles et nos objectifs

Tableau 1 – Objectifs, cibles et ministres responsables de la SFDD

Titre de l'objectif	Titre de la cible	Ministre responsable
Mesures relatives aux changements climatiques	Émissions canadiennes de gaz à effet de serre	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique, soutenu par une approche pangouvernementale pour la mise en œuvre
	Véhicules zéro émission	Ministre des Transports
Écologisation du gouvernement	Biens immobiliers et parcs de véhicules (réduction des émissions de gaz à effet de serre)	Tous les ministres
	Biens immobiliers et parcs de véhicules (déchets opérationnels non dangereux)	Tous les ministres
	Biens immobiliers et parcs de véhicules (déchets de plastique)	Tous les ministres
	Biens immobiliers et parcs de véhicules (déchets de construction et de démolition)	Tous les ministres
	Biens immobiliers et parcs de véhicules (transactions de location de bureaux domestiques)	Tous les ministres
	Biens immobiliers et parcs de véhicules (véhicules zéro émission)	Tous les ministres
	Adaptation aux changements climatiques	Tous les ministres
	Approvisionnement	Tous les ministres
Croissance propre	Investissement fédérale dans la recherche, le développement et la démonstration de technologies propres	Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique; Ministre des Ressources naturelles
	Exportations de technologies propres	Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique
Infrastructure moderne et résiliente	Investissement dans les infrastructures vertes	Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités
Énergie propre	Production d'énergie propre	Ministre des Ressources naturelles
	Efficacité énergétique	Ministre des Ressources naturelles
Côtes et océans sains	Conservation marine	Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne
	Pêches durables	Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne
Lacs et cours d'eau vierges	Lac Érié	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
	Bassin du lac Winnipeg	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
Terres et forêts gérées de façon durable	Conservation des écosystèmes terrestres	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
	Santé des parcs nationaux	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
	Forêts durables	Ministre des Ressources naturelles
Populations d'espèces sauvages en santé	Espèces en péril	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
	Oiseaux migrateurs	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
Eau potable	Avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme	Ministre des Services aux Autochtones
Alimentation durable	Agriculture durable	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
	Aquaculture durable	Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne
	Exportations de produits agroalimentaires	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Rapprocher les Canadiens de la nature	Visites aux parcs et participation aux activités de conservation de la biodiversité	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
Collectivités sûres et en santé	Qualité de l'air	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
	Émissions de polluants atmosphériques	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
	Plan de gestion des produits chimiques	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique; Ministre de la Santé

↘ **Compte tenu de notre approche pangouvernementale à l'égard des changements climatiques, ainsi que de la portée étendue du Cadre pancanadien, certains objectifs de la présente stratégie pourraient entraver les progrès du Canada dans l'atteinte de ses objectifs en matière de changements climatiques.**

APPUYER LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LE PROGRAMME 2030

La SFDD est un élément clé de la réponse du Canada au Programme 2030. Il définit ce que le gouvernement du Canada fera sur une période de 3 ans pour soutenir les ODD, en mettant l'accent sur leurs dimensions environnementales. Plus précisément, les 13 objectifs de la SFDD soutiennent directement 12 des 17 ODD :

- ODD 2 : Faim « zéro »
- ODD 3 : Bonne santé et bien-être
- ODD 6 : Eau propre et assainissement
- ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable
- ODD 8 : Travail décent et croissance économique
- ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure
- ODD 11 : Villes et communautés durables
- ODD 12 : Consommation et production responsables
- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ODD 14 : Vie aquatique
- ODD 15 : Vie terrestre
- ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

La SFDD contribuera à la Stratégie nationale pansociétale pour le Programme 2030, qui vise à accélérer les progrès pour les 17 ODD.

Reportez-vous à l'annexe 3 pour plus de détails sur la façon dont la SFDD cadre avec les ODD et les cibles individuels.

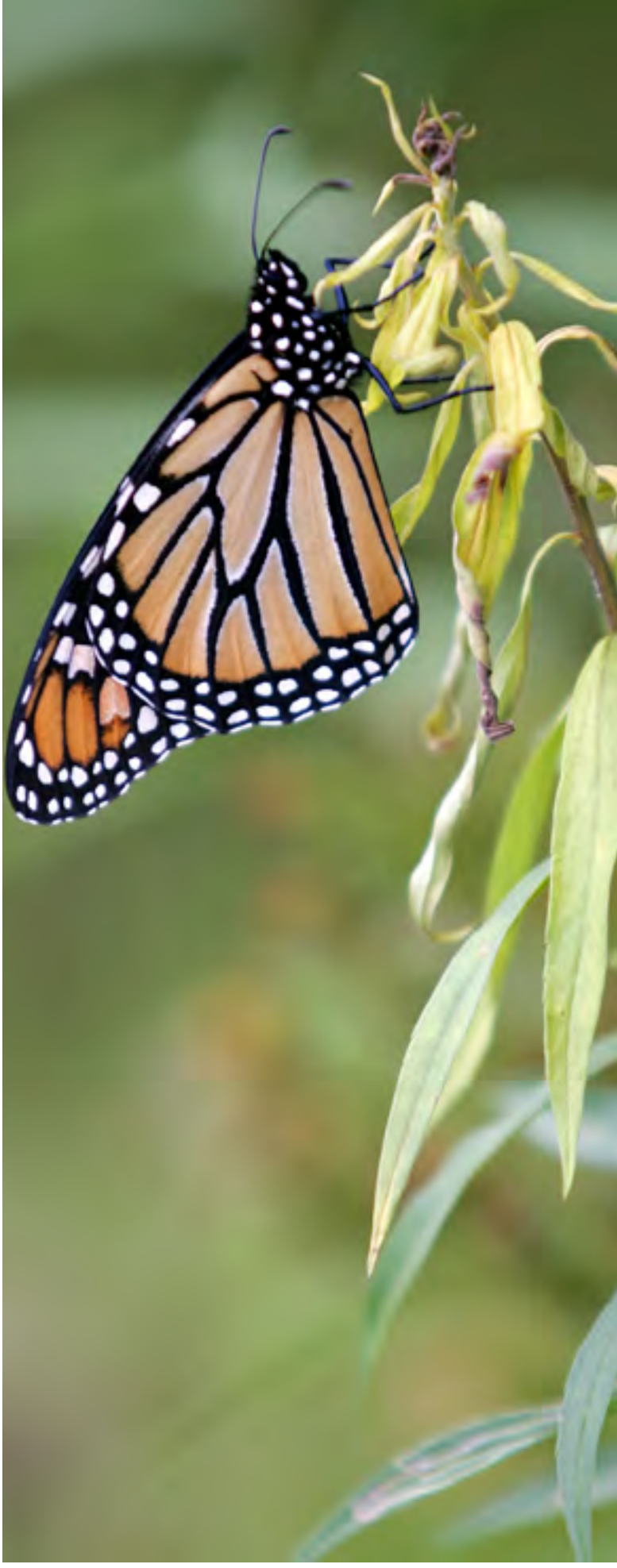

TRAVAILLER ENSEMBLE

SITUATION ACTUELLE

Au moment de tracer notre chemin, nous devons tenir compte des performances actuelles du Canada en matière de développement durable par rapport à d'autres pays. Les études qui classent les pays en fonction de leurs performances en matière de développement durable permettent de savoir dans quels domaines le Canada a de bons résultats et ceux dans lesquels nous devons encore nous améliorer.

Par exemple, l'indice de performance environnementale 2018 de l'université de Yale classe le Canada au 25e rang sur 180 pays en matière de santé environnementale. Le classement du Canada est resté le même entre les indices 2016 et 2018. L'évaluation de 2018 a montré que le Canada se porte bien en matière de qualité de l'air (quatrième rang), d'exposition aux métaux lourds (10e rang) et d'agriculture durable (12e rang). Le Canada obtient des résultats inférieurs en matière de climat et d'énergie (137e rang), de pêche durable (121e rang) et d'intensité des émissions de polluants atmosphériques (110e rang).

Le Rapport 2018 sur les indices et les tableaux de bord des ODD, mené par le professeur Jeffrey Sachs, classait le Canada au 20e rang sur 156 pays en matière de mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Ce rapport montre que le Canada affiche de bons résultats sur l'ODD 4, Éducation de qualité, et l'ODD 7, Énergie propre et d'un coût abordable. Davantage de mesures sont nécessaires pour réaliser l'ODD 12, Consommation et productions responsables; l'ODD 13, Lutte contre les changements climatiques; et l'ODD 17, Partenariats pour la réalisation des objectifs.

Notre stratégie comprend des objectifs et des cibles qui nous permettront de réaliser davantage de progrès dans les domaines où nous avons déjà de bons résultats, et de progresser dans des domaines où nous continuons de faire face à des défis. Par exemple :

- Notre objectif « Collectivités sûres et en santé » comprend des cibles visant l'amélioration de la qualité de l'air dans les collectivités canadiennes et la protection des Canadiens contre les risques posés par les substances nocives.
- Notre objectif « Alimentation durable » comprend une cible visant à garantir que les terres agricoles soutiennent la biodiversité et que l'agriculture ne compromet pas la qualité de l'eau et du sol.
- Notre objectif « Mesures relatives aux changements climatiques » montre comment, en partenariat avec les provinces et les territoires et grâce à la participation significative des peuples autochtones, nous allons atteindre notre objectif visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre du Canada de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, à favoriser la croissance économique et à renforcer la résilience climatique.

MENER PAR L'EXEMPLE

Nous savons que nous devons montrer l'exemple en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de notre stratégie 2016-2019, nous nous sommes fixé comme objectif de réduire les émissions des activités du gouvernement du Canada de 40 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, dans l'espoir d'atteindre cet objectif d'ici 2025. Nous sommes sur la bonne voie pour atteindre notre objectif : durant l'exercice 2017-2018, nos émissions ont diminué de 32 % par rapport à 2005.

À l'appui des engagements pris dans la SFDD 2016-2019, la Stratégie pour un gouvernement vert fixe une cible ambitieuse pour réduire nos émissions de 80 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2050; le gouvernement cherche ainsi à devenir carboneutre. Le Centre pour un gouvernement vert, au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, joue un rôle de chef de file en assurant un suivi centralisé de nos émissions de gaz à effet de serre, en coordonnant les mesures dans l'ensemble du gouvernement et en obtenant des résultats.

Notre Stratégie pour un gouvernement vert reconnaît également que l'écologisation de nos activités va au-delà de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle comprend également des mesures visant à rendre nos activités résilientes aux changements climatiques, à réduire notre consommation d'eau et à réduire l'empreinte environnementale de nos déchets, y compris les déchets de plastique.

Pour en savoir plus :

- Écologisation du gouvernement

SOUTENIR LA PRISE DE DÉCISIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les décideurs doivent connaître les effets environnementaux des politiques, des plans et des programmes proposés afin de prendre des décisions éclairées et durables. Par conséquent, tous les ministères et organismes fédéraux doivent évaluer les effets environnementaux potentiels lorsqu'ils élaborent des propositions, transmettre les résultats de leurs évaluations aux ministres et au Cabinet, et communiquer les résultats aux Canadiens.

Nous sommes déterminés à continuer de renforcer ces évaluations (connues sous le nom d'évaluations environnementales stratégiques ou EES) dans l'ensemble du gouvernement. Cet objectif vient appuyer notre promesse faite aux Canadiens de prendre des décisions fondées sur des preuves et d'établir des critères plus élevés en matière d'ouverture et de transparence au sein du gouvernement.

Depuis le dépôt de notre stratégie 2016-2019, nous avons mis à jour les lignes directrices à l'intention des ministères pour veiller à ce que les exigences en matière d'EES soient appliquées aux documents transmis au Cabinet et au Conseil du Trésor. Cela inclut de déterminer si les propositions pourraient avoir une incidence sur les cibles et les objectifs énoncés dans la SFDD. Les ministères fédéraux individuels renforcent également leurs outils et leurs pratiques en matière d'EES. Les ministères et organismes continueront d'inclure les engagements et les résultats liés à la mise en œuvre des EES dans leurs stratégies et rapports de développement durable.

Pour en savoir plus :

- Évaluation environnementale stratégique
- Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes
- Déclarations publiques à la suite d'évaluations environnementales stratégiques détaillées

RÉFORMER NOS PROCESSUS ENVIRONNEMENTAUX ET RÉGLEMENTAIRES

La réalisation d'évaluations environnementales robustes et rigoureuses, le respect des droits des peuples autochtones et la mise en œuvre d'une législation environnementale stricte soutiendront les progrès réalisés dans tous les domaines de la SFDD.

Nous nous sommes engagés à restaurer les protections perdues, à regagner la confiance du public et à introduire de nouveaux processus équitables. Nous avons donné suite à notre engagement. En février 2018, nous avons présenté un projet de loi visant à établir de meilleures règles pour protéger notre environnement, nos poissons et nos cours d'eau, et pour rétablir la confiance du public. Voici les changements proposés :



RENOUVELER NOTRE APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Notre SFDD 2016-2019 apport d'importantes améliorations par rapport aux stratégies antérieures, y compris des objectifs plus ambitieux, des cibles plus solides et une participation plus vaste dans l'ensemble du gouvernement, ainsi que chez nos partenaires et divers intervenants. La *Loi fédérale sur le développement durable* est la loi qui exige qu'on dépose la stratégie et rende compte à son sujet. Quand elle entra en vigueur, la *Loi modifiant la Loi fédérale sur le développement durable* introduira des changements au *Loi fédérale sur le développement durable* qui appuieront des stratégies dans lesquelles l'efficacité, l'inclusion et la responsabilisation seront améliorées. Ces changements donnent suite aux recommandations du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes.

Une fois en vigueur, les modifications permettront :

- **de recentrer davantage le processus décisionnel sur le développement durable, plutôt que sur la seule dimension environnementale;**
- **d'accroître le nombre d'organisations fédérales qui devront élaborer les stratégies de développement durable de 26 à plus de 90;**
- **de promouvoir la collaboration étroite et l'action coordonnée dans l'ensemble du gouvernement;**
- **d'ajouter 3 autres représentants autochtones au Conseil consultatif sur le développement durable et de modifier le rôle du Conseil;**
- **de rehausser la barre en ce qui concerne la transparence grâce à une reddition de comptes améliorée et à une surveillance accrue;**
- **de soutenir une conversation continue avec les peuples autochtones et tous les Canadiens, en respectant la diversité et la parité entre les sexes.**

Pour en savoir plus :

- ***Loi modifiant la Loi fédérale sur le développement durable***
- **Rapport sur l'environnement et du développement durable à la Chambre des communes : durabilité fédérale**

- restaurer la confiance du public en augmentant sa participation;
- reconnaître davantage les droits des Autochtones;
- adopter une approche « un projet, une évaluation » tout en collaborant avec les provinces, les territoires et les instances autochtones;
- entreprendre des études d'impact plus complètes;
- prendre des décisions opportunes;
- assurer des décisions transparentes, fondées sur la science;
- protéger l'environnement.

Le budget de 2018 a également annoncé un financement de 1 milliard de dollars sur 5 ans, à compter de 2018-2019, pour

- soutenir le nouveau système d'évaluation d'impact proposé;
- augmenter la capacité scientifique des ministères et organismes fédéraux;
- mettre en œuvre les changements requis pour protéger l'eau, les poissons et la navigation;
- accroître la participation des Autochtones et du public.

Pour en savoir plus :

- Examens environnementaux et réglementaires
- Présentation de la *Loi sur les pêches* modifiée proposée

TRAVAILLER AVEC DES PARTENAIRES

Nos partenaires, y compris les provinces et les territoires, les peuples autochtones, les municipalités, les entreprises, la communauté scientifique, les organisations non gouvernementales et chaque Canadien, apportent tous d'importantes contributions essentielles à l'atteinte de résultats significatifs en matière de développement durable.

Par exemple, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent ensemble, en collaboration avec les municipalités, les peuples autochtones, les entreprises, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires à mettre en œuvre le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.

Nous sommes déterminés à travailler en partenariat avec les peuples autochtones et à écouter leurs points de vue et leurs perspectives diversifiés. Étant donné que les Autochtones possèdent une compréhension unique des terres et des eaux canadiennes, et entretiennent un lien particulier avec ces derniers, c'est ce qui rend leur participation à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions environnementales cruciale.

Les peuples autochtones s'avèrent être de précieux partenaires dans certains domaines, notamment le rétablissement des espèces en péril et la gestion des parcs nationaux et des aires protégées. Ils partagent leur savoir autochtone traditionnel qui soutient la prise de décisions dans des domaines tels que la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques. Les gouvernements autochtones agissent également afin de gérer les ressources naturelles et de protéger l'environnement sur leurs terres, y compris en établissant des lois sur la protection de l'environnement.

Les villes et les communautés ont un impact majeur sur la durabilité du Canada. Elles prennent des décisions liées au transport en commun, à la gestion des déchets, aux infrastructures et aux bâtiments qui ont une incidence sur les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air, la qualité de l'eau, etc. Leurs décisions influencent également la qualité de vie des Canadiens. Parmi d'autres contributions, les municipalités sont des partenaires essentiels dans nos investissements historiques dans les infrastructures.

Les entreprises canadiennes jouent aussi un rôle clé en mettant au point des technologies propres qui contribuent à une économie à faibles émissions de carbone. Cependant, le rôle du milieu des affaires va au-delà des technologies propres. Des ressources naturelles aux industries des services, et des coopératives aux entreprises sociales, les entreprises adoptent des pratiques durables et s'efforcent de réduire leur empreinte écologique.

La science et les données sous-tendent notre programme de développement durable, de la politique sur les changements climatiques à la gestion des ressources hydriques, en passant par la protection de la biodiversité. Les scientifiques canadiens génèrent un savoir qui appuie les progrès dans plusieurs domaines, y compris celui-ci. Ils contribuent également aux initiatives internationales, par exemple aux rapports d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Enfin, les organisations non gouvernementales promeuvent le développement durable, veillent à l'éducation et à la sensibilisation du grand public et prennent les mesures nécessaires pour protéger l'environnement. Par exemple, elles appuient la conservation des habitats sur les terres privées, participent aux conseils sur les espèces envahissantes auxquels assistent de multiples intervenants et mobilisent les Canadiens à l'égard des initiatives de science citoyenne.

ÊTRE CHEF DE FILE EN MATIÈRE DES DÉCHETS PLASTIQUES

S'attaquer aux déchets plastiques est une priorité pour les Canadiens et le gouvernement du Canada. Nous continuerons à travailler avec nos partenaires au cours des 3 prochaines années pour passer à une économie circulaire du plastique en recherchant zéro déchet de plastique.

Les actions visant à traiter les déchets plastiques soutiennent 3 objectifs dans notre stratégie :

- **Pour en savoir plus sur les actions visant à traiter les déchets plastiques dans nos propres opérations, notamment l'augmentation du détournement des déchets plastiques, la réduction de l'utilisation inutile de plastiques à usage unique et l'achat de produits plastiques plus durables, voir le chapitre Écologisation du gouvernement.**
- **Pour en savoir plus sur le travail avec les provinces et les territoires pour mettre en œuvre la stratégie pancanadienne visant à éliminer tous les déchets plastiques et maintenir les plastiques dans l'économie et les détourner des sites d'enfouissement, voir le chapitre Croissance propre.**
- **Pour en savoir plus sur les travaux visant à répondre au problème urgent de la pollution par les plastiques dans l'océan, notamment en soutenant l'action mondiale visant à lutter contre les engins de pêche perdus et abandonnés et les déchets plastiques des navires, voir le chapitre Côtes et océans sains.**

PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Le Réseau canadien du Pacte mondial est le chapitre canadien du Pacte mondial des Nations Unies, le plus grand réseau volontaire d'initiative durable pour entreprise qui inclut plus de 9 000 entreprises dans plus de 160 pays.

Le Réseau canadien du Pacte mondial est dévoué à assister plus de 85 organismes canadiens, incluant les entreprises, les organismes sans but lucratif, les investisseurs et les universités avec l'avancement des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies et les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies sur les normes du travail, l'environnement, la lutte contre la corruption et les droits de l'Homme.

Depuis que nous avons mis en œuvre notre Stratégie fédérale de développement durable 2016-2019, nous avons collaboré avec le réseau en vue d'engager une discussion de groupe interactive avec le secteur privé canadien sur le renforcement de la collaboration en matière de développement durable au Canada, ainsi que pour organiser un webinaire lors des consultations publiques sur la stratégie 2019-2022.



Pour en savoir plus :

- **Réseau canadien du pacte mondial**



VERS UN NOUVEAU CADRE STRATÉGIQUE POUR L'ARCTIQUE ET LE NORD

Le gouvernement du Canada élabore conjointement un nouveau Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord avec des partenaires territoriaux, provinciaux et autochtones. Le cadre représente une nouvelle façon pour les peuples de l'Arctique et du Nord, les gouvernements, les dirigeants, les organisations et les institutions de s'unir pour définir un parcours consensuel visant à obtenir de meilleurs résultats pour tous.

Le cadre fournira une orientation générale à nos priorités, activités et investissements dans l'Arctique et le Nord, à l'horizon 2030. Il s'inspire du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et s'aligne sur les 17 ODD. Le cadre s'appuie sur les travaux entrepris précédemment par les partenaires canadiens du développement conjoint pour définir leurs propres priorités. Cela inclut la Vision panterritoriale pour le développement durable, publiée en août 2017 par les gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Le budget de 2019 propose un certain nombre de nouvelles mesures pour soutenir le cadre et compléter les efforts existants pour renforcer les communautés arctiques et nordiques. Ces mesures comprennent les investissements proposés pour créer un secrétariat permanent basé au Canada pour le Groupe de travail sur le développement durable du Conseil de l'Arctique.

AGISSEZ!

Il y a beaucoup de choses que vous pouvez faire pour faire avancer le développement durable. Tout au long de notre stratégie, vous trouverez des suggestions de mesures que vous pouvez prendre pour un Canada plus vert et plus résilient, par exemple en rendant votre maison plus efficace, en allant au travail à pied ou à vélo, et en faisant du bénévolat pour aider à préserver la nature.

Vous pouvez aussi agir concrètement en faveur de l'environnement en prenant part à la discussion continue sur le développement durable au Canada. Faites-nous connaître votre vision et vos priorités en matière de développement durable et dites-nous comment vous contribuez à un Canada plus vert.

Continuez de communiquer vos idées, vos histoires et vos vidéos sur notre plateforme Web interactive Impliquez-vous et répondez à nos messages sur Facebook ou, encore, envoyez un message par Twitter en utilisant le mot-clic #Devdur. Vous pouvez toujours communiquer avec nous à ec.bdd-sdo.ec@canada.ca pour ajouter votre nom à notre liste de diffusion et vous renseigner sur les webinaires à venir.



MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OBJECTIF À LONG TERME

Une économie à faibles émissions de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Les changements climatiques constituent un problème majeur à l'échelle mondiale pouvant nuire à la capacité des générations futures de satisfaire à leurs besoins fondamentaux. Avec le temps, les émissions de gaz à effet de serre peuvent réchauffer la planète à des niveaux jamais atteints auparavant dans l'histoire de la civilisation humaine, et cela pourrait entraîner des conséquences environnementales, sociales et économiques incommensurables et imprévisibles.

Les répercussions des changements climatiques se font déjà sentir partout au Canada. Nous assistons par exemple à l'élévation du niveau de la mer, à un accroissement de la fréquence et de la gravité des feux de forêt et des infestations de ravageurs, à l'érosion côtière et à la multiplication d'événements météorologiques extrêmes tels que les tempêtes et les canicules. Aussi, les changements climatiques sont de plus en plus souvent désignés comme l'un des principaux facteurs de graves maladies infectieuses. Nous avons pu observer les risques auxquels nous sommes confrontés lors de récents événements, comme les inondations au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Québec en 2019, la propagation de la maladie de Lyme dans l'Est du Canada, les feux de forêt en Colombie-Britannique en 2017 et 2018 et les feux de forêt à Fort McMurray, en Alberta, en 2016.

Quant à eux, les peuples autochtones sur les terres font face à des répercussions disproportionnées, comme la réduction de la couverture de glace marine et de neige, qui perturbent les itinéraires de voyage et nuisent à l'accès aux aliments prélevés dans la nature dans le Nord. Cela est aggravé par les taux de réchauffement qui sont plus élevés dans le Nord du Canada que dans le reste du pays.

Prendre des mesures relatives aux changements climatiques consiste à effectuer une transition vers une économie à faibles émissions de carbone, c'est-à-dire réduire nos émissions de gaz à effet de serre en accroissant notre prospérité, en saisissant les occasions qui se présentent dans les marchés émergents, comme l'énergie renouvelable et les technologies propres.

Bien que la réduction des émissions est nécessaire pour contribuer à atténuer les effets climatiques à l'avenir, les changements en cours vont se poursuivre et il faut s'efforcer de renforcer la résilience à de tels effets. Par conséquent, l'adaptation est essentielle à la lutte contre les changements climatiques; elle se caractérise par la prise de décisions intelligentes, éclairées et avant-gardistes qui tiennent en compte les futures conditions climatiques. Les mesures d'adaptation efficaces peuvent sauver des vies, réduire au minimum les dommages et diminuer les coûts à long terme pour les personnes, les entreprises, les organisations et les gouvernements.

CADRE PANCANADIEN SUR LA CROISSANCE PROPRE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Si l'on évite les répercussions désastreuses des changements climatiques et que l'on favorise une croissance propre, la transition vers une économie à faibles émissions de carbone représente d'importantes possibilités pour le Canada et le monde entier.

Le 9 décembre 2016, le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques a été adopté comme plan ambitieux retenu par le Canada pour lutter contre les changements climatiques, accroître la résilience à un climat en évolution et stimuler une croissance économique propre.

Cette réalisation historique constitue le premier plan canadien de lutte contre les changements climatiques qui contient des engagements communs et individuels des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et auquel ont participé les peuples autochtones, le secteur privé, les organismes non gouvernementaux et les Canadiens d'un océan à l'autre.

CIBLE À MOYEN TERME

- D'ici 2030, réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre totales du Canada par rapport aux niveaux d'émissions de 2005.
- Les véhicules zéro émission représenteront 10 % des ventes de véhicules légers d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040.

TARIFICATION DE LA POLLUTION PAR LE CARBONE

La tarification de la pollution par le carbone est essentielle à l'atteinte des objectifs du Cadre pancanadien. Il s'agit du moyen le plus efficace de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'appuyer l'innovation et la croissance propre.

L'approche pancanadienne à la tarification de la pollution par le carbone procure aux provinces et aux territoires la latitude nécessaire pour mettre en œuvre le type de système approprié pour la situation et établit des critères communs que tous les systèmes doivent respecter pour être rigoureux, justes et efficaces.

JALONS À COURT TERME

- Collaborer avec les provinces et les territoires afin d'assurer que la tarification du carbone s'applique partout au Canada, tout en respectant le modèle fédéral de tarification du carbone.
- Mettre en œuvre des mesures réglementaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment :
  - l'élimination progressive de l'électricité classique produite à partir de la combustion de charbon d'ici 2030;
  - la réduction des émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier de 40 à 45 % d'ici 2025;
  - la réglementation continue des véhicules légers et lourds;
  - une norme sur les carburants propres pour encourager l'utilisation des carburants à faibles émissions de carbone dans les transports, les bâtiments et l'industrie.
- D'ici 2019, 60 % des collectivités (d'après un échantillon représentatif de municipalités canadiennes petites, moyennes et grandes) ajouteront des mesures d'adaptation à leurs plans, à leurs stratégies et à leurs rapports.
- D'ici 2022, au moins 100 projets dans l'ensemble du pays seront financés grâce au Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone et auront réduit leurs émissions.

ÊTRE CHEF DE FILE EN MATIÈRE DE VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Dans le budget de 2019, le gouvernement a proposé des investissements stratégiques qui feront des véhicules zéro émission un choix plus facile et abordable pour les Canadiens, ce qui aidera les personnes à se déplacer et améliorera la qualité de l'air tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Ces investissements englobent ce qui suit :

- **financer le déploiement de nouvelles bornes de recharge et de ravitaillement dans les milieux de travail, les stationnements publics, les bâtiments commerciaux et résidentiels à logements multiples ainsi que dans les endroits éloignés;**
- **collaborer avec les constructeurs automobiles afin d'obtenir des cibles volontaires de vente de véhicules zéro émission pour veiller à ce que l'offre de véhicules réponde à l'augmentation de la demande;**
- **mettre en œuvre un nouvel incitatif fédéral pouvant atteindre 5 000 $ pour les véhicules admissibles avec un prix au détail suggéré par le constructeur de moins de 45 000 $;**
- **favoriser l'adoption par les entreprises de véhicules zéro émission en rendant ces véhicules admissibles à une déduction fiscale complète l'année où ils sont mis en service.**

MINISTRES RESPONSABLES/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Ministre de l'Environnement et du Changement climatique, soutenu par une approche pangouvernementale pour la mise en œuvre/Affaires mondiales Canada; Agence de la santé publique du Canada; Agriculture et Agroalimentaire Canada; Conseil canadien des normes; Conseil national de recherches Canada; Environnement et Changement climatique Canada; Infrastructure Canada; Innovation, Sciences et Développement économique Canada; Instituts de recherche en santé du Canada; ministère des Finances Canada; Parcs Canada; Pêches et Océans Canada; Relations Couronne-Autochtones et des affaires du Nord; Ressources naturelles Canada; Santé Canada; Sécurité publique Canada; Services aux Autochtones Canada; Services publics et Approvisionnement Canada; Transports Canada



LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- Pour mesurer la contribution du Canada à la diminution de la hausse moyenne des températures à l'échelle mondiale, nous suivons les émissions de gaz à effet de serre causées par les humains à l'échelle nationale. En 2017, les niveaux d'émissions étaient de 716 mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone. Depuis 2005, les émissions ont diminué de 15 mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone.
- Pour surveiller la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, nous suivons l'intensité des gaz à effet de serre du Canada, ou les émissions d'équivalent en dioxyde de carbone par milliard de dollars du produit intérieur brut (PIB). En 2017, l'intensité des gaz à effet de serre était de 0,36 mégatonne d'équivalent en dioxyde de carbone par milliard de dollars du PIB, 20 % moins qu'en 2005 et 36 % de moins qu'en 1990.
- Pour mesurer l'adaptation aux changements climatiques, nous réalisons des sondages visant à évaluer le niveau de sensibilisation et d'action. En 2017, 72 % des collectivités (d'après un échantillon représentatif de municipalités canadiennes petites, moyennes et grandes) avaient ajouté des mesures d'adaptation à leurs plans, à leurs stratégies et à leurs rapports.
- Pour mesurer les répercussions des changements climatiques, nous assurons le suivi d'indicateurs comme la couverture de neige, la glace marine et le changement de température au Canada. Le Rapport sur le climat changeant du Canada de 2019 indiquait ce qui suit :
  - la couverture de neige au Canada diminue de 5 à 10 % par décennie depuis 1981;
  - la glace marine diminue de 5 à 20 % par décennie (l'été) et de 8 % par décennie (l'hiver);
  - entre 1948 et 2016, la température annuelle moyenne du Canada a augmenté de 1,7 degré Celsius.
- Le programme des indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement fournit de plus amples renseignements sur les changements climatiques au Canada.

NOTRE PLAN D'ACTION

PRINCIPALES PRIORITÉS

- À l'appui de notre cible en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de notre objectif consistant à prendre des mesures relatives aux changements climatiques, nous poursuivrons la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, qui comporte des engagements répartis en 4 piliers : la tarification de la pollution par le carbone; les mesures complémentaires visant à réduire les émissions dans l'ensemble de l'économie; l'adaptation et la résilience climatique; et les technologies propres, l'innovation et les emplois. Nous continuerons de renforcer notre collaboration avec les peuples autochtones et d'appuyer leur leadership dans l'atténuation des répercussions et les mesures d'adaptation aux changements climatiques, en nous appuyons sur la reconnaissance des droits, le respect et la collaboration.
- À l'appui de notre cible en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, nous avons lancé le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone en 2017, qui fournit 1,4 milliard de dollars sur 5 ans aux provinces et aux territoires pour tirer parti des investissements dans les projets qui permettront d'assurer une croissance propre et de réduire les émissions. De plus, en 2017, nous avons lancé le Défi pour une économie à faibles émissions de carbone qui investira plus de 500 millions de dollars sur 5 ans afin de tirer parti de l'ingéniosité canadienne pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et générer une croissance propre.
- À l'appui de notre cible en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, nous aiderons les collectivités éloignées et nordiques à renforcer leurs capacités et à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à réduire leur dépendance au diesel, à travers des programmes incluant l'Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel et l'Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées.
- À l'appui de notre cible en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, nous continuerons d'examiner les mesures qui pourraient être considérées comme étant des subventions inefficaces aux combustibles fossiles dans le but de les réformer, au besoin. Dans le cadre de ces travaux, le Canada a récemment pris l'engagement de faire examiner ses subventions inefficaces aux combustibles fossiles par des pairs, dans le processus du Groupe des vingt (G20). Ce processus volontaire devrait permettre de comparer et d'améliorer les connaissances ainsi que de stimuler l'élan mondial à l'égard de la détermination et de la réduction des subventions inefficaces aux combustibles fossiles.
- À l'appui de notre objectif en matière de véhicules zéro émission, dans le budget de 2019, le gouvernement a proposé de fournir 300 millions de dollars sur 3 ans, à compter de 2019-2020, pour un nouvel incitatif fédéral pouvant atteindre 5 000 $ pour les véhicules admissibles au prix de détail suggéré par le constructeur de moins de 45 000 $. Le budget comportait également un engagement à collaborer avec les constructeurs automobiles afin d'obtenir des cibles volontaires de vente de véhicules zéro émission pour veiller à ce que l'offre de véhicules réponde à l'augmentation de la demande. Le 1 mai 2019, nous avons lancé le Programme des incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission (iVZE).
- À l'appui de notre objectif consistant à prendre des mesures relatives aux changements climatiques, nous appuyons les normes internationales volontaires relatives à la divulgation du Task Force on Climate-related Financial Disclosures ainsi qu'une approche par étapes à l'égard de l'adoption de ces normes par les grandes entreprises canadiennes, selon le cas. En appuyant ces normes, nous souhaitons sensibiliser les sociétés à l'importance du suivi, de la gestion et de la divulgation des occasions et des risques importants liés au climat d'une façon cohérente et comparable. Nous encouragerons également l'adoption par les sociétés d'État fédérales lorsque cette approche est appropriée et pertinente pour leurs activités commerciales.
- À l'appui de notre objectif consistant à prendre des mesures relatives aux changements climatiques, dans le budget de 2019, le gouvernement a proposé de fournir 151 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2019-2020, et 9,28 millions de dollars par année de manière continue pour améliorer la gestion des urgences au Canada. Cette amélioration consiste notamment à s'assurer que les collectivités et les infrastructures sont résilientes aux catastrophes naturelles, comme les feux de forêt et les inondations.
- À l'appui de notre objectif consistant à prendre des mesures relatives aux changements climatiques, nous avons formé le Groupe canadien d'experts en financement durable. Nous reconnaissons que le coût de la transition à une économie à faibles émissions de carbone est important et que du capital privé devra être mobilisé pour faciliter cette transition. Le groupe d'experts consulte le secteur privé, et particulièrement le secteur financier du Canada, sur les questions relatives aux finances durables, comme les divulgations et les investissements relatifs au climat qui tiennent compte des facteurs environnementaux.
- À l'appui de notre objectif consistant à prendre des mesures relatives aux changements climatiques, nous continuerons d'appuyer les efforts internationaux pour lutter contre les changements climatiques, y compris la mise en œuvre de l'Accord de Paris, qui donne suite à notre engagement historique de 2,65 milliards de dollars visant à appuyer la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement entre 2016 et 2021; en outre, nous prendrons des mesures pour la mise en œuvre, la promotion et le soutien de la modification de Kigali dans l'optique de réduire progressivement la consommation d'hydrofluorocarbures.
- À l'appui de notre objectif consistant à prendre des mesures relatives aux changements climatiques, nous continuerons de promouvoir l'adaptation et de renforcer la résilience aux changements climatiques à l'échelle du Canada, en incluant ce qui suit :
  - favoriser la collaboration au moyen de la Plateforme d'adaptation aux changements climatiques du Canada en comblant les lacunes en matière de connaissances, en favorisant l'échange de connaissances et la diffusion des outils et en aidant davantage les décideurs à agir concrètement;
  - soutenir les projets d'infrastructure de grande envergure grâce au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, à travers l'engagement du budget 2017, de 2 milliards de dollars au cours de 11 ans, commençant en 2017-2018, afin de renforcer l'infrastructure communautaire vis-à-vis des effets des changements climatiques;
  - maintenir le Centre canadien des services climatiques pour aider les Canadiens à mieux comprendre la façon dont le climat évolue et fournir des données, des outils, des lignes directrices et d'autres ressources à l'appui de décisions éclairées en matière de climat;
  - améliorer notre compréhension de la façon dont les changements climatiques influent sur les infrastructures de transport dans le Nord et notre capacité de nous adapter par l'entremise de l'Initiative d'adaptation des transports dans le Nord;
  - élaborer une nouvelle stratégie pour gérer de manière durable les eaux et les terres des Prairies, en partenariat avec les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba ainsi que des partenaires autochtones, des universitaires et des groupes du secteur privé;
  - améliorer nos services météorologiques et hydrologiques en améliorant les recherches qui sous-tendent ces services et en renforçant notre capacité à fournir plus rapidement des renseignements, plus précis sur les conditions environnementales et les phénomènes extrêmes, comme le temps violent et les inondations;
  - tenir à jour l'application de météo mobile MétéoCAN, qui avise les Canadiens en temps réel des prévisions et des alertes météorologiques;
  - fournir 65 millions de dollars sur 5 ans par l'entremise du budget de 2017 pour mettre en œuvre les éléments liés à la santé qui sont énoncés dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.

MESURES DE CONTRIBUTION

Les mesures déjà prévues et en cours permetteront d'appuyer la mise en œuvre du Cadre pancanadien. Pour accélérer la transition vers une économie à faible émission de carbone et de rendre les collectivités plus résilientes, nous allons :

Utiliser les lois et règlements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Établir et mettre en œuvre des lois et des règlements visant à lutter contre les changements climatiques et à respecter nos engagements – y compris, par exemple :

- la mise en œuvre du système fédéral de tarification de la pollution par le carbone en 2019 dans les provinces et les territoires qui le demandent ou qui n'ont pas mis en place de système harmonisé avec la norme fédérale; les recettes directes obtenues par le système fédéral seront remises à la province ou au territoire d'origine :
  - pour les provinces et les territoires qui ont demandé le système fédéral, les recettes seront remises directement aux gouvernements des provinces et des territoires en question;
  - pour les administrations dont le système n'est pas conforme à la norme fédérale de réduction de la pollution par le carbone, les paiements de l'Incitatif à agir pour le climat remettront le gros des recettes directes obtenues des frais d'essence aux personnes et aux familles par l'entremise de leurs déclarations de revenus personnels; les recettes restantes seront utilisées pour appuyer les secteurs particulièrement touchés de ces provinces et territoires;
- la mise en œuvre des modifications aux règlements en vue d'accélérer la mise hors service des centrales au charbon d'ici 2030;
- la mise en œuvre des nouvelles normes de rendement qui imposeront des limites d'émissions sur la production d'électricité alimentée au gaz naturel;
- la mise en œuvre des règlements visant à réduire les émissions de méthane dans le secteur pétrolier et gazier par 40 à 45 % d'ici 2025;
- la mise en œuvre de la nouvelle version du *Règlement sur l'efficacité énergétique* afin de retirer du marché les produits consommateurs d'énergie ayant les plus bas rendements écoénergétiques;
- une norme sur les combustibles propres visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en accroissant l'utilisation de combustibles et de technologies à plus faible teneur en carbone.

Offrir du soutien et du financement pour la résilience climatique

Offrir du financement aux Premières Nations, aux collectivités Inuits et à la Nation Métis afin de développer :

- des stratégies d'adaptation et de lutte contre les risques liés aux changements climatiques par l'entremise du Programme : Se préparer aux changements climatiques dans le Nord et du Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations;
- des données communautaires relatives aux changements climatiques, par l'entremise du Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones;
- des plans d'adaptation relative à la santé aux échelles communautaire et régionale, par l'entremise du Programme sur le changement climatique et l'adaptation.

Appuyer des projets d'adaptation dans divers secteurs afin d'améliorer la formation, de renforcer les capacités, de soutenir l'évaluation et de promouvoir l'échange de renseignements, notamment en mettant l'accent sur l'infrastructure des transports du Nord.

Travailler avec les partenaires sur les changements climatiques

Travailler en étroite collaboration avec les partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, de même qu'avec les entreprises, les organisations non gouvernementales, les universitaires, les experts, les Canadiens et les intervenants pour atteindre nos objectifs en matière de changements climatiques. En voici quelques exemples :

- collaborer avec les provinces et les territoires pour s'assurer que la tarification de la pollution par le carbone s'applique à un vaste éventail de sources d'émissions partout au Canada et que la rigueur augmente au fil du temps;
- continuer de collaborer avec les intervenants du secteur des transports pour réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à des mécanismes volontaires, comme le Protocole d'entente avec l'Association des chemins de fer du Canada en vue de réduire les émissions des locomotives et le Plan d'action du Canada pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'aviation;
- dialoguer et collaborer avec les peuples autochtones concernant les politiques, les programmes et d'autres priorités, notamment par l'entremise de rencontres bilatérales fondées sur les distinctions avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation Métis;
- appuyer les provinces et les territoires dans la mise en œuvre de mesures visant à protéger les Canadiens des événements de chaleur, comme le Système de réponse aux alertes de chaleur;

- travailler en collaboration avec les partenaires et les intervenants pour se préparer aux maladies infectieuses liées au climat et protéger les Canadiens contre celles-ci par l'entremise du Fonds du programme de maladie infectieuse et de changements climatiques;
- continuer à renforcer la résilience et comprendre les risques pour les régions côtières vulnérables;
- aider les étudiants, les jeunes, les peuples autochtones et les petites et moyennes entreprises à accroître la sensibilisation aux changements climatiques par l'entremise du Fonds d'action pour le climat;
- organiser la Plateforme canadienne d'adaptation aux changements climatiques, un forum national qui regroupe de multiples intervenants et aborde les priorités communes pour faire progresser l'adaptation et renforcer la résilience aux changements climatiques dans l'ensemble du Canada;
- collaborer avec les provinces par l'entremise du programme Renforcer la capacité et l'expertise régionales en matière d'adaptation pour aider à renforcer la capacité des décideurs canadiens de prendre des mesures d'adaptation;
- travailler avec les provinces et les territoires qui ont adopté le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques pour les aider à respecter leurs engagements en matière de leadership dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, y compris ceux qui sont soulignés dans le Cadre, par l'entremise du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone;
- appuyer le nouvel institut indépendant de collaboration pancanadienne d'experts axé sur la croissance propre et les changements climatiques pour produire, communiquer et obtenir des renseignements fiables, des conseils stratégiques et des pratiques exemplaires pour les Canadiens, les gouvernements et les intervenants;
- établir le Conseil consultatif en matière de lutte contre les changements climatiques, qui aidera à déterminer d'autres possibilités de réduction de la pollution par le carbone des secteurs des transports et du bâtiment, en se fondant sur les engagements que le Canada a pris dans le plan national sur le climat, d'une manière qui crée des possibilités pour les entreprises et les travailleurs et met à profit des finances durables.

Jouer un rôle de chef de file dans les accords et initiatives internationaux en matière de changements climatiques

Continuer de manifester un engagement ferme envers le leadership international en matière de croissance propre et de changement climatique, notamment en :

- respectant l'engagement de 2015 visant à consacrer 2,65 milliards de dollars au financement de la lutte contre les changements climatiques entre 2016 et 2021 afin de soutenir la transition des pays en développement vers une économie à faibles émissions de carbone et résiliente aux changements climatiques;
- continuant de stimuler l'élan mondial afin de déterminer et de réduire les subventions inefficaces aux combustibles fossiles par l'entremise du processus du G20, notamment en faisant l'objet d'un examen par les pairs en partenariat avec l'Argentine;
- promouvant la réduction mondiale des émissions de gaz à effet de serre par l'entremise de l'Alliance : Énergiser au-delà du charbon, cofondée par le Canada et le Royaume-Uni;
- mettant en œuvre les recommandations du Groupe d'experts sur le carbone noir et le méthane du Conseil de l'Arctique afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif collectif concernant le carbone noir;
- se joignant au Mexique, au Chili, à la Colombie, au Costa Rica et à 2 États américains pour établir la Déclaration sur la tarification du carbone dans les Amériques, qui vise à renforcer la collaboration relative à la tarification du carbone;
- mettant en œuvre le Cadre Sendai pour la réduction des risques en cas de catastrophe pour bâtir un Canada plus sécuritaire et résilient;
- continuant de collaborer avec des partenaires de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation maritime internationale pour assurer la prise de mesures continues par rapport aux changements climatiques et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- favorisant des dispositions permanentes sur les changements climatiques dans les accords de libre-échange du Canada.

Élaborer une base solide de recherche et d'analyse scientifiques sur les changements climatiques

Continuer de suivre les émissions de gaz à effet de serre du Canada, de recueillir les données sur les émissions, de fournir des renseignements pour appuyer l'élaboration de politiques et d'aider les Canadiens à prendre des décisions relatives au climat. En voici quelques exemples :

- soutenir le nouveau Centre canadien des services climatiques, un élément important du Cadre pancanadien et la source officielle de renseignements climatiques fiables, de données et d'outils, de formation et de soutien aux utilisateurs pour renforcer la résilience climatique partout au Canada;
- collaborer avec des experts en la matière à l'élaboration du rapport « Le Canada dans un climat en changement : renforcer nos connaissances pour mieux agir », la prochaine évaluation nationale de la façon dont le climat du Canada évolue, des répercussions de ces changements sur nos collectivités, notre environnement et notre économie ainsi que de la façon dont nous nous adaptons;
- mener des recherches scientifiques, des activités de modélisation et des analyses afin d'accroître les connaissances sur les changements climatiques et leurs répercussions, y compris la surveillance augmentée des effets qu'ont les changements climatiques sur la santé;
- collaborer avec les partenaires nationaux et internationaux pour faire progresser les projets de recherche afin de mieux comprendre les effets de la chaleur sur la santé humaine, dans l'optique d'éclairer les évaluations des risques, les communications et les mesures d'adaptation;
- traduire l'information scientifique et les connaissances autochtones en actions;
- préparer le Rapport d'inventaire national annuel sur les sources et puits de gaz à effet de serre au Canada et le présenter à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Soutenir les entreprises et les Canadiens à agir concrètement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Continuer d'appuyer les collectivités, les entreprises et les intervenants canadiens dans la réduction des émissions et l'accroissement de la résilience, y compris par l'amélioration de l'efficacité énergétique. Les mesures englobent ce qui suit :

- établir et mettre à jour les normes pour les émissions des véhicules et accroître l'efficacité des véhicules et des systèmes de transport grâce à des solutions technologiques et autres;
- élaborer et mettre en œuvre des feuilles de route technologiques pour les produits de chauffage à haute efficacité au Canada avec les provinces, les territoires, le milieu universitaire et les intervenants du secteur privé;
- soutenir la transition vers des types de transport à faibles émissions, y compris par des investissements dans l'infrastructure et par des mesures fiscales;
- appuyer la prise de décisions grâce à des outils d'analyse comparative et à des certifications et à des étiquettes d'efficacité énergétique pour le matériel, les appareils, les installations industrielles et les bâtiments;
- mettre en œuvre les volets des champions (450 millions de dollars) et des partenariats (50 millions de dollars) du Défi pour une économie à faibles émissions de carbone qui peuvent aider les entreprises à réduire les émissions de gaz à effet de serre et stimuler la croissance d'une économie propre.

LIENS AVEC D'AUTRES DOMAINES DE LA SFDD



Les changements climatiques ont une incidence sur nos écosystèmes, notre subsistance, notre sûreté, notre sécurité et notre santé. Bon nombre d'objectifs et de cibles de la SFDD sont directement liés aux mesures de lutte contre les changements climatiques et appuient la mise en œuvre du Cadre pancanadien. Plus particulièrement :

- bâtir un système énergétique plus propre et investir dans les technologies propres pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et nous aider à effectuer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone;
- investir dans les infrastructures résilientes, élaborer et mettre à jour les codes du bâtiment et les normes pour atténuer les répercussions économiques, environnementales et sociales possibles des changements climatiques;
- faire notre part pour atténuer les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en augmentant la résilience de nos propres opérations;
- prendre des mesures sur les changements climatiques peut aider à atténuer leur incidence sur les aires côtières et marines, y compris les niveaux de la mer, la composition chimique des océans, la température et la migration de la vie marine;
- les changements climatiques se répercutent sur la santé des lacs et des rivières en modifiant potentiellement les nutriments, le pH et la température, et en exerçant des pressions sur les ressources en eau du Canada;

- les pratiques agricoles durables peuvent accroître la séquestration du carbone dans le sol et atténuer l'insécurité alimentaire, particulièrement dans le Nord;
- les actions liées aux forêts et aux autres écosystèmes peuvent fournir des solutions naturelles aux changements climatiques et protéger les collectivités contre les effets des changements climatiques et de conditions météorologiques extrêmes;
- le fait de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'appuyer l'adaptation peut prévenir les impacts négatifs sur la santé et le bien-être des Canadiens, de même que sur la qualité de l'air.

LE CANADA DANS LE MONDE

Prendre des mesures sur les changements climatiques permet d'appuyer le Programme 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable – en particulier l'ODD 3, Bonne santé et bien-être, l'ODD 7, Énergie propre et d'un coût abordable, l'ODD 9, Industrie, innovation et infrastructure, l'ODD 11, Villes et communautés durables, l'ODD 12, Consommation et production responsables, l'ODD 13, Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, l'ODD 14, Vie aquatique, l'ODD 15, Vie terrestre, et l'ODD 17, Partenariats pour la réalisation des objectifs. Cela soutient également des cibles spécifiques des ODD, ainsi que d'autres initiatives et accords internationaux.

Pour plus de renseignements sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'annexe 3.

NOS PARTENAIRES

Les partenaires, y compris les provinces, les territoires et les peuples autochtones, sont au premier plan des mesures de lutte contre les changements climatiques. Les provinces et les territoires collaborent avec nous pour mettre en œuvre le Cadre pancanadien, et ils ont réalisé d'importants progrès à ce jour. Par exemple, certains gouvernements ont déjà des systèmes de tarification du carbone en place ou s'efforcent de les élaborer et de les mettre en œuvre. Parmi les autres mesures, notons l'élaboration de plans visant à accroître la production d'électricité propre, la prise de mesures visant à renforcer les exigences en matière d'efficacité énergétique pour les nouveaux bâtiments et la promotion des véhicules à zéro émission.

Les peuples autochtones ont contribué à l'élaboration du Cadre pancanadien et ils participent toujours à sa mise en œuvre, notamment par l'entremise des rencontres bilatérales fondées sur les distinctions et des programmes précis. Par exemple, les peuples autochtones mettent au point des solutions axées sur les collectivités pour tenir compte des risques dans les plans d'adaptation, les évaluations de la santé et la surveillance. De plus, ils collaborent et établissent des partenariats avec les gouvernements et les entreprises afin de démontrer et d'installer des systèmes d'énergie renouvelable et de réduire la production d'électricité à partir de la combustion de diesel dans leurs collectivités.

Le renforcement de la résilience est un élément clé du Cadre pancanadien, et bon nombre de provinces et de territoires ont établi des stratégies d'adaptation aux changements climatiques ou ont intégré une résilience dans les stratégies plus larges sur les changements climatiques.

Les autres partenaires ont aussi un rôle à jouer. Les gouvernements municipaux peuvent agir sur environ 50 % des émissions de gaz à effet de serre au Canada, et ils adoptent certaines mesures, comme le réaménagement de leurs installations pour générer de l'énergie renouvelable, la mise en œuvre de systèmes énergétiques de quartier et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Afin d'aider les municipalités à bâtir des villes saines, résilientes et durables, dans le budget de 2019, le gouvernement a proposé 950 millions de dollars pour accroître l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels, commerciaux et à logements multiples. Ces investissements seront faits par la Fédération canadienne des municipalités par l'entremise du Fonds municipal vert (voir le chapitre Énergie propre).

Les autorités sanitaires locales et les municipalités prennent également des mesures, comme la mise en œuvre des systèmes d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur et les ouvrages de protection contre les crues pour tenir compte de l'augmentation prévue du niveau de la mer. Les services publics d'énergie et les administrateurs de programmes provinciaux d'efficacité énergétique font la promotion de produits et de technologies à haute efficacité pour aider les entreprises et les consommateurs à diminuer leur consommation d'énergie, à économiser des coûts d'énergie qui augmentent et à accroître la compétitivité.

Le secteur privé agit lui aussi de son côté. Certaines entreprises intègrent les variables climatiques au moment de prendre des décisions d'investissement, de planification et d'exploitation pour ainsi améliorer leur résilience et leur compétitivité à long terme. De nombreux ordres professionnels s'efforcent également de renseigner et d'outiller leurs membres pour faire face aux changements climatiques dans leur pratique professionnelle. En outre, plus de 20 entreprises canadiennes sont des partenaires du secteur privé de la Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone, qui soutient et encourage la mise en œuvre réussie de la tarification du carbone dans le monde entier.

AGISSEZ!

- Prenez les transports en commun ou envisagez le transport actif pour vous déplacer
- Si vous conduisez, choisissez un véhicule zéro émission, ou évitez de laisser tourner le moteur au ralenti
- Demandez une évaluation EnerGuide de votre maison et agissez en fonction des résultats
- Générez ou achetez de l'électricité verte pour votre maison
- Achetez des appareils et de l'équipement écoénergétiques et recherchez des produits certifiés ENERGY STAR® dans la mesure du possible
- Réduisez la quantité de déchets (y compris les déchets alimentaires) que vous générez; compostez et recyclez afin d'aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des sites d'enfouissement et de la production de nouveaux matériaux
- Débranchez vos appareils électroniques lorsque vous ne les utilisez pas
- Effectuez régulièrement l'entretien de votre voiture et de vos appareils électroménagers pour améliorer leur efficacité et leur durée de vie (par exemple, nettoyez les évents de vos appareils ménagers et gardez les pneus de votre voiture bien gonflés)
- Plantez des arbres pour séquestrer le carbone, accroître le couvert forestier urbain, fournir de l'ombre comme refroidissement naturel et améliorer la qualité de l'air
- Protégez votre maison contre les inondations, notamment en nettoyant les gouttières et en redirigeant les descentes pluviales à l'opposé de votre maison
- Préparez une trousse d'urgence pour 72 heures comportant de la nourriture, de l'eau et d'autres fournitures essentielles afin de protéger votre famille et votre collectivité lors d'événements extrêmes, y compris des vagues de chaleur, des inondations ou des feux de forêt
- Utilisez des citernes pluviales pour recueillir les eaux de pluie aux fins de réutilisation

PARTENAIRES À L'ACTION
PROGRAMME CHANGE HOMES FOR CLIMATE : ENERGUIDE FOR HOMES DE LA VILLE D'EDMONTON

En juin 2017, la ville d'Edmonton a lancé le programme Change Homes for Climate : EnerGuide for Homes afin de sensibiliser les gens à la consommation d'énergie résidentielle et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Par l'augmentation du nombre de mesures d'efficacité énergétique prises dans les maisons, tel que l'amélioration de l'isolation ou le remplacement d'un système de chauffage inefficace. Cette initiative soutient la Stratégie de transition énergétique communautaire d'Edmonton qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 35 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2035.

PARTENAIRES À L'ACTION
DÉGEL DU PERGÉLISOL ET ÉROSION FLUVIALE DANS LE PARC TERRITORIAL KUGLUK

Le Secrétariat du changement climatique du gouvernement du Nunavut et Parcs Nunavut et Endroits Spéciaux, ainsi que le Centre d'études nordiques de l'Université Laval et Savoir polaire Canada travaillent ensemble pour répondre aux préoccupations liées au dégel du pergélisol et à l'érosion fluviale dans le parc territorial Kugluk. Ce projet vise à adresser les préoccupations mises de l'avant par les membres de la communauté du Comité de gestion et planification conjoint de la communauté Kugluk. Le projet vise à améliorer l'accès aux terres pour les Nunavummiut, particulièrement les personnes et les familles qui se rendent au parc territorial Kugluk et le traversent pour atteindre d'autres lieux de chasse. Il s'agit d'un projet pluriannuel financé par le programme : Se préparer aux changements climatiques dans le Nord de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.



Photo: © Government of Nunavut



ÉCOLOGISATION DU GOUVERNEMENT

OBJECTIF À LONG TERME

Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Nous nous sommes engagés à devenir un chef de file en matière de lutte contre les changements climatiques. Alors que nous avançons dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, nous prendrons des mesures pour nous assurer que nous, le gouvernement fédéral, faisons notre part pour contribuer au plan économique plus large.

Nous avons un important portefeuille de biens immobiliers qui utilisent une grande quantité d'énergie. Nous dépensons également des milliards chaque année sur des biens et services pour servir les Canadiens. Notre large empreinte nous permet de soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, de stimuler le secteur des technologies propres, de contribuer aux engagements internationaux du Canada en matière de lutte contre les changements climatiques, et de réaliser des économies.

LA STRATÉGIE POUR UN GOUVERNEMENT VERT

Lancée en 2017, la Stratégie pour un gouvernement vert fixe une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des opérations fédérales de 40 % d'ici 2030 (l'objectif étant d'atteindre cette cible d'ici 2025) et de 80 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2050 (l'objectif étant d'être neutre en carbone). La Stratégie pour un gouvernement vert décrit des mesures précises pour atteindre cette cible et définit la portée élargie de nos efforts d'écologisation, qui comprennent les mesures d'adaptation aux changements climatiques, la transition vers l'énergie propre et l'intégration de l'écologisation dans l'ensemble des approvisionnements du gouvernement.

Il est essentiel de veiller à ce que nos biens immobiliers soient écologiques, à faibles émissions de carbone et résilients au climat afin d'atteindre notre cible à long terme. Les biens immobiliers représentent 89 % des émissions ciblées et sont liés à de nombreux autres engagements de la Stratégie pour un gouvernement vert. Ils représentent également près de 40 % de nos acquisitions. En exigeant que les nouveaux bâtiments soient prêts pour le carbone net zéro, que toutes les rénovations majeures accordent la priorité aux approches à faibles émissions de carbone et que tous les bâtiments consomment de l'électricité entièrement propre d'ici 2025, nous écologisons nos achats, réduisons nos émissions et encourageons la transition vers une économie propre. Nous prenons également des mesures pour rendre plus écologiques nos locations de bureaux dans les édifices où le gouvernement est le principal locataire.

FONDS POUR UN GOUVERNEMENT VERT

En reconnaissance des importantes émissions de gaz à effet de serre produites par le transport aérien, à compter de 2019-2020, les ministères et organismes qui génèrent plus de 1 kilotonne d'émissions de gaz à effet de serre par année en raison du transport aérien devront contribuer annuellement au Fonds pour un gouvernement vert. Ce fonds appuiera les projets qui permettent aux ministères d'envisager des approches novatrices à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

CIBLES À MOYEN TERME

Le gouvernement fédéral donne l'exemple en menant des opérations écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat.

Biens immobiliers et parcs automobiles

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre des installations et des parcs automobiles du gouvernement fédéral de 40 % d'ici 2030 (l'objectif étant d'atteindre cette cible d'ici 2025) et de 80 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2050 (l'objectif étant d'être neutre en carbone).
- Détourner au moins 75 % (par poids) des déchets opérationnels non dangereux des sites d'enfouissement d'ici 2030.
- Détourner au moins 75 % (par poids) des déchets plastiques des sites d'enfouissement d'ici 2030.
- Détourner au moins 90 % (par poids) de tous les déchets de construction et de démolition des sites d'enfouissement (en s'efforçant d'atteindre la cible de 100 % d'ici 2030).
- D'ici 2030, 75 % des transactions nationales de location de locaux à bureaux doivent être neutres en carbone dans les cas où le gouvernement fédéral représente au moins 75 % de l'espace occupé (en mètres carrés), où les conditions du marché le permettent et où un contexte concurrentiel existe.
- Posséder un parc de véhicules administratif composé d'au moins 80 % de véhicules zéro émission d'ici 2030.

Adaptation aux changements climatiques

- D'ici 2022, les ministères doivent avoir élaboré des mesures pour réduire les risques que représentent les changements climatiques pour les biens, les services et les activités.

Approvisionnement

- Utiliser de l'électricité entièrement propre d'ici 2025.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES À LA SÛRETÉ ET À LA SÉCURITÉ NATIONALE DES OPÉRATIONS DU GOUVERNEMENT

Conformément aux pratiques dans d'autres administrations, certaines émissions de gaz à effet de serre sont exclues de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du gouvernement du Canada pour des raisons de sûreté et de sécurité. Ces émissions proviennent, par exemple, d'opérations militaires, de la Garde côtière ou de la Gendarmerie royale du Canada. Ces émissions liées à la sûreté et à la sécurité nationale seront suivies et divulguées publiquement. Les options énergétiques alternatives seront examinées pour leur potentiel pour réduire les émissions grâce aux nouvelles technologies, à l'efficacité opérationnelle et à d'autres procédés innovants.

JALONS À COURT TERME

Biens immobiliers

- Les ministères dont les émissions de gaz à effet de serre sont les plus importantes entreprendront une évaluation stratégique de leurs portefeuilles de biens immobiliers afin de déterminer les voies les plus rentables en vue de réaliser des opérations à faibles émissions de carbone.
- Tous les nouveaux bâtiments fédéraux (y compris les partenariats de construction et les partenariats public-privé), commençant au plus tard en 2022, devraient être construits de manière à être carbone net zéro à moins qu'une analyse coûts-avantages sur le cycle de vie indique une construction prête à carbone net zéro.
- Tous les nouveaux contrats de location de bureaux à usage domestique et les renouvellements de contrats accordés après le 1er avril 2025, lorsque le gouvernement fédéral est le locataire majoritaire, lorsque les conditions du marché le permettent et qu'un environnement concurrentiel existe, la préférence sera donnée aux bâtiments dont le score de gestionnaire de portefeuille ENERGY STAR est le plus élevé disponible.
- Nous surveillerons et divulguerons nos taux de consommation d'eau potable et de détournement des déchets d'ici 2022.

Mobilité et parcs de véhicules

- Soixante-quinze pour cent (75 %) des nouveaux achats de véhicules légers non-modifiés du parcs de véhicules administratif seront des véhicules zéro émission ou hybrides.
- Tous les nouveaux achats de véhicules des cadres seront des véhicules zéro émission ou hybrides.
- Les ministères élaboreront une approche stratégique et prendront des mesures pour décarboniser leurs parcs de véhicules (véhicules routiers, aériens et marins).

Adaptation aux changements climatiques

- D'ici 2021, les ministères prendront des mesures pour comprendre le vaste éventail de répercussions des changements climatiques qui pourraient toucher les biens, les services et les activités du gouvernement fédéral partout au pays.
- Les aspects de la conception, de la construction et du fonctionnement de tous les grands projets de biens immobiliers intégreront l'adaptation aux changements climatiques.

Approvisionnement

- Les ministères incluront des critères qui tiennent compte de la réduction du carbone, des plastiques durables et de l'ensemble des avantages pour l'environnement dans l'approvisionnement de biens et de services qui ont un grand impact sur l'environnement.
- Éliminer l'utilisation inutile des plastiques à usage unique dans les activités, les événements et les réunions du gouvernement.
- Lors de l'achat de produits contenant du plastique, promouvoir l'utilisation de produits de plastique durables et la réduction des déchets d'emballage de plastique connexes.

MINISTRES RESPONSABLES/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Tous les ministres/Tous les ministères et organismes

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- Afin d'effectuer le suivi des progrès que nous avons accomplis pour réaliser un gouvernement à faibles émissions de carbone, nous mesurons les émissions de gaz à effet de serre de nos opérations. L'exercice de référence pour cette mesure est 2005-2006, alors que nos opérations ont produit 1 637 kilotonnes d'équivalent en dioxyde de carbone. En 2017-2018, les ministères et organismes ont réduit les émissions provenant de leurs bâtiments et de leurs parcs automobiles de 32 % par rapport à 2005-2006.
- Tous les ministères sont tenus de réduire leurs émissions. Cependant, la plupart des émissions du gouvernement proviennent des bâtiments et des parcs automobiles. Par conséquent, seuls les ministères qui possèdent des biens immobiliers ou des parcs de plus de 50 véhicules sont tenus de produire des rapports sur leurs émissions de portée 1 et 2 provenant de ces sources. Les émissions de portée 1 sont celles qui sont produites directement par des sources détenues ou contrôlées par les ministères, tel que les parcs automobiles, et les émissions de portée 2 sont celles qui sont générées indirectement par la consommation d'énergie achetée, tel que l'électricité consommée dans les bâtiments.

MESURES À L'ÉGARD DES DÉCHETS PLASTIQUES DANS LES OPÉRATIONS FÉDÉRALES

Les plastiques jouent un rôle important dans notre économie et dans notre vie quotidienne. Cependant, la pollution par le plastique est un enjeu croissant au Canada et partout au monde. Le Canada s'est engagé à être un chef de file mondial en matière d'opérations gouvernementales écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat. Nous prenons des mesures pratiques, conformes aux éléments liés à la gestion des déchets de la Stratégie pour un gouvernement vert et la politique d'achats écologiques, afin de mieux gérer l'utilisation et l'élimination des plastiques dans nos opérations en augmentant le taux de diversion des déchets plastiques, en réduisant l'utilisation non essentielle des plastiques à usage unique et en s'approvisionnant avec des produits de plastiques plus durables.



NOTRE PLAN D'ACTION

PRINCIPALES PRIORITÉS

Dans le cadre de la Stratégie pour un gouvernement vert, nous nous engageons à assurer :

- **des biens immobiliers à faibles émissions de carbone, durables et résilients aux changements climatiques;**
- **une mobilité et des parcs de véhicules à faibles émissions de carbone;**
- **des actifs, des services et des opérations résilients aux changements climatiques;**
- **des produits et services écologiques.**

MESURES DE CONTRIBUTION

Biens immobiliers

- Tous les nouveaux bâtiments et les rénovations majeures accorderont la priorité aux investissements à faibles émissions de carbone en fonction des principes de conception intégrée, ainsi qu'au cycle de vie et au coût total des évaluations de propriété qui intègrent le prix implicite du carbone.
- Réduire au minimum le carbone intrinsèque et l'utilisation de matériaux nocifs dans la construction et la rénovation.
- Dans le but d'améliorer la performance environnementale de leurs immeubles, les ministères adopteront et déploieront des technologies propres, mettront en œuvre des procédures pour gérer l'exploitation des immeubles et tireront parti des programmes.
- Dans toutes les nouvelles locations nationales de locaux à bureaux et tous les renouvellements de baux pour un espace d'une superficie supérieur à 500 mètres carrés, les propriétaires doivent déclarer la consommation d'énergie et d'eau de l'édifice ainsi que les déchets produits au moyen du gestionnaire du portefeuille ENERGY STAR.

Mobilité et parcs de véhicules

- La gestion du parc de véhicules sera optimisée, notamment par l'emploi de la télématique afin de recueillir et d'analyser des données sur l'utilisation des véhicules devant être remplacés.
- L'utilisation potentielle d'énergies de remplacement dans les activités du parc de véhicules liées à la sûreté et à la sécurité nationales sera étudiée.

Adaptation aux changements climatiques

- Accroître la formation et le soutien dans l'évaluation des répercussions des changements climatiques, la réalisation d'évaluations des risques des changements climatiques et l'élaboration de mesures d'adaptation à l'intention des fonctionnaires et faciliter l'échange de pratiques exemplaires et de leçons tirées.
- D'ici 2021, adopter les codes du bâtiment résilient au climat élaborés par le Conseil national de recherche du Canada.

Approvisionnement

- Les ministères utiliseront des principes d'évaluation du cycle de vie pour réduire les conséquences sur l'environnement et garantir une valeur optimale dans les décisions d'approvisionnement du gouvernement.
- Les ministères adopteront des technologies propres et entreprendront des projets de démonstration des technologies propres.
- L'appui à l'approvisionnement écologique sera renforcé, notamment par des lignes directrices, des outils et de la formation offerte aux fonctionnaires.

Mesure du rendement

- Publier chaque année sur le site Web Écologiser le gouvernement des renseignements détaillés sur la performance environnementale des opérations du gouvernement fédéral, dont un inventaire complet des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie.

LIENS AVEC D'AUTRES DOMAINES DE LA SFDD



La réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant de nos propres activités et le renforcement de la résilience au climat de nos bâtiments et de nos opérations appuient les cibles de la SFDD en matière de lutte contre les changements climatiques, de croissance propre et d'énergie propre.

LE CANADA DANS LE MONDE

En apportant notre contribution dans le dossier des changements climatiques, nous appuyons le Programme 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable – en particulier l'ODD 7, Énergie propre et d'un coût abordable, l'ODD 9, Industrie, innovation et infrastructure, l'ODD 11, Villes et communautés durables, l'ODD 12, Consommation et production responsables, et l'ODD 13, Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. Cela soutient également des cibles spécifiques des ODD, ainsi que d'autres initiatives et accords internationaux.

Pour plus de renseignements sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'annexe 3.

NOS PARTENAIRES

Nous travaillons avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux dans la poursuite d'objectifs d'écologisation conjoints. Nous travaillons également en partenariat avec les communautés autochtones pour mettre en œuvre des initiatives comme l'achat d'électricité propre.

Les entreprises canadiennes sont également des partenaires importants. La recherche et le développement de technologies propres et novatrices nous aideront à réduire nos émissions.



AGISSEZ!

Dans le cadre de notre Stratégie d'écologisation, nous mettons l'accent sur le bien-être de nos employés en créant des milieux de travail durables et en faisant participer les employés à l'écologisation du gouvernement.

Écologisez votre propre milieu de travail en :

- **utilisant des modes de transport à faibles émissions de carbone, comme le vélo, la marche, le covoiturage ou les transports en commun, afin de réduire les émissions provenant des déplacements;**
- **utilisant des services de vidéo et de téléconférence;**
- **éteignant les ordinateurs et les autres équipements à la fin de la journée de travail;**
- **utilisant des produits de bureau écologiques, comme du papier recyclé à 100 % et des cartouches réutilisables;**
- **participant aux défis et aux activités des employés, comme le Mois du vélo au boulot, le Défi Transport, le Grand nettoyage des rivages, les Lunchs zéro déchet et l'engagement à éliminer les déchets plastiques;**
- **mettant sur pied une équipe verte pour échanger des idées et multiplier les actions ou en vous joignant à celle-ci.**

PARTENAIRES À L'ACTION
CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT

Des lumières sur la route : Un recueil de pratiques exemplaires et prometteuses pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la résilience dans les activités gouvernementales a été publié en vertu du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) et supervisé par la communauté pancanadienne fédérale-provinciale-territoriale de pratique pour le leadership climatique coprésidé par le Centre pour un gouvernement vert et la province de la Colombie-Britannique.

Le recueil est conçu comme une ressource pour les gouvernements dans leurs efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de leurs propres opérations, intensifier leurs efforts pour passer à des bâtiments hautement efficaces et à des parcs de véhicules zéro émission, et pour mettre en œuvre de nouvelles approches en matière d'approvisionnement qui soutiennent les entreprises canadiennes, démontrent de nouvelles technologies et pratiques, et créer des emplois.

PARTENAIRES À L'ACTION
LE CONSEIL DU BÂTIMENT DURABLE DU CANADA

Le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa) s'est associé au gouvernement du Canada pour déterminer le coût différentiel de la construction de bâtiments carbone net zéro dans divers territoires du Canada. L'étude a indiqué que, dans la plupart des cas, il n'y avait aucun coût différentiel tout au long de la cycle de vie de la construction de divers types de bâtiments à être carbone net zéro, tels que des bureaux, des entrepôts et des tours résidentielles.



CROISSANCE PROPRE



OBJECTIF À LONG TERME

Une industrie des technologies propres croissante au Canada contribue à une croissance propre et à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Nous savons qu'un environnement propre et sain et une économie forte doivent aller de pair dans le monde moderne. Nous prenons des mesures afin d'appuyer la croissance propre et la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, peu polluante et qui utilise ses ressources de manière efficace.

STRATÉGIE PANCANADIENNE VISANT L'ATTEINTE DE ZÉRO DÉCHET DE PLASTIQUE

Au Canada, environ 3 millions de tonnes de déchets de plastique sont acheminées aux sites d'enfouissement chaque année. C'est pourquoi les provinces, les territoires et le gouvernement du Canada proposent d'effectuer une transition à une économie circulaire concernant les plastiques en visant l'atteinte de zéro déchet de plastique. Une approche circulaire à l'égard des déchets de plastique vise à utiliser les produits et les matériaux le plus longtemps possible, à optimiser leur valeur et à boucler la boucle en ce qui a trait aux déchets en réutilisant, en réparant, en remettant à neuf et en recyclant dans la mesure du possible.

À cette fin, en novembre 2018, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ont approuvé en principe la Stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique et se sont engagés à élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre la stratégie.

La vision de la stratégie consiste à conserver les plastiques dans l'économie, mais à l'extérieur des sites d'enfouissement et de l'environnement, et indique 10 domaines de résultats qui susciteront la mise au point de futures mesures :

- **conception de produits;**
- **plastiques à usage unique;**
- **systèmes de collecte;**
- **marchés;**
- **capacité de recyclage;**
- **sensibilisation des consommateurs;**
- **activités aquatiques;**
- **recherche et surveillance;**
- **nettoyage;**
- **mesures à l'échelle mondiale.**

Partout dans le monde, il y a une hausse de la demande pour des technologies propres qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, augmentent la résilience aux changements climatiques et améliorent la qualité de l'air et de l'eau. Le marché mondial des technologies propres devrait dépasser les 2,5 milliards de dollars d'ici 2022 et continuer de croître, car la Commission mondiale sur l'économie et le climat a estimé que, d'ici 2030, l'économie propre atteindra les 26 milliards de dollars et créera 65 millions d'emplois partout dans le monde. Les entreprises canadiennes du secteur des technologies propres sont bien placées pour soutenir la concurrence et être gagnantes dans ce vaste marché mondial en pleine croissance.

Lorsqu'il est question de technologies propres, le Canada a la possibilité d'être un vrai chef de file mondial. En investissant dans l'innovation des technologies propres, nous pouvons générer une croissance économique tout en contribuant à l'atteinte de nos objectifs en matière de changements climatiques. Nous reconnaissons ce potentiel et nous prenons des mesures pour stimuler la croissance du secteur des technologies propres au Canada. En développant et en adoptant ces technologies, les entreprises et l'industrie créent des occasions de devenir concurrentiel à l'échelle mondiale tout en réduisant les répercussions sur le climat, l'eau, le sol et l'air.

CIBLE À MOYEN TERME

- Mettre en œuvre notre engagement Mission Innovation visant à doubler les investissements du gouvernement fédéral dans la recherche, le développement et la démonstration de l'énergie propre à partir des niveaux de 2015 de 387 millions de dollars pour atteindre 775 millions de dollars d'ici 2020.
- Accroître la valeur des exportations canadiennes de technologies propres à 15,6 milliards de dollars d'ici 2025.

JALONS À COURT TERME

- D'ici 2020, dans le cadre du Programme de croissance propre, mettre en œuvre plus de 40 projets de recherche, de développement et de démonstration menés par l'industrie dans les secteurs de l'énergie, de l'exploitation minière et de la foresterie qui feront progresser les nouvelles technologies propres vers l'état de préparation commerciale.
- Entre 2019 et 2022, CanmetÉnergie et CanmetMatériaux participe à 4 programmes de recherche axés sur la mission qui visent à faire progresser des solutions à des problèmes concrets dans la production et l'utilisation d'énergie propre.
- D'ici 2023, le Programme d'innovation énergétique démontrera jusqu'à 30 technologies et solutions novatrices d'énergie propre dans des domaines tels que le pétrole et le gaz, l'énergie renouvelable et l'infrastructure relative aux véhicules électriques.
- Collaborer avec tous les ordres de gouvernement, les collectivités autochtones, l'industrie et d'autres intervenants à l'élaboration d'un plan d'action pour mettre en œuvre la stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique.

MINISTRES RESPONSABLES/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique; Ministre des Ressources naturelles/Affaires mondiales Canada; Agence canadienne de développement économique du Nord; Agence de promotion économique du Canada atlantique; Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario; Conseil canadien des normes; Conseil national de recherches Canada; Développement économique Canada pour les régions du Québec; Diversification de l'économie de l'Ouest Canada; Emploi et Développement social Canada; Environnement et Changement climatique Canada; Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario; Innovation, Sciences et Développement économique Canada; Ressources naturelles Canada; Statistique Canada; Technologies du développement durable du Canada



LA 10E RÉUNION MINISTÉRIELLE SUR L'ÉNERGIE PROPRE ET LA 4E MISSION INNOVATION (CEM10/MI-4)

En mai 2019, le Canada a accueilli la réunion ministérielle sur l'énergie propre et la Mission Innovation à Vancouver, en Colombie-Britannique. La CEM10/MI-4 vise à accélérer la transition à un futur énergétique propre en collaborant à l'élaboration et à l'adoption de technologies et de solutions propres. L'événement a rassemblé des ministres de plus de 25 pays ainsi que des dirigeants de l'industrie et d'organismes internationaux. Le Canada a collaboré étroitement avec la communauté internationale pour obtenir des résultats clés qui viennent compléter et tirer parti des activités et des priorités nationales tout en faisant preuve de son leadership sur la scène internationale. Le Canada s'est mis en position de chef de file mondial en ce qui a trait à l'inclusion en soulignant le leadership des femmes, des jeunes et des peuples autochtones. L'Expo Innovation, un salon professionnel de 2 jours, a permis d'établir des réseaux commerciaux, de mettre en lumière les possibilités d'investissement et de mettre en valeur l'innovation canadienne.

NOTRE PLAN D'ACTION

PRINCIPALES PRIORITÉS

À l'appui de notre cible en matière d'investissement dans l'énergie propre et de notre objectif concernant la croissance propre, nous continuerons de renforcer la capacité des entreprises canadiennes du secteur des technologies propres à développer et à faire avancer ces technologies et à accéder aux marchés internationaux en poursuivant la mise en œuvre du Plan pour l'innovation et les compétences et du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Cela comprend :

- **investir 2,3 milliards de dollars entre 2017 et 2022 pour appuyer les entreprises et les projets de toutes tailles dont :**
  - **fournir 1,4 milliard de dollars à la Banque de développement du Canada et à Exportation et développement Canada pour accroître l'accès aux capitaux afin que les entreprises puissent être concurrentielles à l'échelle internationale;**
  - **fournir 400 millions de dollars à Technologies du développement durable du Canada afin d'appuyer le développement et la démonstration de technologies propres qui n'ont pas encore été commercialisées;**
  - **fournir 155 millions de dollars au Programme de croissance propre, qui finance les projets de recherche, de développement et de démonstration concernant les technologies propres menés par l'industrie dans les secteurs de l'énergie, de l'exploitation minière et de la foresterie du Canada;**
  - **fournir 75 millions de dollars pour 5 défis des technologies propres d'Impact Canada axés sur la recherche de solutions révolutionnaires à des problèmes complexes et persistants : Femmes en technologies propres, Visez haut, Branchés sur l'avenir, À tout casser et Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel;**
  - **fournir 52,9 millions de dollars par année au Programme d'innovation énergétique, qui finance des projets axés sur la réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs de l'électricité, des bâtiments, des transports et de l'industrie;**
- **appuyer les solutions novatrices pour aborder les déchets de plastique dans les secteurs comme l'emballage alimentaire, le matériel de pêche fantôme et la possibilité de composter les bioplastiques par l'entremise du Défi innovation pour les plastiques canadiens lancé en octobre 2018;**
- **appuyer la Stratégie relative aux données sur les technologies propres, qui sert de base à la collecte des données et à la mesure des répercussions économiques, environnementales et sociales des technologies propres au Canada;**
- **mettre en œuvre les mesures annoncées dans l'Énoncé économique de l'automne 2018 et dans le budget de 2019 pour faire progresser les technologies propres et la croissance propre au Canada, notamment :**
  - **50 millions de dollars sur 3 ans, pour accroître les fonds disponibles au volet des technologies propres de l'Initiative de catalyse du capital de risque (ICCR). Ce nouveau volet de financement est en plus de 400 millions de dollars déjà annoncé dans le budget de 2017 pour l'ICCR en vue d'atteindre des objectifs en matière de changements climatiques du Canada et aider les sociétés novatrices de technologies propres du Canada à commercialiser leurs technologies;**
  - **comptabilisation en charges immédiate pour les technologies propres afin d'augmenter leur adoption sur le marché;**
  - **création d'un Centre d'innovation en matière de réglementation pour moderniser le régime de réglementation et encourager l'innovation;**
- **fournir des conseils et du soutien aux entreprises canadiennes grâce au Carrefour de la croissance propre, le point central du gouvernement fédéral pour les technologies propres;**
- **mettre en œuvre les programmes d'infrastructures vertes nationaux (programme des réseaux intelligents, programme de démonstration de projets d'infrastructure pour les véhicules électriques, initiative pour le déploiement d'infrastructures pour les véhicules électriques et les carburants de remplacement, bâtiments écoénergétiques, énergies renouvelables émergentes et énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées), ce qui représente un investissement de 820 millions de dollars dans le cadre du budget de 2017.**

À l'appui de notre objectif en matière de croissance propre, nous travaillerons avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires pour mettre en œuvre la stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique, notamment par la prise de mesures dans les secteurs clés, comme la prise en compte des plastiques à usage unique et jetables et l'augmentation du contenu recyclé dans les produits de plastique.

À l'appui des aspirations en matière de croissance propre, et conformément à notre objectif concernant la croissance propre, nous collaborerons avec les gouvernements territoriaux et autochtones pour faire progresser les éléments économiques du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord en élaborant une stratégie panterritoriale pour la croissance afin de stimuler une croissance économique durable et diversifiée au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

Afin de mesurer la croissance du secteur des technologies propres du Canada, nous surveillons la contribution des technologies propres au produit intérieur brut, ainsi que le nombre d'emplois liés aux technologies propres. Selon le Compte économique des produits environnementaux et de technologies propres, en 2017, les activités environnementales et de technologies propres ont représenté 1,4 % (28,4 milliards de dollars) du produit intérieur brut du Canada. De plus, ce secteur comptait environ 183 000 emplois (2017), soit 1 % des emplois au Canada. Les exportations de technologies propres ont totalisé 9 milliards de dollars en 2017, une hausse de 900 millions de dollars (11 %) par rapport aux niveaux de 2016.

CRÉER DE NOUVELLES POSSIBILITÉS : INITIATIVE AUTOCHTONE POUR RÉDUIRE LA DÉPENDANCE AU DIESEL

Élaborée par Ressources naturelles Canada en collaboration avec Indigenous Clean Energy Social Enterprise et l'Institut Pembina, l'Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel aidera les collectivités à délaisser l'utilisation du diesel en appuyant l'élaboration de projets d'énergie propre par les collectivités.

Un comité de jurés composé seulement d'Autochtones choisira jusqu'à 15 champions de l'énergie qui recevront une formation spécialisée en énergie propre. Les champions de l'énergie et leurs collectivités seront admissibles à une somme pouvant atteindre jusqu'à 1,3 million de dollars sur une période de 36 mois à mesure qu'ils atteindront des étapes clés, y compris un plan communautaire exhaustif en matière d'énergie, de la formation et du mentorat supplémentaires ainsi que la conception et l'élaboration de projets.

Les collectivités ayant atteint le plus d'étapes seront ensuite préqualifiées pour recevoir du financement supplémentaire (jusqu'à 9 millions de dollars au total) du programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées afin de continuer la mise en œuvre du plan énergétique.

MESURES DE CONTRIBUTION

Afin d'accélérer l'innovation et d'encourager le développement, la mise à l'échelle et la commercialisation des nouvelles technologies, nous allons :

Investir dans les technologies propres

Soutenir le développement, la démonstration, la commercialisation, le déploiement, l'adoption et l'exportation de technologies qui réduisent les répercussions environnementales en mettant en œuvre les engagements en matière de technologies propres du Plan pour l'innovation et les compétences et du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.

Ce travail mettra à profit les forces régionales et aidera à améliorer la compétitivité et la performance environnementale dans les secteurs tels que l'énergie, les mines, la construction et la gestion des déchets.

Collaborer avec les intervenants afin d'appuyer la croissance des technologies propres au Canada

Travailler avec les provinces, les territoires, les collectivités autochtones, les entreprises, les industries, les producteurs de technologie et le milieu universitaire afin d'appuyer la croissance des technologies propres, notamment en :

- faisant des investissements stratégiques dans les technologies propres, y compris celles qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et qui améliorent la qualité de l'air;
- incluant des solutions de technologies propres dans une stratégie visant à réduire les déchets plastiques au Canada;
- soutenant le développement et la démonstration de technologies grâce aux programmes de technologies propres, et encourageant l'adoption de technologies propres;
- collaborant à des stratégies pour faire progresser le développement socioéconomique par l'entremise de projets d'énergie propre dans les collectivités rurales et éloignées et pour réduire la dépendance au combustible fossile dans la production de chaleur et d'électricité;
- améliorant et modernisant le régime de réglementation afin de favoriser l'investissement et l'innovation.

Promouvoir les entreprises canadiennes en tant que chefs de file mondiaux dans le domaine des technologies propres

Collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'appuyer les technologies propres canadiennes.

Continuer à promouvoir les entreprises canadiennes au moyen de la nouvelle Stratégie de promotion du commerce international pour les technologies propres.

Collaborer avec des partenaires internationaux dans la transition vers les énergies propres et un avenir faible en carbone

Faire preuve de leadership international pour appuyer la croissance des technologies propres; par exemple, en continuant de respecter les engagements dans le cadre de la Mission Innovation du Canada.

Les mesures prises dans le cadre de la Mission Innovation englobent, par exemple, ce qui suit :

- collaborer avec d'autres pays pour accélérer l'innovation mondiale en matière d'énergie propre en participant aux 8 défis en matière d'innovation, notamment en codirigeant le défi des biocarburants durables et le défi des matériaux liés à l'énergie propre;
- encourager le secteur privé à investir davantage, tout en doublant les investissements du gouvernement fédéral dans la recherche et le développement des énergies propres.

Améliorer notre compréhension du paysage des technologies propres au Canada

Améliorer notre compréhension des impacts et des avantages des technologies propres pour l'économie canadienne par l'entremise de la Stratégie relative aux données sur les technologies propres, qui fournit le fondement nécessaire pour mesurer les impacts économiques, environnementaux et sociaux des technologies propres au Canada et qui comporte des mesures dans 3 domaines :

- produire des indicateurs macroéconomiques concernant l'économie des technologies propres;
- mettre à profit des données au niveau de l'entreprise pour établir un ensemble commun d'indicateurs dans l'ensemble des industries afin de permettre une meilleure compréhension des difficultés et des possibilités auxquelles les entreprises de technologies propres font face;
- tirer parti des données administratives pour mieux mesurer l'efficacité et améliorer les programmes du gouvernement afin d'atteindre les objectifs en matière de technologies propres.

Soutenir les mesures volontaires afin de réduire les répercussions environnementales

Encourager les entreprises, les provinces et les territoires, et les Canadiens à prendre des mesures pour réduire les répercussions environnementales, comme les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, notamment en soutenant et en fournissant l'accréditation et la vérification des solutions de technologies propres afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Soutenir les compétences et la formation en technologies propres

Contribuer au perfectionnement des compétences des travailleurs existants et créer des possibilités pour les jeunes dans les métiers hautement spécialisés des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques. Cela comprend :

- la mise en œuvre du programme de stages Horizons Sciences pour les jeunes (dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse) qui soutient les emplois verts pour les jeunes en offrant des subventions salariales aux employeurs admissibles pour l'embauche de stagiaires dans les secteurs de l'environnement et des technologies propres;
- le soutien du renforcement des capacités, de la formation, de l'éducation et du perfectionnement des compétences dans divers domaines liés aux ressources naturelles afin de garantir que les collectivités autochtones disposent du capital humain nécessaire pour obtenir du succès à long terme, par l'entremise de programmes tels que l'Initiative de foresterie autochtone, le programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées et l'Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel d'Impact Canada.

Adopter des approches équitables et souples qui aident les travailleurs et les entreprises du Canada à saisir des occasions dans l'économie de la croissance propre. Cela consiste notamment à réagir aux recommandations du Groupe de travail sur la transition équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon en

- créant des centres de transition des travailleurs qui offriront des incitatifs de perfectionnement des compétences ainsi que des activités de diversification économique et communautaire dans l'ouest et l'est du Canada;
- collaborant avec des personnes touchées pour étudier de nouvelles façons de protéger les salaires et les pensions;
- créant un fonds dédié à l'infrastructure pour appuyer les projets prioritaires et la diversification économique dans les collectivités touchées.

LIENS AVEC D'AUTRES DOMAINES DE LA SFDD



L'investissement dans les technologies propres et l'innovation soutient la croissance économique, ainsi que les cibles de la SFDD liées aux mesures pour lutter contre les changements climatiques, à l'énergie propre, et à la construction de collectivités sûres et en santé :

- les technologies propres peut réduire les émissions de gaz à effet de serre et accroître la résilience au climat;
- investir dans les technologies énergétiques propres rend le système énergétique du Canada plus durable;
- nous aidons à appuyer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone en adoptant les technologies propres dans nos propres activités et en entreprenant des projets de démonstration des technologies propres;
- investir dans les technologies propres réduit la dépendance à l'électricité produite à partir de combustibles fossiles dans les régions nordiques et éloignées et soutient des collectivités saines et durables;
- investir dans les technologies propres aide les secteurs tels que la foresterie, les pêches, les mines, l'énergie, l'agriculture et le secteur manufacturier, ainsi que leurs chaînes d'approvisionnement connexes, à devenir plus durables et concurrentiels.

LE CANADA DANS LE MONDE

L'investissement dans les technologies propres et l'innovation soutient le Programme 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable – en particulier l'ODD 9, Industrie, Innovation et Infrastructure, l'ODD 12, Consommation et productions responsables, l'ODD 13, Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et l'ODD 17, Partenariats pour la réalisation des objectifs. Cela soutient également des cibles spécifiques des ODD, ainsi que d'autres initiatives et accords internationaux.

Pour plus de renseignements sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'annexe 3.

NOS PARTENAIRES

Les producteurs et les utilisateurs canadiens de technologies propres, les établissements d'enseignement, les organisations autochtones, les provinces et les territoires ainsi que les municipalités jouent tous un rôle dans l'avancement des technologies propres et d'emplois verts. Les entreprises canadiennes montrent la voie en développant et en adoptant des technologies qui contribuent à une économie à faibles émissions de carbone. Par ailleurs, les provinces, les territoires et d'autres intervenants s'emploient à encourager la recherche, le développement et l'adoption de technologies. Par exemple :

- la Stratégie #BCTECH de la Colombie-Britannique comprend des mesures pour accroître l'adoption et les exportations de technologies propres;
- en Alberta, les programmes AB Innovates et Emission Reduction Alberta favorisent l'investissement dans la recherche et l'innovation, et accélèrent le développement des technologies propres visant à améliorer l'environnement;
- l'Ontario soutient les Centres d'excellence de l'Ontario, un programme sans but lucratif qui aide à commercialiser la recherche universitaire et investit dans les projets en phase initiale offrant un potentiel commercial;
- le programme québécois Technoclimat encourage le développement de nouvelles technologies et de procédés novateurs liés à l'efficacité énergétique et à des sources d'énergie émergentes;
- Innovacorp de la Nouvelle-Écosse est une société d'investissement en capital-risque qui aide les entreprises de la province dès le premier stade de leur développement. Elle fournit des investissements dès les premières phases, ainsi que des conseils spécialisés individualisés;
- le Centre d'innovation en climat froid du Centre de recherche du Yukon fournit aux particuliers et aux entreprises un capital d'amorçage pour développer des prototypes qui peuvent être testés avant de passer à l'étape de la commercialisation;
- des regroupements d'incubateurs et d'accélérateurs d'entreprises, tels que le MaRS Discovery District de Toronto et Digital Media Zone à la Ryerson University lient les investisseurs, les enseignants, les chercheurs, les scientifiques sociaux, les entrepreneurs et les experts commerciaux.

Les provinces et les territoires investissent également dans leur main-d'œuvre de manière à ce qu'un plus grand nombre de Canadiens puissent participer à l'économie de la croissance propre. Par exemple :

- le Coal Workforce Transition Program et le Coal Community Transition Fund de l'Alberta appuient les travailleurs et les collectivités touchés par l'élimination progressive de l'électricité produite à partir de la combustion de charbon et la transition vers des emplois dans des secteurs émergents;
- le programme Deuxième carrière de l'Ontario aide les travailleurs à perfectionner les compétences nécessaires pour les emplois en demande.



AGISSEZ!

- Informez-vous et découvrez en quoi les services gouvernementaux peuvent vous être utiles : consultez le Carrefour de la croissance propre
- Envisagez des placements écologiques lorsque vous avez la possibilité d'investir ou d'épargner
- Cherchez à acheter des produits locaux et à appuyer des marques respectueuses de l'environnement pour répondre à vos besoins
- Réduisez les déchets à la maison en réutilisant, en réparant, en recyclant et en compostant

PARTENAIRES À L'ACTION
DRAINAGE PAR GRAVITÉ RENFORCÉ AU MOYEN DE VAPEUR ET DE GAZ AMÉLIORÉ

MEG Energy Corp utilise un procédé de drainage par gravité renforcé au moyen de vapeur et de gaz amélioré pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'extraction des sables bitumineux, diminuer la consommation d'eau et accroître l'efficacité. Cette technologie devrait permettre de réaliser des économies tout en minimisant les impacts environnementaux sur le sol, l'air et l'eau. Ce projet a été développé avec le soutien de Ressources Naturelles Canada.



PARTENAIRES À L'ACTION
TECHNOLOGIE AIR-CARBURANTS DE CARBON ENGINEERING

Depuis sa création en 2015, l'entreprise britanno-colombienne Carbon Engineering est parvenue à capter une tonne de dioxyde de carbone dans l'air à son usine pilote de captage direct dans l'air située à Squamish, en Colombie-Britannique. Il s'agit d'une première dans le développement d'une technologie évolutive pour capter le dioxyde de carbone dans l'air et le combiner aux atomes d'hydrogène libérés par d'autres sources d'énergie propre afin de le transformer en carburants liquides pour le transport. Les carburants synthétiques propres favoriseront une économie à faibles émissions de carbone et réduiront les émissions. Ce projet a été développé avec le soutien de Ressources Naturelles Canada.

PARTENAIRES À L'ACTION
ALBERTA CARBON CONVERSION TECHNOLOGY CENTRE

Détenu et exploité par InnoTech Alberta, l'Alberta Carbon Conversion Technology Centre travaille à l'avancement des technologies visant à transformer les émissions de dioxyde de carbone en produits utilisables, comme des matériaux de construction, des carburants de remplacement et des biens commerciaux. Ces travaux, développés avec le soutien de Ressources Naturelles Canada, contribueront à réduire les émissions tout en créant des emplois locaux dans la collectivité environnante.





INFRASTRUCTURE MODERNE ET RÉSILIENTE

OBJECTIF À LONG TERME

Une infrastructure moderne, durable et résiliente soutient la croissance économique propre et l'inclusion sociale

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Les infrastructures vertes – y compris les systèmes d'eau et d'eaux usées, l'énergie propre, le transport à faibles émissions de carbone, les infrastructures résilientes au climat comme les systèmes d'atténuation des inondations et les infrastructures structurales ou naturelles pour protéger du climat changeant et réduire les impacts des catastrophes naturelles au sein des collectivités – protègent l'environnement naturel, soutiennent des collectivités saines et résilientes, favorisent la croissance économique et améliorent la qualité de vie.

Nous avons besoin d'installations modernes de distribution d'eau et d'épuration des eaux usées pour garantir que les Canadiens ont une eau salubre à consommer, et pour protéger nos lacs, nos fleuves et rivières et nos océans contre la pollution. Les infrastructures d'énergie propre aideront à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique. Le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et de postes de ravitaillement en gaz naturel et en hydrogène aidera à réduire les obstacles à l'utilisation d'options de transport à faibles émissions de carbone. Et tandis que les effets des changements climatiques continuent de se manifester, des infrastructures résilientes au climat qui protègent les Canadiens deviendront de plus en plus nécessaires pour soutenir le bien-être économique, environnemental et social.

Outre les infrastructures vertes, d'autres investissements dans les infrastructures – par exemple, des investissements pour fournir des logements abordables et améliorer les transports en commun – peuvent contribuer également à la durabilité environnementale, à la prospérité économique et à l'amélioration de la qualité de vie.

CIBLE À MOYEN TERME

- D'ici la fin de l'année fiscale 2027-2028, investir 26,9 milliards de dollars dans le financement d'initiatives d'infrastructures vertes qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et améliorent la résilience climatique et la qualité de l'environnement.

JALONS À COURT TERME

- De 2019 à 2022, 6 normes et codes binationaux nouveaux ou révisés (dans la mesure du possible) pour les carburants de remplacement, les véhicules électriques ou les infrastructures seront achevés chaque année.
- D'ici 2022, plus de 30 solutions de normalisation seront mises en œuvre dans le cadre du programme de Normes visant à soutenir la résilience des infrastructures du Conseil canadien des normes, afin de renforcer la résilience des infrastructures et de créer des collectivités plus fortes pour les Canadiens.
- D'ici 2022, entre 8 et 15 nouveaux projets de bâtiments et d'infrastructures à base de bois feront l'objet d'une démonstration dans le cadre du Programme de construction verte en bois, qui encourage l'utilisation accrue des produits du bois dans la construction de bâtiments non traditionnels afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de stimuler la croissance économique.

MINISTRES RESPONSABLES/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités/Conseil canadien des normes; Conseil national de recherches Canada; Infrastructure Canada; Ressources naturelles Canada; Services aux Autochtones Canada

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

En partenariat avec Statistique Canada, Infrastructure Canada a publié la première série de données de l'Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada entre août et décembre 2018. Ces résultats, de l'année de référence 2016, établissent une base de référence exhaustive pour les données sur les infrastructures. L'enquête fournit aux Canadiens des renseignements sur les pratiques de gestion des biens ainsi que l'ensemble, la condition et le rendement de 9 catégories différentes d'infrastructures publiques essentielles qui appartiennent aux gouvernements provinciaux, territoriaux ou régionaux ou aux municipalités ou qui sont louées par ces autorités. La prochaine série de données sera recueillie à l'automne 2019 pour l'année de référence 2018.



NOTRE PLAN D'ACTION

PRINCIPALES PRIORITÉS

- **À l'appui de notre cible relative à l'infrastructure écologique, nous continuerons de mettre en œuvre notre plan d'infrastructure à long terme, qui met l'accent sur l'investissement dans des projets qui aideront à bâtir notre économie pour l'avenir.**
- **À l'appui de notre cible relative à l'infrastructure écologique, le budget de 2017 prévoyait 9,2 milliards de dollars au cours de 11 années, grâce au programme d'infrastructure Investir dans le Canada dans les infrastructures vertes, y compris les initiatives de production, de transport et de stockage d'énergie propre, les projets d'infrastructures naturelles ou structurales mieux adaptées aux impacts des changements climatiques ainsi que les projets qui augmentent l'accès à l'eau potable.**
- **À l'appui de notre cible relative à l'infrastructure écologique, nous collaborerons avec les provinces et les territoires afin d'atteindre 10 mégatonnes de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030 grâce à des investissements effectués dans le cadre d'ententes bilatérales intégrées.**
- **À l'appui de notre cible relative à l'infrastructure écologique, nous investirons 40 millions de dollars sur 4 ans, commençant en 2018-2019, dans le cadre du Programme de construction verte en bois afin de mettre à jour nos codes nationaux du bâtiment, d'accroître la sensibilisation et de démontrer, grâce à des projets novateurs, la capacité d'utilisation du bois dans des projets de construction non traditionnels en tant que moyens durables pour renforcer notre environnement bâti.**
- **À l'appui de notre objectif relatif à l'infrastructure moderne et résiliente, dans le budget de 2019, le gouvernement a proposé de fournir 130 millions de dollars sur 5 ans pour installer de nouvelles bornes de recharge et de ravitaillement dans les milieux de travail, les stationnements publics, les bâtiments commerciaux et résidentiels à logements multiples et les endroits éloignés.**
- **À l'appui de notre objectif relatif à l'infrastructure moderne et résiliente, dans le budget de 2019, le gouvernement a proposé de fournir 151,23 millions de dollars sur 5 ans pour améliorer la gestion des urgences au Canada. Cet investissement permettra d'améliorer la capacité du Canada de prévoir les menaces et d'y réagir et aidera à évaluer la condition et la résilience des infrastructures essentielles à la suite d'une catastrophe naturelle.**
- **À l'appui de notre objectif relatif à l'infrastructure moderne et résiliente, dans le budget de 2019, le gouvernement a proposé de fournir 211 millions de dollars pour appuyer de meilleures résilience et gestion des urgences dans les réserves, et 48 millions de dollars pour renouveler le financement des projets liés à l'infrastructure dans les réserves qui protégeront les collectivités contre les dangers liés au climat, tout en reconnaissant que les collectivités des Premières Nations font face à des risques disproportionnés en matière de santé et de sécurité en ce qui a trait aux urgences et aux catastrophes naturelles.**

MESURES DE CONTRIBUTION

À court terme, dans le cadre de notre plan d'infrastructure à long terme, nous allons :

Travailler avec les partenaires sur l'infrastructure verte

Faire avancer la collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités, les peuples autochtones et d'autres intervenants pour améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et soutenir les mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de l'air et à renforcer la résilience au climat, notamment en :

- veillant à ce que les collectivités disposent de systèmes d'eau et d'eaux usées plus fiables afin que l'eau potable et les effluents respectent les normes prescrites par la loi; par exemple, en fournissant un financement grâce aux ententes bilatérales intégrées avec les provinces et les territoires;
- exigeant que les promoteurs des projets d'infrastructures évaluent la façon dont leurs projets contribueront à la pollution par le carbone ou à sa réduction et prennent en compte les risques liés aux changements climatiques dans l'emplacement, la conception et l'exploitation prévue des projets;
- aidant les municipalités à s'adapter aux effets des changements climatiques, à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à intégrer la prise en compte des changements climatiques dans leurs pratiques de gestion des actifs; par exemple, en fournissant un financement, de la formation et des ressources dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux;
- améliorant la capacité, la qualité, la sécurité et l'accessibilité des infrastructures de transport en commun dans l'ensemble du Canada afin d'appuyer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre;
- faisant la démonstration de systèmes et de produits de construction à base de bois qui soutiennent la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- fournir des stratégies de financement novatrices pour des projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, permettent d'assainir la qualité de l'air et d'offrir un accès à des réseaux d'eau potable salubre, et qui font la promotion des sources d'énergie renouvelables.

OPTIQUE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU CANADA POUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES

À compter de 2018, une optique des changements climatiques sera appliquée à certains programmes dans le cadre de notre plan d'infrastructure à long terme. L'optique des changements climatiques appuie les promoteurs dans la conception de meilleurs projets en évaluant les possibilités de réduire la pollution par le carbone et en déterminant si les projets doivent être adaptés afin de mieux résister aux intempéries, aux inondations et aux autres catastrophes naturelles liées aux changements climatiques.

L'optique des changements climatiques encourage les planificateurs de projets à faire de meilleurs choix, conformément aux objectifs communs du Cadre pancanadien. Elle s'appliquera aux projets dont les coûts admissibles dépassent 10 millions de dollars dans le cadre du programme d'infrastructure Investir dans le Canada, à tous les projets du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes et à certains finalistes du Défi des villes intelligentes.

Soutenir des infrastructures à faibles émissions de carbone et résilientes au climat

En vertu du Cadre pancanadien, continuer à appuyer des projets dans divers secteurs qui aident à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Cela comprend :

- veiller à ce qu'entre 2016 et 2024, un réseau de plus de 1 000 bornes de recharge rapide de véhicules électriques d'un océan à l'autre, le long des autoroutes du Canada, 22 stations de gaz naturel le long des principaux couloirs de transport de marchandises et 15 stations d'hydrogène dans les zones métropolitaines soient installés, dans le cadre de l'Initiative pour le déploiement d'infrastructures pour les véhicules électriques et les carburants de remplacement;
- mettre en œuvre le programme de Normes visant à soutenir la résilience dans les infrastructures, qui appuie l'élaboration de directives de normalisation sur les données météorologiques, l'information sur le climat et les projections relatives aux changements climatiques;
- mettre à jour les normes existantes pour veiller à ce que l'infrastructure au Canada soit adaptée aux changements climatiques et investir dans de nouvelles normes qui appuient l'infrastructure du Nord;
- rendre les bâtiments plus écoénergétiques en élaborant avec les provinces et les territoires des codes du bâtiment modèles d'ici 2022 et en les étiquetant/les divulguant dès 2019 dans le cadre de l'initiative Une construction intelligente : une stratégie canadienne pour les bâtiments. Cette stratégie a pour objectif l'adoption par les provinces et les territoires de codes de plus en plus stricts à compter de 2020 et l'atteinte d'une consommation énergétique nette zéro pour la construction d'ici 2030.

LIENS AVEC D'AUTRES DOMAINES DE LA SFDD



L'investissement dans les infrastructures appuie les cibles de la SFDD liées à l'énergie propre, à la lutte contre les changements climatiques, à l'eau potable propre et à la construction de collectivités sûres et en santé :

- investir dans l'infrastructure verte peut réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire la pollution atmosphérique et protéger les collectivités contre les effets climatiques;
- investir dans les infrastructures d'épuration des eaux usées aidera à prévenir la pollution de l'eau et à protéger les sources d'eau potable;
- investir dans l'infrastructure de transport à faibles émissions de carbone favorise l'utilisation d'énergie propre.

LE CANADA DANS LE MONDE

Les investissements dans l'infrastructure appuient le Programme 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable – en particulier l'ODD 6, Eau propre et assainissement, l'ODD 7, Énergie propre et d'un coût abordable, l'ODD 9, Industrie, innovation et infrastructure, et l'ODD 13, Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. Ils contribuent également à une cible spécifique des ODD, ainsi qu'à d'autres initiatives et accords internationaux.

Pour plus de renseignements sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'annexe 3.

NOS PARTENAIRES

La plupart des infrastructures publiques du Canada appartiennent aux provinces, aux municipalités, aux territoires et aux peuples autochtones qui sont des partenaires essentiels dans l'investissement dans les infrastructures. Nous nous sommes engagés à travailler en collaboration avec nos partenaires sur leurs priorités en matière d'infrastructures.

La grande majorité des infrastructures publiques essentielles (telles que les systèmes d'eau potable et d'eaux usées, les routes et les ponts) appartiennent aux provinces et aux territoires (38,1 %) et aux municipalités (59,8 %). Il est primordial de collaborer avec les autres ordres de gouvernement et d'harmoniser les priorités et les programmes pour mettre en œuvre plusieurs programmes de notre plan d'infrastructures à long terme. Des accords bilatéraux avec les provinces et les territoires, plus particulièrement, représentent un moyen de prestation clé, et ces partenariats nous permettent de tirer parti et donc d'augmenter considérablement la portée du financement des infrastructures.

Partout au pays, les provinces et les territoires investissent dans les infrastructures écologiques afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou de s'adapter aux impacts émergents des changements climatiques. Par exemple, la Saskatchewan fait des investissements importants dans la réduction des émissions de l'électricité par la mise au point et la construction de la première installation majeure de captage et de stockage de carbone postcombustion au monde. Le carbone capté au moyen de cette technologie peut être séquestré en permanence sous terre, que ce soit en l'entreposant dans des formations salines profondes ou en l'utilisant pour améliorer la récupération du pétrole.

Les provinces, territoires et municipalités du Canada investissent également dans les infrastructures écologiques pour améliorer la résilience aux inondations, un des principaux risques que courent de nombreux Canadiens, tout en améliorant également les résultats environnementaux. Par exemple, le Projet de restitution de l'état naturel de l'embouchure de la Don et de protection des terres portuaires à Toronto transforme l'embouchure de la rivière Don pour créer un exutoire plus naturalisé, tout en fournissant simultanément une protection essentielle contre les inondations dans 240 hectares du secteur riverain est de Toronto. De plus, la stratégie pour les toits verts de Toronto crée des incitatifs et offre des subventions pour la mise au point de toits verts afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales, d'atténuer les effets d'îlot de chaleur, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air.

D'autres gouvernements et le secteur privé prennent des mesures à l'appui de l'élaboration d'un réseau de bornes de recharge rapide des véhicules électriques d'un océan à l'autre. Par exemple, avec le financement fourni par l'entremise de l'Initiative pour le déploiement d'infrastructures pour les véhicules électriques et les carburants de remplacement, BC Hydro s'est engagée à construire 23 bornes de recharge rapide de véhicules électriques en Colombie-Britannique, tandis qu'Hydro-Québec construit 100 bornes de recharge rapide au Québec. De plus, Petro-Canada a annoncé qu'elle installera plus de 50 bornes de recharge rapide le long de l'autoroute transcanadienne, de la Nouvelle-Écosse à la Colombie-Britannique.

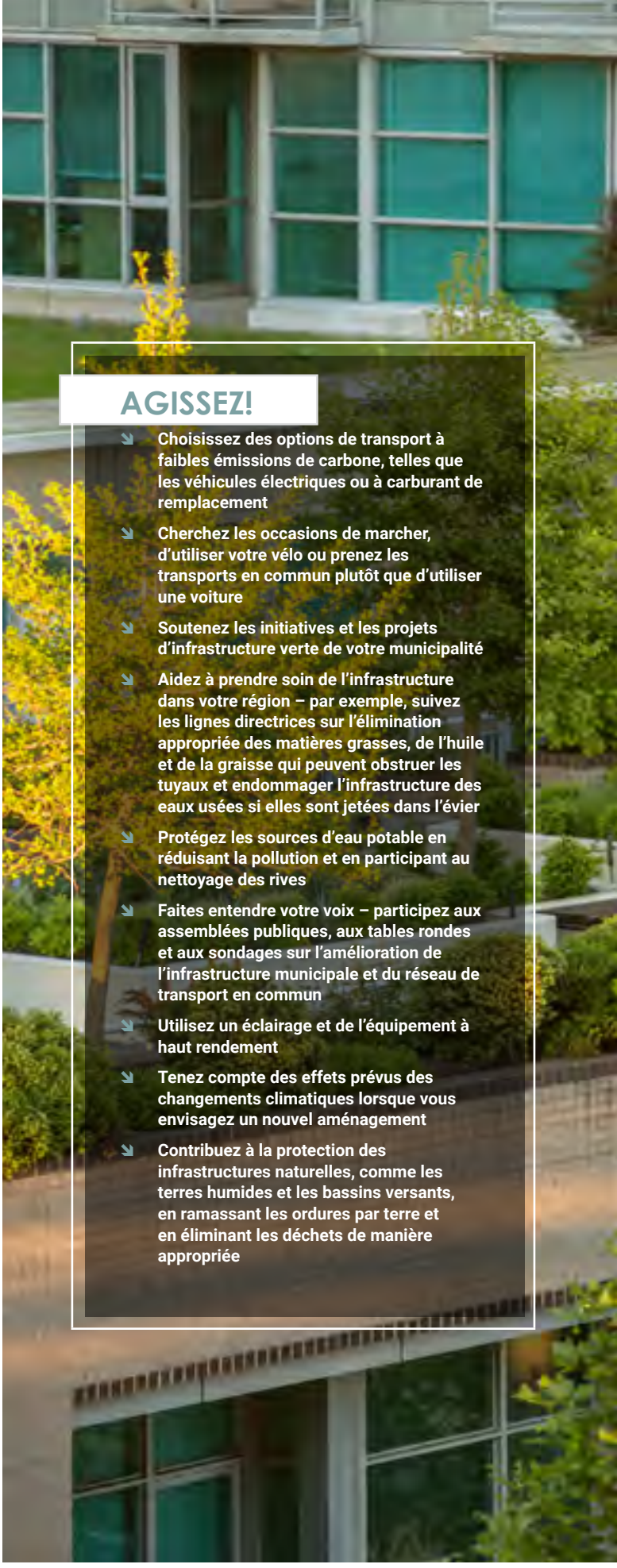

AGISSEZ!

- **Choisissez des options de transport à faibles émissions de carbone, telles que les véhicules électriques ou à carburant de remplacement**
- **Cherchez les occasions de marcher, d'utiliser votre vélo ou prenez les transports en commun plutôt que d'utiliser une voiture**
- **Soutenez les initiatives et les projets d'infrastructure verte de votre municipalité**
- **Aidez à prendre soin de l'infrastructure dans votre région – par exemple, suivez les lignes directrices sur l'élimination appropriée des matières grasses, de l'huile et de la graisse qui peuvent obstruer les tuyaux et endommager l'infrastructure des eaux usées si elles sont jetées dans l'évier**
- **Protégez les sources d'eau potable en réduisant la pollution et en participant au nettoyage des rives**
- **Faites entendre votre voix – participez aux assemblées publiques, aux tables rondes et aux sondages sur l'amélioration de l'infrastructure municipale et du réseau de transport en commun**
- **Utilisez un éclairage et de l'équipement à haut rendement**
- **Tenez compte des effets prévus des changements climatiques lorsque vous envisagez un nouvel aménagement**
- **Contribuez à la protection des infrastructures naturelles, comme les terres humides et les bassins versants, en ramassant les ordures par terre et en éliminant les déchets de manière appropriée**

PARTENAIRES À L'ACTION

INVESTISSEMENT DANS L'INFRASTRUCTURE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick, ainsi que le village de New Maryland et la Première Nation d'Oromocto, ont annoncé des investissements de plus de 1,1 million de dollars pour financer 2 projets d'infrastructure qui profiteront aux personnes vivant à New Maryland et dans la Première Nation d'Oromocto :

- **à New Maryland, le financement sera utilisé pour prolonger une canalisation maîtresse et un égout pluvial ainsi que pour réhabiliter un égout sanitaire existant;**
- **le second projet consiste à installer des appareils de chauffage à l'énergie solaire sur les immeubles appartenant à la bande, dans toute la communauté de la Première Nation d'Oromocto.**

Une fois achevés, les 2 projets permettront de veiller à ce que New Maryland et la Première Nation d'Oromocto restent des collectivités dynamiques et en santé, où les gens souhaitent vivre, travailler et s'amuser.

PARTENAIRES À L'ACTION

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

La région de Peel s'efforce d'atténuer les effets des changements climatiques en installant 10 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques. Ressources naturelles Canada a fourni des fonds pour l'installation de 2 bornes de recharge rapide de niveau 3 pour le courant continu. Ces bornes de recharge encourageront l'utilisation de véhicules électriques, aidant ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en créant une collectivité plus propre.

PARTENAIRES À L'ACTION

INITIATIVE MUNICIPALE SUR LES ACTIFS NATURELS

L'Initiative municipale sur les actifs naturels vise à doter les gouvernements locaux des outils nécessaires pour identifier et comptabiliser les actifs naturels au niveau communautaire, ainsi que des lignes directrices sur les meilleures pratiques pour travailler avec les parties prenantes de la communauté afin d'accroître la gestion des actifs naturels. L'initiative a permis d'achever 5 projets pilotes dans les collectivités canadiennes, tandis que 12 autres sont en cours.

PARTENAIRES À L'ACTION

UNIVERSITÉ LAVAL : UNE COMMUNAUTÉ ENGAGÉE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis la mise en place officielle des principes de développement durable dans ses opérations en 2007, l'Université Laval travaille pour s'assurer que les valeurs du développement durable fassent partie intégrante dans ses opérations. L'Université Laval est notamment la première université au Canada à être, de façon volontaire, carboneutre à travers des activités telles que l'adoption de technologies écoénergétiques et avec des initiatives compensatoires telles que le puits de carbone de la forêt Montmorency. De plus, l'Université Laval a fait de l'éducation au développement durable une priorité. L'Université offre plus de 383 cours qui sont liés au développement durable dans leur programme d'études, et exige que tous les étudiants d'un programme de baccalauréat premier cycle apprennent les principes du développement durable au moyen, par exemple, d'un séminaire, d'un cours ou d'une conférence.



ÉNERGIE PROPRE

OBJECTIF À LONG TERME

Tous les Canadiens ont accès à une énergie abordable, fiable et durable

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Le Canada possède déjà l'un des réseaux électriques les plus propres du monde, et les technologies propres mettent à l'avant-plan des solutions énergétiques innovatrices. Pour continuer à réaliser des progrès, nous devons accélérer le développement et l'adoption d'énergies renouvelables et d'autres énergies propres, et continuer à réduire la consommation énergétique grâce à des gains d'efficacité. En plus de soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, un système énergétique plus propre procure des avantages comme des foyers plus sains, une infrastructure et des écosystèmes plus résilients et de nouveaux emplois pour les Canadiens de partout au pays.

Pour soutenir la transition vers un avenir énergétique propre, nous travaillerons avec des partenaires pour produire de l'énergie plus propre, utiliser plus de carburants renouvelables et produire du pétrole et du gaz plus propres, ainsi qu'aider les collectivités autochtones et du Nord à réduire leur dépendance au diesel pour l'électricité et le chauffage.

Accroître l'efficacité énergétique est également un moyen important pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en économisant de l'argent et en augmentant la compétitivité des industries canadiennes. L'économie d'énergie réduit la nécessité d'une capacité supplémentaire de production à l'avenir. Selon l'Agence internationale de l'énergie, les mesures d'efficacité énergétique et l'innovation technologique ont le potentiel de stabiliser le déclin de la demande énergétique du Canada d'ici 2050, malgré l'augmentation des activités économiques. Nous continuerons à aider les Canadiens à rendre leurs maisons et entreprises plus écoénergétiques, grâce à des mesures telles que l'étiquetage énergétique des appareils et des véhicules, des évaluations ÉnerGuide des maisons et des outils et normes sur l'efficacité énergétique pour l'industrie.

CIBLES À MOYEN TERME

- D'ici 2030, 90 % de l'électricité produite au Canada proviendra de sources renouvelables ne produisant aucune émission, l'objectif étant de 100 % à long terme.
- D'ici 2030, 600 pétajoules du total des économies d'énergie annuelles seront réalisés, en raison de l'adoption de codes, de normes et de pratiques sur l'efficacité énergétique, d'après une économie de référence de 27,4 pétajoules entre 2017 et 2018.

JALONS À COURT TERME

- Mettre en œuvre 5 programmes nationaux, soit un investissement de 820 millions de dollars au titre du budget de 2017, pour appuyer le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en bâtissant une économie propre, par exemple :
  - le Programme des énergies renouvelables émergentes qui vise à soutenir 150 mégawatts de la capacité en électricité avant la fin de 2022 à 2023;
  - le programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées qui vise à produire 40 mégawatts de la capacité des énergies renouvelables d'ici à 2025.
- Accroître le soutien pour la mise en œuvre des systèmes de gestion de l'énergie, tels que la norme ISO 50001 dans les bâtiments et les installations industrielles.
- Publier les exigences du code de la consommation énergétique nette zéro à compter de 2020, pour faire en sorte que les provinces et les territoires adoptent un code de construction modèle à consommation énergétique nette zéro d'ici à 2030 pour permettre aux nouveaux immeubles de consommer le moins d'énergie possible.

RÉDUIRE LA DÉPENDANCE AU CARBURANT DIESEL DANS LES COLLECTIVITÉS RURALES ET ÉLOIGNÉES

Les collectivités éloignées du Canada dépendent du diesel pour l'électricité et le chauffage, ce qui est coûteux et émet des gaz à effet de serre. Dans le cadre de notre soutien au Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, nous réalisons actuellement des investissements pour aider les collectivités rurales et éloignées à réduire leur dépendance au diesel et à passer à une énergie plus sûre, plus abordable et plus propre. Ainsi, nous collaborons directement avec les collectivités et les promoteurs de projet par l'entremise du programme L'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées de Ressources naturelles Canada.

MINISTRES RESPONSABLES/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Ministre des Ressources naturelles/Agence de promotion économique du Canada atlantique; Conseil national de recherches Canada; Environnement et Changement climatique Canada; Infrastructure Canada; ministère des Finances Canada; Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada; Ressources naturelles Canada; Services aux Autochtones Canada

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- Afin de mesurer nos progrès en matière d'énergie propre, nous suivons l'évolution de la proportion d'électricité produite au Canada qui provient de sources renouvelables et non émettrices. En 2016, 66 % de l'électricité du Canada provenaient de sources renouvelables (notamment l'énergie hydraulique, solaire et éolienne), et 81 % de sources non émettrices (y compris les énergies renouvelables et l'énergie nucléaire).
- Afin de mesurer nos progrès en matière d'efficacité énergétique, nous évaluons la différence entre la consommation d'énergie avec et sans amélioration de l'efficacité énergétique et les émissions de gaz à effet de serre correspondantes évitées. De 1990 à 2016, l'efficacité énergétique au Canada s'est améliorée de 31,4 %, ce qui a engendré une économie de 2 100 pétajoules, ou 45 milliards de dollars en coûts énergétiques, et a permis d'éviter 112,1 mégatonnes d'émissions de gaz à effet de serre en 2016.

NOTRE PLAN D'ACTION

PRINCIPALES PRIORITÉS

- **À l'appui de nos cibles en matière de production d'énergie propre et d'efficacité énergétique, nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, notamment dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, dans les buts suivants :**
  - **accroître l'efficacité énergétique, notamment en travaillant avec des experts et d'autres partenaires pour améliorer l'efficacité dans les secteurs du logement, du bâtiment, des collectivités, de l'industrie et des transports;**
  - **utiliser une énergie plus propre, notamment en augmentant considérablement notre capacité de production d'électricité propre, et en augmentant la proportion d'énergie fournie par l'électricité;**
  - **utiliser plus de carburants renouvelables dans les transports, le chauffage et le refroidissement et les procédés industriels;**
  - **produire du pétrole et du gaz plus propres, notamment en favorisant une efficacité accrue et de nouvelles technologies pour capter et stocker les émissions.**
- **À l'appui de notre cible en matière d'efficacité énergétique, dans le budget de 2019, le gouvernement a proposé de fournir 950 millions de dollars pour augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels, commerciaux et à logements multiples. Ces investissements seront faits par la Fédération canadienne des municipalités par l'entremise du Fonds municipal vert.**
- **À l'appui de notre objectif en matière d'énergie propre, dans le budget de 2019, le gouvernement a proposé de fournir 15,2 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2019-2020, pour un Centre canadien d'information sur l'énergie virtuel afin d'améliorer la qualité globale de l'information sur l'énergie offerte aux Canadiens.**
- **À l'appui de notre objectif en matière d'énergie propre, nous continuerons de jouer un rôle de chef de file dans les initiatives internationales liées à l'énergie propre. Par exemple, nous continuerons de travailler avec les États-Unis et d'autres partenaires internationaux, de manière bilatérale et par l'entremise de mécanismes multilatéraux, comme les réunions ministérielles sur l'énergie propre et Mission Innovation.**

L'AVENIR ÉNERGÉTIQUE DU CANADA

S'appuyant sur la plus grande conversation nationale sur l'énergie de l'histoire du Canada, la rapport du Conseil Génération Énergie de juin 2018 a présenté une vision de la transition énergétique du Canada et a décrit les mesures que pourraient prendre les Canadiens au cours de la prochaine génération pour se bâtir un avenir à faibles émissions de carbone. Il définit également 4 démarches fondamentales qui permettront au Canada de bâtir un avenir sobre en carbone, y compris l'efficacité énergétique, l'électrification propre ainsi que des carburants et des hydrocarbures plus propres.

Tenant compte de la vision du Conseil Génération Énergie, l'avenir énergétique du Canada repose sur 4 principes :

1) Économies d'énergie

2) Favoriser des collectivités propres

3) Plus de carburants renouvelables

4) Alimenter le monde en énergie

Ces principes reposent sur les fondements des partenariats avec les provinces et les territoires, la collaboration avec les peuples autochtones, l'établissement de la main d'œuvre du secteur de l'énergie de demain et l'habilitation des choix en matière d'énergie des Canadiens. De plus amples renseignements se trouvent à l'adresse suivante : canada.ca/futur-energetique.

MESURES DE CONTRIBUTION

Pour accroître le recours à l'énergie renouvelable et à d'autres technologies d'énergie propre, nous allons :

Investir dans les technologies d'énergie propre

Investir dans la recherche, le développement et la promotion de technologies propres pour produire de l'électricité et des carburants plus propres, améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions du secteur pétrolier et gazier, ainsi que dans les infrastructures de recharge des véhicules électriques, les réseaux intelligents et les technologies de stockage de l'énergie. Cela comprendra :

- l'initiative Impact Canada, qui utilise un financement axé sur les résultats (par exemple, les défis basés sur les prix) pour des solutions technologiques révolutionnaires;
- le Programme de croissance propre, qui soutient la recherche, le développement et le déploiement de technologies propres dans les secteurs de l'énergie, des mines et de la foresterie;
- le Programme d'innovation énergétique, qui soutient des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production d'électricité, des bâtiments, des transports et de l'industrie.

Promouvoir la collaboration et le travail avec les partenaires en matière d'infrastructures énergétiques propres

Travailler de concert avec d'autres gouvernements et le secteur privé pour mieux développer et adopter des technologies de production d'énergie propre et renouvelable. Cela suppose de travailler en partenariat avec les provinces et territoires, les collectivités autochtones, nordiques et éloignées, les gouvernements, les organisations et l'industrie pour offrir des programmes tels que les suivants :

- le programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées, qui vise à réduire la dépendance au diesel dans les collectivités rurales et éloignées en déployant et en faisant valoir l'énergie renouvelable;
- le Programme des énergies renouvelables émergentes, qui soutient les énergies renouvelables émergentes telles que l'énergie géothermique, marémotrice et éolienne en mer;
- le Programme des réseaux intelligents, qui soutient la démonstration et le déploiement de projets de réseaux intelligents et de systèmes intégrés par les services publics, les exploitants du réseau électrique ainsi que les propriétaires de transmission et leurs exploitants;
- le Programme d'efficacité énergétique des bâtiments, qui vise à réduire l'utilisation d'énergie et les émissions dans le secteur des bâtiments par l'entremise de l'élaboration, de la démonstration et de l'adoption de codes de bâtiments « prêts à la consommation énergétique nette zéro », de normes, de technologies et de pratiques rentables et grandement efficaces;
- l'Initiative pour le déploiement d'infrastructures pour les véhicules électriques et les carburants de remplacement, qui appuie l'établissement d'un réseau de bornes de recharge rapide de véhicules électriques d'un océan à l'autre, de stations de ravitaillement en gaz naturel le long des principaux couloirs de transport de marchandises et de stations d'hydrogène dans les zones urbaines, ainsi que des démonstrations d'infrastructures pour les véhicules électriques de prochaine génération et l'élaboration de codes et de normes habilitants pour les véhicules à faibles émissions de carbone et les infrastructures de ravitaillement;
- le programme Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord, qui vise à réduire la dépendance du Nord au diesel en appuyant les projets d'énergie propre et les initiatives de renforcement de la capacité dans les collectivités nordiques et autochtones.

Nous étudions également le potentiel des petits réacteurs modulaires – un type de réacteur à fission nucléaire – pour fournir, à l'avenir, une énergie sûre, fiable et propre.

Réduire les coûts de l'énergie et travailler avec les partenaires pour accroître l'efficacité énergétique

Travailler avec les partenaires de partout au pays pour accroître l'efficacité énergétique au Canada. Cela englobera ce qui suit :

- faire des investissements par l'entremise du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités pour accroître l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels, commerciaux et à logements multiples;
- collaborer avec le Partenariat en économie d'énergie dans l'industrie canadienne pour promouvoir des démarches novatrices en matière de gestion de l'énergie, y compris des pratiques plus écoénergétiques;
- travailler avec Efficacité énergétique Canada, un nouvel organisme qui fournit une voix et une analyse fondée sur des données probantes pour effectuer la promotion de l'efficacité énergétique au Canada.

Soutenir les mesures volontaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques grâce à la production et à la consommation d'énergie propre

Encourager les entreprises à adopter des technologies d'énergie propre grâce à une déduction pour amortissement accéléré visant la production d'énergie propre et en soutenant la production d'énergie propre. L'Énoncé économique de l'automne 2018 a annoncé que l'équipement qui serait autrement admissible à la déduction pour amortissement accéléré sera admissible à la comptabilisation en charges immédiates pendant l'année où il est mis en service dans l'entreprise.

Améliorer l'information sur l'énergie du Canada

Établir un Centre canadien d'information sur l'énergie virtuel, qui sera mis en œuvre par Statistique Canada. Le centre compilera les données sur l'énergie de plusieurs sources en un seul site Web convivial. Il appuiera également les recherches en cours par Statistique Canada pour cerner les lacunes en matière de données afin d'améliorer la qualité globale de l'information sur l'énergie qui est offerte aux Canadiens.

Jouer un rôle de chef de file dans les initiatives et accords internationaux concernant l'énergie propre

Faire preuve de leadership en matière d'innovation et d'énergie propre en participant à des initiatives internationales qui ouvrent la voie à un avenir à faibles émissions de carbone, notamment en faisant ce qui suit :

- codiriger plusieurs initiatives, et y participer, dans le cadre de la Réunion ministérielle sur l'énergie propre, telles que la « Clean Energy Education and Empowerment Initiative », qui promeut l'égalité des sexes dans le secteur de l'énergie;
- se joindre à l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, la plus grande organisation intergouvernementale mondiale promouvant le déploiement des énergies renouvelables.

Poursuivre nos mécanismes bilatéraux de collaboration avec divers partenaires mondiaux, dont les États-Unis, le Mexique, les pays européens, la Chine, l'Inde, la Corée du Sud et le Japon, afin d'appuyer les objectifs en matière d'énergie propre dans certains domaines, tels que le développement de technologies propres, l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, le pétrole et le gaz, le captage, l'utilisation et le stockage de carbone, l'énergie nucléaire et les réseaux intelligents.

Chercher à inclure des dispositions dans les accords de libre échange du Canada qui favorisent l'utilisation de produits et de services liés à l'énergie propre et renouvelable.

LIENS AVEC D'AUTRES DOMAINES DE LA SFDD



L'innovation en matière d'énergie propre soutient les cibles de la SFDD liées à la lutte contre les changements climatiques, aux infrastructures, à la croissance propre et à l'innovation :

- les investissements dans l'innovation en matière de technologies énergétiques aideront à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et à favoriser un environnement durable;
- les investissements dans l'infrastructure énergétique contribueront à appuyer le système énergétique du Canada en faisant un meilleur usage des approvisionnements en énergie existants et en favorisant l'innovation;
- les investissements dans la croissance propre aideront à soutenir les entreprises canadiennes œuvrant dans le domaine des technologies d'énergie propre, à favoriser la compétitivité et à créer de nouveaux débouchés et des emplois propres.

LE CANADA DANS LE MONDE

Les investissements dans l'énergie propre appuient le Programme 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable – en particulier l'ODD 7, Énergie propre et d'un coût abordable, l'ODD 9, Industrie, innovation et infrastructure, et l'ODD 12, Consommation et production responsables. Ils contribuent également à des cibles spécifiques des ODD, ainsi qu'à d'autres initiatives et accords internationaux.

Pour plus de renseignements sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'annexe 3.

NOS PARTENAIRES

Nous travaillons de concert avec les provinces et les territoires pour mettre en œuvre des initiatives à l'appui du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, afin d'appuyer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Étant donné que la production et consommation d'énergie sont à l'origine de la majorité des émissions de gaz à effet de serre au Canada, les initiatives du secteur de l'énergie sont essentielles pour atteindre les cibles de réduction des gaz à effet de serre.

Les provinces et les territoires adoptent des mesures pour augmenter leur part de sources d'énergie renouvelable. Par exemple :

- l'Alberta s'est engagée à ajouter une capacité de 5 000 mégawatts d'énergie renouvelable d'ici 2030 dans le cadre de son Climate Leadership Plan (Plan de leadership en matière de climat) afin de remplacer la production d'électricité thermique au charbon par des sources d'énergie plus propre;
- la Saskatchewan s'est engagée à augmenter de 25 % sa production d'électricité renouvelable en 2017 et jusqu'à 50 % d'ici 2030, ce qui consistera notamment à augmenter la production actuelle d'énergie éolienne pour la faire passer de 221 mégawatts à 2 100 mégawatts d'ici 2030 et à ajouter 60 mégawatts d'énergie solaire d'ici 2021;
- L'Île-du-Prince-Édouard est un chef de file mondial dans la production d'électricité propre à partir de l'énergie éolienne; la province possède maintenant une capacité éolienne installée totale de 78 % de la charge de pointe, ce qui lui permet de répondre à près de 25 % de ses besoins totaux en électricité.

Les collectivités et organismes autochtones jouent également un rôle actif dans les projets d'énergie propre partout au pays. Par exemple :

- Indigenous Clean Energy contribue à faire progresser l'inclusion des Autochtones dans l'économie de l'énergie du Canada par l'entremise du leadership autochtone, et en collaboration avec les entreprises d'énergie, les services publics, les gouvernements, les sociétés de développement, les innovateurs en technologies propres, les universitaires et les marchés financiers;
- le Conseil international des Gwich'in a élaboré une trousse d'outils sur l'énergie durable pour l'Arctique afin d'orienter les collectivités dans l'élaboration de leurs propres plans communautaires exhaustifs avec une préparation par étapes qui utilise des pratiques exemplaires, des guides de ressources et des études de cas pour aider les membres des collectivités à créer et à mettre en œuvre leurs visions en matière d'énergie.

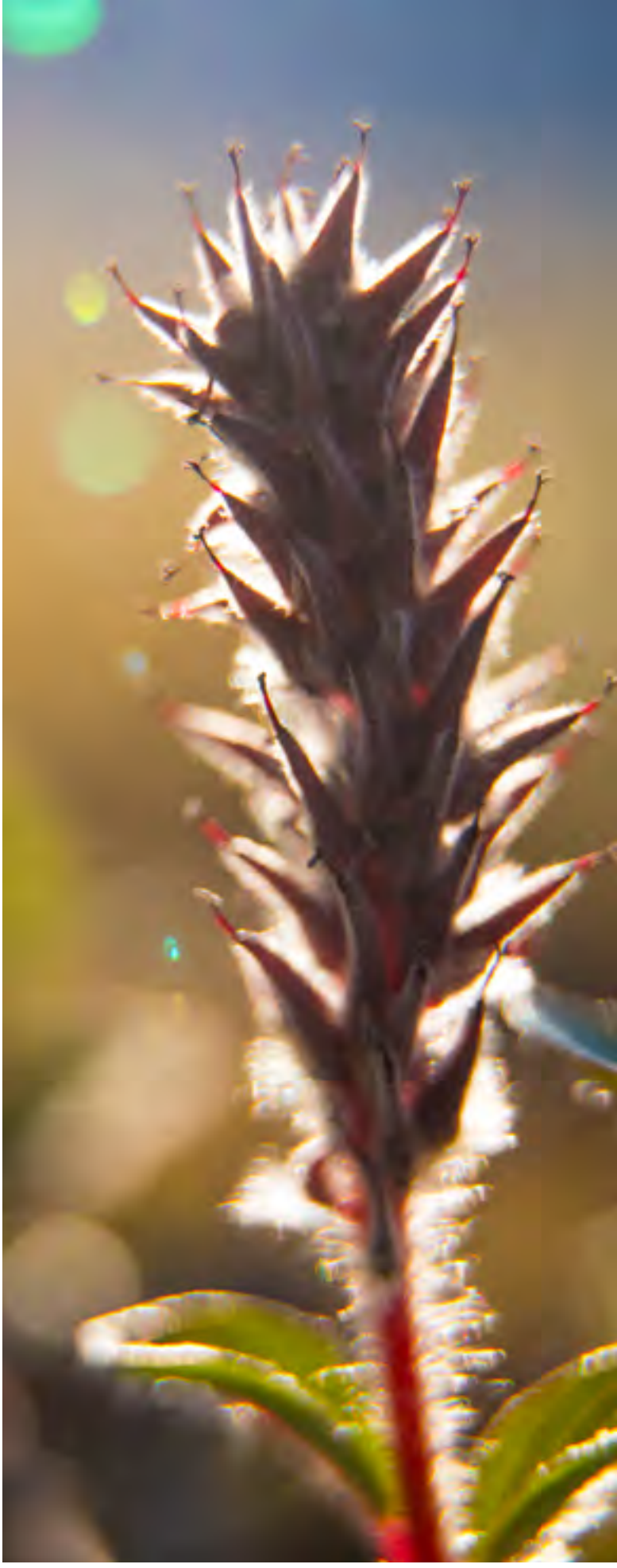



AGISSEZ!

- Envisagez d'installer des panneaux solaires ou une petite éolienne pour alimenter en énergie votre maison ou votre entreprise
- Organisez une évaluation ÉnerGuide de votre maison pour en apprendre davantage sur le rendement énergétique de votre maison et les façons de l'améliorer
- Envisagez de réaliser des rénovations écoénergétiques dans votre maison, telles que l'isolation, le calfeutrage et l'ajout de coupe-froid, la réparation ou le remplacement des portes et fenêtres ainsi que la modernisation de l'équipement de chauffage et de climatisation
- Retenez les services d'un constructeur qui bâtit de nouvelles habitations écoénergétiques selon certaines normes, comme ENERGY STAR et R-2000
- Choisissez des ampoules et des appareils écoénergétiques
- Débranchez vos appareils électroniques lorsque vous ne les utilisez pas

PARTENAIRES À L'ACTION

EXPLOITATION DE L'ÉNERGIE SOLAIRE AU NORD DU CERCLE POLAIRE

Sree Vyàa est un projet d'énergie solaire novateur de 480 kilowatts que le gouvernement des Gwitchin Vuntut est en train de mettre au point dans le village d'Old Crow, au Yukon. Le système réduira la consommation de diesel de la collectivité de 190 000 litres par année et répondra à 100 % de ses besoins en électricité durant les journées d'été ensoleillées.



Photo: © Vuntut Gwitchin First Nation

PARTENAIRES À L'ACTION

IDÉNERGIE

Idénergie est une entreprise Montréalaise qui vise à mettre l'énergie renouvelable à la portée de tous et à faciliter l'autonomie énergétique des particuliers et des collectivités. Idénergie s'apprête maintenant à commercialiser une plateforme d'énergie renouvelable intégrant la correction du signal électrique, le contrôle à distance et la gestion de l'énergie solaire et d es batteries résidentielles, permettant de réaliser des économies d'énergie ainsi que de permettre une plus grande présence d'énergies renouvelables sur le réseau électrique.



CÔTES ET OCÉANS SAINS

OBJECTIF À LONG TERME

Les côtes et les océans contribuent à des écosystèmes sains, résilients et productifs

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Le Canada possède des ressources océaniques inégalées, et protéger nos eaux est essentiel à la vie et au bien-être de tous les Canadiens.

Les côtes et les océans font face à des défis liés aux changements climatiques, y compris l'élévation des niveaux de la mer, la hausse des températures et la perte d'habitat marin. Le transport maritime, l'activité humaine et le développement des océans sont à la hausse, ce qui pose des risques environnementaux, tels que les déversements potentiels de pétrole, les bruits sous-marins et les espèces envahissantes. Nous devons continuer de prendre des mesures pour garantir que les Canadiens bénéficient de pêches et d'écosystèmes sains, résilients et gérés de façon durable et productifs à long terme.

L'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes mènent à la perte de biodiversité, ce qui entraîne des coûts majeurs. Les changements climatiques peuvent empirer ces répercussions; par exemple, à mesure que les eaux froides de l'Arctique et des régions subarctiques se réchauffent, elles deviennent plus réceptives à des espèces exotiques potentiellement envahissantes de régions plus tempérées.

La conservation des zones côtières et marines aide à relever les défis environnementaux, et nous nous sommes engagés à préserver et à élargir les aires marines protégées. À cet égard, nous reconnaîtrons le rôle des peuples autochtones du Canada et l'usage traditionnel des zones côtières et marines.

PLANIFICATION SPATIALE MARINE

La planification spatiale marine est un processus qui rassemble les autorités pertinentes pour mieux coordonner l'utilisation et la gestion des espaces marins en vue d'atteindre des objectifs écologiques, économiques et sociaux. Ce processus fournit un moyen collaboratif d'élaborer un plan spatial marin qui aide à orienter le meilleur emplacement des activités marines et à cerner les zones qui doivent être évitées ou qui nécessitent des mesures spéciales en matière de conservation ou de protection.

TALLURUTIUP IMANGA

Situé au Nunavut, Tallurutiup Imanga est un grand paysage marin naturel et culturel qui compte parmi les aires écologiques les plus importantes au monde. Il fournit de l'habitat essentiel à des espèces comme l'ours blanc, la baleine boréale, le narval et le béluga. Pour les Inuits qui vivent dans la région, il s'agit d'un endroit riche en culture et en espèces sauvages.

En octobre 2018, le gouvernement du Canada et l'Association inuite du Qikiqtani ont conclu un accord de principe soulignant les principaux éléments de la future Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits concernant l'aire marine nationale de conservation de Tallurutiup Imanga. Une fois établie, Tallurutiup Imanga sera la plus grande aire protégée jamais créée au Canada, avec une superficie de 109 000 kilomètres carrés, soit environ 1,9 % de la superficie marine totale du Canada.

CIBLES À MOYEN TERME

- D'ici 2020, 10 % des zones côtières et marines sont conservées, grâce à des réseaux d'aires marines protégées et à d'autres mesures de conservation zonales efficaces.
- D'ici 2020, tous les principaux stocks de poissons et d'invertébrés sont gérés et récoltés à des niveaux considérés comme étant durables, à partir d'une valeur de référence de 96 % récoltés à des niveaux égaux ou inférieurs aux limites établies de l'écosystème en 2016.

PRENDRE DES MESURES À L'ÉGARD DU PLASTIQUE DANS LES OCÉANS

À l'échelle mondiale, on estime qu'environ 8 millions de tonnes de plastique se retrouvent dans les océans chaque année à partir des terres et des navires. Le Canada joue un rôle de chef de file dans la prise de mesures à l'échelle mondiale pour régler ce problème urgent. Le Canada a lancé l'élaboration de la Charte sur les plastiques dans les océans, qui a été adoptée en juin 2018 par les dirigeants du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Royaume Uni et de l'Union européenne. De plus, le Canada :

- **s'emploie à s'attaquer à l'une des formes les plus mortelles de pollution par le plastique pour la faune marine, les engins de pêche perdus et abandonnés, à titre de signataire de l'initiative mondiale de lutte contre les engins de pêche fantômes;**
- **investit 65 millions de dollars par l'entremise de la Banque mondiale dans un fonds international visant à lutter contre les déchets de plastique dans les pays en développement;**
- **appuie la mise en œuvre d'un plan d'action mondial pour traiter le problème des déchets plastiques en mer, adopté par l'Organisation maritime internationale;**
- **fait progresser la politique et les recherches visant à réduire la pollution par le plastique par l'entremise du G7, du G20 et de l'Organisation des Nations Unies, et il participe à la campagne Océans propres des Nations Unies et au Partenariat mondial sur les déchets marins;**
- **investit 12 millions de dollars dans les approches et technologies novatrices élaborées au Canada qui aident à mettre fin au rejet de plastique dans les océans; par exemple, le défi relatif au plastique du programme Solutions innovatrices Canada a sollicité des propositions de façons économiquement viables et écoénergétiques de recycler la fibre de verre des coques de navire et a accordé du financement à 2 entreprises de Nouvelle-Écosse pour leurs solutions novatrices aux engins fantômes.**

JALONS À COURT TERME

- Continuer à mener des activités de surveillance aérienne de manière soutenue, coordonnées et intensives de toutes les eaux territoriales canadiennes par l'entremise du Programme national de surveillance aérienne et s'assurer que 100 % des patrouilles affectées à la surveillance de la pollution sont effectuées comme prévu.
- En 2019, la conception du réseau de conservation progressera dans les zones aux prises avec des difficultés dans des biorégions marines prioritaires en collaboration avec des partenaires et des intervenants.
- D'ici 2020, des processus de planification spatiale marine seront amorcés, en collaboration avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones et les intervenants, dans le golfe du Saint-Laurent, le plateau néo-écossais, les plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador, la mer des Salish et le plateau nord.
- De 2019 à 2022, continuer à surveiller les sites d'immersion en mer du Canada et veiller à ce que la totalité des sites surveillés soient utilisés de façon durable.
- Dans le cadre de l'Initiative sur les baleines, et d'autres mesures annoncées le 31 octobre 2018, continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures pour régler le problème des bruits sous-marins des navires à l'appui de la protection et du rétablissement de l'épaulard résident du Sud et mettre en place des mesures pour l'été 2019.
- Dans le cadre de l'Initiative sur les baleines, à compter du 28 avril 2019 et jusqu'à la fin de l'automne, mettre en œuvre des mesures de restriction de vitesse des navires pour une troisième année afin de réduire la probabilité de collisions mortelles avec les baleines noires de l'Atlantique Nord.
- Dans le cadre de l'Initiative sur les baleines, d'ici le 31 mars 2020, acheter un nouvel aéronef pour le Programme national de surveillance aérienne, augmentant ainsi la capacité du programme d'assumer ses nouvelles responsabilités en matière de surveillance des baleines.
- De 2019 à 2022, mettre en œuvre le programme de Surveillance et de production de rapports sur la durabilité de l'environnement pour les aires marines nationales de conservation du Canada.
- Continuer de respecter la Charte sur les plastiques dans les océans en collaborant avec des partenaires internationaux, provinciaux, territoriaux et régionaux pour élaborer et mettre en œuvre une approche à l'égard de la réduction des déchets marins au Canada.
- Dans le cadre du Plan de protection des océans, d'ici 2020, mettre en œuvre un programme sur les données environnementales côtières de référence pour éclairer l'évaluation des impacts cumulatifs du transport maritime sur les écosystèmes marins.
- Dans le cadre du Plan de protection des océans, d'ici 2022, 23 ports commerciaux prioritaires du pays seront couverts par l'hydrographie moderne afin d'assurer une navigation plus sécuritaire pour tous les marins au Canada.

MINISTRES RESPONSABLES/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne/Environnement et Changement climatique Canada; Parcs Canada; Pêches et Océans Canada; Ressources naturelles Canada; Transports Canada

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- Afin de mesurer nos progrès en matière de conservation des côtes et des océans, nous suivons le pourcentage que représentent les aires marines et côtières protégées par rapport à la totalité du territoire maritime. De 2015 à 2018, la superficie des aires côtières et marines protégées a augmenté, passant de 0,9 % à 7,9 %.
- Afin de mesurer la qualité de notre protection des stocks de poissons pour les futures générations, nous suivons l'évolution de la proportion des principaux stocks de poissons récoltés à des niveaux durables, ainsi que l'abondance et la santé de ces stocks de poissons. En 2017 :
  - 96 % des 179 principaux stocks de poissons ont été gérés et récoltés à des niveaux considérés comme durables, en comparaison à 90 % en 2011;
  - 35 % des principaux stocks de poissons ont été classés dans la zone saine, 14 % dans la zone de prudence, 10 % dans la zone critique et 41% n'ont été classés en raison d'un manque d'information.
- Afin d'aider à mesurer la santé des écosystèmes côtiers, nous suivons l'évolution de la qualité de la zone de culture des mollusques. En 2017, 68 % de la zone de culture des mollusques du Canada a été classée comme approuvée ou approuvée sous certaines conditions pour la récolte des mollusques destinés à la consommation humaine. Nous suivons également la présence de la zostère, une espèce végétale marine sensible aux changements environnementaux.
- Afin de mesurer à quel point nous protégeons nos côtes contre la pollution par le pétrole des navires, nous faisons un suivi du nombre de navires surveillés au moyen du système d'identification automatique, des survols de navires et du nombre de déversements de pétrole provenant de navires de plus de 10 litres détectés. En 2018, le Programme national de surveillance aérienne a surveillé 371 826 navires et détecté 6 déversements de plus de 10 litres provenant de navires.



NOTRE PLAN D'ACTION

PRINCIPALES PRIORITÉS

- À l'appui de notre cible relative à la conservation marine, nous continuerons de travailler avec les peuples autochtones et d'autres partenaires pour conserver les zones marines et côtières. Par exemple, nous travaillerons avec le gouvernement du Nunavut et l'Association inuite du Qikiqtani pour étudier la création potentielle d'aires marines protégées dans le bassin de l'Extrême Arctique ou Tuvaijuittuq, la dernière partie de la région arctique qui devrait maintenir de la glace marine en été jusqu'au moins en 2050.
- À l'appui de notre cible relative aux pêches durables, nous continuerons d'appuyer le rétablissement des stocks de saumons sauvages en :
  - prenant des mesures par rapport aux recommandations de la Commission Cohen sur le rétablissement des stocks de saumon rouge dans le fleuve Fraser, en collaboration avec les peuples autochtones et le gouvernement de la Colombie-Britannique. Cela englobe la mise en œuvre de notre plan de mise en œuvre de la Politique concernant le saumon sauvage du Pacifique de 2018 à 2022;
  - mettant en œuvre la Politique de conservation du saumon atlantique sauvage pour rétablir et maintenir des populations saines de saumons atlantiques sauvages;
  - fournissant du financement aux projets par l'entremise du Fonds de restauration et d'innovation pour le saumon de la Colombie-Britannique annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2018.
- À l'appui de notre objectif Côtes et océans sains et de notre cible relative aux pêches durables, nous continuerons de renforcer la recherche et la surveillance des océans et des eaux douces afin d'améliorer la prise de décisions en assurant une utilisation efficace du financement rétabli pour les programmes de recherche sur les eaux douces, les océans, les stocks de poissons et l'aquaculture.
- À l'appui de notre objectif Côtes et océans sains, nous jouons un rôle de premier plan sur la question du plastique dans les océans, notamment par la présidence canadienne du G7 et les efforts visant à promouvoir la Charte sur les plastiques dans les océans et l'Initiative mondiale de lutte contre les engins de pêche fantômes.
- À l'appui de notre objectif Côtes et océans sains, nous continuerons de travailler à officialiser un moratoire sur la circulation des pétroliers de pétrole brut sur la côte nord de la Colombie-Britannique pour protéger l'habitat et les collectivités.
- À l'appui de notre objectif Côtes et océans sains, nous continuerons d'examiner les répercussions des changements climatiques sur les écosystèmes marins de l'Arctique. Par l'entremise d'activités de recherche et de surveillance, nous améliorerons notre compréhension des changements qui se produisent dans l'Arctique canadien et de l'impact des changements climatiques sur les espèces et leur habitat.
- À l'appui de notre objectif Côtes et océans sains, nous continuerons à mettre en œuvre le Plan de protection des océans, un investissement national de 1,5 milliard de dollars sur 5 ans, à compter de 2017-2018, pour mettre au point un système de sécurité maritime de classe mondiale et renforcer l'intendance par le Canada de ses 3 côtes. Par exemple :
  - établir des partenariats avec les collectivités côtières pour élaborer un système de connaissance améliorée de la situation maritime convivial sur Internet qui améliorera l'accès à de l'information maritime locale, y compris les mouvements de navires, et renforcera la sécurité maritime à l'intention des partenaires autochtones, des collectivités côtières et des intervenants;
  - continuer de collaborer avec des partenaires à des projets qui visent à rétablir l'habitat aquatique côtier par l'entremise du Fonds pour la restauration côtière;
  - des modifications récemment apportées à la *Loi sur la marine marchande du Canada, 2001* et à la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* renforcent la protection de l'environnement marin et les interventions, notamment en renforçant les mesures de protection des écosystèmes marins; en renforçant les pouvoirs de la Garde côtière canadienne à l'appui d'une intervention plus proactive, rapide et efficace en cas d'incidents de pollution provenant de navires; en modernisant la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires, y compris en offrant une indemnisation illimitée pour payer toutes les réclamations admissibles liées à un seul incident;
  - collaborer avec les intervenants et les collectivités autochtones et côtières de l'Arctique et des côtes est et ouest concernant le renforcement du système d'intervention environnementale du Canada;
  - travailler avec les collectivités autochtones et côtières pour recueillir des données de référence sur 6 écosystèmes marins dans le nord et le sud de la Colombie-Britannique, le fleuve Saint-Laurent, la baie de Fundy, la côte sud de Terre-Neuve et l'est de l'Arctique pour aider à comprendre et à orienter le cadre national sur les effets cumulatifs du transport maritime.
- À l'appui de notre objectif Côtes et océans sains et du Plan de protection des océans, nous continuerons de mettre en œuvre l'engagement du budget de 2018 à l'égard de l'Initiative sur les baleines d'une durée de 5 ans et d'une valeur de 167,4 millions de dollars, ainsi que d'autres mesures annoncées pour aborder les principales menaces qui pèsent sur les populations de baleines en voie de disparition au Canada. Par exemple :
  - nous nous penchons sur la menace imminente qui pèse sur l'épaulard résident du Sud, ce qui englobe 61,5 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2019-2020, dans les mesures supplémentaires annoncées le 31 octobre 2018;
  - nous continuons de peaufiner et de mettre en œuvre des mesures saisonnières pour réduire le risque de collision des navires avec la baleine noire de l'Atlantique Nord;
  - nous travaillons en collaboration pour cerner et mettre en œuvre des mesures visant à réduire les bruits sous-marins dans l'estuaire du Saint-Laurent, habitat du béluga de l'estuaire du Saint-Laurent qui est en voie de disparition;
  - nous mettons en œuvre la fermeture de la baie Sainte-Marguerite du fjord du Saguenay pour offrir un refuge dans une zone fréquentée par les bélugas de l'estuaire du Saint-Laurent femelles et leurs petits;
  - nous travaillons avec nos homologues des États-Unis, les groupes autochtones, l'industrie et les groupes environnementaux pour mettre en œuvre des mesures immédiates en vue de réduire les répercussions du trafic maritime sur l'épaulard résident du Sud, ainsi que pour déterminer et étudier des mesures à long terme visant à protéger cette espèce et à favoriser son rétablissement;
  - nous fournissons 1 million de dollars chaque année, à compter de 2018, pour aider les organismes d'experts en intervention auprès des mammifères marins, en mettant l'accent sur le désenchevêtrement des baleines de grande taille;
  - nous investissons dans la recherche sur les technologies afin de réduire les bruits sous-marins causés par les navires et nous collaborons à l'échelle internationale pour faire progresser les options de conception et de rénovation de navires pour qu'ils soient silencieux.

MESURES DE CONTRIBUTION

Afin de favoriser des côtes et des océans sains, nous prendrons les mesures suivantes :

Protéger et gérer les zones marines et côtières

Adopter une approche de gestion intégrée pour les activités océaniques qui comprend la planification spatiale marine. Cela inclura notamment :

- amorcer des processus collaboratifs de planification spatiale marine dans 5 régions afin d'atteindre des objectifs écologiques, économiques et sociaux;
- continuer de travailler avec les peuples autochtones, les provinces, les territoires et les intervenants pour développer des réseaux de conservation qui orienteront les futurs efforts de conservation dans les biorégions, y compris le choix de mesures de conservation appropriées;
- continuer d'établir et de gérer les aires marines protégées de la *Loi sur les océans*, les aires marines nationales de conservation, les réserves nationales de faune en milieu marin, d'autres aires protégées fédérales ayant des composantes marines et d'autres mesures de conservation zonales efficaces, conformément aux droits et à la juridiction du Canada en vertu du droit international.

Renforcer nos connaissances des écosystèmes côtiers, des aires marines protégées et des pêches

Effectuer des recherches et des analyses scientifiques pour renforcer nos connaissances sur les côtes, les océans et les pêches du Canada. Cela englobera ce qui suit :

- continuer à accroître nos connaissances des effets potentiels des accidents marins sur l'environnement arctique;
- élaborer et mettre en œuvre des projets de protocoles de surveillance des aires marines protégées;
- fournir aux décideurs des conseils fondés sur des données probantes à propos des écosystèmes marins et des agents de stress environnementaux;
- améliorer nos connaissances des ressources halieutiques, de leur productivité et des facteurs qui les affectent afin de soutenir la gestion durable des pêches;
- appuyer et mener des travaux scientifiques sur les sources, le devenir, la répartition et les impacts des déchets en milieu marin, y compris les déchets de plastique et les microplastiques;
- investir dans les technologies qui favorisent une meilleure compréhension des écosystèmes côtiers, comme des stations d'écoute pour surveiller les bruits sous-marins.

Utiliser les lois et les règlements pour protéger les côtes et les océans

Continuer à améliorer les lois et les règlements et à mettre en œuvre ceux qui sont déjà en place pour protéger les côtes et les océans et garantir des pêches durables. Par exemple :

- appuyer l'adoption de modifications à la *Loi sur les océans* qui confèrent au ministre des Pêches et des Océans et à la Garde côtière canadienne le pouvoir de désigner des aires marines protégées temporaires et de moderniser les dispositions d'application de la loi;
- appuyer l'adoption de modifications à la *Loi sur les pêches* qui assurent la protection et la durabilité à long terme de nos ressources marines, y compris des mesures pour reconstruire les stocks de poissons épuisés;
- améliorer l'application des dispositions sur la prévention de la pollution de la *Loi sur la marine marchande du Canada, 2001* qui interdisent le rejet de polluants par les navires;
- renforcer la responsabilité des propriétaires de navires; permettre une intervention proactive du gouvernement fédéral dans les cas de navires dangereux; lutter contre la gestion irresponsable de navires par la mise en œuvre et l'application de la *Loi concernant les épaves, les bâtiments délabrés, abandonnés ou dangereux*;
- renforcer la capacité de réglementer la circulation maritime afin de protéger l'environnement marin, y compris les impacts du transport maritime sur les mammifères marins par l'entremise de la *Loi sur la marine marchande du Canada, 2001*;
- réduire les risques que posent les espèces aquatiques envahissantes pour les écosystèmes côtiers du Canada par l'entremise de mises à jour apportées au règlement sur l'eau de ballast du Canada, mettant en vigueur la Convention internationale sur l'eau de ballast au Canada.

Mettre en œuvre des politiques pour des pêches durables

Continuer à mettre en œuvre les politiques du Cadre pour la pêche durable du Canada. Le Cadre fournit le fondement d'une approche écosystémique de la gestion des pêches.

L'Énoncé économique de l'automne 2018 a fourni 107,4 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2019-2020, et 17,6 millions de dollars par année pour la disposition concernant le rétablissement des stocks de poissons dans la *Loi sur les pêches*.

Travailler avec des partenaires pour protéger et rétablir les écosystèmes côtiers

Offrir des possibilités de collaboration continue et travailler avec des partenaires nationaux et internationaux pour protéger et rétablir les écosystèmes côtiers et marins. Cela consiste entre autres à la mise en œuvre continue du Plan de protection des océans, notamment en :

- créant des occasions, par l'entremise de moyens de financement et de formation, pour les communautés autochtones de participer et de jouer un rôle actif à l'égard de la navigation responsable et du régime de sécurité maritime;
- contribuant à une planification des interventions fondée sur le risque afin d'améliorer les prévisions météorologiques maritimes et les mesures d'intervention de rechange, et en renforçant la prévention des incidents maritimes et les interventions lorsqu'ils surviennent;
- fournissant une aide financière aux groupes admissibles et aux administrations portuaires afin de contribuer à l'évaluation, au retrait et à l'élimination des bateaux abandonnés ou des épaves représentant un danger dans les eaux canadiennes.

LIENS AVEC D'AUTRES DOMAINES DE LA SFDD



La conservation des zones côtières et marines concerne d'autres secteurs couverts par la SFDD, y compris les changements climatiques, nos lacs et nos rivières, la biodiversité et l'alimentation durable. Par exemple :

- prendre des mesures sur les changements climatiques peut aider à atténuer leur incidence sur les aires côtières et marines, y compris les niveaux de la mer, la composition chimique des océans, la température et la vie sous-marine;
- au cours de leur cycle de vie, les espèces en péril dépendent des zones côtières et marines pour se rétablir et se développer;
- les écosystèmes côtiers et marins captent et séquestrent du carbone et contribuent ainsi à la résilience aux changements climatiques;
- les écosystèmes d'eau douce bénéficieront du règlement sur l'eau de ballast qui vise à réduire les risques que représentent les espèces aquatiques envahissantes;
- soutenir l'intendance de l'eau et prévenir la pollution aident à réduire les risques pour les poissons et leur habitat;
- gérer les risques des substances dangereuses aide à empêcher que ces substances polluent les zones côtières et les océans;
- investir dans les infrastructures de traitement des eaux usées aide à prévenir la pollution de l'eau par les eaux usées sous-traitées.

LE CANADA DANS LE MONDE

Protéger les zones côtières et marines appuie le Programme 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable – en particulier l'ODD 6, Eau propre et assainissement, l'ODD 12, Consommation et production responsables, l'ODD 14, Vie aquatique, et l'ODD 17, Partenariats pour la réalisation des objectifs. Il contribue également à des cibles spécifiques des ODD, ainsi qu'à d'autres initiatives et accords internationaux.

Les travaux effectués pour atteindre cet objectif favorisent les progrès vers l'atteinte des buts et des objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020 ainsi que des objectifs de conservation mondiaux de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, plus particulièrement, en appuyant nos engagements qui consistent à conserver 10 % de nos zones côtières et marines d'ici 2020 et à gérer les pêches de manière durable.

Pour plus de renseignements sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'annexe 3.

NOS PARTENAIRES

Les peuples autochtones, les provinces, les territoires et les intervenants jouent un rôle important dans la gestion des côtes et des océans. Ils travaillent avec nous à la gestion des pêches durables; à l'établissement, à la gestion et à la surveillance des aires marines protégées et à l'avancement du développement des réseaux d'aires marines protégées; à la prévention et à la prise en compte de la pollution marine; à la gestion et planification spatiale des océans.

La participation des peuples autochtones est essentielle à la gestion des pêches. Les peuples autochtones participent à la gestion des pêches conformément aux traités et aux accords sur les revendications territoriales et en reconnaissance des droits ancestraux de pratiquer la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles. Nous travaillons avec l'Institut national des pêches autochtones pour examiner les programmes autochtones existants afin d'appuyer la participation des peuples autochtones à l'élaboration et à la prestation de programmes liés à la gestion des pêches, de l'aquaculture, des ressources aquatiques, des océans et de l'habitat. Les provinces et les territoires jouent également un rôle; ils assument des responsabilités déléguées concernant les pêches durables, comme la pêche récréative.

La réconciliation se trouve au cœur de l'approche du Canada à l'égard de la conservation des côtes et des océans. Les peuples autochtones travaillent avec nous pour établir et gérer les aires marines protégées et les aires marines nationales de conservation. La zone de protection marine d'Anguniaqvia niqiqyuam, située dans la région désignée des Inuvialuit dans l'ouest de l'Arctique et désignée en 2016, a été la première aire marine protégée avec des objectifs de conservation fondés seulement sur le savoir traditionnel autochtone.

L'industrie joue un rôle important dans la lutte contre la pollution marine. Selon notre approche du « pollueur-payeur », le propriétaire du navire est responsable des coûts associés à la réponse à un déversement qu'ils causent, les encourageant ainsi à mettre en œuvre des mesures pour réduire la probabilité d'un déversement.

Le Canada collabore également avec les pays du monde entier pour protéger les océans et lutter contre la pollution plastique. Par exemple, en novembre 2018, le Canada a organisé la toute première conférence mondiale sur « l'économie bleue » durable à Nairobi, au Kenya. Avec les participants de plus de 150 pays, la conférence a mis l'accent sur la création de croissance économique inclusive et durable, sur la garantie d'une eau saine et productive et sur la construction de collectivités sûres et résilientes. En outre, en octobre 2018, le Canada a rejoint 57 pays dans la toute première opération 30 jours en mer pour lutter contre les activités illégales de pollution marine telles que les rejets illégaux de pétrole et l'élimination des déchets en mer.

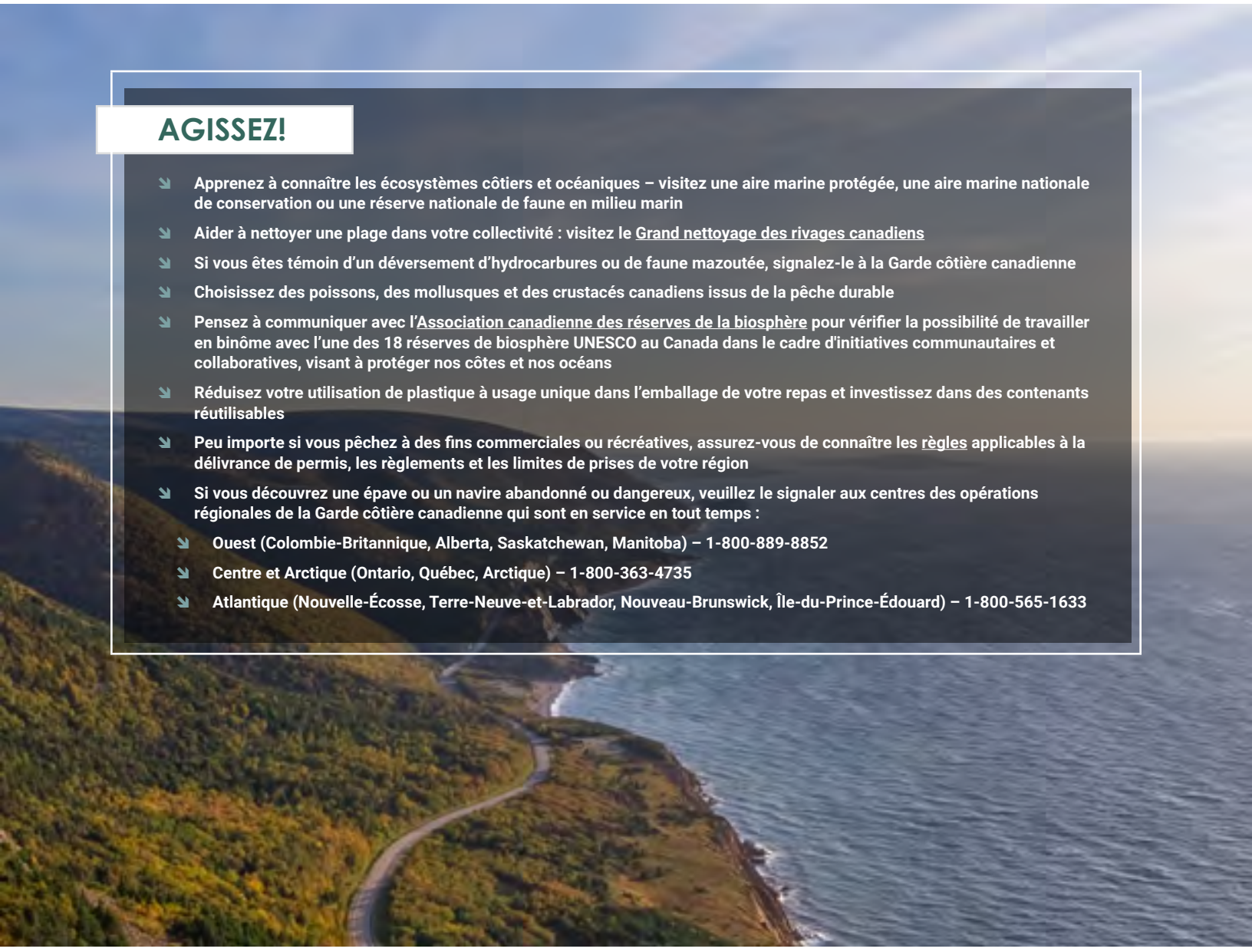

AGISSEZ!

- **Apprenez à connaître les écosystèmes côtiers et océaniques – visitez une aire marine protégée, une aire marine nationale de conservation ou une réserve nationale de faune en milieu marin**
- **Aider à nettoyer une plage dans votre collectivité : visitez le Grand nettoyage des rivages canadiens**
- **Si vous êtes témoin d'un déversement d'hydrocarbures ou de faune mazoutée, signalez-le à la Garde côtière canadienne**
- **Choisissez des poissons, des mollusques et des crustacés canadiens issus de la pêche durable**
- **Pensez à communiquer avec l'Association canadienne des réserves de la biosphère pour vérifier la possibilité de travailler en binôme avec l'une des 18 réserves de biosphère UNESCO au Canada dans le cadre d'initiatives communautaires et collaboratives, visant à protéger nos côtes et nos océans**
- **Réduisez votre utilisation de plastique à usage unique dans l'emballage de votre repas et investissez dans des contenants réutilisables**
- **Peu importe si vous pêchez à des fins commerciales ou récréatives, assurez-vous de connaître les règles applicables à la délivrance de permis, les règlements et les limites de prises de votre région**
- **Si vous découvrez une épave ou un navire abandonné ou dangereux, veuillez le signaler aux centres des opérations régionales de la Garde côtière canadienne qui sont en service en tout temps :**
  - **Ouest (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba) – 1-800-889-8852**
  - **Centre et Arctique (Ontario, Québec, Arctique) – 1-800-363-4735**
  - **Atlantique (Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard) – 1-800-565-1633**

PARTENAIRES À L'ACTION

ÉPAVES ET NAVIRES ABANDONNÉS ET DANGEREUX

Dans le cadre du Plan de protection des océans, le Programme de bateaux abandonnés fournit de l'aide financière aux collectivités pour évaluer et supprimer les petits navires abandonnés ou les petites épaves qui constituent un danger dans les eaux canadiennes, et le Programme d'élimination des épaves et des navires abandonnés de ports pour petits bateaux fournit le financement nécessaire pour éliminer les épaves ou les navires abandonnés dans les ports fédéraux pour petits bateaux. Au 1er mars 2019 :

- **le Programme de bateaux abandonnés a annoncé du financement pour 87 évaluations d'élimination de bateaux, 44 projets d'élimination de bateaux, 5 projets d'information et de sensibilisation et 3 projets de recherche;**
- **dans le cadre du Programme d'élimination des épaves et des navires abandonnés de ports pour petits bateaux, 23 navires ont été éliminés de ports fédéraux pour petits bateaux et du financement a été accordé à l'appui de l'élimination future de 11 autres navires.**



PARTENAIRES À L'ACTION

PROGRAMME D'OBSERVATION ET D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DES CÉTACÉS DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE VANCOUVER – FRASER

L'administration portuaire de Vancouver – Fraser joue un rôle de leadership régional par l'entremise de son programme d'observation et d'amélioration de l'habitat des cétacés (ECHO), qui regroupe des gouvernements, l'industrie, des représentants autochtones, des scientifiques ainsi que des organismes environnementaux et de conservation pour coordonner et mettre en œuvre des mesures volontaires visant à réduire les effets cumulatifs de la circulation maritime sur les baleines, y compris l'épaulard résident du Sud qui est en voie de disparition. Le programme ECHO a mené à l'élaboration et à la mise en œuvre de ralentissements volontaires des navires, ce qui a permis de mieux comprendre la façon dont la vitesse des navires influe sur les bruits sous-marins. La formule collaborative des groupes de travail consultatifs et des comités techniques du programme ECHO sert de forum pour tenir des discussions ouvertes et franches et prendre en considération les solutions d'atténuation potentielles pour réduire les menaces qui pèsent sur les baleines en raison de la circulation des navires commerciaux.

PARTENAIRES À L'ACTION

PROGRAMME EN BOUCLE FERMÉE CONCERNANT LE PLASTIQUE DE HP

Il y a plus de 10 ans, HP a établi un partenariat avec le Groupe Lavergne de Montréal pour élaborer un processus novateur en boucle fermée afin de fabriquer de nouvelles cartouches HP à partir de cartouches, de bouteilles de plastique et de cintres recyclés. Ce processus a utilisé plus de 99 000 tonnes de plastique recyclé et a été utilisé pour plus de 3,8 milliards de cartouches d'encre et de toner HP jusqu'en 2017. Ce processus a permis de tenir hors des sites d'enfouissement 784 millions de cartouches HP, environ 86 millions de cintres et 4 milliards de bouteilles de plastique. Plus récemment, les partenaires ont collaboré à la création d'imprimantes fabriquées à partir d'imprimantes et d'autres appareils électroniques recyclés.



PARTENAIRES À L'ACTION

ACTION DE L'INDUSTRIE POUR ÉLIMINER LES PLASTIQUES DES SITES D'ENFOUISSEMENT

En juin 2018, l'Association canadienne de l'industrie des plastiques et l'Association canadienne de l'industrie de la chimie ont annoncé de nouveaux objectifs de réduction des déchets :

- **un nouvel objectif ambitieux de réutilisation, de recyclage ou de récupération de tous les emballages de plastique d'ici 2040;**
- **un objectif provisoire à savoir que la totalité des emballages de plastique est recyclable ou récupérable d'ici 2030.**

Ces nouvelles cibles sont en phase avec les priorités des membres des organisations qui représentent l'ensemble de la chaîne de valeur des matières plastiques au Canada.

PARTENAIRES À L'ACTION

RÉSERVES DE BIOSPHÈRE DE L'UNESCO

Bon nombre des réserves de biosphère désignées par l'UNESCO au Canada englobent des zones côtières et marines et facilitent les initiatives à partenaires multiples pour préserver la santé de ces eaux. Que ce soit par des projets d'intendance populaires ou par des collaborations avec les peuples autochtones, les universités, les jeunes ou les gouvernements, les réserves de biosphère créent des occasions de collaboration pour les organismes afin de protéger les espèces aquatiques en péril et accroître la protection des zones marines et côtières.



LACS ET COURS D'EAU VIERGES

OBJECTIF À LONG TERME

Des lacs et des cours d'eau propres soutiennent la prospérité économique et le bien-être des Canadiens

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Les lacs et les rivières du Canada – du Fraser au Mackenzie, en passant par les Grands Lacs, le fleuve Saint-Laurent, le fleuve Saint-Jean et le fleuve Churchill – soutiennent une grande variété de plantes et d'animaux, fournissent de l'eau potable à des millions de Canadiens, offrent des possibilités de baignade, de navigation de plaisance et de pêche récréative, et soutiennent des activités économiques comme le tourisme, la pêche commerciale, l'agriculture et le transport maritime.

Bon nombre de lacs et de rivières ont été touchés par la pollution et la contamination de l'eau. Par exemple, les eaux de pluie non traitées, le ruissellement urbain et agricole et les eaux usées sous-traitées ont causé des niveaux excessifs des nutriments dans certains lacs, ruisseaux et rivières, créant des efflorescences algales et des zones de faible taux d'oxygène qui peuvent rendre l'eau impropre à la consommation, à la baignade et à la pêche.

GESTION INTÉGRÉE DES BASSINS VERSANTS

Une approche de gestion intégrée des bassins versants est un processus collaboratif dans lequel tous les décideurs et organismes ayant un pouvoir de gestion travaillent ensemble pour atteindre les objectifs d'une stratégie de gestion des bassins versants. Les travaux réalisés pour atteindre cet objectif reflètent une approche intégrée qui englobe de la collaboration dans la recherche, la surveillance et la prise de mesures dans le cadre d'accords de gestion des bassins dans les principaux écosystèmes aquatiques.

CIBLES À MOYEN TERME

- Atteindre et maintenir une réduction de 40 % de la charge annuelle de phosphore dans le lac Érié comparativement au niveau de référence de 2008 afin de respecter les cibles binationales (Canada–États-Unis) de contrôle du phosphore.
- D'ici 2022, réduire les charges de nutriments dans le bassin du lac Winnipeg d'environ 44 700 kilogrammes par année en appui au plan manitobain de réduire le phosphore dans le lac Winnipeg de 50 % par rapport aux niveaux d'avant 1990.

JALONS À COURT TERME

- De 2019 à 2022, collaborer avec les parties prenantes et le grand public afin de prendre des mesures de réduction des nutriments dans les zones les plus à risque des bassins hydrographiques du lac Winnipeg et du lac Érié, et renforcer la gouvernance et les efforts de collaboration, y compris avec les gouvernements, les organisations et les collectivités des Premières Nations et des Métis.
- Collaborer avec l'Ontario, les gouvernements locaux, les Premières Nations, les Métis, les agences de gestion des bassins versants, les autres organismes publics locaux et les membres de la collectivité à la mise en œuvre de Plans d'action visant à restaurer les utilisations bénéfiques dégradées pour l'ensemble des 14 secteurs préoccupants restants des Grands Lacs canadiens et évaluer environ 19 autres utilisations bénéfiques afin de vérifier leur état de dégradation.
- D'ici la fin de 2019, parachever les actions de restauration qui aideront à radier de la liste 5 secteurs préoccupants des Grands Lacs canadiens. Pour les 9 autres secteurs préoccupants, augmenter le nombre d'utilisations bénéfiques restaurées de 18 en 2014 à 30 en 2019.

- Publier le Rapport sur l'état des Grands Lacs de 2019 et le Rapport sur l'état du lac Winnipeg.
- D'ici 2019, parachever 8 stratégies binationales pour les produits chimiques désignés mutuellement préoccupants dans les Grands Lacs.
- D'ici 2020, publier l'Aperçu de l'état du fleuve Saint-Laurent de 2019.
- Maintenir des taux élevés de conformité aux règlements de la *Loi sur les pêches* afin de réduire les risques liés aux effluents des mines de métaux et des pâtes et papiers.

MINISTRES RESPONSABLES/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Ministre de l'Environnement et du Changement climatique/ Environnement et Changement climatique Canada; Parcs Canada; Pêches et Océans Canada; Ressources naturelles Canada; Transports Canada

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- Afin de mesurer la qualité et quantité d'eau au Canada, nous suivons des indicateurs qui résument la capacité de certaines rivières canadiennes de soutenir la vie aquatique, et qui résument les données provenant des stations de surveillance de la quantité d'eau au Canada. Les indicateurs montrent que la qualité de l'eau douce à l'échelle nationale est demeurée relativement stable de 2002 à 2017 dans la plupart des sites du sud du Canada et que, pour plus de 80 % des sites, elle est jugée satisfaisant à excellent quant à la qualité d'eau entre 2015 et 2017. La quantité d'eau est demeurée généralement normale de 2001 à 2015.
- Nous mesurons l'évolution à l'égard de la réduction de la pollution par les nutriments, en assurant le suivi des niveaux de phosphore et la réduction de la quantité de phosphore pénétrant dans les lacs et les rivières :
  - selon les données de mars 2017, les projets du Fonds de la gérance du bassin du lac Winnipeg empêchaient environ 29 715 kilogrammes de phosphore par année de pénétrer dans le lac Winnipeg et ses affluents;
  - dorénavant, nous mesurerons aussi le total estimatif des charges phosphoriques dans le lac Érié, ainsi que les réductions de phosphore permises par les projets financés au titre de l'Initiative de protection des Grands Lacs.
- Afin d'évaluer l'évolution de la restauration des écosystèmes lacustres et fluviaux des Grands Lacs, nous mesurons le nombre de secteurs préoccupants dans les Grands Lacs et le nombre d'utilisations bénéfiques jugées non altérées. Les secteurs préoccupants canadiens ont continué de se restaurer au cours des dernières années.
- Pour déterminer la mesure à laquelle les risques associés aux effluents industriels sont réduits, nous mesurons la conformité avec la réglementation visant à réduire les risques des effluents des mines de métaux et des pâtes et papiers. Le taux de conformité avec cette réglementation en 2016 est très élevé, soit supérieur à 95 %. À l'avenir, nous effectuerons également un suivi de la conformité du secteur de l'exploitation de mines de diamant.

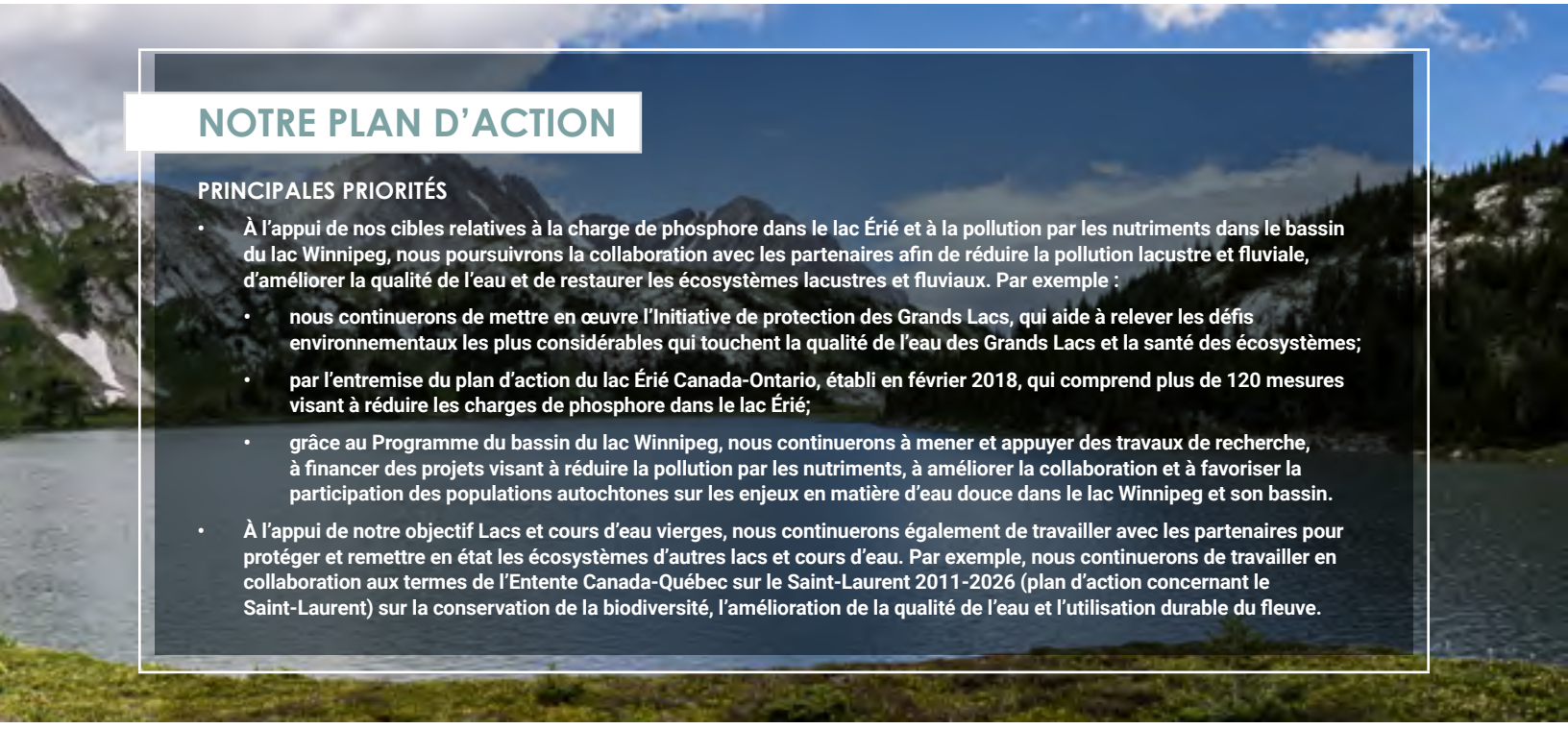

NOTRE PLAN D'ACTION

PRINCIPALES PRIORITÉS

- **À l'appui de nos cibles relatives à la charge de phosphore dans le lac Érié et à la pollution par les nutriments dans le bassin du lac Winnipeg, nous poursuivrons la collaboration avec les partenaires afin de réduire la pollution lacustre et fluviale, d'améliorer la qualité de l'eau et de restaurer les écosystèmes lacustres et fluviaux. Par exemple :**
  - **nous continuerons de mettre en œuvre l'Initiative de protection des Grands Lacs, qui aide à relever les défis environnementaux les plus considérables qui touchent la qualité de l'eau des Grands Lacs et la santé des écosystèmes;**
  - **par l'entremise du plan d'action du lac Érié Canada-Ontario, établi en février 2018, qui comprend plus de 120 mesures visant à réduire les charges de phosphore dans le lac Érié;**
  - **grâce au Programme du bassin du lac Winnipeg, nous continuerons à mener et appuyer des travaux de recherche, à financer des projets visant à réduire la pollution par les nutriments, à améliorer la collaboration et à favoriser la participation des populations autochtones sur les enjeux en matière d'eau douce dans le lac Winnipeg et son bassin.**
- **À l'appui de notre objectif Lacs et cours d'eau vierges, nous continuerons également de travailler avec les partenaires pour protéger et remettre en état les écosystèmes d'autres lacs et cours d'eau. Par exemple, nous continuerons de travailler en collaboration aux termes de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026 (plan d'action concernant le Saint-Laurent) sur la conservation de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'eau et l'utilisation durable du fleuve.**

MESURES DE CONTRIBUTION

Afin de gérer et de protéger les lacs et les rivières du Canada, nous ferons ce qui suit :

Collaborer avec les partenaires afin d'améliorer la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes

Collaborer avec d'autres gouvernements, les peuples autochtones et des intervenants régionaux, en adoptant une approche de gestion intégrée des bassins versants, afin d'améliorer la qualité de l'eau et de restaurer les écosystèmes aquatiques clés, notamment par l'entremise de ce qui suit :

- l'Accord Canada–États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs;
- l'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème du bassin des Grands Lacs;
- le Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié;
- le Protocole d'entente Canada-Manitoba portant sur le lac Winnipeg et son bassin;
- le Plan d'action du Saint-Laurent;
- les Initiatives des écosystèmes du Canada Atlantique;
- l'Initiative du golfe du Maine.

Collaborer avec l'Ontario pour renouveler l'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau des Grands Lacs.

Poursuivre la collaboration avec les partenaires afin d'achever la mise en œuvre des plans d'action visant à nettoyer et à restaurer les utilisations bénéfiques dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs. Les 5 secteurs préoccupants à radier de la liste en priorité sont les suivants : Baie Nipigon, Havre Peninsula, Rivière Niagara, baie de Quinte et Fleuve Saint-Laurent (Cornwall).

S'associer avec les populations autochtones afin d'accroître la collaboration à l'égard des grands bassins. Par exemple, nous avons signé une entente de coopération provisoire pour le fleuve Saint-Jean-Wəlastəkw avec le gouvernement des États-Unis et la Première Nation malécite/Conseil tribal de Nation. Cet engagement de nation à nation constitue une coopération visant à restaurer le bassin versant et l'écosystème de ces cours d'eau.

Fournir un soutien en nature et financier pour des projets

Appuyer des projets visant à améliorer la qualité de l'eau et contribuer à restaurer les écosystèmes des Grands Lacs, du fleuve Saint-Laurent et du bassin du lac Winnipeg. Ce travail comprendra les actions suivantes :

- réduction de la pollution par les nutriments;
- restauration de la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs;
- réduction des rejets de produits chimiques nocifs;
- accroissement de la mobilisation du public grâce à la science citoyenne;
- mobilisation des populations autochtones;
- renforcement des capacités de recherche et de surveillance essentielles pour la restauration des bassins versants;
- amélioration de la collaboration pour protéger la qualité de l'eau douce dans l'ensemble des bassins versants.

Mieux comprendre les écosystèmes des lacs et des cours d'eau

Mener des recherches et des analyses scientifiques permettant de mieux comprendre les écosystèmes lacustres et fluviaux, de surveiller la santé et de produire des renseignements éclairant le processus décisionnel des parties intéressées et aidant les Canadiens à surveiller l'état des lacs et des rivières. Par exemple, des rapports sur les éléments suivants seront publiés :

- la science sur les eaux souterraines;
- le sort et l'effet des métaux issus des résidus miniers rejetés réglementés dans les écosystèmes lacustres et fluviaux;
- l'état des Grands Lacs (la publication d'un rapport conjoint du Canada et des États-Unis est prévue en juin 2019);
- l'état du lac Winnipeg (la publication d'un rapport conjoint du Canada et du Manitoba est prévue en juin 2019);
- l'état du fleuve Saint-Laurent (publication prévue en 2020).

Utiliser les lois et les règlements pour protéger les écosystèmes lacustres et fluviaux

Appliquer des lois et des règlements qui protègent les écosystèmes lacustres et fluviaux de la pollution et d'autres menaces. Par exemple, administrer des règlements en vertu de la *Loi sur les pêches* pour réduire les risques liés aux eaux usées et aux effluents industriels.

LIENS AVEC D'AUTRES DOMAINES DE LA SFDD



La protection des lacs et des rivières contribue à atteindre d'autres objectifs de la SFDD visant à assurer de l'eau potable propre et à créer des collectivités sécuritaires et en santé; l'atteinte de cet objectif est favorisée par des cibles liés à l'action sur le climat et l'alimentation durable :

- les lacs, les rivières et les eaux souterraines sont d'importantes sources d'eau potable pour les Canadiens;
- les changements climatiques se répercutent sur la santé des lacs et les rivières en modifiant potentiellement les nutriments, le pH et la température, et en exerçant des pressions sur les ressources en eau du Canada;
- des pratiques agricoles durables peuvent améliorer la qualité de l'eau de ruissellement des terres agricoles;
- la gestion des risques associés aux substances nocives aide à protéger les lacs et les rivières;
- les investissements dans les infrastructures de traitement des eaux usées aident à prévenir la pollution de l'eau par les eaux usées sous-traitées;
- les écosystèmes d'eau douce bénéficieront de la réglementation de l'eau de ballast pour réduire les risques causés par les espèces aquatiques envahissantes.

LE CANADA DANS LE MONDE

La protection des lacs et des rivières contribue à atteindre le Programme 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable – en particulier l'ODD 6, Eau propre et assainissement, l'ODD 8, Travail décent et croissance économique, l'ODD 12, Consommation et production responsables, l'ODD 14, Vie aquatique, l'ODD 15, Vie terrestre, et l'ODD 17, Partenariats pour la réalisation des objectifs. Cela soutient également des cibles spécifiques des ODD, ainsi que d'autres initiatives et accords internationaux.

Les travaux effectués pour atteindre cet objectif appuient les progrès dans l'atteinte des buts et des objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020 et les objectifs mondiaux en matière de conservation de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, plus précisément en aidant à réduire les taux de pollution, y compris la pollution causée par les nutriments excédentaires.

Pour plus de renseignements sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'annexe 3.

NOS PARTENAIRES

Certains lacs et rivières, comme les Grands Lacs et le lac Winnipeg, ont des bassins transfrontaliers avec différents provinces et pays. C'est pourquoi nous adoptons une approche de gestion intégrée des bassins versants pour travailler avec un vaste éventail de partenaires dans le but de résoudre les défis propres à ces écosystèmes.

Les provinces et les territoires partagent la compétence sur les lacs et les rivières avec le gouvernement fédéral et collaborent avec nous afin d'atteindre les objectifs partagés pour les Grands Lacs, le fleuve Saint-Laurent et le lac Winnipeg. Les populations autochtones, les collectivités et les organisations non gouvernementales de l'environnement y tiennent un rôle important.

Par ailleurs, le Canada collabore avec le gouvernement des États-Unis et les gouvernements étatiques afin de régler les problèmes liés aux eaux limitrophes grâce à des instruments binationaux ainsi que la Commission mixte internationale et ses conseils, comités et groupes de travail. La Commission des pêcheries des Grands Lacs est une autre organisation favorisant la collaboration entre le Canada et les États-Unis afin d'améliorer et de perpétuer les activités de pêche dans les Grands Lacs.

AGISSEZ!

- Suivez le mode d'emploi sur les étiquettes de fertilisants et de pesticides pour éviter de les rejeter dans les cours d'eau
- Aidez à réduire la propagation des espèces aquatiques envahissantes; par exemple, en nettoyant, en drainant et en séchant adéquatement votre embarcation avant de changer de cours d'eau
- Apportez tous les médicaments périmés et inutilisés à votre pharmacien, qui les éliminera correctement
- Recyclez et compostez vos déchets; ne les jetez jamais vos ordures au sol
- Choisissez et utilisez des produits de nettoyage et de toilette qui vont dans les égouts en fonction des effets sur l'environnement
- Conservez l'eau chez vous et au travail, par exemple :
  - réparez les fuites;
  - installez des pommes de douche et des toilettes écoénergétiques;
  - fermez l'eau pendant le brossage des dents et le rasage;
  - n'utilisez pas l'eau courante pour nettoyer l'entrée.
- Éliminez de manière appropriée les substances nocives telles telles que les peintures et les huiles – les jeter dans les égouts pluviaux peut avoir des effets néfastes sur l'environnement
- Participez à la science citoyenne. Consultez le portail de science citoyenne pour en savoir plus sur les initiatives auxquelles vous pouvez participer

PARTENAIRES À L'ACTION
PROGRAMME INTERACTIONS COMMUNAUTAIRES

Le Programme Interactions communautaires au titre du Plan d'action Saint-Laurent permet de financer des projets dirigés par des collectivités autochtones, des organisations sans but lucratif et d'autres partenaires qui visent à conserver la biodiversité, assurer la pérennité des usages et améliorer la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent. Parmi les exemples de projets réalisés se trouvent la restauration expérimentale d'une zostéraie dans la baie de Mitis et l'étude de faisabilité pour l'installation d'une passe migratoire à anguille et l'évaluation de l'abondance, de la répartition et de la qualité d'habitat dans la rivière Saint-Charles.



PARTENAIRES À L'ACTION
PROGRAMME DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE DES SABLES BITUMINEUX DE L'ALBERTA

Les gouvernements du Canada et de l'Alberta collaborent avec des peuples autochtones et leurs collectivités, des intervenants et des organismes environnementaux pour s'assurer que la région des sables bitumineux est exploitée de manière responsable. Ensemble, nous travaillons dans le but de fournir des données et des renseignements exhaustifs sur la surveillance environnementale pour améliorer la compréhension des effets cumulatifs à long terme de l'exploitation des sables bitumineux. Le programme de surveillance englobe la collecte de données sur l'eau permettant d'évaluer les contaminants des sables bitumineux qui se trouvent dans le système de la rivière Athabasca, y compris le contrôle de la qualité et la quantité de l'eau, les sédiments et la santé des poissons.



TERRES ET FORÊTS GÉRÉES DE FAÇON DURABLE

OBJECTIF À LONG TERME

Les terres et les forêts soutiennent la biodiversité et fournissent divers systèmes écosystémiques pour les générations à venir

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Au Canada, les espaces naturels comme les forêts, les milieux humides, les tourbières, les prairies et la toundra, ainsi que les terres agricoles, constituent un habitat dont les populations d'espèces sauvages ont besoin pour s'épanouir. Ils rendent également des services écosystémiques qui sont essentiels à notre bien-être, par exemple, en filtrant notre air et notre eau et en stockant le dioxyde de carbone, un important gaz à effet de serre.

Les forêts sont essentielles aux valeurs culturelles et spirituelles des populations autochtones. Les terres et les forêts contribuent aussi à l'économie du Canada. En 2017, le secteur forestier a fait une contribution d'environ 23 milliards de dollars à l'économie canadienne et a permis de soutenir directement environ 209 940 emplois dans l'ensemble du pays.

Bien que le Canada jouisse de grandes étendues de terres forestières et d'autres régions sauvages, nous ne pouvons les tenir pour acquises. Il est nécessaire de protéger et d'utiliser de façon durable les terres et les forêts pour s'assurer qu'elles apportent des avantages à long terme. Le réseau des parcs nationaux de classe mondiale du Canada est constitué de 46 parcs nationaux and un parc urbain national protégeant plus de 328 198 kilomètres carrés de territoire qui sera transmis intact aux générations à venir.

Protéger les zones forestières contribue également à protéger et à maintenir les terres qui ont une importance culturelle pour les peuples autochtones ainsi que pour maintenir les utilisations traditionnelles des terres et des ressources.

PATRIMOINE NATUREL DU CANADA

Le financement par l'entremise du Patrimoine naturel du Canada appuie notre objectif Terres et forêts gérées de façon durable. Par exemple :

- **par l'entremise du nouveau Fonds de Défi, nous fournissons du soutien aux projets qui contribuent à l'atteinte de la cible du Canada concernant la conservation d'au moins 17 % des terres et des eaux intérieures d'ici 2020;**
- **nous avons annoncé du financement hâtif pour 28 projets autochtones dans le cadre du programme pilote des gardiens autochtones;**
- **nous appuyons l'établissement d'au moins 20 aires protégées et de conservation autochtones, ce qui constitue des progrès importants dans l'atteinte de notre cible et une contribution considérable à la réconciliation, à commencer par l'aire protégée Edéhzhíe dans les Territoires du Nord-Ouest qui a été désignée en octobre 2018;**
- **nous continuons de travailler avec nos partenaires pour établir des nouvelles aires protégées au Canada et gérer les aires existantes.**

CIBLES À MOYEN TERME

- D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures devront être protégées grâce à des réseaux d'aires protégées et à d'autres mesures de conservation zonales efficaces.
- D'ici le 31 mars 2023, l'intégrité écologique sera maintenue ou améliorée dans 92 % des écosystèmes de parcs nationaux.
- D'ici 2022, maintenir la récolte annuelle de bois au Canada à des niveaux égaux ou inférieurs au niveau d'exploitation durable.

CONSERVATION DES PRAIRIES AU CANADA

Les prairies du Canada s'étendent depuis l'Ontario, à travers les Prairies, et jusqu'en Colombie-Britannique. Elles offrent de l'habitat à des espèces, préservent le sol et l'eau et fournissent d'importantes terres de pâturage au bétail. Cependant, de nos jours, les prairies tempérées sont le biôme le plus en voie de disparition sur la planète. Au Canada, environ 70 % des prairies indigènes sont disparues.

Le parc national des Prairies, situé dans le sud-ouest de la Saskatchewan, a été établi en 1981 pour protéger la prairie mixte. Depuis, nous veillons à rétablir et à renforcer les écosystèmes au sein du parc par l'entremise de mesures telles que la mise en œuvre d'un plan d'action pour plusieurs espèces en péril dans le parc national des Prairies, le renforcement de la connectivité régionale, l'utilisation du pâturage de bétail bénéfique et le rétablissement de la végétation de champs précédemment cultivés avec des graminées et des fleurs sauvages indigènes. Nous avons également réintroduit le bison des plaines, utilisé le feu pour favoriser la croissance de plantes indigènes et contrôler des espèces envahissantes, et amélioré l'habitat de multiples espèces en péril, y compris le Tétras des armoises qui est en voie de disparition.

JALONS À COURT TERME

- Adopter un plan de protection des terres et des eaux intérieures au-delà de 2020.
- Renouveler le Plan de réseau des parcs nationaux d'ici à 2020.
- Créer 9 nouvelles réserves nationales de faune et une nouvelle aire de conservation d'ici 2020.
- D'ici 2020, maintenir la récolte annuelle de bois au Canada à des niveaux égaux ou inférieurs au niveau d'exploitation durable.

MINISTRES RESPONSABLES/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Ministre de l'Environnement et du Changement climatique; Ministre des Ressources naturelles/Agence canadienne d'inspection des aliments; Agence de promotion économique du Canada atlantique; Environnement et Changement climatique Canada; ministère des Finances du Canada; Parcs Canada; Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée; Ressources naturelles Canada; Statistique Canada

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- Pour évaluer notre succès à protéger les terres et les eaux intérieures, nous mesurons les zones protégées en proportion de la superficie totale des terres et des eaux douces. À la fin de 2018, 11,2 % avaient été conservés par le biais de réseaux d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces basées sur la superficie. Pour refléter les augmentations des aires de conservations, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a annoncé en avril 2019 que 11,8 % des terres et des eaux douces du Canada étaient maintenant protégées.
- Le suivi de l'intégrité écologique de nos parcs nationaux nous aide à comprendre dans quelle mesure nous sommes efficaces à aménager ces zones. Nous évaluons l'intégrité écologique en surveillant périodiquement les écosystèmes des parcs, tels que les forêts, les prairies, l'eau douce et les terres humides. En mars 2018, l'intégrité écologique de 88 % des écosystèmes des parcs nationaux du Canada était soit stable ou en cours d'amélioration.
- Pour mesurer nos progrès sur la gestion de la durabilité de nos forêts, nous examinons comment nos progrès évoluent au fil du temps. En 2015, le Canada comptait 347 millions d'hectares de terres forestières, soit le troisième plus grand secteur forestier au monde. Chaque année, moins de 0,02 % de ce territoire est déboisé (c.-à-d. converti de façon permanente en un autre type d'usage).
- Nous mesurons aussi la quantité de bois récolté annuellement par rapport à l'offre en bois (le volume maximal qui peut être récolté dans une certaine zone au cours d'une période donnée, tout en respectant les objectifs environnementaux, économiques et sociaux). En 2016, 157 millions de m^3 de bois ont été récoltés, tandis que l'approvisionnement en bois était de 223 millions de m^3.
- À l'avenir, pour évaluer la mesure dans laquelle l'activité humaine transforme le paysage et affecte les espèces sauvages et l'environnement, nous assurerons un suivi des changements de l'utilisation des terres au fil du temps; par exemple, de l'agriculture aux établissements et des terres forestières à l'agriculture.



NOTRE PLAN D'ACTION

PRINCIPALES PRIORITÉS

- **À l'appui de nos cibles relatives à la conservation des écosystèmes terrestres et à la santé des parcs nationaux, l'initiative du Patrimoine naturel du Canada permettra de protéger les écosystèmes, les paysages et la biodiversité de la manière suivante :**
  - **un réseau élargi, renforcé et relié qui visera à protéger et à conserver 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures au Canada d'ici 2020, y compris la gestion et l'élargissement des aires protégées sous réglementation fédérale;**
  - **la conversion du programme des espèces en péril d'un mandat de planification au rétablissement à un mandat de mesures de protection et de rétablissement pour près de 230 espèces en péril (200 espèces terrestres et 30 espèces aquatiques) en visant les endroits, les espèces et les menaces prioritaires;**
  - **le renforcement des relations et la promotion de la réconciliation avec les populations autochtones par une reconnaissance de leurs droits et responsabilités à l'égard des terres, de la protection des espèces sauvages et des activités culturelles connexes afin d'obtenir des résultats de conservation.**
- **À l'appui de nos cibles relatives à la conservation des écosystèmes terrestres et à la santé des parcs nationaux, le budget de 2018 a annoncé 1,3 milliard de dollars sur 5 ans pour le soutien de la biodiversité du Canada et à la protection les espèces en péril de 2018 à 2023, y compris 500 millions de dollars vers l'établissement du Fonds de la nature du Canada de 1 milliard de dollars.**
- **À l'appui de notre cible relative à la conservation des écosystèmes terrestres, nous avons lancé le Fonds de Défi et le Programme de conservation du patrimoine naturel à l'automne 2018. Le Fonds de Défi fournira jusqu'à 175 millions de dollars aux projets qui aident à atteindre la cible du Canada consistant à conserver au moins 17 % des terres et des eaux intérieures d'ici 2020. À compter de 2018-2019, le Programme de conservation du patrimoine naturel de 100 millions de dollars permettra une approche pancanadienne à l'acquisition de terres privées et d'intérêts privés à l'égard des terres dans le but d'établir de nouvelles aires protégées et de conservation.**
- **À l'appui de notre cible relative à la conservation des écosystèmes terrestres, à l'automne 2018, 28 projets autochtones ont été choisis pour obtenir du financement hâtif dans le cadre du Programme pilote des gardiens autochtones. Le programme pilote fournit aux peuples autochtones une meilleure possibilité d'assumer leur responsabilité dans l'intendance des terres, des eaux et de la glace traditionnelle.**
- **À l'appui de notre cible relative à la conservation des écosystèmes terrestres, en octobre 2018, l'aire protégée Edéhzhíe est devenue la première aire protégée autochtone désignée aux termes du Patrimoine naturel du budget de 2018. Située dans le territoire traditionnel du Dehcho, dans le sud-ouest des Territoires du Nord-Ouest, Edéhzhíe fournit de l'habitat important à des espèces comme le caribou des bois (population boréale) et le bison des bois.**
- **À l'appui de notre cible relative à la conservation des écosystèmes terrestres, nous continuerons de collaborer avec nos partenaires pour établir de nouvelles aires protégées au Canada, y compris la réserve de parc national Thaidene Nëné proposée, le parc national des Basses-Terres du Manitoba et la réserve de parc national d'Okanagan Similkameen.**
- **À l'appui de notre objectif de gestion durable des terres et forêts, le budget de 2019 propose 251,3 millions de dollars sur 3 ans, à compter de 2020-2021, pour soutenir et développer le secteur forestier canadien en étendant les programmes d'innovation et de diversification tels que le Programme d'innovation pour la foresterie et le Programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière.**
- **À l'appui de notre objectif de gestion durable des terres et forêts, en avril 2019, le Canada a accueilli le Sommet des champions de la nature à Montréal pour accélérer la prise de mesures visant à protéger la nature à l'échelle mondiale. Le sommet a donné le coup d'envoi à une série de rencontres multilatérales qui visent à conserver l'élan jusqu'en 2020, lorsque des dirigeants représentant 190 pays se rassembleront pour la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en Chine.**

CHAMPIONS DE LA NATURE : APPEL À L'ACTION

Le Canada prend des mesures par le biais des investissements historiques et double la proportion de la nature que nous protégeons à travers nos terres et nos océans. En avril 2019, le Canada a organisé un Sommet des champions de la nature, qui s'est tenu à Montréal. Une coalition de champions de la nature, comprenant des dirigeants internationaux de la philanthropie, de l'industrie, d'organisations non gouvernementales, d'organismes des Nations Unies, de peuples autochtones et de gouvernements à tous les niveaux du monde entier, s'est réunie et a lancé un appel à l'action. L'appel mondial à l'action reconnaît que la protection de la nature a une valeur intrinsèque importante, soutient des économies et des collectivités fortes et représente un outil essentiel pour lutter contre les changements climatiques et s'adapter à leurs répercussions. Il comprend les engagements suivants : accroître la superficie de la nature protégée dans le monde et mobiliser de nouvelles ressources pour soutenir cet objectif; s'attaquer aux causes premières de la perte de la biodiversité et s'assurer que la prise de décisions économiques, culturelles, politiques et sociales à l'échelle mondiale reflète le besoin vital de protéger la nature.

MESURES DE CONTRIBUTION

Les mesures à prendre pour collaborer avec nos partenaires afin d'aménager et d'utiliser les terres et les forêts de façon durable sont les suivantes :

Mieux comprendre les terres et les forêts

Continuer à mener des activités de recherche scientifique afin de mieux comprendre ce que sont les aires protégées et les forêts aménagées et appuyer la prise de décisions, notamment en ce qui concerne les plans d'aménagement des forêts. Cela inclura notamment :

- accroître la compréhension des conditions et des transformations forestières attribuables aux perturbations naturelles, aux changements climatiques et aux pratiques de gestion forestière;
- collaborer avec les partenaires dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre les ravageurs forestiers pour contribuer à l'évaluation de la menace que représente le dendroctone du pin ponderosa pour les forêts du Canada et déterminer des options efficaces d'atténuation et d'adaptation;
- évaluer les effets environnementaux cumulatifs de l'exploitation des ressources sur les forêts du Canada;
- élaborer une infrastructure statistique sur la couverture terrestre et l'utilisation des terres, pour surveiller les changements en ce qui concerne les principaux types d'écosystèmes, y compris ceux qui sont perturbés par les incendies, les organismes nuisibles et les espèces exotiques envahissantes;
- élaborer des analyses spatiales plus approfondies des forêts gérées afin d'améliorer la compréhension des émissions de carbone forestier, particulièrement en regard des changements climatiques;
- mener des études scientifiques et des recherches liées aux parcs et aires protégées pour, notamment, mieux comprendre et promouvoir les liens écologiques entre les aires protégées, améliorer la compréhension des effets de la couverture et l'utilisation des terres sur les espèces sauvages et les écosystèmes, et mieux intégrer les connaissances autochtones dans les décisions de gestion.

Renforcer les capacités et fournir un soutien

Fournir un soutien en nature et financier pour une gestion durable des terres et des forêts et accroître la participation des collectivités autochtones dans le secteur forestier du Canada. Par exemple, dans le cadre de l'Initiative de foresterie autochtone, le Canada investit 1 million de dollars chaque année pour appuyer les projets autochtones de foresterie et de ressources naturelles connexes. À l'appui du Plan d'action sur le bois d'œuvre, annoncé en juin 2017, nous nous sommes engagés à investir un montant supplémentaire de 10 millions de dollars sur 3 ans dans l'initiative pour encourager l'innovation, la diversification et la résilience continues du secteur forestier du Canada.

Conserver les espaces naturels

Grâce aux fonds consentis à l'initiative du Patrimoine naturel, acquérir des terres privées, élargir les réserves nationales de faune et les réserves d'oiseaux migrateurs, améliorer notre capacité à gérer les aires protégées et établir un réseau coordonné d'aires de conservation.

Établir et gérer de nouvelles aires protégées et prendre d'autres mesures de conservation efficaces des aires protégées, y compris des aires protégées privées appuyées par les nouveaux investissements annoncés dans le budget de 2018 et les incitatifs fiscaux liés aux dons de terres privées ou intérêts partiels à des organismes de fiducie foncière ou des organismes gouvernementaux au titre du Programme des dons écologiques. Ces mesures seront orientées par une approche fédérale, provinciale, territoriale et autochtone renouvelée à l'égard de la conservation des terres et de l'eau au Canada.

Avec un investissement de 74,75 millions de dollars entre 2018 et 2023, nous allons travailler en partenariat avec les provinces de l'Atlantique et le secteur forestier à tester une stratégie d'intervention innovante qui a pour but de prévenir la propagation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, l'un des plus importants ravageurs des pessières au Canada.

Continuer à surveiller l'intégrité écologique des écosystèmes des parcs, à restaurer les écosystèmes dégradés et à rétablir les espèces en péril grâce au Programme de conservation et de restauration de Parcs Canada et d'autres initiatives menées dans les parcs.

Utiliser les lois et les règlements pour gérer la propagation des espèces exotiques envahissantes

Gérer la propagation et l'introduction des espèces exotiques envahissantes par la promotion de la conformité et la réalisation d'activités d'application de la loi. Concevoir, élaborer et mettre en œuvre des initiatives utilisées avant, pendant et après les frontières pour limiter l'introduction et la propagation de plantes exotiques envahissantes et de ravageurs nuisibles pour les ressources environnementales du Canada, comme les forêts et les terres agricoles.

Collaborer avec des partenaires nationaux et internationaux

Créer des occasions de collaboration avec les parties prenantes, les collectivités et organisations autochtones, et collaborer avec les partenaires nationaux et internationaux à la mise en œuvre d'initiatives conjointes. Gérer les risques pour les secteurs des ressources naturelles, l'infrastructure et la santé humaine en réglementant les ravageurs et les voies d'introduction et de propagation en fournissant des connaissances scientifiques et en collaborant avec les provinces et les territoires par l'entremise du Conseil canadien des ministres des forêts et en promouvant la Stratégie canadienne en matière de feux de forêt, Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes, Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux pour le Canada et Cadre de gestion des urgences en agriculture au Canada.

Travailler avec les populations autochtones

Travailler avec les peuples autochtones pour protéger et préserver les terres et l'eau, y compris par l'entremise du programme pilote des gardiens autochtones. Cette initiative favorise les occasions pour les populations autochtones de s'engager dans une gestion traditionnelle des terres et des cours d'eau au moyen de la surveillance de la santé écologique, du maintien des sites culturels et de la protection de zones et des espèces sensibles, entre autres.

LIENS AVEC D'AUTRES DOMAINES DE LA SFDD

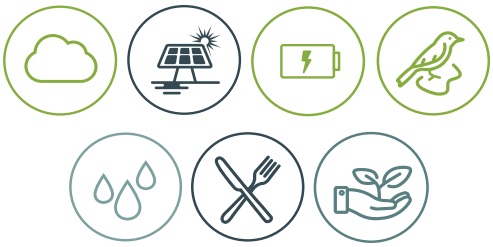

La conservation des terres et la gestion des forêts de façon durable cadrent avec les objectifs de la SFDD liés à l'action pour le climat, à la protection des végétaux et des animaux, la viabilité des aliments, la croissance propre, l'énergie propre et aux mesures aidant les Canadiens à se rapprocher de la nature :

- les actions liées aux forêts et aux autres écosystèmes peuvent fournir des solutions naturelles aux changements climatiques et protéger les collectivités contre les effets des changements climatiques et de conditions météorologiques extrêmes;
- des terres et des forêts en santé procurent aux espèces en péril les habitats dont elles ont besoin pour se rétablir et s'épanouir et améliorent la biodiversité de nos paysages agricoles fonctionnels;
- les parcs nationaux et les autres aires protégées permettent aux Canadiens de se rapprocher de la nature et aident à établir des collectivités durables;
- l'exploration de sources d'énergie plus durables suppose de réduire leur incidence sur la terre et d'aider à protéger les espaces naturels et la biodiversité;
- les investissements dans l'innovation et la technologie propre contribuent directement aux pratiques durables du secteur forestier et augmentent les avantages économiques;
- la gestion et la conservation des terres humides peuvent aider à protéger l'approvisionnement en eau potable contre la contamination.

LE CANADA DANS LE MONDE

La protection des terres et la gestion des forêts de manière durable cadrent avec le Programme 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable – en particulier l'ODD 8, Travail décent et croissance économique, l'ODD 11, Villes et communautés durables, et l'ODD 15, Vie terrestre. Cela soutient également des cibles spécifiques des ODD, ainsi que d'autres initiatives et accords internationaux.

Les travaux dans le cadre de cet objectif soutiendront les progrès vers l'atteinte des buts et des objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020, et les objectifs mondiaux de conservation de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, notamment en soutenant notre engagement à préserver au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures du Canada d'ici 2020 et en aidant à poursuivre les progrès vers une gestion forestière durable.

Pour plus de renseignements sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'annexe 3.

NOS PARTENAIRES

Les provinces, les territoires, les municipalités, les peuples autochtones, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et chaque propriétaire foncier, tous jouent un rôle dans la protection des espaces naturels. Par exemple :

- les provinces et les territoires créent et gèrent les parcs provinciaux et territoriaux, et appuient la conservation en offrant de l'information, de l'aide et des mesures incitatives;
- les populations autochtones jouent un rôle clé dans l'établissement, la gestion et la présentation des aires protégées dans des territoires et des cours d'eau utilisés de manière traditionnelle et relevant de diverses compétences;
- les organisations non gouvernementales aident les propriétaires fonciers et les entreprises à mettre en œuvre des mesures de conservation sur les terres privées au moyen de servitudes de conservation, de pactes et d'autres mesures.

Les provinces et les territoires, en tant qu'ordre de gouvernement responsable de la gestion des ressources naturelles, élaborent et appliquent des lois, fixent des normes et mettent en œuvre des programmes afin de s'assurer que leurs ressources forestières sont gérées de façon durable. Les populations autochtones contrôlent et gèrent-elles aussi une part grandissante des terres forestières du Canada et sont des partenaires importants pour atteindre les objectifs de conservation et de gestion.

Le Canada est le chef de file mondial en matière de zones forestières certifiées par une tierce partie, ce qui confère l'assurance qu'une entreprise fonctionne dans la légalité, de façon durable et en conformité avec les normes reconnues internationalement. La certification s'ajoute aux règlements déjà exhaustifs qui régissent l'aménagement des forêts.

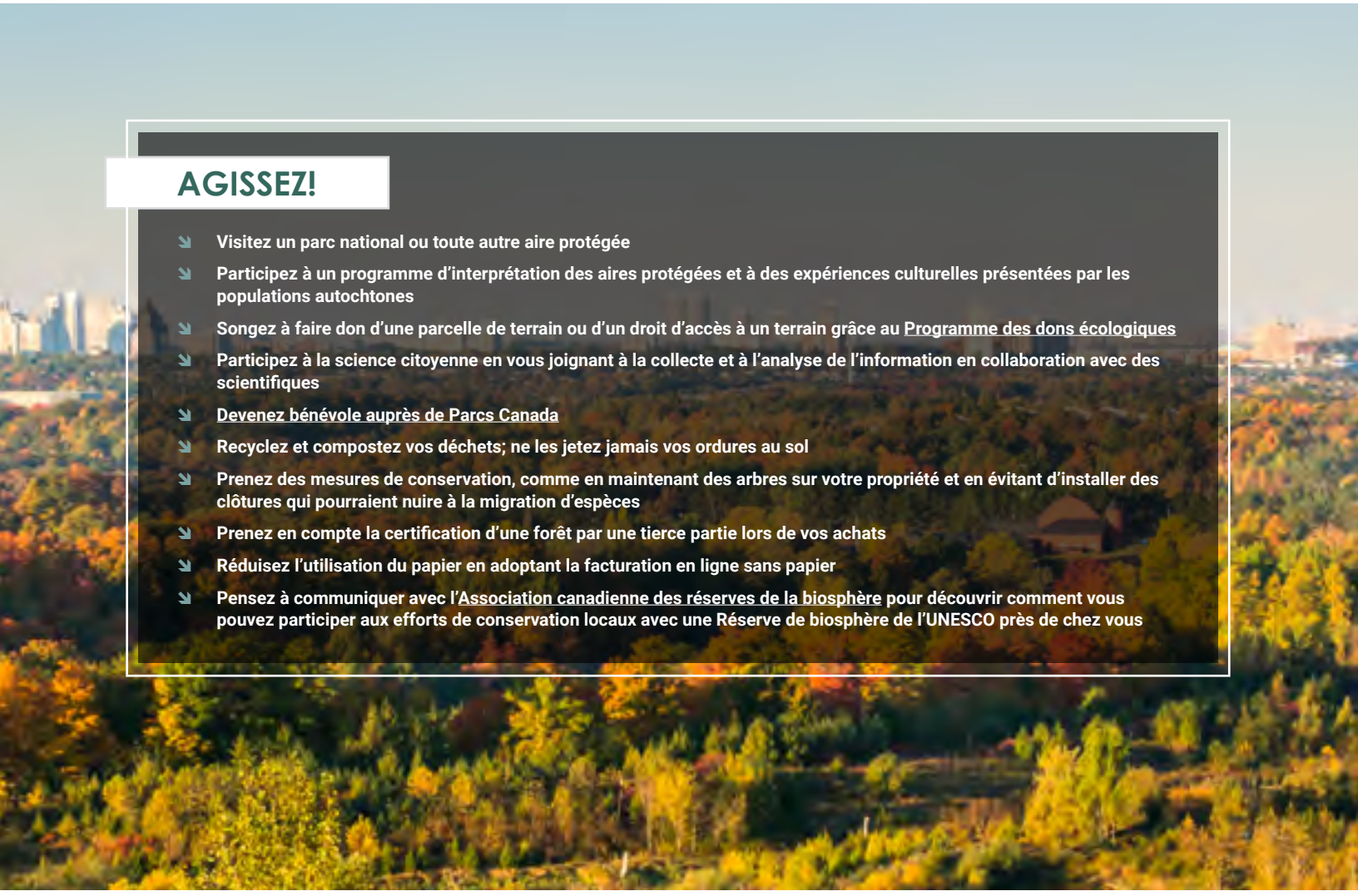

AGISSEZ!

- **Visitez un parc national ou toute autre aire protégée**
- **Participez à un programme d'interprétation des aires protégées et à des expériences culturelles présentées par les populations autochtones**
- **Songez à faire don d'une parcelle de terrain ou d'un droit d'accès à un terrain grâce au Programme des dons écologiques**
- **Participez à la science citoyenne en vous joignant à la collecte et à l'analyse de l'information en collaboration avec des scientifiques**
- **Devenez bénévole auprès de Parcs Canada**
- **Recyclez et compostez vos déchets; ne les jetez jamais vos ordures au sol**
- **Prenez des mesures de conservation, comme en maintenant des arbres sur votre propriété et en évitant d'installer des clôtures qui pourraient nuire à la migration d'espèces**
- **Prenez en compte la certification d'une forêt par une tierce partie lors de vos achats**
- **Réduisez l'utilisation du papier en adoptant la facturation en ligne sans papier**
- **Pensez à communiquer avec l'Association canadienne des réserves de la biosphère pour découvrir comment vous pouvez participer aux efforts de conservation locaux avec une Réserve de biosphère de l'UNESCO près de chez vous**

PARTENAIRES À L'ACTION

RECHERCHE ÉCOSYSTÉMIQUE FAVORISANT LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE

La gestion de l'écosystème par émulation des perturbations naturelles (GEEPN) est un projet de grande envergure, de longue durée et à l'échelle du paysage qui permet aux chercheurs de mener des études dans une forêt industrielle en cours d'exploitation. La GEEPN nous aide à mieux comprendre comment l'écosystème de la forêt boréale de l'Ouest réagit aux perturbations, qu'elles soient naturelles ou humaines. Les connaissances ainsi acquises contribuent à l'amélioration et à l'adaptation des pratiques opérationnelles du secteur forestier, à la prise de décisions de gestion éclairées et à la préservation de l'accès aux marchés. De plus, elles nous orientent vers les meilleures approches pour garantir des écosystèmes forestiers durables et sains dans les régions boréales du Canada.







POPULATIONS D'ESPÈCES SAUVAGES EN SANTÉ

OBJECTIF À LONG TERME

Toutes les espèces ont des populations saines et viables

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Les plantes et les animaux du Canada, de même que les milieux dans lesquels ils vivent, constituent les écosystèmes qui profitent aux Canadiens grâce à de précieux services comme la production d'aliments et de médicaments, la lutte contre les inondations et la pollinisation des cultures. Le maintien de la biodiversité, c.-à-d. la variété génétique, des espèces et des écosystèmes, y compris les processus écologiques qui leur permettent d'évoluer et de s'adapter, contribue à faire en sorte que les écosystèmes puissent continuer à fonctionner et à fournir les services essentiels à notre bien-être.

Des populations et des habitats fauniques en santé sont des éléments importants de la biodiversité. Certaines espèces au Canada ont connu un déclin de leur population et certaines pourraient disparaître. Les espèces peuvent devenir menacées en raison de la perte ou de la détérioration de leur habitat attribuable aux activités humaines, par exemple, l'agriculture, le développement urbain, les espèces exotiques envahissantes, la pollution et les changements climatiques. Les changements climatiques peuvent aussi avoir une incidence sur la santé de la faune en contribuant à la propagation des maladies.

PATRIMOINE NATUREL DU CANADA

Le financement par l'entremise du Patrimoine naturel du Canada appuie notre objectif Populations d'espèces sauvages en santé. Par exemple :

- **nous fournissons jusqu'à 155 millions de dollars sur 5 ans pour aider à mettre en œuvre l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada;**
- **Le Fonds de la nature du Canada, pour les espèces aquatiques en péril, appuie les projets axés sur 7 endroits d'eau douce prioritaires et 2 menaces marines prioritaires;**
- **au cours des prochains mois, nous annoncerons un financement accordé pour les endroits prioritaires qui aident à protéger les espèces en péril au Canada.**

APPROCHE PANCANADIENNE POUR LA TRANSFORMATION DE LA CONSERVATION DES ESPÈCES EN PÉRIL AU CANADA

En juin 2018, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ont approuvé l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada. Ce nouveau cadre signale une transformation de l'approche de conservation des espèces terrestres en péril au profit d'approches axées davantage sur plusieurs espèces et sur les écosystèmes. La nouvelle Approche pancanadienne est constituée de principes encadrant les mesures de collaboration.

APPROCHE PANCANADIENNE EN SANTÉ DE LA FAUNE

Les ministres ont aussi adopté en juin 2018 une approche pancanadienne en santé de la faune, car ils reconnaissent que la santé de la faune est essentielle à la conservation de la biodiversité. L'objectif d'une telle approche est de renforcer la capacité du Canada de détecter et d'atténuer les menaces pour la santé de la faune qui mettent en péril la conservation, la santé publique ou les possibilités économiques et culturelles.

CIBLES À MOYEN TERME

- D'ici 2020, les espèces qui sont en sécurité le demeurent, et les populations d'espèces en péril inscrites en vertu des lois fédérales montrent des tendances qui sont conformes aux stratégies de rétablissement et aux plans de gestion.
- D'ici 2025, le pourcentage des espèces d'oiseaux migrateurs dont les populations comptent un nombre d'individus acceptable, ni trop faible ni trop élevé, montrera des tendances positives comparativement au niveau de référence de 57 % en 2013.

JALONS À COURT TERME

- D'ici 2020, de premières mesures sont prises pour un grand nombre des espèces terrestres en péril prioritaires dans les endroits prioritaires.
- D'ici 2020, l'élaboration de plans d'action propres à un secteur pour les menaces prioritaires est achevée.
- D'ici 2019, le pourcentage d'espèces d'oiseaux relevant de la compétence fédérale ayant des tailles de population à l'intérieur de limites acceptables a augmenté de plus de 2 points de pourcentage par rapport à 2013.
- D'ici 2020, les voies d'invasion des espèces exotiques envahissantes sont déterminées, et des plans d'intervention ou de gestion fondés sur les risques sont en place dans le cas des voies d'invasion et des espèces prioritaires.
- D'ici 2020, un plan stratégique et opérationnel quinquennal national partagé permettant de mettre en œuvre les objectifs définis dans l'Approche pancanadienne de la santé de la faune est élaboré.
- D'ici 2019, confirmer un ensemble national de menaces maritimes prioritaires et de zones d'eau douce prioritaires sur lesquelles le Fonds canadien pour la nature des espèces aquatiques en péril se concentre.

MINISTRES RESPONSABLES/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Ministre de l'Environnement et du Changement climatique/ Agence canadienne d'inspection des aliments; Agence des services frontaliers du Canada; Défense nationale; Environnement et Changement climatique Canada; Parcs Canada; Pêches et Océans Canada; Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- Pour mesurer les progrès que nous réalisons dans la conservation des espèces sauvages terrestres et aquatiques, nous assurons un suivi du pourcentage des espèces évaluées comme étant non en péril ou en péril, de la réussite des efforts visant le rétablissement des espèces et du risque que les espèces disparaissent du Canada. En mai 2018, 41 % des 126 espèces en péril pour lesquelles des programmes de rétablissement ou des plans de gestion étaient en place et dont les buts axés sur les populations avaient été réévalués montraient des tendances conformes aux objectifs des programmes de rétablissement.
- Pour nous aider à comprendre la situation des oiseaux migrateurs au Canada, nous faisons un suivi du pourcentage des oiseaux dont les populations comptent un nombre d'individus acceptable; ni trop faible ni trop élevé. En 2013, la taille de population de 57 % des espèces d'oiseaux migrateurs qui sont prises en compte dans la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et qui se trouvent régulièrement au Canada était acceptable. Une nouvelle évaluation est en cours.
- Afin d'évaluer l'évolution de l'état de santé de la faune, nous effectuons la surveillance de la santé de la faune en partenariat avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec des partenaires non gouvernementaux comme le Réseau canadien de la santé de la faune. Cela permet de détecter rapidement les menaces émergentes et les actions fondées sur des données probantes. Le Réseau canadien de la santé de la faune produit un rapport annuel qui fait état des problèmes prioritaires touchant la faune.

NOTRE PLAN D'ACTION

PRINCIPALES PRIORITÉS

- **À l'appui de notre objectif et de nos cibles concernant des populations d'espèces sauvages en santé, nous continuons la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* qui est l'une des principales stratégies dont nous disposions pour protéger les espèces sauvages en péril. Afin de garantir son efficacité, nous travaillons activement avec les provinces et les territoires pour achever les stratégies robustes de rétablissement des espèces en péril et les plans de gestion dans les délais qu'exige la Loi.**
- **À l'appui de notre objectif et de nos cibles concernant des populations d'espèces sauvages en santé, dans le budget de 2018, nous avons annoncé le Patrimoine naturel du Canada de 1,3 milliard de dollars : pour appuyer la biodiversité du Canada et protéger les espèces en péril entre 2018 et 2023, y compris 500 millions de dollars pour le Fonds de la nature du Canada d'une valeur de 1 milliard de dollars.**
- **À l'appui de notre objectif et de nos cibles concernant des populations d'espèces sauvages en santé, nous collaborerons avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à la mise en œuvre de la nouvelle Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada, y compris travailler avec les partenaires pour mettre en œuvre un ensemble national commun d'endroits, d'espèces et de menaces prioritaires pour orienter les efforts de conservation. La collaboration et le soutien du nouveau Fonds de la nature du Canada permettront des investissements et des partenariats novateurs pouvant faire progresser le rétablissement et la protection d'un grand nombre d'espèces terrestres et aquatiques en péril au pays.**
- **À l'appui de notre objectif et de nos cibles concernant des populations d'espèces sauvages en santé, nous collaborerons avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux à la mise en œuvre de la nouvelle Approche pancanadienne en santé de la faune et nous recommanderons des options de mise en œuvre qui seront examinées par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux en 2019.**
- **En février 2019, nous avons lancé le Programme des lieux prioritaires désignés par les collectivités pour les espèces en péril. Cette initiative de financement fournira jusqu'à 15,6 millions de dollars sur 4 ans, à compter de 2019-2020, pour appuyer des projets dans les collectivités qui rassemblent les personnes dans le but de protéger des espèces en péril.**
- **En février 2019, nous avons lancé le Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril. Cette initiative de financement fournira jusqu'à 55 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2018-2019, pour soutenir des projets qui aident à rétablir les espèces aquatiques en péril.**

MESURES DE CONTRIBUTION

Pour assurer la protection et la conservation de la faune au Canada, nous procéderons comme suit :

Collaborer avec les partenaires pour mettre en œuvre l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada

Par l'entremise du Patrimoine naturel et du Fonds de la nature du Canada (volet des espèces), le gouvernement s'est engagé à investir jusqu'à 155 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2018-2019, pour mettre en œuvre l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada. La majorité de ce financement sera consacrée aux initiatives majeures concernant les lieux, les espèces et les secteurs prioritaires.

Avec nos partenaires, concentrer nos efforts et nos ressources sur les endroits, les espèces et les menaces prioritaires communs, afin de favoriser les approches écosystémiques qui sont bénéfiques à la conservation de plusieurs espèces et de la biodiversité.

Collaborer avec les partenaires afin de mettre en œuvre une Approche pancanadienne en santé de la faune

Par l'entremise d'un nouveau comité consultatif sur la santé de la faune, travailler avec les partenaires pour élaborer des recommandations en matière de gestion et de politiques dans le but de mettre en œuvre une Approche pancanadienne en santé de la faune. Ce forum nous permettra de concentrer les efforts et les ressources sur les priorités communes et les menaces émergentes liées aux changements climatiques, et de combler les lacunes de capacité dans l'ensemble du Canada, tout particulièrement dans les régions rurales et du Nord.

Mettre en œuvre, innover et moderniser le cadre réglementaire et politique, ainsi que les outils, afin de protéger les espèces en péril et les oiseaux migrateurs

Mettre en œuvre les lois, les règlements et les outils qui appuient la nouvelle approche axée sur les priorités pour protéger les espèces en péril et les oiseaux migrateurs. Cela comprendra, par exemple, de prendre les mesures suivantes :

- continuer d'évaluer et de faire la liste des espèces et élaborer des programmes de rétablissement et des plans d'action en temps opportun en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*;
- protéger l'habitat essentiel qui est primordial à la survie ou au rétablissement des espèces en péril, comme l'endroit où elles donnent naissance à leurs petits, où les œufs éclosent, où elles se nourrissent ou élèvent leurs petits;
- travailler en partenariat avec les peuples autochtones pour assurer la protection, la conservation et le rétablissement des espèces en péril;
- promouvoir la conformité à la *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs;*
- mettre en œuvre les plans d'action en fonction des sites de Parcs Canada pour les espèces en péril;
- concevoir des outils pour évaluer et protéger l'habitat des espèces en péril, comme le caribou des bois (population boréale).

Mettre en œuvre de meilleures mesures de conservation

Faire des investissements importants, ciblés et soutenus dans le cadre du nouveau Fonds de la nature du Canada qui stimulent les partenariats, les co-investissements, l'innovation et de meilleurs résultats en matière de conservation, en mettant l'accent sur les lieux, les espèces et les menaces prioritaires. Cela consistera à continuer d'appuyer les projets dans les collectivités qui rassemblent les personnes pour la protection des espèces en péril par l'entremise du Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril et le fonds pour les lieux prioritaires désignés par les collectivités pour les espèces en péril.

Travailler avec les partenaires pour améliorer les connaissances fondamentales sur les espèces, les habitats et les écosystèmes

Mener des recherches et échanger l'information pour assurer la protection et la conservation des espèces sauvages en prenant, par exemple, les mesures suivantes :

- élaborer des outils de soutien aux décisions et promouvoir des pratiques fondées sur des données probantes pour l'agriculture, la foresterie, les pêches et l'aménagement urbain, afin de cerner et de traiter les menaces courantes qui pèsent sur de multiples espèces;
- mener des recherches pour faire avancer les mesures de protection et de rétablissement prises en faveur des espèces en péril et des oiseaux migrateurs prioritaires, notamment par l'application conjointe de la science occidentale et du savoir autochtone;
- collaborer avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires à des études et à des analyses nationales liées aux espèces exotiques envahissantes et aux voies d'introduction prioritaires;
- continuer de participer au Comité national sur les espèces aquatiques envahissantes, un comité fédéral-provincial-territorial qui fournit un forum pour la planification, la coordination et l'échange de renseignements;
- élaborer des inventaires et des caractérisations de terres afin d'améliorer la connaissance des écosystèmes.

Renforcer les capacités et promouvoir l'éducation

Renforcer les capacités pour assurer la protection, la conservation et le rétablissement des espèces et de leurs habitats en prenant, par exemple, les mesures suivantes :

- administrer le Programme d'intendance de l'habitat, qui appuie les projets de conservation qui mobilisent les Canadiens dans les mesures de conservation avantageuses pour les espèces sauvages;
- administrer le Fonds autochtone pour les espèces en péril, qui favorise la participation active des peuples autochtones à la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril*;
- administrer le Fonds de la nature du Canada (volet des espèces) pour appuyer les partenariats avec les peuples autochtones pour la protection et le rétablissement des espèces en péril;
- investir 2,25 millions de dollars sur 3 ans à partir de 2018-2019, dans les programmes Participation des jeunes Canadiens à la conservation de la faune qui seront mis en place à l'échelle du Canada;
- fournir L'ABC des poissons-appâts, une application qui aide les pêcheurs récréatifs à s'assurer que les appâts qu'ils utilisent ne sont pas des espèces envahissantes qui pourraient endommager l'écosystème ou des espèces en péril;
- tenir à jour une carte en ligne des espèces aquatiques en péril qui fait savoir aux Canadiens où se trouvent les espèces aquatiques en péril et leur habitat essentiel au Canada;
- co-diriger, avec l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'initiative mondiale #NaturePourTous, qui rassemble plus de 50 organisations partenaires au Canada et plus de 350 dans le monde entier afin d'intensifier la programmation qui relie les gens à la nature et inspire de vastes soutien public et intersectoriel et action en faveur de la conservation.

Respecter nos engagements internationaux liés à la faune

Travailler avec les partenaires internationaux pour assurer la protection et la conservation des espèces en péril et remplir les obligations du Canada aux termes d'ententes internationales, notamment dans le cadre des conventions suivantes :

- Convention pour la protection des oiseaux migrateurs aux États-Unis et au Canada;
- Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction;
- Convention sur la diversité biologique des Nations Unies.

#NATUREPOURTOUS

#NaturePourTous est un mouvement mondial inspiré par l'amour, le soutien et l'action pour la conservation, dirigé conjointement par Parcs Canada. Il est porté par une coalition de plus de 350 organisations partenaires dans le monde, dont plus de 50 sont canadiennes. Ces organisations savent que plus les gens se soucient de la faune, plus ils sont susceptibles d'agir pour soutenir la protection, la conservation et la restauration des espèces et de leur habitat. Ils travaillent ensemble pour partager les meilleures pratiques et les leçons apprises afin que des programmes réussis puissent être reproduits et étendus au Canada et dans le monde. Des programmes comme Bioblitz, Shoreline Cleanup et Conservation Volunteers permettent aux Canadiens de découvrir la nature, d'approfondir leurs connaissances et de découvrir leur lien personnel avec le monde naturel, tout en leur donnant le pouvoir de prendre en main la conservation.

LIENS AVEC D'AUTRES DOMAINES DE LA SFDD



La protection des espèces sauvages du Canada est étroitement liée aux cibles de la SFDD qui touchent les changements climatiques, les zones côtières et marines, les lacs et les cours d'eau, les zones terrestres et forestières, l'alimentation durable, l'énergie propre et l'innovation :

- le fait de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'aider la nature à s'adapter aux effets des changements climatiques peut aider à protéger la faune maintenant et à l'avenir;
- les zones terrestres et forestières ainsi que des zones d'eau douce, marines et côtières du Canada assurent l'habitat dont les espèces en péril ont besoin pour se rétablir et s'épanouir;
- les pratiques agricoles durables peuvent aider à rendre les terres agricoles plus hospitalières pour la faune sauvage;
- l'exploration plus durable de sources d'énergie suppose de réduire son incidence sur la terre et d'aider à protéger les espaces naturels et la biodiversité;
- le rapprochement avec la nature peut inspirer les Canadiens à favoriser la conservation des écosystèmes et des espèces.

LE CANADA DANS LE MONDE

La protection des espèces sauvages du Canada appuie le Programme 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable – en particulier l'ODD 11, Villes et communautés durables, l'ODD 14, Vie aquatique, et l'ODD 15, Vie terrestre. Elle appuie également des cibles particulières des objectifs de développement durable ainsi que d'autres accords et initiatives internationaux.

Les travaux réalisés dans le cadre de cet objectif appuient les progrès vers les buts et les objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020, et les objectifs mondiaux de conservation de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies. Ces travaux visent notamment à s'assurer que les stratégies de rétablissement et les plans de gestion nécessaires sont en place et qu'une mesure collaborative est prise concernant les endroits, les espèces et les menaces prioritaires; ils aident aussi à prévenir les impacts des espèces exotiques envahissantes.

Pour plus de renseignements sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'annexe 3.

NOS PARTENAIRES

La responsabilité de la conservation des espèces sauvages est une compétence partagée. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent à la protection des espèces en péril, et bon nombre de provinces et de territoires ont mis en place leur propre législation sur les espèces en péril. Tout particulièrement, les provinces et les territoires dirigent la protection des espèces terrestres sur les terres provinciales, territoriales et privées et partage la responsabilité avec le Canada sur la protection des espèces aquatiques d'eau douce. Au même temps, le gouvernement fédéral dirige la protection des espèces aquatiques, des oiseaux migrateurs et des espèces sur les terres fédérales.

Plusieurs provinces et territoires ont également établi des stratégies et des politiques en matière de biodiversité, ainsi que d'autres initiatives qui appuient la biodiversité et les espèces sauvages, notamment :

- des politiques de conservation des terres humides;
- des stratégies relatives aux aires protégées;
- des initiatives pour prévenir, éliminer et contrôler les espèces exotiques envahissantes;
- la participation au programme sur la situation générale des espèces au Canada (rapports sur les espèces sauvages).

Les peuples autochtones jouent un rôle essentiel dans la conservation des espèces sauvages et leur habitat. Par exemple, ils contribuent à la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* par l'intermédiaire des entités suivantes :

- le Conseil national autochtone sur les espèces en péril : conseille la ministre de l'Environnement et du Changement climatique sur l'administration de la *Loi sur les espèces en péril*;
- le Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones sur les espèces en péril : facilite l'accès au savoir autochtone traditionnel disponible de la plus haute qualité ainsi que l'intégration de ces connaissances au processus d'évaluation de la situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

Les peuples autochtones contribuent également à la conservation et à la surveillance écologique sur le terrain dans les différentes régions du Canada. Le programme des Gardiens autochtones crée des possibilités de protéger les zones sensibles et les espèces vulnérables.

Les mesures de protection des espèces sauvages et de leur habitat pouvant traverser les frontières internationales, nous collaborons également avec d'autres pays. Par exemple, pour protéger les oiseaux migrateurs, le Canada a établi des partenariats avec les États-Unis et le Mexique pour mettre en œuvre le Plan nord américain de gestion de la sauvagine et l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. De manière semblable, le Canada collabore au sujet du saumon de l'Atlantique par l'entremise de l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord, et les thonidés sont gérés à l'échelle internationale par l'entremise de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique.



AGISSEZ!

- Apprenez-en plus sur la faune et la biodiversité, en visitant par exemple une réserve nationale de faune, un refuge d'oiseaux migrateurs ou un parc national, provincial ou territorial
- Prenez des mesures pour protéger les espèces en péril et leur habitat, et au besoin, demandez du soutien dans le cadre de programmes comme le Programme d'intendance de l'habitat ou le Fonds autochtone pour les espèces en péril
- Respectez les lois et les règlements qui visent à protéger la faune, comme la *Loi sur les espèces en péril* et la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*
- Devenez bénévole auprès de Parcs Canada
- Donnez des terres écosensibles aux organismes de bienfaisance ou aux gouvernements par l'entremise du Programme des dons écologiques
- Réduisez votre impact personnel sur l'environnement en diminuant vos déchets et votre consommation d'énergie
- Limiter la consommation de produits pouvant facilement pénétrer dans l'environnement naturel, tels que les plastiques à usage unique
- Envisagez de colorer ou d'appliquer une pellicule à motif sur les fenêtres, chez vous ou dans votre entreprise; cela permet aux oiseaux de voir les fenêtres et d'éviter les collisions
- Assurez-vous que les appâts que vous utilisez ne sont pas des espèces envahissantes qui pourraient endommager l'écosystème ni des espèces en péril

PARTENAIRES À L'ACTION

LES AMIS DE LA RIVIÈRE CARP

Les Amis de la rivière Carp sont un groupe de bénévoles qui collaborent avec les propriétaires fonciers, les plaisanciers, les organismes gouvernementaux et les entreprises pour améliorer la qualité de la rivière Carp. Leur objectif est de veiller à ce que toutes les mesures, y compris les projets de développement, entraînent une amélioration de la qualité de vie le long de la rivière Carp et de ses bassins versants pour que leurs communautés humaines et fauniques en bénéficient mutuellement. Les Amis travaillent avec l'organisme Mississippi Valley Conservation pour faire restaurer en salle de classe vivante une section de 2 kilomètres de la rivière pour éduquer et mobiliser les étudiants, familles et visiteurs à la découverte des milieux humides.



Photo: © Janet Mason

PARTENAIRES À L'ACTION

LE PROGRAMME DE SENSIBILISATION À LA LUMIÈRE MORTELLE (FLAP)

FLAP est un organisme fondé il y a 25 ans pour empêcher les oiseaux qui migrent la nuit de voler dans les lumières des éclairages des tours de bureaux. Grâce à l'engagement de la communauté et à son réseau de bénévoles dévoués, FLAP Canada a accumulé de précieuses données sur les problèmes des oiseaux qui se cognent contre les immeubles et ce, de jour comme de nuit. En s'appuyant sur de solides partenariats, FLAP élabore des normes et des politiques municipales et nationales pour l'éclairage des tours de bureaux, et contribue à la création de solutions qui empêchent les oiseaux de se cogner contre les immeubles.

PARTENAIRES À L'ACTION

LE RELEVÉ DES OISEAUX NICHEURS D'AMÉRIQUE DU NORD

Le Relevé des oiseaux nicheurs d'Amérique du Nord est la principale source de données à long terme et à grande échelle sur plus de 400 espèces d'oiseaux nicheurs. Au Canada, il est coordonné par le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada, aux États-Unis par l'US Geological Survey et au Mexique par la Commission nationale de contrôle des connaissances et l'utilisation de la biodiversité. Menée depuis 1966, cette enquête en bord de route normalisée repose sur la participation de centaines de bénévoles. Les données sont minutieusement analysées annuellement afin de fournir de l'information sur les tendances des populations d'oiseaux, leur abondance relative, et la composition et la richesse des espèces, à l'échelle locale, régionale et continentale.

PARTENAIRES À L'ACTION

LES PREMIÈRES NATIONS DE LAC SIMON, DE KITCISAKIK ET DE LONG POINT

Les Premières Nations algonquines de Lac Simon, de Kitcisakik et de Long Point ont conclu une entente pour la mise en œuvre de mesures de conservation pluriannuelles concernant la population de Val-d'Or de caribous des bois, une population boréale. Val-d'Or est l'une des 6 aires de répartition de caribou boréal du Québec, mais elle est isolée par rapport aux autres populations de la province. Sa population actuelle est estimée à 18 membres qui produisent 1 à 3 faons par an et sont considérés comme non autonomes. Cette entente inclut des mesures pour réduire la fragmentation de l'habitat, comme la reforestation et la fermeture de route, de même que d'autres mesures pour soutenir le rétablissement du caribou boréal dont la lutte contre les prédateurs, la surveillance, la recherche et l'inclusion des connaissances traditionnelles autochtones.



EAU POTABLE

OBJECTIF À LONG TERME

Tous les Canadiens ont accès à de l'eau potable et, en particulier, les defis importants auxquels les collectivités autochtones font face sont résolus

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

L'eau potable salubre et propre est un besoin fondamental humain, et s'assurer que tous les Canadiens en disposent est une priorité pour le gouvernement fédéral. L'approvisionnement en eau potable de qualité nécessite l'échange de nombreuses connaissances et une coordination considérable entre de multiples intervenants, y compris les gouvernements, les entreprises et des personnes de partout au Canada.

CIBLE À MOYEN TERME

- D'ici le 31 mars 2021, tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable des réseaux publics dans les réserves doivent être résolus.

JALON À COURT TERME

- D'ici 2021, 100 % des recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada, nouvelles ou actualisées, auront été publiées dans la *Gazette du Canada*.

MINISTRES RESPONSABLES/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Ministre des Services aux Autochtones/Agence de la santé publique du Canada; Santé Canada; Services aux Autochtones Canada; Statistique Canada

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- Pour évaluer la mesure dans laquelle les avis sur la qualité de l'eau potable reflètent la contamination de l'eau potable (plutôt que d'appliquer des mesures de précaution en réponse aux problèmes d'équipement ou de procédés liés à l'eau potable), nous effectuons le suivi des avis demandant de faire bouillir l'eau, ainsi que leurs causes. En 2017, pour un sous-ensemble d'administrations canadiennes, 83 % des avis ont été émis par mesure de précaution.
- Pour déterminer l'accès à l'eau potable, Services aux Autochtones Canada assure le suivi de plusieurs avis sur la qualité de l'eau potable à long terme touchant les systèmes d'eau publics dans les réserves. En novembre 2015, Services aux Autochtones Canada a établi une base de référence de 105 avis sur la qualité de l'eau potable à long terme pour ces systèmes. Depuis, le nombre d'avis sur la qualité de l'eau potable à long terme a décliné pour passer de 105 au 58, au 1er avril 2019.

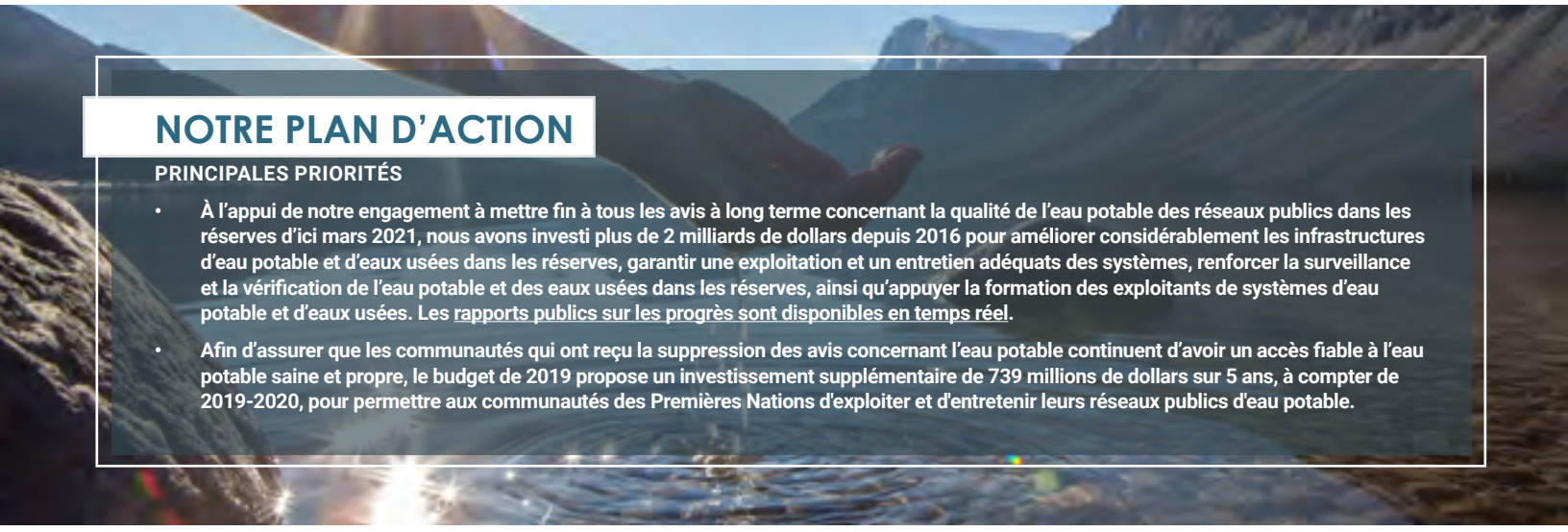

NOTRE PLAN D'ACTION

PRINCIPALES PRIORITÉS

- **À l'appui de notre engagement à mettre fin à tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable des réseaux publics dans les réserves d'ici mars 2021, nous avons investi plus de 2 milliards de dollars depuis 2016 pour améliorer considérablement les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées dans les réserves, garantir une exploitation et un entretien adéquats des systèmes, renforcer la surveillance et la vérification de l'eau potable et des eaux usées dans les réserves, ainsi qu'appuyer la formation des exploitants de systèmes d'eau potable et d'eaux usées. Les rapports publics sur les progrès sont disponibles en temps réel.**
- **Afin d'assurer que les communautés qui ont reçu la suppression des avis concernant l'eau potable continuent d'avoir un accès fiable à l'eau potable saine et propre, le budget de 2019 propose un investissement supplémentaire de 739 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2019-2020, pour permettre aux communautés des Premières Nations d'exploiter et d'entretenir leurs réseaux publics d'eau potable.**

MESURES DE CONTRIBUTION

Pour s'assurer que tous les Canadiens ont accès à de l'eau potable, nous procéderons comme suit :

Collaborer avec les partenaires en ce qui a trait à la qualité de l'eau potable

Collaborer avec les provinces et les territoires pour élaborer et mettre à jour les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada.

Travailler en partenariat avec les collectivités des Premières Nations, y compris les conseillers techniques et les dirigeants des Premières Nations pour appuyer des approches durables dirigées par les Premières Nations dans le but de garantir que les systèmes d'eau dans les réserves sont sûrs.

Prendre des mesures pour assurer la qualité de l'eau potable

Fournir aux provinces et aux territoires une orientation axée sur la santé concernant les contaminants de l'eau potable, notamment en définissant des valeurs d'évaluation de l'eau potable.

Fournir du financement et des conseils aux Premières Nations dans la planification, l'approvisionnement, la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et la mise en service de leurs installations d'eau potable et d'eaux usées.

Mener des inspections et des vérifications de l'eau potable dans les avions, les trains, les navires de croisière et les traversiers internationaux et interprovinciaux afin de protéger la santé et la sécurité du public qui les emprunte pour voyager, en nous assurant que les violations importantes sont atténuées en temps opportun.

LIENS AVEC D'AUTRES DOMAINES DE LA SFDD



S'assurer que la qualité de l'eau potable pour tous les Canadiens appuie les cibles de la SFDD liées à la santé et à la durabilité des collectivités et est en mesure de répondre aux changements climatiques, d'appuyer les projets d'infrastructure verte et d'assurer des lacs et des rivières en santé :

- les répercussions des changements climatiques tels que ceux liés aux précipitations et aux inondations peuvent entraîner des pénuries d'eau potable et de la contamination – nous devons en tenir compte et prendre les mesures d'adaptation nécessaires;
- l'investissement dans les infrastructures d'eau potable est essentiel pour assurer la propreté et la salubrité de l'eau potable, et l'investissement dans les infrastructures des eaux usées aide à protéger les sources d'eau potable contre la pollution;
- les lacs, les rivières et les eaux souterraines représentent des sources d'eau potable importantes pour les Canadiens; l'intendance des ressources hydriques et la gestion et conservation des zones humides peuvent aider à protéger l'approvisionnement en eau potable de la contamination;
- les pratiques agricoles durables peuvent améliorer la qualité de l'eau qui s'écoule ou s'égoutte des terres agricoles, et aider à protéger les sources d'approvisionnement en eau potable.

LE CANADA DANS LE MONDE

L'alimentation en eau potable pour tous les Canadiens appuie le Programme 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable – en particulier l'ODD 3, Bonne santé et bien-être, et l'ODD 6, Eau propre et assainissement. Elle appuie également des cibles particulières des objectifs de développement durable ainsi que d'autres accords et initiatives internationaux.

Pour plus de renseignements sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'annexe 3.

NOS PARTENAIRES

Nous travaillons en étroite collaboration avec les provinces et les territoires afin d'établir et de mettre à jour les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada – qui constituent la base des normes de qualité de l'eau potable au Canada – et les mettre en œuvre selon leurs priorités pour protéger la santé publique.

La responsabilité relative à la qualité de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations est partagée entre les Premières Nations et le gouvernement du Canada. Les Premières Nations sont propriétaires de leurs systèmes d'eau potable et d'eaux usées et sont responsables des activités quotidiennes d'exploitation et de gestion, notamment la planification, la conception, l'approvisionnement, la construction et l'entretien de leurs infrastructures d'eau potable et d'eaux usées dans les réserves.

Lorsqu'une préoccupation potentielle sur la qualité de l'eau potable est cernée, les partenaires des Premières Nations ou un agent de santé environnementale employé par le gouvernement du Canada fournira une recommandation au chef et au Conseil aux fins de suivi. Dans les collectivités des Premières Nations, le chef et le Conseil émettent et annulent les avis sur la qualité de l'eau potable.

Services aux Autochtones Canada a établi des partenariats avec d'autres ministères et organismes fédéraux pour faciliter l'échange de renseignements et de pratiques exemplaires concernant l'eau et les eaux usées chez les Premières Nations afin de tirer parti de l'expertise et des ressources collectives des partenaires. Même si l'objectif immédiat consiste à respecter notre engagement à l'égard des avis sur la qualité de l'eau potable à long terme, des activités à plus long terme sont entreprises pour appuyer la vision ultime d'une meilleure autodétermination et autonomie pour les Premières Nations.

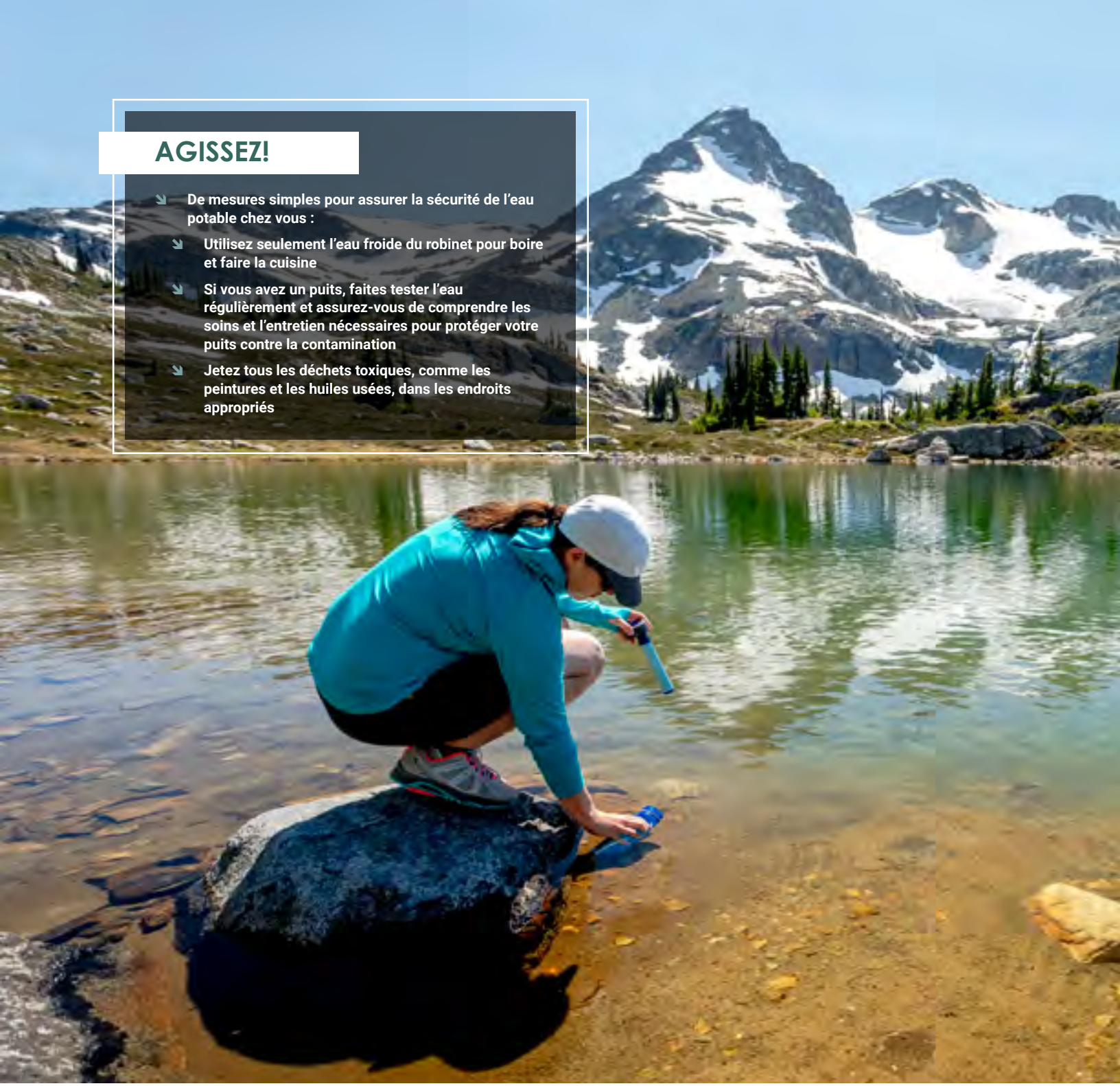

AGISSEZ!

- De mesures simples pour assurer la sécurité de l'eau potable chez vous :
  - Utilisez seulement l'eau froide du robinet pour boire et faire la cuisine
  - Si vous avez un puits, faites tester l'eau régulièrement et assurez-vous de comprendre les soins et l'entretien nécessaires pour protéger votre puits contre la contamination
  - Jetez tous les déchets toxiques, comme les peintures et les huiles usées, dans les endroits appropriés

PARTENAIRES À L'ACTION

LES MINISTÈRES FÉDÉRAUX COLLABORENT POUR CRÉER DES OUTILS ÉDUCATIFS

Dans le cadre du Groupe de travail interministériel sur l'eau potable, plusieurs ministères fédéraux ont travaillé de concert pour élaborer les cours en ligne Qualité de l'eau 101 : introduction aux microsystèmes d'approvisionnement en eau potable, qui constituent une introduction complète à la qualité de l'eau en général, en mettant l'accent sur la fourniture d'eau potable pour microsystèmes (lesquels sont de très petits systèmes fournissant de l'eau potable à un maximum de 25 personnes). Outre le fait que ce cours, qui est accessible au public, représente un outil essentiel pour les ministères fédéraux, plusieurs provinces l'utilisent maintenant pour former leurs propres opérateurs de systèmes d'eau potable.



ALIMENTATION DURABLE

OBJECTIF À LONG TERME

L'innovation et la créativité contribuent à un secteur agricole et à une économie alimentaire dominants au niveau mondial pour tous les Canadiens

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Le système alimentaire canadien, y compris l'agriculture, l'aquaculture, la pêche ainsi que la transformation des aliments et des boissons, assure aux Canadiens une alimentation sûre et saine, contribue à la sécurité de l'alimentation à long terme et représente une part importante de notre économie. En 2016, le système agricole et agroalimentaire a généré 110 milliards de dollars, ou près de 7 % du PIB canadien, et a employé 2,3 millions de Canadiens. Le renforcement du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire consiste à trouver des façons novatrices de réagir et de s'adapter aux problèmes émergents ainsi que de saisir de nouvelles occasions de marché à valeur ajoutée pour garantir une croissance durable.

Nos aliments sont récoltés sur les terres agricoles, pêchés dans les océans et en eau douce, chassés et recueillis dans les régions sauvages, ou cultivés chez nous et dans nos collectivités. La protection de notre environnement, y compris l'eau douce et la qualité du sol, permettra de nous assurer que nos systèmes alimentaires continuent à nourrir les Canadiens et à créer des emplois à long terme. De nouvelles technologies numériques joueront un rôle clé en permettant aux producteurs de fournir plus d'aliments et des aliments plus sains avec moins de répercussions environnementales.

Nous devons aussi nous assurer que tous les Canadiens, y compris ceux qui vivent dans les collectivités isolées du Nord, ont accès à des aliments nutritifs. Pour les peuples autochtones, cela comprend les aliments traditionnels ou prélevés dans la nature, ainsi que les aliments achetés en magasin. Les peuples autochtones ont des facteurs uniques à prendre en considération en ce qui concerne les systèmes alimentaires ainsi qu'un taux beaucoup plus élevé d'insécurité alimentaire comparativement à la population générale du Canada. La reconnaissance et l'appui de l'autodétermination des peuples autochtones en ce qui concerne leurs systèmes alimentaires, y compris les aliments traditionnels, constituent un exemple de progrès dans la réconciliation par l'entremise d'une relation de nation à nation avec les peuples autochtones, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat.

Les déchets alimentaires constituent un autre problème important du système alimentaire du Canada. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les déchets alimentaires représentent près de 8 % des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, découlant largement de la décomposition d'aliments dans les sites d'enfouissement. En 2016, et encore en 2018, les ministres de l'agriculture du G20 ont souligné la perte de nourriture et les déchets alimentaires comme un problème mondial d'importance économique, environnementale et sociétale énorme, et ils ont convenu que les stratégies de prévention contribueront à atteindre l'objectif 12 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, Consommation et production responsables.

CIBLES À MOYEN TERME

- D'ici 2030, appuyer l'amélioration de la performance environnementale du secteur de l'agriculture en atteignant une cote minimale de 71 à l'Indice de durabilité agroenvironnementale (reflétant la qualité de l'eau, du sol, de l'air et de la biodiversité).
- Atteindre un taux de 90 % de conformité avec le règlement de la *Loi sur les pêches* concernant l'aquaculture.
- Accroître les exportations de produits agroalimentaires du Canada pour atteindre 75 milliards de dollars par année d'ici 2025.

JALONS À COURT TERME

- D'ici 2020, mettre en œuvre une politique sur l'alimentation qui appuie l'atteinte de résultats sociaux, environnementaux et économiques interdépendants, y compris un meilleur accès à des aliments sûrs et sains pour tous les Canadiens.
- D'ici 2020, élaborer et mettre en œuvre un Cadre de gestion des risques liés à l'aquaculture.
- Mettre en œuvre la Stratégie en matière de saine alimentation pour aider à lutter contre le fardeau des maladies chroniques liées à l'alimentation au Canada.
- D'ici le 15 octobre 2022, toutes les exigences du

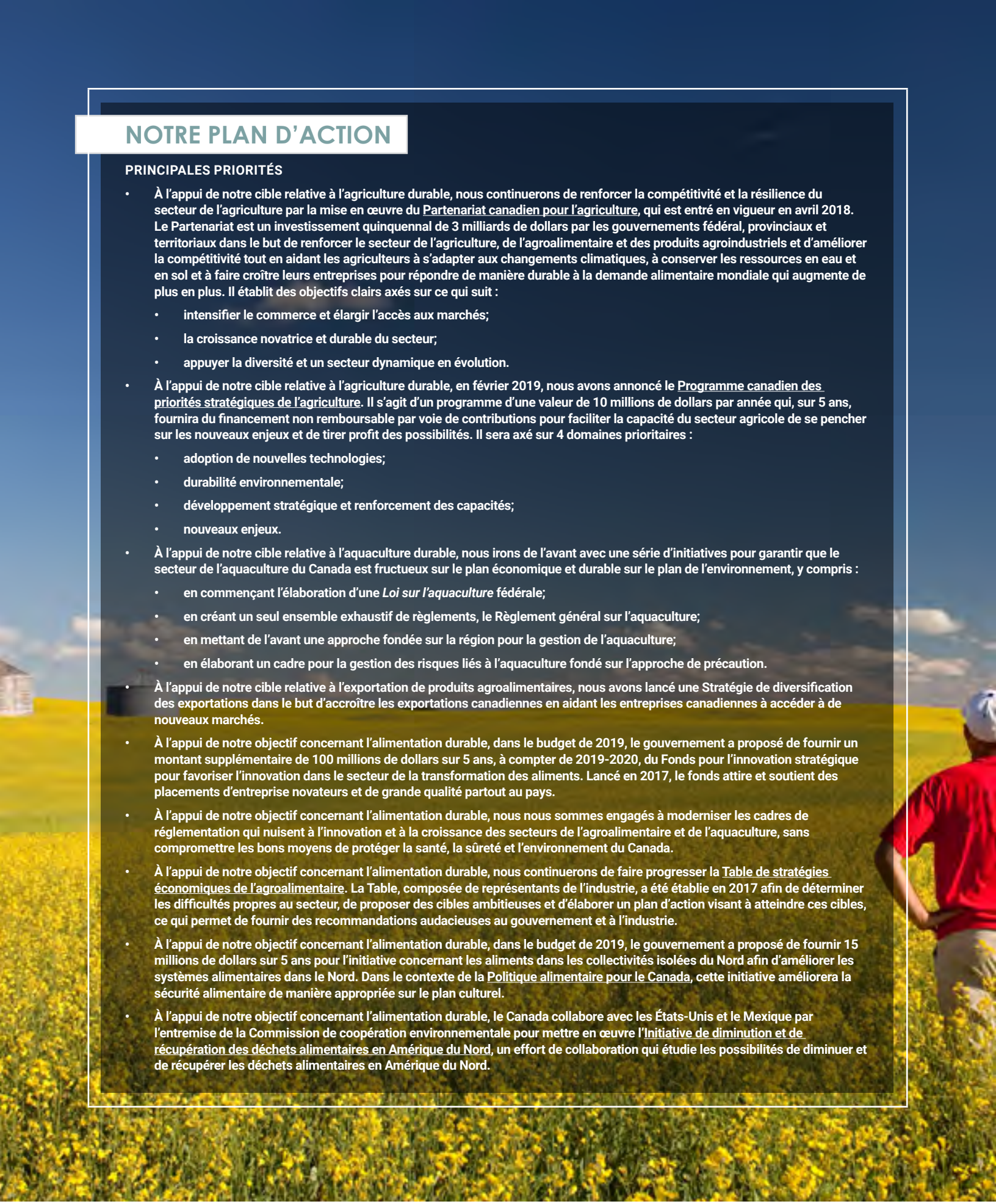

NOTRE PLAN D'ACTION

PRINCIPALES PRIORITÉS

- À l'appui de notre cible relative à l'agriculture durable, nous continuerons de renforcer la compétitivité et la résilience du secteur de l'agriculture par la mise en œuvre du Partenariat canadien pour l'agriculture, qui est entré en vigueur en avril 2018. Le Partenariat est un investissement quinquennal de 3 milliards de dollars par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le but de renforcer le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agroindustriels et d'améliorer la compétitivité tout en aidant les agriculteurs à s'adapter aux changements climatiques, à conserver les ressources en eau et en sol et à faire croître leurs entreprises pour répondre de manière durable à la demande alimentaire mondiale qui augmente de plus en plus. Il établit des objectifs clairs axés sur ce qui suit :
  - intensifier le commerce et élargir l'accès aux marchés;
  - la croissance novatrice et durable du secteur;
  - appuyer la diversité et un secteur dynamique en évolution.
- À l'appui de notre cible relative à l'agriculture durable, en février 2019, nous avons annoncé le Programme canadien des priorités stratégiques de l'agriculture. Il s'agit d'un programme d'une valeur de 10 millions de dollars par année qui, sur 5 ans, fournira du financement non remboursable par voie de contributions pour faciliter la capacité du secteur agricole de se pencher sur les nouveaux enjeux et de tirer profit des possibilités. Il sera axé sur 4 domaines prioritaires :
  - adoption de nouvelles technologies;
  - durabilité environnementale;
  - développement stratégique et renforcement des capacités;
  - nouveaux enjeux.
- À l'appui de notre cible relative à l'aquaculture durable, nous irons de l'avant avec une série d'initiatives pour garantir que le secteur de l'aquaculture du Canada est fructueux sur le plan économique et durable sur le plan de l'environnement, y compris :
  - en commençant l'élaboration d'une *Loi sur l'aquaculture* fédérale;
  - en créant un seul ensemble exhaustif de règlements, le Règlement général sur l'aquaculture;
  - en mettant de l'avant une approche fondée sur la région pour la gestion de l'aquaculture;
  - en élaborant un cadre pour la gestion des risques liés à l'aquaculture fondé sur l'approche de précaution.
- À l'appui de notre cible relative à l'exportation de produits agroalimentaires, nous avons lancé une Stratégie de diversification des exportations dans le but d'accroître les exportations canadiennes en aidant les entreprises canadiennes à accéder à de nouveaux marchés.
- À l'appui de notre objectif concernant l'alimentation durable, dans le budget de 2019, le gouvernement a proposé de fournir un montant supplémentaire de 100 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2019-2020, du Fonds pour l'innovation stratégique pour favoriser l'innovation dans le secteur de la transformation des aliments. Lancé en 2017, le fonds attire et soutient des placements d'entreprise novateurs et de grande qualité partout au pays.
- À l'appui de notre objectif concernant l'alimentation durable, nous nous sommes engagés à moderniser les cadres de réglementation qui nuisent à l'innovation et à la croissance des secteurs de l'agroalimentaire et de l'aquaculture, sans compromettre les bons moyens de protéger la santé, la sûreté et l'environnement du Canada.
- À l'appui de notre objectif concernant l'alimentation durable, nous continuerons de faire progresser la Table de stratégies économiques de l'agroalimentaire. La Table, composée de représentants de l'industrie, a été établie en 2017 afin de déterminer les difficultés propres au secteur, de proposer des cibles ambitieuses et d'élaborer un plan d'action visant à atteindre ces cibles, ce qui permet de fournir des recommandations audacieuses au gouvernement et à l'industrie.
- À l'appui de notre objectif concernant l'alimentation durable, dans le budget de 2019, le gouvernement a proposé de fournir 15 millions de dollars sur 5 ans pour l'initiative concernant les aliments dans les collectivités isolées du Nord afin d'améliorer les systèmes alimentaires dans le Nord. Dans le contexte de la Politique alimentaire pour le Canada, cette initiative améliorera la sécurité alimentaire de manière appropriée sur le plan culturel.
- À l'appui de notre objectif concernant l'alimentation durable, le Canada collabore avec les États-Unis et le Mexique par l'entremise de la Commission de coopération environnementale pour mettre en œuvre l'Initiative de diminution et de récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord, un effort de collaboration qui étudie les possibilités de diminuer et de récupérer les déchets alimentaires en Amérique du Nord.

Règlement sur la salubrité des aliments au Canada seront mises en œuvre progressivement.

- Mettre à jour la norme sur les systèmes de production biologique (révisée en 2015) d'ici 2020.
- Mettre à jour la norme d'aquaculture biologique (élaborée en 2012) d'ici la fin de 2019.

MINISTRES RESPONSABLES/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire; Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne/ Agence canadienne d'inspection des aliments; Agence canadienne de développement économique du Nord; Agence des services frontaliers du Canada; Agriculture et Agroalimentaire Canada; Environnement et Changement climatique Canada; Innovation, Sciences et Développement économique Canada; Pêches et Océans Canada; Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada; Santé Canada; Services aux Autochtones Canada; Services publics et Approvisionnement Canada

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- Afin d'évaluer la mesure dans laquelle l'agriculture canadienne est gérée de façon durable, nous effectuons le suivi des indicateurs qui évaluent la qualité de l'eau, du sol, de l'air et de la biodiversité. Nous ferons désormais le suivi de nos progrès au moyen du nouvel indice de durabilité agroenvironnementale qui reflète les 4 domaines. Le point de référence pour cet indicateur combiné est établi à 65 et se fonde sur les données de 2011. Notre objectif est d'atteindre une note de 71 ou plus, d'ici 2030.
- Afin d'évaluer la mesure dans laquelle l'aquaculture canadienne est gérée de façon durable, nous effectuons le suivi de la conformité des exploitants d'aquaculture aux règlements de la Loi sur les pêches. Pendant les années précédentes, la conformité était évaluée en fonction des accusations officielles portées contre les aquaculteurs. En 2015 et en 2016, la conformité fondée sur les accusations portées était de 100 %. À l'avenir, les progrès réalisés dans l'atteinte de notre cible seront évalués en fonction des infractions détectées pendant les inspections des sites (y compris celles de faible gravité pour lesquelles aucune accusation officielle n'est portée). Cette méthode fournit un portrait plus complet de la conformité de l'industrie avec les règlements et les normes applicables à l'aquaculture. La conformité fondée sur les infractions détectées était de 85,1 % en 2015 et de 86,9 % en 2016.
- Afin de mesurer la contribution du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire à la croissance économique du Canada, nous faisons un suivi du changement du pourcentage des produits agroalimentaires vendus. Une cible a été fixée à un changement de 4,5 % par année entre 2017 et 2025.
- Pour obtenir un aperçu du lien entre la consommation d'aliments et la santé, nous faisons un suivi des aspects des tendances en matière de consommation alimentaire des Canadiens, les teneurs de nutriments clés dans l'approvisionnement alimentaire et les facteurs du milieu de l'alimentation qui influencent les comportements des consommateurs. Nous effectuons également un suivi du taux d'obésité et de maladies chroniques liées à l'alimentation au Canada, comme le diabète de type 2, l'hypertension artérielle et les maladies du cœur. Le fardeau économique des maladies chroniques influencées par l'alimentation et d'autres facteurs de risque modifiables était évalué à 26,7 milliards de dollars par année en 2008 (ajusté en dollar de 2017).

MESURES DE CONTRIBUTION

Afin de nous assurer que les Canadiens disposent de systèmes alimentaires sains, sûrs et durables, nous procéderons comme suit :

Utiliser des lois et des règlements pour assurer une aquaculture durable

Élaborer et mettre en œuvre des règlements en vertu de la *Loi sur les pêches* afin de faire progresser la durabilité de l'aquaculture. Cela comprendra :

- la mise en œuvre d'un programme de surveillance en vertu du *Règlement sur les activités d'aquaculture* afin de s'assurer que l'usage de drogues et de pesticides dans l'aquaculture n'est pas significativement préjudiciable aux milieux marins et d'eau douce et la publication chaque année des données recueillies aux termes du *Règlement sur les activités d'aquaculture* concernant les activités relatives aux poissons à nageoires, aux eaux douces et aux mollusques;
- l'élaboration d'un ensemble unique de règlements sur l'aquaculture, qui améliorerait la clarté à l'intention de l'industrie, des intervenants et du public canadien concernant la façon dont l'aquaculture est gérée pour favoriser la croissance responsable au Canada;
- le début de l'élaboration d'une loi fédérale qui continuerait de garantir que l'industrie de l'aquaculture du Canada est un chef de file mondial dans la production de produits de grande qualité, de manière durable sur le plan environnemental.

Accroître les connaissances qui appuient l'agriculture, la pêche et l'aquaculture durables

Mener des recherches sur les effets environnementaux de l'agriculture et de l'aquaculture et sur les façons dont ces secteurs peuvent préserver l'environnement (par exemple, en stockant le carbone).

Mener des recherches réglementaires ciblées sur les organismes nuisibles et les agents pathogènes des poissons, la gestion des écosystèmes et les interactions avec les populations de poissons sauvages, ainsi que des recherches collaboratives afin d'améliorer la prise de décisions environnementales et la durabilité du secteur de l'aquaculture.

Promouvoir l'innovation et consolider notre position à titre de fournisseur agroalimentaire favori dans les marchés de grande valeur

Promouvoir l'innovation et encourager l'adoption de pratiques agricoles durables aux niveaux de l'exploitation agricole et du paysage en collaborant avec les provinces et les territoires par l'entremise du Partenariat canadien pour l'agriculture. Ce partenariat, qui repose sur le succès des cadres stratégiques précédents, assurera une concentration continue sur la durabilité environnementale, y compris l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Cela comprend :

- la diffusion de résultats de recherches et la fourniture de nouvelles technologies au secteur à un rythme plus rapide;
- la promotion de la progression et de l'adoption de technologies agricoles propres;
- l'appui à la recherche en matière d'agriculture dans les domaines émergents et évolutifs.

Appuyer le développement d'un secteur agroalimentaire canadien novateur de classe mondiale, notamment en :

- appuyant la Table de stratégies économiques sur l'agroalimentaire;
- offrant, par l'entremise d'Innovation Canada, un seul point de contact qui établit des liens entre les entreprises canadiennes et les innovateurs de tous les secteurs, y compris le secteur agroalimentaire, et les programmes et services du gouvernement;
- faisant progresser la Supergrappe des industries des protéines;
- faisant progresser les grappes scientifiques (par exemple, le blé, les produits biologiques et le porc) dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture du programme agroscientifique.

Offrir une subvention alimentaire

Continuer de fournir une subvention, y compris par l'intermédiaire du programme Nutrition Nord Canada, afin d'accroître l'accès des résidents du Nord vivant dans les collectivités isolées aux aliments périssables nutritifs.

Faciliter des choix alimentaires plus sains

Continuer de mettre en œuvre la Stratégie en matière de saine alimentation pluriannuelle et exhaustive pour appuyer les milieux alimentaires qui facilitent des choix alimentaires plus sains pour tous les Canadiens. Cela consiste notamment à améliorer la qualité nutritive des aliments, à protéger les populations vulnérables par l'imposition de restrictions sur la publicité d'aliments et de boissons destinée aux enfants de moins de 13 ans et à fournir de l'information nutritionnelle par l'entremise de la nouvelle version du Guide alimentaire canadien et d'un meilleur étiquetage des aliments afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens. En tant que partie intégrante de la stratégie, le nouveau Guide alimentaire fait également la promotion des connaissances et des compétences liées à l'alimentation qui peuvent favoriser une saine alimentation et une manipulation sécuritaire des aliments et aider à réduire les déchets alimentaires.

Mettre en œuvre des améliorations au programme Nutrition Nord Canada comme moyen d'appuyer la disponibilité d'aliments nutritifs dans les collectivités nordiques isolées et un meilleur accès à ces aliments.

Utiliser des lois et des règlements pour garantir la salubrité des aliments

Mettre en œuvre le nouveau *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*, une étape majeure dans la protection du système alimentaire du Canada et l'amélioration de la santé et du bien être des consommateurs. Le règlement comporte de nouvelles exigences liées à la délivrance de permis, à la traçabilité des produits alimentaires et aux contrôles préventifs. Les exigences sont mises en œuvre progressivement sur une période de 12 à 30 mois.

En vertu de la *Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application*, continuer de mettre en œuvre les règlements et normes de salubrité et de qualité nutritionnelle pour tous les aliments vendus au Canada.

Collaborer avec les partenaires pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Protéger le secteur agricole et les espaces naturels du Canada en collaborant avec des partenaires pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes au Canada et limiter leur propagation. Par exemple, travailler avec les États-Unis et d'autres pays pour garantir la conformité avec les règlements phytosanitaires du Canada et échanger des renseignements sur les pratiques exemplaires et les taux de conformité.

LIENS AVEC D'AUTRES DOMAINES DE LA SFDD



La durabilité des aliments appuie les objectifs de la SFDD liés aux mesures relatives aux changements climatiques, aux populations d'espèces sauvages en santé, à l'eau propre, à la croissance propre et aux collectivités durables :

- les pratiques agricoles durables peuvent accroître la séquestration du carbone dans le sol, protéger la qualité de l'eau et favoriser le maintien de la capacité d'habitat faunique;
- les pêches durables, y compris l'aquaculture, contribuent au maintien des écosystèmes d'eau douce et marins;
- l'accès à des aliments salubres et nutritifs aide les collectivités à s'épanouir;
- les investissements dans les technologies propres aident les secteurs tels que l'agriculture, la pêche et l'aquaculture à devenir plus durables et concurrentiels.

LE CANADA DANS LE MONDE

Le Canada fournit à l'échelle nationale et internationale des aliments produits durablement. La nourriture durable appuie le Programme 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable – en particulier l'ODD 2, Faim « zéro », l'ODD 12, Consommation et production responsables, l'ODD 14, Vie aquatique, et l'ODD 15, Vie terrestre. Elle appuie également des cibles particulières des objectifs de développement durable ainsi que d'autres accords et initiatives internationaux.

Les travaux effectués dans le cadre de cet objectif soutiendront l'atteinte des buts et des objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020, ainsi que les objectifs mondiaux de conservation de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies – notamment en maintenant ou en améliorant le niveau de diversité biologique et de capacité d'habitat des espèces sauvages sur les terres agricoles, et en maintenant ou en améliorant la qualité de l'eau et des sols.

Pour plus de renseignements sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'annexe 3.

NOS PARTENAIRES

L'agriculture est un secteur de compétence partagée et les provinces et les territoires ont un rôle conjoint à jouer dans la promotion d'un système alimentaire durable. Par exemple, ils assurent la prestation de programmes qui encouragent la gérance environnementale au niveau de l'exploitation agricole et sont principalement responsables de la gestion de l'eau.

La gestion de l'aquaculture est également une responsabilité partagée. Nous collaborons avec les autres gouvernements par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministères des pêches et de l'aquaculture et nous continuerons à travailler avec les nations autochtones intéressées afin de cerner les occasions que pourrait présenter l'aquaculture.

Les collectivités et les organisations non gouvernementales aident activement à renforcer la durabilité des systèmes alimentaires au Canada. Par exemple, des villes comme Toronto et Vancouver ont lancé des stratégies d'alimentation qui comprennent des mesures pour accroître l'accès à des aliments sains et abordables. De leur côté, les organisations non gouvernementales contribuent également, par exemple en recueillant les excédents d'aliments et en les distribuant à ceux qui en ont besoin.

Les pêcheurs et les producteurs agricoles canadiens font face aux enjeux environnementaux en adoptant des technologies et des pratiques novatrices de production d'aliments, tout en réduisant les répercussions sur le climat, l'eau, le sol et la biodiversité. Les agriculteurs et les éleveurs de bétail utilisent des approches de gestion intégrée des ravageurs pour réduire la dépendance aux pesticides, garder le carbone séquestré dans le sol en diminuant le labourage et réduire les émissions de gaz à effet de serre du bétail par des approches comme le changement de nourriture des animaux.

Enfin, la Supergrappe des industries des protéines du Canada, financée par l'Initiative des supergrappes d'innovation, Sciences et Développement économique Canada et l'industrie qui fournit un montant égal, rassemble l'industrie, le milieu universitaire et des organismes sans but lucratif qui établissent des partenariats pour faire du Canada une source principale de protéines végétales et répondre à la demande de protéines des marchés émergents.



AGISSEZ!

- Utilisez le Guide alimentaire canadien pour faire des choix alimentaires plus sains et acquérir des compétences liées à l'alimentation
- Réduisez les déchets alimentaires (et faites des économies) en planifiant les repas et en achetant ce dont vous avez besoin, en entreposant les aliments périssables de manière adéquate et utilisant les restants
- Apprenez comment utiliser les dates de péremption pour éviter de jeter des aliments salubres
- Réduisez le nombre de vos visites au supermarché en créant votre propre potager ou en trouvant un jardin communautaire
- Faites don de la nourriture que vous ne consommerez pas avant la date de péremption des produits à des banques alimentaires locales plutôt que de la jeter

PARTENAIRES À L'ACTION
FEEDBACK

Les propriétaires de restaurants ont préparé les aliments et ingrédients qu'ils auraient normalement jetés s'ils ne les avaient pas vendus avant la fermeture de leurs établissements. Cela génère une grosse quantité de déchets alimentaires. Pour s'atteler à ce problème, 2 cousins de Toronto ont conçu une application mobile permettant de réduire les déchets alimentaires dans les restaurants. Leur application, Feedback, permet aux utilisateurs d'obtenir l'accès en dehors des heures de pointe à des denrées périssables qu'ils peuvent acheter à prix réduit et qui seraient autrement être jetées.



Photo: © Joshua Walters

PARTENAIRES À L'ACTION
ENGAGEMENT ZÉRO DÉCHET DE WALMART CANADA

Walmart Canada s'est engagée à éliminer tous les déchets alimentaires dans ses activités canadiennes d'ici à 2025. Pour atteindre cet objectif, la société a mis en place une stratégie en 3 parties comprenant l'augmentation des dons d'aliments, le soutien philanthropique et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle tout en renforçant la valeur pour le client. Cela inclut l'escompte des produits meurtris ou de fraîcheur de pointe reconditionnés dans le cadre du programme de sacs à 1 $ / 2 $ de Walmart. Afin de s'attaquer plus largement au problème du gaspillage et de l'insécurité alimentaires, la Fondation Walmart a accordé 19 millions de dollars à des organisations canadiennes engagées dans la recherche et dans des initiatives novatrices visant à réduire le gaspillage alimentaire au Canada.





RAPPROCHER LES CANADIENS DE LA NATURE



OBJECTIF À LONG TERME

Les Canadiens Canadians connaissent la valeur de la nature, en sont entourés, et contribuent à son intendance activement

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Le rapprochement avec la nature aide les Canadiens à s'épanouir en plus d'être profitable aux collectivités et à l'environnement. Le temps passé dans la nature favorise la santé physique et mentale ainsi que le développement des enfants, tandis que le tourisme axé sur la nature fournit des avantages économiques au Canada. Les sorties en plein air inspirent aussi les Canadiens à protéger la nature.

Les Canadiens sont déjà passionnés de la nature et prennent des mesures pour la protéger. 25 millions de personnes visitent les parcs nationaux, les sites historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada chaque année, tandis que d'autres se rapprochent de la nature en visitant les espaces verts de leurs collectivités ou en participant à des activités dans la nature, comme la randonnée pédestre, l'équitation ou le jardinage. De nombreuses personnes prennent également des mesures pour protéger l'environnement.

Nous pouvons soutenir les Canadiens dans leurs actions en multipliant les occasions pour eux d'être en contact avec la nature et de participer à sa conservation, et en permettant aux enfants de se rapprocher de la nature dès un jeune âge en jetant les bases d'une pratique qu'ils appliqueront toute leur vie.

PATRIMOINE NATUREL DU CANADA

Le financement fourni par l'entremise du Patrimoine naturel du Canada appuie notre objectif de rapprocher les Canadiens de la nature. Il multipliera les possibilités pour les Canadiens de participer à la conservation, favorisera l'établissement de nouvelles aires protégées et de conservation et améliorera l'accès des Canadiens aux aires protégées où ils peuvent se rapprocher de la nature et créer des liens avec celle ci. Il appuiera également l'intégration des opinions, de l'histoire et du patrimoine des Autochtones dans les parcs nationaux, les aires marines de conservation et les sites historiques.

CIBLE À MOYEN TERME

- D'ici 2020, maintenir ou accroître le nombre des Canadiens qui sortent en nature, par exemple, en visitant des parcs et des espaces verts, et augmenter la participation aux activités de conservation de la biodiversité par rapport à un point de référence en 2010.

JALONS À COURT TERME

- Entre 2019 et 2022, maintenir ou accroître la fréquentation des aires protégées fédérales, comme certaines réserves nationales de faune, certains parcs nationaux et certaines aires nationales de conservation marine tout en préservant leurs valeurs écologiques, leur intégrité et les avantages pour la conservation de leur biodiversité.
- Entre 2019 et 2022, continuer à accroître la fréquentation des sites historiques nationaux.

MINISTRES RESPONSABLES/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Ministre de l'Environnement et du Changement climatique/ Environnement et Changement climatique Canada; Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée; Parcs Canada

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- Pour évaluer dans quelle mesure les Canadiens sortent en nature, nous effectuons le suivi du pourcentage de ménages canadiens qui visitent des parcs et des espaces verts publics près de chez eux, et du nombre de visiteurs dans les aires fédérales protégées, comme les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les réserves nationales de faune :
  - en 2017, 87 % des foyers canadiens ont déclaré qu'un parc ou un espace vert se trouvait à moins de 10 minutes de leur maison;
  - en 2017, 85 % des foyers canadiens ont déclaré qu'ils ont visité un parc ou un espace vert près de chez eux pendant l'année, tandis que 71 % d'entre eux ont déclaré qu'ils ont visité un parc ou un espace vert qui n'était pas près de chez eux;

- le nombre de visites des aires fédérales protégées augmente – en 2017-2018, les visites des parcs nationaux et des aires marines de conservation avaient augmenté de 34 % comparativement à 2010-2011.

- Pour évaluer dans quelle mesure les ménages canadiens participent à la conservation, nous effectuons le suivi du pourcentage de ménages canadiens qui déclarent prendre des mesures précises pour protéger l'environnement. En 2017, 18 % des ménages canadiens ont participé à des activités non rémunérées visant à conserver ou à protéger l'environnement ou les espèces sauvages.

MESURES DE CONTRIBUTION

Pour donner aux Canadiens la possibilité de se rapprocher de la nature, nous allons :

Renforcer la capacité pour les activités de conservation

Faire participer les Canadiens à des activités d'intendance visant à protéger et à conserver les espaces naturels ainsi que les espèces sauvages et leur habitat, notamment :

- en collaborant avec les peuples autochtones à un vaste éventail d'aires protégées et de conservation autochtones;
- en œuvrant au rétablissement d'espèces en péril en fonction des priorités, y compris l'entremise du Programme de conservation et de restauration de Parcs Canada;
- en établissant des partenariats stratégiques pour des activités menées en collaboration comme des recherches scientifiques et universitaires, des efforts de conservation, des campagnes de promotion et des activités de sensibilisation;
- en appuyant des programmes nationaux visant à éduquer et à mobiliser des enfants de 6 à 12 ans grâce à des activités de conservation de la faune du Canada.

Promouvoir la participation du public

Inciter les Canadiens à visiter leurs parcs nationaux et lieux patrimoniaux, à sortir au grand air et à en apprendre davantage sur notre environnement et notre histoire. Par exemple :

- offrir aux Canadiens des possibilités de se rapprocher de la nature par l'intermédiaire d'initiatives multimédias, d'apprentissage et de sensibilisation dans leurs collectivités et offrir l'entrée gratuite dans les lieux administrés par Parcs Canada aux enfants de 17 ans et moins;
- travailler avec des partenaires pour offrir des opportunités spécifiques pour les jeunes, les jeunes adultes et les nouveaux Canadiens afin qu'ils en sachent davantage à propos de Parcs Canada et de son réseau de lieux, qu'ils en fassent l'expérience et qu'ils partagent ces expériences;
- poursuivre les travaux visant à accroître la participation aux programmes axés sur la nature et la fréquentation des réserves nationales de faune;
- appuyer l'aménagement d'espaces verts dans les zones urbaines pour accroître les possibilités des résidents de se rapprocher de la nature.

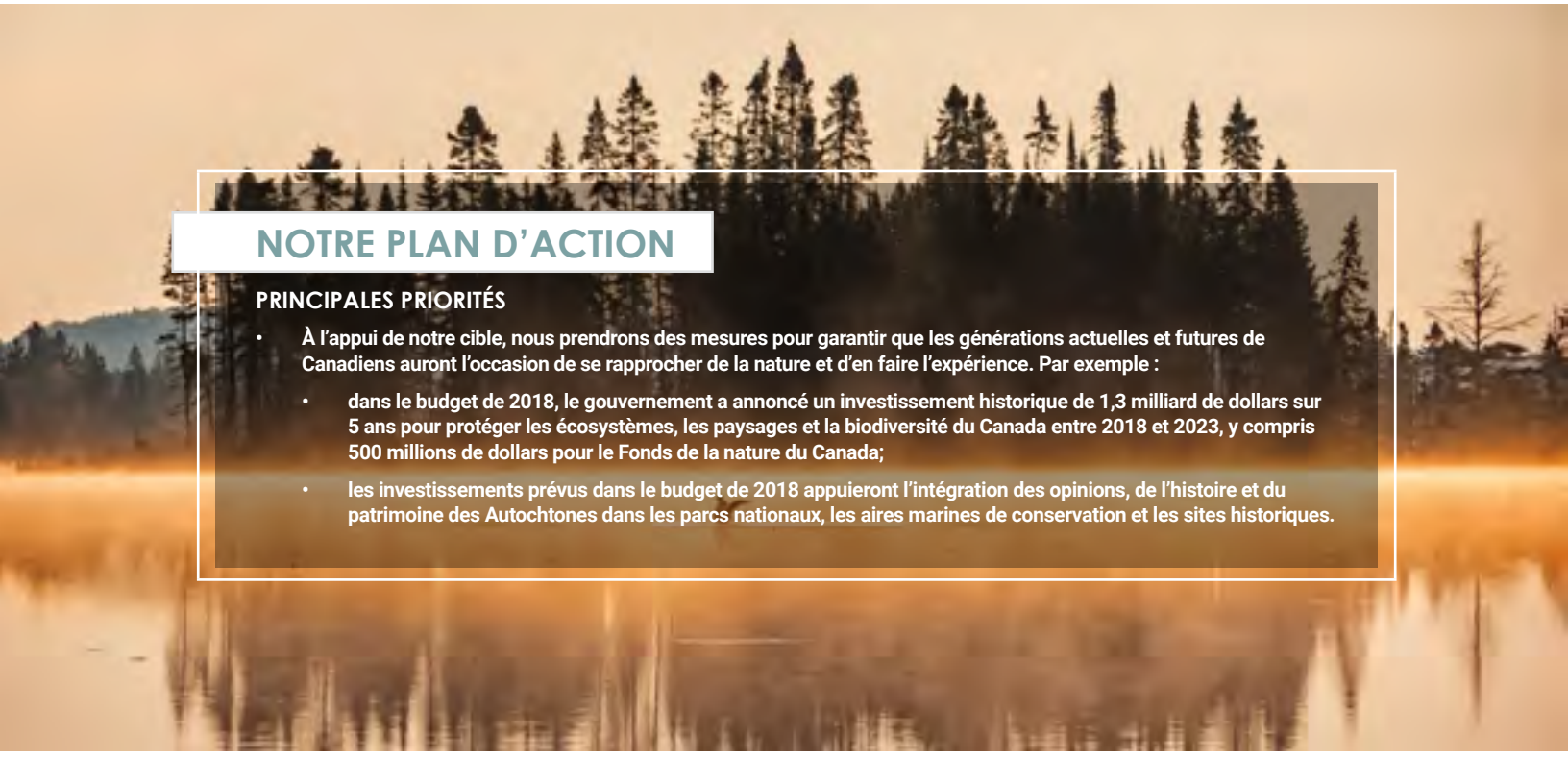

NOTRE PLAN D'ACTION

PRINCIPALES PRIORITÉS

- **À l'appui de notre cible, nous prendrons des mesures pour garantir que les générations actuelles et futures de Canadiens auront l'occasion de se rapprocher de la nature et d'en faire l'expérience. Par exemple :**
  - **dans le budget de 2018, le gouvernement a annoncé un investissement historique de 1,3 milliard de dollars sur 5 ans pour protéger les écosystèmes, les paysages et la biodiversité du Canada entre 2018 et 2023, y compris 500 millions de dollars pour le Fonds de la nature du Canada;**
  - **les investissements prévus dans le budget de 2018 appuieront l'intégration des opinions, de l'histoire et du patrimoine des Autochtones dans les parcs nationaux, les aires marines de conservation et les sites historiques.**

Conserver la biodiversité du Canada

Conserver la biodiversité du Canada grâce au Fonds de la nature du Canada. Le fonds fournira un financement fédéral de 500 millions de dollars sur 5 ans et cherchera à obtenir une somme supplémentaire de 500 millions de dollars en contributions de partenaires, comme les provinces, les territoires, les collectivités autochtones, les fondations philanthropiques, les entreprises du secteur privé et les organismes non gouvernementaux. Il aidera les provinces, les territoires, les peuples autochtones et les intervenants à conserver des aires naturelles et à rétablir des espèces en péril.

Améliorer les programmes et les services à l'intention des visiteurs

Renforcer le lien avec la nature et la culture en élargissant et en améliorant les programmes et les services qui répondent aux besoins des visiteurs des lieux administrés par Parcs Canada, et favoriser des expériences positives et mémorables. Cela comprend :

- diversifier l'offre d'hébergement et les programmes d'interprétation pour favoriser l'exploration et l'apprentissage;
- continuer à innover, à élargir et à diversifier les programmes et services disponibles et élargir le programme Initiation au camping;
- collaborer avec les collectivités autochtones pour offrir des programmes d'interprétation et de conte axés sur les activités et les connaissances traditionnelles;
- continuer de renouveler l'infrastructure qui facilite l'accès des visiteurs et l'utilisation des lieux patrimoniaux.

LIENS AVEC D'AUTRES DOMAINES DE LA SFDD



Les cibles de la SFDD relatives aux zones terrestres, aux forêts et aux espèces sauvages, ainsi qu'à la santé et à la durabilité des collectivités, aident les Canadiens à se rapprocher de la nature :

- le rapprochement avec la nature peut inspirer les Canadiens à favoriser la conservation des écosystèmes et des espèces;
- la protection des zones terrestres et forestières ainsi que des zones côtières et marines permet aux Canadiens de se rapprocher de la nature et aide à établir des collectivités durables et en santé.

LE CANADA DANS LE MONDE

Si l'on aide les Canadiens à se rapprocher de la nature, on appuie le Programme 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable – en particulier l'ODD 11, Villes et communautés durables, et l'ODD 12, Consommation et production responsables. On appuie également des cibles particulières des objectifs de développement durable ainsi que d'autres accords et initiatives internationaux.

Le travail entrepris en vertu de cet objectif appuie les progrès enregistrés vis-à-vis des buts et des objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020 et des objectifs mondiaux de conservation établis par la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies – en particulier, en incitant les Canadiens à sortir dans la nature et à participer aux activités visant la conservation de la biodiversité.

Pour plus de renseignements sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'annexe 3.

NOS PARTENAIRES

Les provinces, les territoires et les municipalités, tout comme des organisations autochtones et non gouvernementales, incitent les Canadiens à se rendre dans la nature et à participer à des activités de conservation. Par exemple :

- les aires protégées et les parcs provinciaux et territoriaux offrent des possibilités d'activités, telles que le camping, la randonnée pédestre et l'observation de la faune;
- les peuples autochtones travaillent avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour établir, gérer et mettre en valeur des aires protégées;
- les parcs municipaux et les espaces verts aident les Canadiens vivant en milieu urbain à profiter du temps passé dans la nature;
- des organisations non gouvernementales et des établissements d'enseignement mobilisent les Canadiens à l'égard des initiatives de science citoyenne visant à surveiller les changements de l'environnement et de la biodiversité.

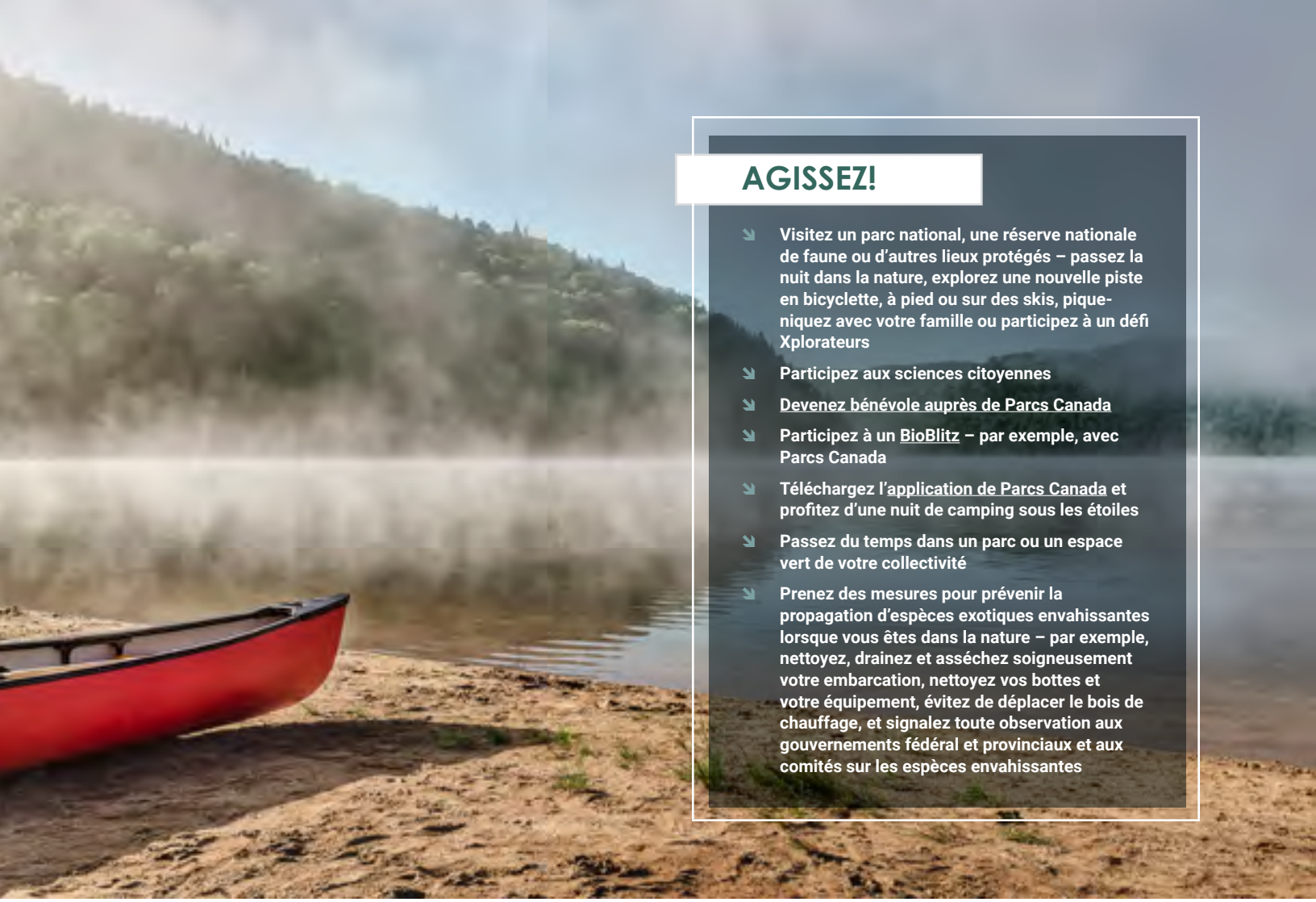

AGISSEZ!

- Visitez un parc national, une réserve nationale de faune ou d'autres lieux protégés – passez la nuit dans la nature, explorez une nouvelle piste en bicyclette, à pied ou sur des skis, pique-niquez avec votre famille ou participez à un défi Xplorateurs
- Participez aux sciences citoyennes
- Devenez bénévole auprès de Parcs Canada
- Participez à un BioBlitz – par exemple, avec Parcs Canada
- Téléchargez l'application de Parcs Canada et profitez d'une nuit de camping sous les étoiles
- Passez du temps dans un parc ou un espace vert de votre collectivité
- Prenez des mesures pour prévenir la propagation d'espèces exotiques envahissantes lorsque vous êtes dans la nature – par exemple, nettoyez, drainez et asséchez soigneusement votre embarcation, nettoyez vos bottes et votre équipement, évitez de déplacer le bois de chauffage, et signalez toute observation aux gouvernements fédéral et provinciaux et aux comités sur les espèces envahissantes

PARTENAIRES À L'ACTION
TOURISME RESPONSABLE

En 2017, la région de Thompson Okanagan, en Colombie-Britannique, a été reconnue par l'Institut du tourisme responsable, comme la première destination durable certifiée Biosphère en Amérique. Thompson Okanagan offre diverses expériences aux visiteurs et favorise un tourisme qui appuie son patrimoine culturel et naturel.

PARTENAIRES À L'ACTION
PARC URBAIN NATIONAL DE LA ROUGE

Le Parc urbain national de la Rouge, le premier du genre au Canada, est le résultat d'années de collaboration avec des parties intéressées. Situé dans la région du Grand Toronto, il deviendra l'un des plus grands et des mieux protégés des parcs urbains au monde. Le parc abrite une biodiversité formidable, des plages, des sentiers de randonnées, le seul terrain de camping de la ville de Toronto et certains des plus anciens sites autochtones connus du Canada. Parcs Canada travaille avec des partenaires comme les agriculteurs du parc, des groupes de conservation, des peuples autochtones et des associations communautaires pour gérer le parc et offrir aux visiteurs des programmes tout au long de l'année.




PARKS
CANADA



COLLECTIVITÉS SÛRES ET EN SANTÉ

OBJECTIF À LONG TERME

Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres et durables qui contribuent à leur santé et bien-être

POURQUOI CET ENJEU EST-IL IMPORTANT?

Nous sommes résolus à faire en sorte que les Canadiens vivent dans des environnements propres et sûrs qui contribuent à leur santé et à leur bien-être. Cela passe notamment par des mesures visant à améliorer la qualité de l'air et à protéger les Canadiens contre les substances nocives, et à prévenir les urgences environnementales ou à atténuer leurs effets si elles surviennent.

IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES COLLECTIVITÉS DU CANADA

Les changements climatiques touchent déjà les Canadiens et leurs collectivités. Les événements météorologiques extrêmes comme les inondations, les feux incontrôlés, les sècheresses et les températures élevées sont coûteux et peuvent avoir une incidence sur notre santé, notre sécurité et notre bien-être. Si nous prenons maintenant des mesures pour nous préparer à des impacts attendus, nous pourrons mieux protéger les Canadiens et établir des communautés sûres, en santé et durables :

- **voir la section intitulée Mesures relatives aux changements climatiques pour savoir comment nous appuyons des projets d'adaptation et comment nous aidons les Canadiens à prendre des décisions éclairées pour se protéger et protéger leur famille;**
- **voir la section intitulée Infrastructure moderne et résiliente pour savoir comment nous rendons l'infrastructure au Canada plus résiliente.**

La pollution de l'air, même à de faibles niveaux, peut avoir une incidence sur la santé, notamment chez les enfants, les personnes âgées et les personnes ayant des problèmes de santé. Elle a également une incidence sur l'environnement et a des conséquences économiques en raison de la perte de productivité, du besoin accru de soins médicaux et d'une dégradation de la qualité de vie. Chaque année au Canada, on enregistre environ 14 400 cas de décès prématurés qui peuvent être liés à la pollution de l'air d'origine anthropique comme celle des gaz d'échappement de voitures et des émissions industrielles. En outre, environ 30 % des Canadiens vivent dans des zones où la qualité de l'air ne répond pas aux normes nationales.

Bien que les produits chimiques fassent partie de notre vie quotidienne et offrent de nombreux avantages, certains d'entre eux peuvent être nocifs lorsqu'ils ne sont pas gérés de façon appropriée. La gestion de ces substances, ainsi que l'évaluation et l'assainissement des sites contaminés, protège notre santé et l'environnement et profite à l'économie canadienne.

COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES DURABLES

Les communautés autochtones et nordiques font face à de nombreux enjeux, y compris la gestion des impacts des changements climatiques, les coûts élevés et souvent fluctuants de l'énergie et la promotion d'un développement durable qui concilie les considérations environnementales, sociales et économiques du bien-être.

Les communautés autochtones et nordiques du Canada sont particulièrement sensibles à ces enjeux en raison de facteurs tels que l'éloignement et l'inaccessibilité, le climat froid, une infrastructure vieillissante et inefficace et le recours au diesel pour la production d'électricité et pour le chauffage.

Les mesures prises dans le cadre de la stratégie contribueront à soutenir des communautés autochtones durables. Elles visent à :

- **continuer à aider les collectivités des Premières Nations à se préparer et à réagir aux situations d'urgence;**
- **renforcer la résilience dans le Nord et dans les communautés autochtones;**
- **fournir un financement aux communautés des Premières Nations pour améliorer les infrastructures de distribution d'eau et d'évacuation des eaux usées et la gestion des déchets dans les réserves;**
- **aider les communautés autochtones et nordiques à réduire leur dépendance au diesel pour le chauffage et l'électricité;**
- **continuer à exécuter le programme Nutrition Nord Canada, qui vise à atténuer les coûts élevés des denrées alimentaires dans le Nord.**

CIBLES À MOYEN TERME

- Augmenter le pourcentage de Canadiens vivant dans des régions où les normes en matière de qualité de l'air sont atteintes de 70 % en 2015 à 85 % en 2030.
- Poursuivre la diminution depuis 1990 des particules fines, des oxydes d'azote, des oxydes de soufre et des composés organiques volatils de toutes les sources.
- D'ici 2022, prendre des mesures de gestion des risques en temps opportun pour la totalité des substances jugées comme étant un risque pour l'environnement ou la santé humaine.

JALONS À COURT TERME

- L'examen de la Norme canadienne de qualité de l'air ambiant relative à l'ozone est terminé et une nouvelle norme devrait être annoncée d'ici l'été 2019. L'examen des Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant relatives aux particules fines est en cours et la mise à jour des normes devrait être terminée en 2021.
- D'ici 2021, mettre pleinement en œuvre la stratégie de sensibilisation du public sur la santé environnementale nationale mise à jour pour aider les Canadiens, y compris les populations vulnérables, à prendre des mesures pour prévenir les risques liés aux substances chimiques présentes dans leur maison.
- D'ici 2021, se pencher (examiner ou évaluer scientifiquement) les quelque 4 300 substances identifiées comme étant prioritaires pour la prise de mesures aux termes du Plan de gestion des produits chimiques.
- D'ici 2020, terminer la réévaluation des pesticides restants.

MINISTRES RESPONSABLES/PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES

Ministre de l'Environnement et du Changement climatique; Ministre de la Santé/Agence des services frontaliers du Canada; Conseil canadien des normes; Conseil national de recherches Canada; Environnement et Changement climatique Canada; Défense nationale; Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée; Parcs Canada; Pêches et Océans Canada; Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada; Ressources naturelles Canada; Santé Canada; Sécurité publique Canada; Services aux Autochtones Canada; Services publics et Approvisionnement Canada; Statistique Canada; Transports Canada

LE POINT DE DÉPART DU CANADA

- Pour mesurer les changements dans la qualité de l'air, nous suivons l'évolution des niveaux d'émissions des principaux polluants atmosphériques et surveillons la qualité de l'air à l'extérieur des habitations. Les émissions de la plupart de ces principaux polluants atmosphériques ont diminué considérablement entre 1990 et 2016, y compris les émissions de particules fines (diminution de 18 % en 2016 par rapport à 1990), d'oxydes de soufre (diminution de 65 %), d'oxydes d'azote (diminution de 25 %), de composés organiques volatils (diminution de 42 %) et de monoxyde de carbone (diminution de 54 %).
- Nous suivons aussi le pourcentage de Canadiens qui vivent dans des zones où les Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant sont respectées – environ 70 % de 2013 à 2015.
- Afin de mesurer les effets néfastes de la pollution atmosphérique, nous estimons le pourcentage des décès au Canada chaque année, en excluant les décès causés par des blessures, qui sont dues à l'exposition à l'ozone troposphérique et aux particules fines de sources humaines. Les estimations les plus récentes indiquent que 2 % des décès peuvent être attribués à l'exposition à l'ozone troposphérique (1984 à 2012) et 0,8 % à l'exposition aux particules fines (2001 à 2012).
- Afin de mesurer les risques que représentent les substances dangereuses pour l'environnement et la santé, nous faisons un suivi des concentrations de substances clés dans le sang et l'urine des Canadiens ainsi que dans l'environnement :
  - entre 2007 à 2009 et 2014 à 2015, la concentration moyenne de plomb dans le sang a diminué de manière considérable (réduction de 26 %), la présence de BPA dans l'urine a relativement diminué et il n'y avait aucune tendance importante dans la concentration moyenne de cadmium ou de mercure dans le sang;
  - la concentration de polybromodiphényléthers (PBDE) dans les poissons excède la limite prescrite dans les Recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement, tandis que la concentration de sulfonate de perfluorooctane (SPFO) dans les poissons excède la limite prescrite pour l'alimentation de leurs prédateurs.
- Nous effectuons également un suivi des émissions de substances dangereuses dans l'air ainsi que les rejets dans l'eau. Par ailleurs, de 1990 à 2016, les émissions atmosphériques de mercure, de plomb et de cadmium ont diminué de 88 %, 87 % et 91 %, respectivement. Les rejets de mercure, de plomb et de cadmium dans l'eau affichaient une baisse de 63 %, 62 % et 50 %, respectivement, en 2016 par rapport à 2003.

- Pour mesurer les progrès que nous enregistrons dans la mise en œuvre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF), nous suivons le nombre de sites dans lesquels des activités d'assainissement ont été achevées. Entre 2005 et 2018, 1 020 sites contaminés fédéraux ont été assainis en vertu du PASCF. Un nombre total de 16 000 sites figurant dans l'inventaire des sites contaminés fédéraux ont été fermés, y compris 6 600 sites financés en vertu du PASCF, soit parce que l'assainissement était achevé, soit parce qu'aucune mesure n'avait été relevée comme étant nécessaire pendant l'évaluation.

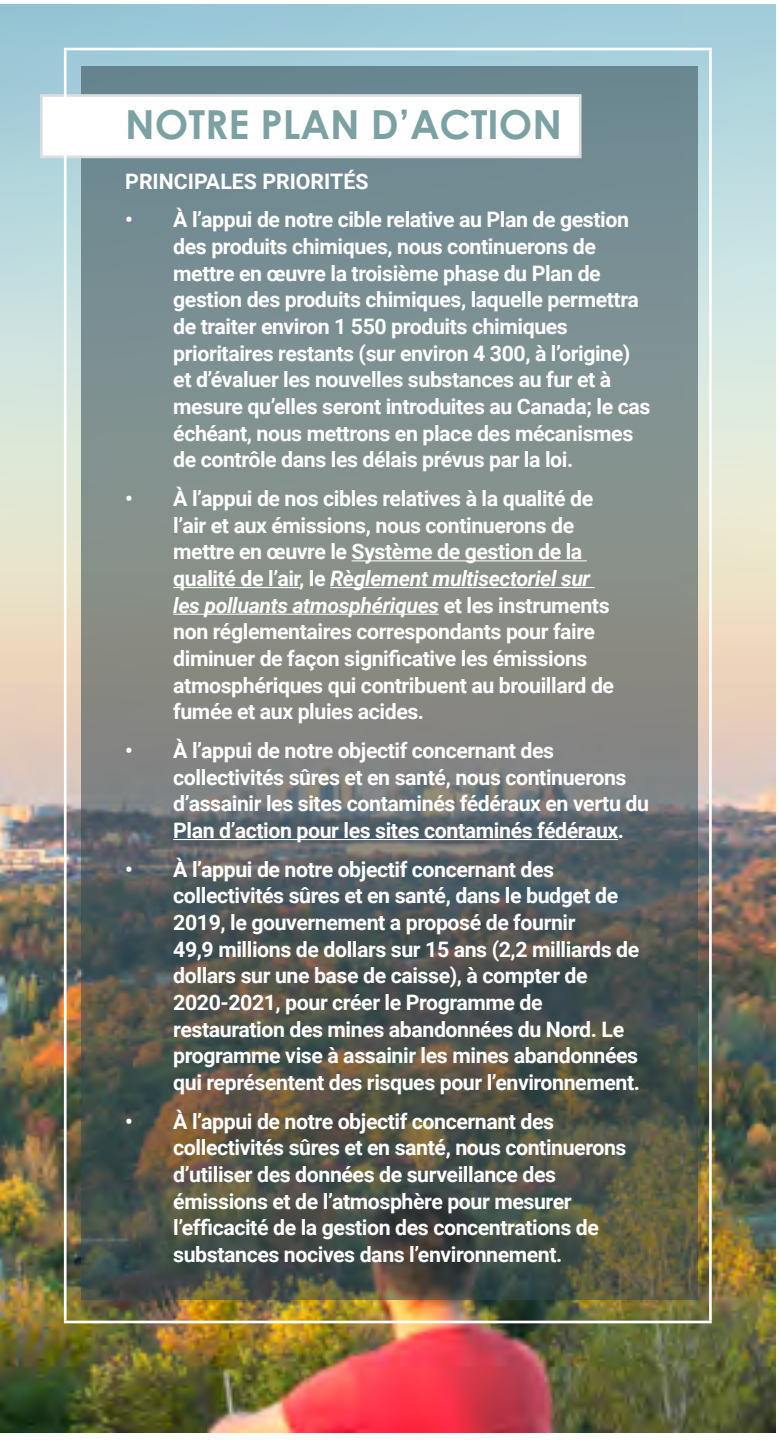

NOTRE PLAN D'ACTION

PRINCIPALES PRIORITÉS

- **À l'appui de notre cible relative au Plan de gestion des produits chimiques, nous continuerons de mettre en œuvre la troisième phase du Plan de gestion des produits chimiques, laquelle permettra de traiter environ 1 550 produits chimiques prioritaires restants (sur environ 4 300, à l'origine) et d'évaluer les nouvelles substances au fur et à mesure qu'elles seront introduites au Canada; le cas échéant, nous mettrons en place des mécanismes de contrôle dans les délais prévus par la loi.**
- **À l'appui de nos cibles relatives à la qualité de l'air et aux émissions, nous continuerons de mettre en œuvre le Système de gestion de la qualité de l'air, le *Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques* et les instruments non réglementaires correspondants pour faire diminuer de façon significative les émissions atmosphériques qui contribuent au brouillard de fumée et aux pluies acides.**
- **À l'appui de notre objectif concernant des collectivités sûres et en santé, nous continuerons d'assainir les sites contaminés fédéraux en vertu du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.**
- **À l'appui de notre objectif concernant des collectivités sûres et en santé, dans le budget de 2019, le gouvernement a proposé de fournir 49,9 millions de dollars sur 15 ans (2,2 milliards de dollars sur une base de caisse), à compter de 2020-2021, pour créer le Programme de restauration des mines abandonnées du Nord. Le programme vise à assainir les mines abandonnées qui représentent des risques pour l'environnement.**
- **À l'appui de notre objectif concernant des collectivités sûres et en santé, nous continuerons d'utiliser des données de surveillance des émissions et de l'atmosphère pour mesurer l'efficacité de la gestion des concentrations de substances nocives dans l'environnement.**

MESURES DE CONTRIBUTION

Pour protéger les Canadiens et construire des collectivités en santé, nous allons :

Mieux comprendre les polluants atmosphériques et les substances nocives

Mener des recherches et des analyses scientifiques afin de mieux quantifier les émissions et comprendre les sources et les effets des polluants de l'air extérieur, des polluants de l'air intérieur et des substances chimiques. Les activités viseront à ce que l'on puisse :

- mieux comprendre et gérer les risques pour la santé des Canadiens;
- évaluer les avantages et les avantages connexes pour l'environnement et la santé humaine des mesures en vigueur, prévues et proposées pour réduire les émissions;
- identifier les substances polluantes émergentes et les sources d'émission préoccupantes et savoir où les impacts se produiront vraisemblablement;
- déterminer et combattre les effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes et les espèces sauvages;
- suivre les substances nocives dans l'environnement, y compris les concentrations de contaminants dans le Nord par l'entremise du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord.

Fournir des informations pour éclairer les actions et la prise de décisions

Fournir de l'information pour aider les Canadiens à réduire leur exposition aux substances dangereuses et aux polluants atmosphériques. Par exemple :

- aider les Canadiens à comprendre la qualité de l'air dans les zones où ils habitent par l'entremise de la Cote air santé et du site Web sur l'état de l'air;
- informer les Canadiens sur les rejets et les éliminations de substances polluantes dans leurs collectivités, par l'entremise de l'Inventaire national des rejets de polluants;
- permettre aux gardiens fédéraux des sites contaminés de prendre des décisions éclairées;
- fournir les Lignes directrices sur la qualité de l'air intérieur résidentiel pour informer les Canadiens au sujet des effets des contaminants de l'air intérieur sur la santé ainsi que des sources, des limites d'exposition recommandées et des recommandations pour réduire l'exposition;
- fournir des informations sur les essais pour déceler le radon intérieur et les mesures d'atténuation pour réduire le radon intérieur, le cas échéant;
- aider les provinces et les territoires en élaborant des Recommandations pour la qualité de l'environnement, des niveaux de référence nationaux ou des indicateurs de la qualité environnementale dans le but de protéger, de maintenir ou d'améliorer l'environnement du Canada.

Utiliser les lois et les règlements pour s'attaquer aux émissions de polluants atmosphériques extérieurs et aux substances nocives

Élaborer et mettre en œuvre des instruments réglementaires et non réglementaires pour limiter les émissions de polluants atmosphériques, y compris :

- les oxydes d'azote;
- les dioxydes de soufre;
- les matières particulaires;
- les composés organiques volatils.

Gérer les substances nocives qui présentent des risques, s'assurer que des mesures de gestion des risques sont en place pour les substances désignées comme étant nocives, aider les organismes à présenter des rapports sur les données et à réaliser des activités de promotion de la conformité et de mise en application de la réglementation.

Collaborer avec les provinces et les territoires pour que l'on puisse réduire le plus possible les émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone et leurs produits de remplacement par l'entremise du Plan d'action national pour le contrôle environnemental des substances appauvrissant la couche d'ozone et leurs halocarbures de remplacement.

Travailler avec nos partenaires sur la qualité de l'air extérieur et la gestion des produits chimiques

Travailler avec les provinces, les territoires et d'autres parties intéressées pour traiter la qualité de l'air grâce à la mise en œuvre du Système de gestion de la qualité de l'air, lequel comprend des normes pour la qualité de l'air ambiant, des exigences de base concernant les émissions industrielles, des zones d'air provinciales et des bassins d'air gérés au palier fédéral, ainsi que des exigences en matière de production de rapports à l'intention des Canadiens.

Participer à des initiatives conjointes pour gérer les risques que présentent les substances nocives pour la nature et pour l'eau et travailler avec des partenaires canadiens et internationaux par l'entremise de programmes tels que Ordinateurs pour les écoles et reBOOT Canada, qui aident à réduire l'impact environnemental des déchets électroniques.

Fournir du leadership et de l'expertise aux initiatives de l'Organisation mondiale de la Santé sur la gestion des produits chimiques et les stratégies de sensibilisation et de réduction de la pollution atmosphérique.

Assumer un rôle de chef de file dans les accords internationaux et la collaboration sur la gestion des produits chimiques et la pollution atmosphérique transfrontalière

Négocier au nom du Canada et mettre en œuvre des accords internationaux liés à la gestion des produits chimiques.

Susciter la collaboration internationale pour appuyer l'application de démarches réglementaires harmonisées.

Négocier au nom du Canada et mettre en œuvre ou renforcer les accords visant à réduire la pollution atmosphérique transfrontalière. Par exemple, collaborer avec les États-Unis par l'entremise de l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air et avec les États-Unis et d'autres pays par l'entremise de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à distance.

Chercher à inclure dans les accords de libre échange du Canada des dispositions qui appuient le rôle de leadership du Canada dans la gestion des produits chimiques et la qualité de l'air.

Faire preuve de leadership en matière d'évaluation et d'assainissement des sites contaminés

Évaluer et assainir les sites contaminés fédéraux par l'entremise du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et le Programme de restauration des mines abandonnées du Nord.

Prévenir les urgences environnementales ou en atténuer les répercussions

Collaborer avec les provinces, les territoires et les autres partenaires pour protéger les Canadiens et leur environnement contre les effets des urgences liées à des incidents de pollution urgents, en fournissant des avis et des règlements fondés sur des informations scientifiques.

Continuer d'appuyer les efforts provinciaux et territoriaux de secours et de redressement après une catastrophe dans la foulée des catastrophes naturelles à grande échelle par l'entremise du programme des Accords d'aide financière en cas de catastrophe.

LIENS AVEC D'AUTRES DOMAINES DE LA SFDD



La construction de collectivités sûres et en santé est liée aux cibles de la SFDD en matière de mesures relatives aux changements climatiques, de protection des habitats et de soutien aux personnes et aux secteurs vulnérables :

- investir dans les infrastructures vertes et résilientes au climat peut aider à protéger les collectivités contre les effets des changements climatiques et à réduire les émissions de polluants atmosphériques;
- les technologies propres peuvent réduire les émissions de polluants atmosphériques;
- le fait d'accroître les possibilités de se rapprocher de la nature contribue à construire des collectivités saines et durables;
- la gestion des risques présentés par les substances nocives aide à les empêcher de polluer les lacs, les rivières, les côtes et les océans;
- l'accès à des aliments salubres et nutritifs aide les collectivités à s'épanouir;
- le fait de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'appuyer l'adaptation peut prévenir les impacts négatifs sur la santé et le bien-être des Canadiens, de même que sur la qualité de l'air.

LE CANADA DANS LE MONDE

L'établissement de collectivités sûres et en santé appuie le Programme 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable – en particulier l'ODD 2, Faim « zéro », l'ODD 3, Bonne santé et bien-être, l'ODD 9, Industrie, innovation et infrastructure, l'ODD 11, Villes et communautés durables, l'ODD 12, Consommation et production responsables, l'ODD 13, Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, et l'ODD 15, Vie terrestre. On appuie également des cibles particulières des objectifs de développement durable ainsi que d'autres accords et initiatives internationaux.

Pour plus de renseignements sur la manière dont cet objectif soutient l'action internationale, voir l'annexe 3.

NOS PARTENAIRES

Les provinces et les territoires prennent des mesures pour protéger les collectivités canadiennes contre les polluants atmosphériques et les autres substances nocives. À titre d'exemple, ils prennent des mesures en vertu du Système de gestion de la qualité de l'air afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de s'assurer que les concentrations de polluants de l'air ambiant demeurent sous les niveaux des Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant. Ils ont également convenu de produire des rapports régulièrement sur la qualité de l'air dans les zones d'air locales et par l'entremise du Rapport sur l'état de l'air.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux établissent également des lois et règlements qui interdisent la pollution, traitent la question des déchets et fixent des exigences et des normes pour l'assainissement des sites contaminés à l'extérieur des terres fédérales. Par exemple, la *Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* de l'Ontario vise à ce que l'on détourne davantage de déchets des sites d'enfouissement, y compris en favorisant l'innovation dans les processus de recyclage et en exigeant que les producteurs prennent la responsabilité de leurs produits et de leurs emballages.

Les municipalités constituent elles aussi des partenaires clés; leurs décisions en matière de transport en commun, de gestion des déchets et de bâtiments ainsi que dans d'autres domaines ont des effets considérables sur la pollution atmosphérique et la qualité de vie des Canadiens.

AGISSEZ!

- Consultez l'Inventaire national des rejets de polluants pour en savoir davantage sur la pollution dans votre collectivité
- Surveillez la Cote air santé, surtout en été
- Prenez des précautions spéciales en cas de feu non contrôlé près de votre localité
- Gardez les cuisinières à gaz, à l'huile et au bois, les chaufferettes et les appareils ménagers en bon état et s'assurer qu'ils respectent les normes et les codes, le cas échéant
- Achetez des produits qui contiennent peu de composés organiques volatils ou qui en sont exempts
- Plantez des arbres pour accroître le couvert forestier urbain, faire de l'ombre et améliorer la qualité de l'air
- Apprenez-en davantage sur les substances chimiques, sur notre action et sur ce que vous pouvez faire
- Lisez et suivez toujours les instructions qui se trouvent sur les étiquettes lorsque vous utilisez des produits chimiques domestiques
- Éliminez toujours les produits chimiques domestiques et les produits pharmaceutiques conformément aux lignes directrices municipales ou par l'entremise d'un programme de reprise des produits
- Utilisez notre outil de recherche sur les côtes de consommation de carburant pour trouver la voiture classique la plus économe en carburant répondant à vos besoins



PARTENAIRES À L'ACTION

CLIMATE TELLING

On a créé le portail Web ClimateTelling pour sensibiliser le public à propos du changement climatique et des impacts sur la santé auxquels sont confrontées les communautés autochtones du Canada. Il offre des ressources et des outils pour les communautés autochtones qui sont intéressées à lancer des initiatives liées au changement climatique et à la santé. Il offre également une plateforme pour le partage des connaissances, de l'expertise et des expériences et appuie la collaboration entre les universitaires, les professionnels et les avocats populaires. Le portail a été élaboré avec le soutien du Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé de Services aux Autochtones Canada.

PARTENAIRES À L'ACTION

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA VULNÉRABILITÉ DE L'EAU POTABLE LIÉES À LA DÉGRADATION DU PERGÉLISOL

La collectivité de Jean Marie River, dans les Territoires du Nord-Ouest, est profondément préoccupée par les répercussions des changements climatiques sur ses terres ancestrales et sur les activités qu'elle appuie. En collaboration avec le Northern Climate ExChange, elle a mené 2 évaluations de la vulnérabilité du dégel du pergélisol et de ses répercussions sur la collectivité et les activités traditionnelles, y compris les répercussions sur la sécurité alimentaire. En s'appuyant sur les connaissances scientifiques et sur son savoir traditionnel, la collectivité a créé une carte des zones vulnérables au dégel. Cette carte constitue un outil pratique pour les décideurs et permet à la collectivité de faire face de manière plus efficace aux dangers que présente le pergélisol. Le projet de Jean Marie River a été élargi pour inclure 2 zones supplémentaires de récolte traditionnelle.

PARTENAIRES À L'ACTION

PARCOURS DÉVELOPPEMENT DURABLE MONTRÉAL

Avec le soutien du gouvernement du Québec, la Ville de Montréal, le Conseil des industries durables et la firme Ellio se sont associés pour développer le Parcours Développement Durable Montréal. Grâce à un programme complet de formation, d'accompagnement et de mentorat, le Parcours aide les entreprises privées et d'économie sociale, y compris les femmes entrepreneures participant au programme international de mentorat Women4Climate, à comprendre comment créer et mettre en œuvre des modèles économiques durables innovants et inspirants basés sur les principes du développement durable. Le programme est un élément important de la transition de Montréal vers une économie responsable, verte et circulaire. Ce programme est confirmé jusqu'en 2021 pour un total de 75 entreprises.

PARTENAIRES À L'ACTION

SUSTANE TECHNOLOGIES : RECYCLAGE AVANCÉ

Au Canada, le dépôt de déchets dans un site d'enfouissement coûte environ de 50 $ à 150 $ par tonne. Sustane Technologies Inc., une entreprise de Halifax, utilise des technologies propres pour convertir les déchets solides municipaux destinés au site d'enfouissement en produits de carburants propres et en matières recyclables. En tant que solution possible au problème mondial des déchets, la technologie de Sustane permet également la conversion des déchets de plastique de faible qualité en carburant pouvant être utilisé à des fins internes et commerciales. L'entreprise produira également assez de chaleur industrielle pour alimenter ses nouvelles activités commerciales à Chester (Nouvelle-Écosse), de manière à être le plus rentable et efficace du point de vue environnemental possible. Cette innovation amoindrit l'empreinte environnementale des déchets et crée de nombreux emplois et des occasions importantes d'exportation. Ce projet a été élaboré à l'aide de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

ANNEXE 1 : À PROPOS DE LA STRATÉGIE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) établit nos priorités en matière de développement durable, fixe les objectifs et les cibles ainsi que les mesures à prendre pour les réaliser. Les mesures prises pour mettre en œuvre la SFDD appuieront également les objectifs de développement durable (ODD) axés sur l'environnement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

CADRE LÉGISLATIF

La *Loi fédérale sur le développement durable* (la Loi) établit l'exigence de déposer la SFDD. Elle a comme but de présenter le cadre législatif à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une SFDD qui rendra la prise de décisions d'ordre environnemental plus transparente et responsable devant le Parlement. En vertu de la Loi, il incombe à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique de déposer une SFDD pangouvernementale au moins une fois tous les 3 ans.

La *Loi modifiant la Loi fédérale sur le développement durable* a reçu la sanction royale en février 2019 et entrera en vigueur à une date ultérieure qui sera déterminée par le gouverneur en conseil. Une fois en vigueur, les modifications favoriseront des stratégies plus efficaces, inclusives et responsables.

RÔLE DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES

Environnement et Changement climatique Canada joue un rôle clé dans l'application de la Loi. Le ministère abrite le Bureau du développement durable (BDD), qui est responsable d'élaborer et de tenir à jour les systèmes et les procédures visant à surveiller les progrès accomplis dans la mise en place de la SFDD et de préparer les rapports d'étape de la SFDD au moins une fois tous les 3 ans. Le BDD doit aussi coordonner l'élaboration de la stratégie.

Comme le développement durable va au-delà de l'environnement, il se recoupe au sein des mandats de bon nombre de ministères et d'organismes. La Loi reflète cette situation, exigeant que les organismes nommés dans son annexe ainsi que les ministères nommés à l'annexe I de la *Loi sur la gestion des finances* publiques élaborent des stratégies de développement durable qui soient conformes à la SFDD et qui y contribuent.

Le rôle des ministères et des organismes inclut aussi les responsabilités suivantes :

- travailler en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada pour élaborer la SFDD;
- intégrer les considérations liées à l'environnement et au développement durable dans l'élaboration de politiques, de plans et de programmes par l'entremise d'une évaluation environnementale stratégique;
- préparer des stratégies de développement durable renfermant des objectifs et des plans conformément à leur mandat, lesquels objectifs et plans doivent contribuer aux progrès de la SFDD.

RÔLE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique est une partie importante de l'élaboration de la SFDD en vertu de la Loi. Chacune des stratégies provisoires doit faire l'objet d'une consultation publique d'au moins 120 jours avant qu'elle ne soit parachevée. Dans le cadre de la consultation publique, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique fournit la SFDD provisoire aux organismes suivants :

- le Commissaire à l'environnement et au développement durable;
- le Conseil consultatif sur le développement durable (CCDD) (un organisme consultatif pluripartite composé d'au moins un représentant de chaque province et territoire et de 3 représentants de chacune des instances suivantes, à savoir les peuples autochtones, les organisations environnementales non gouvernementales, les organisations du milieu des affaires et les syndicats);
- le comité pertinent de chaque chambre du Parlement;
- le public.

Les résultats de la consultation servent à étayer la stratégie finale et sont résumés dans un rapport de synthèse accessible au public.

STRUCTURE DE LA SFDD

La SFDD pour la période allant de 2019 à 2022 s'articule autour de 13 objectifs ambitieux qui s'inspirent des ODD du Canada (voir l'annexe 3 : Le Canada dans le monde) et qui reconnaissent nos responsabilités et circonstances uniques.



MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Une économie à faibles émissions de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius



ÉCOLOGISATION DU GOUVERNEMENT
Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat



CROISSANCE PROPRE
Une industrie des technologies propres croissante au Canada contribue à une croissance propre et à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone



INFRASTRUCTURE MODERNE ET RÉSILIENTE
Une infrastructure moderne, durable et résiliente soutient une croissance économique propre et l'inclusion sociale



ÉNERGIE PROPRE
Tous les Canadiens ont accès à une énergie abordable, fiable et durable



CÔTES ET OCÉANS SAINS
Les côtes et les océans contribuent à des écosystèmes sains, résilients et productifs



LACS ET COURS D'EAU VIERGES
Des lacs et des cours d'eau propres soutiennent la prospérité économique et le bien-être des Canadiens



TERRES ET FORÊTS GÉRÉES DE FAÇON DURABLE
Les terres et les forêts soutiennent la biodiversité et fournissent divers systèmes écosystémiques pour les générations à venir



POPULATIONS D'ESPÈCES SAUVAGES EN SANTÉ
Toutes les espèces ont des populations saines et viables



EAU POTABLE
Tous les Canadiens ont accès à une eau potable et, en particulier, les défis importants auxquels les collectivités autochtones font face sont résolus



ALIMENTATION DURABLE
L'innovation et la créativité contribuent à un secteur agricole et à une économie alimentaire dominants au niveau mondial pour tous les Canadiens



RAPPROCHER LES CANADIENS DE LA NATURE
Les Canadiens connaissent la valeur de la nature, en sont entourés, et contribuent à son intendance activement



COLLECTIVITÉS SÛRES ET EN SANTÉ
Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres et durables qui contribuent à leur santé et bien-être

Les objectifs de la SFDD :

- sont ambitieux;
- véhiculent une vision à long terme;
- s'attaquent à des défis et des problèmes importants;
- restent harmonisés avec les renseignements, les données et les indicateurs environnementaux;
- encourage la souplesse dans le choix des stratégies pour les atteindre;
- tiennent compte des priorités et des engagements nationaux et internationaux.

Une ou plusieurs cibles contribuent à chaque objectif. Dans la mesure du possible, les cibles doivent :

- être mesurables, ce qui signifie que la façon dont les progrès seront mesurés devrait être claire, et les cibles devraient être appuyées par des indicateurs qui représentent exactement ce qui est mesuré et permettent une comparaison au fil du temps;
- être limitées dans le temps, ce qui signifie qu'elles devraient inclure des échéances claires et préciser ce qui doit être fait à une date en particulier;
- refléter une vision à moyen terme, c'est-à-dire de 3 à 5 ans;
- relever des mandats du gouvernement et des ministères fédéraux;
- être harmonisée avec les priorités du gouvernement du Canada;
- refléter les principes établis dans la *Loi fédérale sur le développement durable*.

Des jalons à court terme complètent les cibles de la SFDD. Ils représentent des étapes intermédiaires qui nous aideront à nous assurer que nous restons en bonne voie d'atteindre les objectifs à plus long terme. En général, les jalons à court terme devraient être réalisable au courant d'un cycle de 3 ans de la SFDD.

Les plans d'action, qui constituent les stratégies de mise en œuvre exigées par la Loi, établissent ce que nous ferons pour atteindre nos cibles à moyen terme et nos objectifs ambitieux. Ils comportent des mesures prioritaires ainsi que d'autres mesures qui appuient les objectifs et les cibles. Les plans d'action devraient :

- être clairs, ce qui signifie qu'ils doivent être rédigés en langage clair, et être bien définis et compréhensibles;
- être pertinents, c'est-à-dire qu'ils doivent être liés de façon claire à une ou plusieurs cibles, ou à un objectif;
- refléter les mesures que le gouvernement du Canada prend ou prévoit de prendre au cours du cycle de 3 ans de la SFDD (en reconnaissant que les mesures peuvent s'échelonner sur une partie du cycle de 3 ans ou au-delà de celui-ci).

Les plans d'action énoncés dans la SFDD sont complétés par des engagements précis qui sont formulés dans les stratégies ministérielles de développement durable. Les stratégies ministérielles, qui doivent être présentées dans l'année qui suit le dépôt de la SFDD, doivent comprendre des actions et des mesures de rendement qui contribuent aux plans d'action de la SFDD.

Tandis que les provinces et les territoires, les peuples autochtones, l'industrie, la communauté scientifique, les organisations non gouvernementales et les citoyens du Canada contribuent à l'atteinte des objectifs environnementaux et des ODD du Programme 2030, seules les mesures prises au palier fédéral sont incluses dans les plans d'action de la SFDD.

ANNEXE 2 : MESURE DU RENDEMENT

La mesure du rendement est un volet essentiel de notre approche en matière de développement durable. Nous effectuons un suivi des mesures et des résultats en matière de développement durable et en faisons rapport par l'entremise des outils suivants :

- les rapports d'étape de la Stratégie fédérale de développement durable;
- les rapports sur les stratégies ministérielles de développement durable (SMDD);
- les Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE).

RAPPORTS D'ÉTAPE DE LA SFDD

La *Loi fédérale sur le développement durable* stipule que nous devons préparer un rapport d'étape de la SFDD au moins une fois tous les 3 ans. Les rapports d'étape décrivent la façon dont nous entendons mettre en œuvre la SFDD et à quel rythme nous progressons vers l'atteinte de ses objectifs et de ses cibles. À compter du Rapport d'étape 2018, les rapports seront élaborés selon une approche de tableau de bord afin qu'ils soient clairs et à la portée de tous.

Tandis que les rapports d'étape de la SFDD fournissent de l'information importante sur les résultats environnementaux, il est important de souligner que la responsabilité de l'environnement est partagée, et que nous appuyons la durabilité de l'environnement dans les limites de notre compétence et de nos pouvoirs. En conséquence, il peut être difficile d'établir un lien direct entre les mesures fédérales et les résultats environnementaux.

STRATÉGIES MINISTÉRIELLES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les stratégies ministérielles de développement durable (SMDD) offrent de l'information détaillée sur les mesures prises par les ministères et les organismes pour contribuer à l'atteinte des objectifs ambitieux de la SFDD par l'entremise des cibles et des jalons établis dans celle-ci. Au cours des 3 prochaines années, en tenant compte de vos commentaires et de vos idées, les ministères et organismes participants élaboreront des SMDD qui seront conformes à la SFDD et qui contribueront à sa réussite.

Les SMDD sont liées aux principaux processus ministériels de planification et d'établissement de rapports, et comprennent ce qui suit :

- la vision ministérielle de développement durable;
- les mesures et les engagements particuliers du ministère en matière de durabilité;
- les indicateurs de rendement qui montrent comment le ministère respecte ses engagements;
- l'information sur le processus décisionnel ministériel et sur les pratiques de développement durable, y compris la mise en œuvre d'évaluations environnementales stratégiques.

Les ministères et les organismes qui sont responsables en vertu de la Loi contribuent de façon diverse aux objectifs et cibles de la SFDD selon leur mandat; toutefois, tous sont responsables de contribuer à l'atteinte de notre objectif d'écologisation du gouvernement.

INDICATEURS

Les indicateurs que nous utiliserons pour mesurer les progrès accomplis et en faire rapport découlent en grande partie du programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE). Les indicateurs sont choisis en fonction des critères suivants :

- leur pertinence stratégique (ils doivent représenter les objectifs et les cibles de la SFDD);
- leur utilité (ils doivent répondre aux besoins des décideurs et du public);
- leur intégrité (ils doivent offrir une méthode uniforme, solide et comparable au fil du temps);
- la disponibilité et l'intégrité des données (les indicateurs doivent utiliser des données de grande qualité offrant une couverture adéquate).

Le programme des ICDE produit des indicateurs avec l'appui de programmes géré par Environnement et Changement climatique Canada et d'autres ministères et organismes fédéraux, comme Santé Canada, Statistique Canada, Ressources naturelles Canada, Parcs Canada, Transports Canada et Pêches et Océans Canada, ainsi que par des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Un vaste éventail d'indicateurs dépassant la portée de ceux que l'on trouve à l'appui de la SFDD est disponible sur le site Web des ICDE. Le tableau 2 présente les ICDE qui seront utilisés pour suivre les progrès de la SFDD durant la période allant de 2019 à 2022, de pair avec des indicateurs de la SFDD qui émanent d'autres sources.

TABLEAU 2 – INDICATEURS DE MESURE DES PROGRÈS DE LA SFDD POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2019 À 2022

TITRE DE LA CIBLE	MESURES DES PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DE LA CIBLE	CYCLE DE MISE À JOUR	SOURCE	INDICATEURS CONTEXTUELS COMPLÉMENTAIRES À L'APPUI DE L'OBJECTIF	CYCLE DE MISE À JOUR	SOURCE
MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES						
Émissions canadiennes de gaz à effet de serre	Émission de gaz à effet de serre	Chaque année	ICDE	Intensité des gaz à effet de serre	Chaque année	ICDE
				Émissions de gaz à effet de serre par secteur économique	Chaque année	ICDE
Véhicules zéro émission	Pourcentage des ventes de véhicules neufs légers composés de véhicules zéro émission	Chaque année	Transports Canada	Progrès vers la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada	Chaque année	ICDE
				Changement de température	Chaque année	ICDE
				Couverture de neige	Tous les 2 ans	ICDE
				Glace de mer arctique	Tous les 2 ans	ICDE
				Sondage national sur l'adaptation aux changements climatiques	Tous les 5 ans	Ressources naturelles Canada
ÉCOLOGISATION DU GOUVERNEMENT						
Réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des immeubles et des véhicules du gouvernement fédéral	Pourcentage d'écart entre les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie émanant des installations et des parcs de véhicules par rapport à l'exercice 2005-2006	Chaque année	Centre pour un gouvernement vert (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada)	Progrès vers la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada	Chaque année	ICDE
				Réacheminement et élimination des déchets solides	Chaque année	ICDE
Biens immobiliers et parcs de véhicules	Pourcentage de déchets opérationnels non dangereux qui ne sont pas acheminés vers les sites d'enfouissement	Chaque année	Centre pour un gouvernement vert (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada)			
	Pourcentage de déchets de plastique qui ne sont pas acheminés vers les sites d'enfouissement	Chaque année	Centre pour un gouvernement vert (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada)			
	Pourcentage de déchets de construction, de rénovation et de démolition qui ne sont pas acheminés vers les sites d'enfouissement	Chaque année	Centre pour un gouvernement vert (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada)			
	Pourcentage du parc de véhicules administratifs du gouvernement fédéral composé de véhicules zéro émission	Chaque année	Centre pour un gouvernement vert (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada)			
Adaptation aux changements climatiques	Pourcentage de ministères qui ont élaboré des mesures pour réduire les risques liés aux changements climatiques pour les biens, les services et les activités identifiés dans le cadre des processus d'évaluation des risques liés aux changements climatiques du ministère	Chaque année	Centre pour un gouvernement vert (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada)			
Approvisionnement	Pourcentage de l'électricité achetée provenant de sources de production propre	Chaque année	Centre pour un gouvernement vert (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada)			

TABLEAU 2 – INDICATEURS DE MESURE DES PROGRÈS DE LA SFDD POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2019 À 2022

TITRE DE LA CIBLE	MESURES DES PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DE LA CIBLE	CYCLE DE MISE À JOUR	SOURCE	INDICATEURS CONTEXTUELS COMPLÉMENTAIRES À L'APPUI DE L'OBJECTIF	CYCLE DE MISE À JOUR	SOURCE
CROISSANCE PROPRE						
Investissement fédéral dans la recherche, le développement et la démonstration de technologies propres	Suivi des investissements dans l'énergie propre	À confirmer	Ressources naturelles Canada	Emplois du secteur des technologies propres	Chaque année	Statistique Canada
				Produit intérieur brut du secteur des technologies propres	Chaque année	Statistique Canada
Exportations de technologies propres	Valeur des exportations de technologies propres	Chaque année	Statistique Canada			
INFRASTRUCTURE MODERNE ET RÉSILIENTE						
D'ici la fin de l'année fiscale 2027-2028, investir 26,9 milliards de dollars dans le financement d'initiatives d'infrastructures vertes qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et améliorent la résilience climatique et la qualité de l'environnement.	100 % du financement disponible pour des projets dans le cadre du volet de l'infrastructure verte du plan Investir dans le Canada a été alloué à des projets. Remarque : Nous avons alloué 26,9 milliards de dollars dans le cadre du volet de l'infrastructure verte du plan Investir dans le Canada, une initiative horizontale mise en œuvre par 14 ministères et organismes fédéraux. Une partie de cette somme sera utilisée aux fins d'administration, d'exploitation et d'entretien ainsi que pour d'autres coûts liés aux programmes.	S. O.	Infrastructure Canada	Valeur des projets d'infrastructure verte approuvés dans le cadre du plan Investir dans le Canada (part fédérale)	Chaque année	Infrastructure Canada
				Pourcentage de municipalités qui ont intégré la prise en compte des impacts du changement climatique dans leur planification et leurs pratiques de gestion des actifs (Enquête sur les infrastructures publiques essentielles)	Tous les 2 ans	Infrastructure Canada
				Pourcentage de collectivités au Canada qui reçoivent chaque année des avis d'ébullition de l'eau (Enquête sur les infrastructures publiques essentielles)	Tous les 2 ans	Infrastructure Canada
				Pourcentage de systèmes de traitement des eaux usées présentant un risque élevé, moyen et faible, conformément aux réglementations fédérales relatives aux effluents des systèmes de traitement des eaux usées (Enquête sur les infrastructures publiques essentielles)	Tous les 2 ans	Infrastructure Canada
				Pourcentage de municipalités pratiquant la gestion d'actifs (Enquête sur les infrastructures publiques essentielles)	Tous les 2 ans	Infrastructure Canada
				Pourcentage de municipalités qui ont renforcé leurs pratiques de gestion des actifs grâce au financement fédéral accordé par Infrastructure Canada	S. O.	Infrastructure Canada
				Pourcentage de municipalités qui ont construit ou renforcé leur capacité à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux changements climatiques grâce au financement fédéral accordé par Infrastructure Canada	S. O.	Infrastructure Canada
				Nombre d'actifs structurels et/ou naturels ayant une capacité structurelle améliorée pour s'adapter au changement climatique, aux catastrophes, au climat, etc.	S. O.	Infrastructure Canada

TABLEAU 2 – INDICATEURS DE MESURE DES PROGRÈS DE LA SFDD POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2019 À 2022

TITRE DE LA CIBLE	MESURES DES PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DE LA CIBLE	CYCLE DE MISE À JOUR	SOURCE	INDICATEURS CONTEXTUELS COMPLÉMENTAIRES À L'APPUI DE L'OBJECTIF	CYCLE DE MISE À JOUR	SOURCE
ÉNERGIE PROPRE						
Production d'énergie propre	Production d'électricité à partir de sources renouvelables	Chaque année	Ressources naturelles Canada			
Efficacité énergétique	Efficacité énergétique	Chaque année	Ressources naturelles Canada			
CÔTES ET OCÉANS SAINS						
Conservation marine	Aires (marines) conservées au Canada	Chaque année	ICDE	Qualité des zones de récolte des mollusques	Tous les 2 ans	ICDE
Pêches durables	Pratiques de pêche durables	Chaque année	ICDE	Sites et tendances liés à la zostère marine	Tous les 3 ans	ICDE
				État des principaux stocks de poissons	Chaque année	ICDE
				Déversements de polluants en milieu marin	Tous les 3 ans	ICDE
				Suivi de l'immersion en mer	Tous les 3 ans	ICDE
LACS ET COURS D'EAU VIERGES						
Lac Érié	Charges de phosphore déversées dans le lac Érié	Chaque année	ICDE	Concentrations de phosphore dans les eaux au large des Grands Lacs	Tous les 3 ans	ICDE
Bassin du lac Winnipeg	Éléments nutritifs dans le lac Winnipeg	Chaque année (charges) et tous les 2 ans (concentrations)	ICDE	Éléments nutritifs dans le fleuve Saint-Laurent	Tous les 2 ans	ICDE
				Rétablissement des secteurs préoccupants des Grands Lacs	Chaque année	ICDE
				Qualité de l'eau des cours d'eau canadiens	Chaque année	ICDE
				Quantité d'eau dans les cours d'eau canadiens	Tous les 2 ans	ICDE
				Qualité des effluents des mines de métaux	Chaque année	ICDE
				Qualité des effluents des usines de pâtes et papiers	Chaque année	ICDE
TERRES ET FORÊTS GÉRÉES DE FAÇON DURABLE						
Conservation des écosystèmes terrestres	Aires (terrestres) conservées au Canada	Chaque année	ICDE	Nombre de forêts canadiennes : déforestation	Chaque année	Ressources naturelles Canada
Santé des parcs nationaux	Intégrité écologique des parcs nationaux	Chaque année	ICDE	Régénération forestière	Chaque année	Ressources naturelles Canada
Forêts durables	Durabilité de la récolte de bois d'œuvre	Chaque année	ICDE	Changement de l'utilisation des terres	Tous les 3 ans	ICDE
				Étendue des milieux humides du Canada	Tous les 4 ans	ICDE

TABLEAU 2 – INDICATEURS DE MESURE DES PROGRÈS DE LA SFDD POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2019 À 2022

TITRE DE LA CIBLE	MESURES DES PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DE LA CIBLE	CYCLE DE MISE À JOUR	SOURCE	INDICATEURS CONTEXTUELS COMPLÉMENTAIRES À L'APPUI DE L'OBJECTIF	CYCLE DE MISE À JOUR	SOURCE
POPULATIONS D'ESPÈCES SAUVAGES EN SANTÉ						
Espèces en péril	Tendances des populations d'espèces en péril	Chaque année	ICDE	Changement de statut des espèces sauvages en péril	Chaque année	ICDE
	Situation des espèces sauvages	Tous les 5 ans	ICDE			
Oiseaux migrateurs	Situation des populations d'oiseaux migrateurs du Canada	Tous les 3 ans	ICDE			
EAU POTABLE						
Avis à long terme sur l'eau potable	Nombre d'avis à long terme sur la qualité de l'eau potable touchant les réseaux d'alimentation en eau des Premières Nations	Tous les 3 ans	ICDE	Avis concernant la qualité de l'eau potable au Canada	Tous les 2 ans	ICDE
ALIMENTATION DURABLE						
Agriculture durable	Indice de durabilité agroenvironnementale	Tous les 5 ans	Agriculture et Agroalimentaire Canada	Planification de ferme agroenvironnementale sur des terres agricoles	Chaque année	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Aquaculture durable	Gestion de l'aquaculture canadienne	Chaque année	ICDE	Capacité d'habitat faunique des terres agricoles	Tous les 2 ans	ICDE
Exportations de produits agroalimentaires	Pourcentage de changement dans les produits agroalimentaires vendus	Chaque année	Agriculture et Agroalimentaire Canada	Taux de maladies chroniques liées au régime alimentaire au Canada	Chaque année	Statistique Canada
				Taux d'obésité au Canada	Chaque année	Statistique Canada
RAPPROCHER LES CANADIENS DE LA NATURE						
Visites dans les parcs et participation aux activités de conservation de la biodiversité	Nombre de visites aux lieux de patrimoine naturel de Parcs Canada	Chaque année	Parcs Canada	Tendances en pourcentage des Canadiens qui disent avoir visité des parcs ou des espaces verts publics	Tous les 2 ans	Statistics Canada
				Nombre de visites dans des réserves d'espèces sauvages	Chaque année	Environnement et Changement climatique Canada
				Pourcentage de Canadiens qui signalent avoir pris des mesures précises pour protéger l'environnement	Tous les 2 ans	Statistique Canada
COLLECTIVITÉS SÛRES ET EN SANTÉ						
Qualité de l'air	Exposition de la population à la pollution atmosphérique extérieure	Chaque année	ICDE	Tendances air-santé	Tous les 3 ans	ICDE
Plan de gestion des produits chimiques	Pourcentage de substances jugées toxiques pour l'environnement et soumises à des contrôles dans les délais prescrits par la loi	Chaque année	Environnement et Changement climatique Canada	Qualité de l'air	Chaque année	ICDE
				Exposition humaine à des substances nocives	Tous les 3 ans	ICDE
				Polybromodiphényléthers dans les poissons et les sédiments	Tous les 3 ans	ICDE
	Pourcentage de mesures prises en temps opportun pour protéger la santé des Canadiens des substances que l'on considère comme représentant un risque pour la santé humaine	Chaque année	Santé Canada	Sulfonate de perfluorooctane dans les poissons et l'eau	Tous les 3 ans	ICDE
				Rejets de substances nocives dans l'eau	Chaque année	ICDE
				Émissions atmosphériques de substances nocives	Chaque année	ICDE
Émissions de polluants atmosphériques	Émissions de polluants atmosphériques	Chaque année	ICDE			

ANNEXE 3 : LE CANADA DANS LE MONDE

Le Canada n'est pas le seul pays à prendre des mesures pour protéger l'environnement et améliorer la qualité de vie; le développement durable est une priorité dans le monde entier. En plus de faire avancer nos priorités nationales, les objectifs, les cibles et les mesures de la SFDD appuient le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs mondiaux de développement durable (ODD) ainsi que d'autres ententes et initiatives internationales.

SOUTIEN AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PROGRAMME 2030

Les 13 objectifs de la SFDD sont le reflet des ODD et sont axés sur le volet environnemental de ceux-ci. Le tableau 3 montre l'alignement de notre stratégie et des ODD mondiaux, y compris les liens directs entre les cibles de la SFDD et des ODD.

TABLEAU 3 – ALIGNEMENT DES OBJECTIFS DE LA SFDD ET DES ODD

OBJECTIFS DE LA SFDD	ODD PERTINENTS	CIBLES DE LA SFDD	CIBLES DES ODD PERTINENTS
MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES		D'ici 2030, réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre totales du Canada par rapport aux niveaux d'émissions de 2005.	9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens. 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.
		Les véhicules zéro émission représenteront 10 % des ventes de véhicules légers d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040.	9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens. 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

TABLEAU 3 – ALIGNEMENT DES OBJECTIFS DE LA SFDD ET DES ODD			
OBJECTIFS DE LA SFDD	**ODD PERTINENTS**	**CIBLES DE LA SFDD**	**CIBLES DES ODD PERTINENTS**
ÉCOLOGISATION DU GOUVERNEMENT		Réduire les émissions de gaz à effet de serre des installations et des parcs automobiles du gouvernement fédéral de 40 % d'ici 2030 (l'objectif étant d'atteindre cette cible d'ici 2025) et de 80 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2050 (l'objectif étant d'être neutre en carbone).	12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.
		Posséder un parc de véhicules administratif composé d'au moins 80 % de véhicules zéro émission d'ici 2030.	11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets. 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.
		Détourner au moins 75 % (par poids) des déchets opérationnels non dangereux des sites d'enfouissement d'ici 2030.	12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.
		Détourner au moins 75 % (par poids) des déchets plastiques des sites d'enfouissement d'ici 2030.	12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.
		Détourner au moins 90 % (par poids) de tous les déchets de construction et de démolition des sites d'enfouissement (en s'efforçant d'atteindre la cible de 100 % d'ici 2030).	12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.
		D'ici 2030, 75 % des transactions nationales de location de locaux à bureaux doivent être neutres en carbone dans les cas où le gouvernement fédéral représente au moins 75 % de l'espace occupé (en mètres carrés), où les conditions du marché le permettent et où un contexte concurrentiel existe.	12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.
		D'ici 2022, les ministères doivent avoir élaboré des mesures pour réduire les risques que représentent les changements climatiques pour les biens, les services et les activités.	11.b D'ici 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et des plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux. 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

TABLEAU 3 – ALIGNEMENT DES OBJECTIFS DE LA SFDD ET DES ODD			
OBJECTIFS DE LA SFDD	**ODD PERTINENTS**	**CIBLES DE LA SFDD**	**CIBLES DES ODD PERTINENTS**
ÉCOLOGISATION DU GOUVERNEMENT		**Utiliser de l'électricité entièrement propre d'ici 2025.**	**7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.** **12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.** **13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.**
CROISSANCE PROPRE		**Mettre en œuvre notre engagement Mission Innovation visant à doubler les investissements du gouvernement fédéral dans la recherche, le développement et la démonstration de l'énergie propre à partir des niveaux de 2015 de 387 millions de dollars pour atteindre 775 millions de dollars d'ici 2020.**	**9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.**
		Accroître la valeur des exportations canadiennes de technologies propres à 15,6 milliards de dollars d'ici 2025.	**9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.**
INFRASTRUCTURE MODERNE ET RÉSILIENTE		**D'ici la fin de l'année fiscale 2027-2028, investir 26,9 milliards de dollars dans le financement d'initiatives d'infrastructures vertes qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et améliorent la résilience climatique et la qualité de l'environnement.**	**9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.**
ÉNERGIE PROPRE		**D'ici 2030, 90 % de l'électricité produite au Canada proviendra de sources renouvelables ne produisant aucune émission, l'objectif étant de 100 % à long terme.**	**7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.**
		D'ici 2030, 600 pétajoules du total des économies d'énergie annuelles seront réalisés, en raison de l'adoption de codes, de normes et de pratiques sur l'efficacité énergétique, d'après une économie de référence de 27,4 pétajoules entre 2017 et 2018.	**7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.**

TABLEAU 3 – ALIGNEMENT DES OBJECTIFS DE LA SFDD ET DES ODD			
OBJECTIFS DE LA SFDD	**ODD PERTINENTS**	**CIBLES DE LA SFDD**	**CIBLES DES ODD PERTINENTS**
CÔTES ET OCÉANS SAINS		**D'ici 2020, 10 % des zones côtières et marines sont conservées, grâce à des réseaux d'aires marines protégées et à d'autres mesures de conservation zonales efficaces.**	**14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.** **14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.**
		D'ici 2020, tous les principaux stocks de poissons et d'invertébrés seront gérés et récoltés à des niveaux considérés comme étant durables, à partir d'une valeur de référence de 96 % en 2016.	**14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.**
LACS ET COURS D'EAU VIERGES		**Atteindre et maintenir une réduction de 40 % de la charge annuelle de phosphore dans le lac Érié comparativement au niveau de référence de 2008 afin de respecter les cibles binationales (Canada–États-Unis) de contrôle du phosphore.**	**6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.**
		D'ici 2022, réduire les charges de nutriments dans le bassin du lac Winnipeg d'environ 44 700 kilogrammes par année en appui au plan manitobain de réduire le phosphore dans le lac Winnipeg de 50 % par rapport aux niveaux d'avant 1990.	**6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.**
TERRES ET FORÊTS GÉRÉES DE FAÇON DURABLE		**D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures devront être protégées grâce à des réseaux d'aires protégées et à d'autres mesures de conservation zonales efficaces.**	**15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.**
		D'ici le 31 mars 2023, l'intégrité écologique sera maintenue ou améliorée dans 92 % des écosystèmes de parcs nationaux.	**15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.**
		D'ici 2022, maintenir la récolte annuelle de bois au Canada à des niveaux égaux ou inférieurs au niveau d'exploitation durable.	**15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.**

TABLEAU 3 – ALIGNEMENT DES OBJECTIFS DE LA SFDD ET DES ODD			
OBJECTIFS DE LA SFDD	**ODD PERTINENTS**	**CIBLES DE LA SFDD**	**CIBLES DES ODD PERTINENTS**
POPULATIONS D'ESPÈCES SAUVAGES EN SANTÉ		D'ici 2020, les populations d'espèces en péril inscrites en vertu des lois fédérales montrent des tendances qui sont conformes aux stratégies de rétablissement et aux plans de gestion.	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.
		D'ici 2025, le pourcentage des espèces d'oiseaux migrateurs dont les populations comptent un nombre d'individus acceptable, ni trop faible ni trop élevé, montrera des tendances positives comparativement au niveau de référence de 57 % en 2013.	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.
EAU POTABLE		D'ici 2021, tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable des réseaux publics dans les réserves doivent être résolus.	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable. 6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient. 6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.
ALIMENTATION DURABLE		D'ici 2030, appuyer l'amélioration de la performance environnementale du secteur de l'agriculture en atteignant une cote minimale de 71 à l'Indice de durabilité agroenvironnementale (reflétant la qualité de l'eau, du sol, de l'air et de la biodiversité).	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.
		Atteindre un taux de 90 % de conformité avec le règlement de la Loi sur les pêches concernant l'aquaculture.	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.
		Accroître les exportations de produits agroalimentaires du Canada pour atteindre 75 milliards de dollars par année d'ici 2025.	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

TABLEAU 3 – ALIGNEMENT DES OBJECTIFS DE LA SFDD ET DES ODD			
OBJECTIFS DE LA SFDD	**ODD PERTINENTS**	**CIBLES DE LA SFDD**	**CIBLES DES ODD PERTINENTS**
RAPPROCHER LES CANADIENS DE LA NATURE		**D'ici 2020, maintenir ou accroître le nombre des Canadiens qui sortent en nature, par exemple, en visitant des parcs et des espaces verts, et augmenter la participation aux activités de conservation de la biodiversité par rapport à un point de référence en 2010.**	**11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.** **11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.** **12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.**
COLLECTIVITÉS SÛRES ET EN SANTÉ		**Augmenter le pourcentage de Canadiens vivant dans des régions où les normes en matière de qualité de l'air sont atteintes de 70 % en 2015 à 85 % en 2030.**	**3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.** **11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.**
		**Poursuivre la diminution des émissions de particules fines, d'oxydes d'azote, d'oxydes de soufre et de composés organiques volatils provenant de toutes les sources par rapport aux niveaux de 1990.**	**3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.** **11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.**
	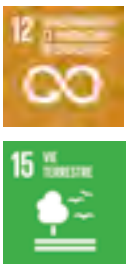	**De 2019 à 2022, prendre des mesures de gestion des risques en temps opportun pour la totalité des substances jugées comme étant un risque pour l'environnement ou la santé humaine.**	**3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.** **11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.**

AUTRES ACCORDS ET INITIATIVES INTERNATIONAUX APPUYÉS PAR LES OBJECTIFS, LES CIBLES ET LES MESURES DE LA SFDD

Mesures relatives aux changements climatiques

- Accord de Paris
- Alliance : Énergiser au-delà du charbon
- Appauvrissement de la couche d'ozone : Protocole de Montréal (anglais seulement)
- Cadre d'action du Conseil de l'Arctique sur la réduction accrue des émissions de carbone noir et de méthane (anglais seulement)
- Cadre Sendai pour la réduction des risques en cas de catastrophe (2015-2030)
- Coalition pour le climat et l'air pur (anglais seulement)
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- Déclaration de Paris sur les marchés de carbone dans les Amériques
- Dialogue nord-américain sur le leadership en matière de climat
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- Groupe de travail Canada-Chine sur les changements climatiques
- Initiative mondiale sur le méthane
- Partenariat nord-américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement
- Protocole d'entente nord-américain sur une collaboration en matière de changement climatique et d'énergie
- Sommet des leaders nord-américains

Écologisation du gouvernement

- Partenariat nord-américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement

Croissance propre

- Alliance du G7 sur l'efficacité des ressources
- Communiqué des ministres de l'environnement du G7 de Bologne – annexe : Feuille de route quinquennale de Bologne pour l'efficacité des ressources (anglais seulement)
- Communiqué des ministres de l'environnement du G7 de Toyoma – annexe : Cadre de travail sur le cycle des matériaux de Toyama (anglais seulement)
- Déclaration conjointe des États-Unis et du Canada sur le climat, l'énergie et le rôle de leadership dans l'Arctique
- Déclaration conjointe sur la coopération entre le Canada et la Chine dans le domaine des technologies propres
- Déclaration des dirigeants du G20 de Hambourg : Dialogue sur l'efficacité des ressources du G20
- Mission Innovation (anglais seulement)
- Protocole d'entente entre le Canada et la République de Corée pour la coopération en matière d'innovation et de technologies énergétiques
- Protocole d'entente nord-américain sur une collaboration en matière de changement climatique et d'énergie

Infrastructure moderne et résiliente

- Accord de Paris
- Cadre Sendai pour la réduction des risques en cas de catastrophe (2015-2030)
- Déclaration conjointe des États-Unis et du Canada sur le climat, l'énergie et le rôle de leadership dans l'Arctique
- Protocole d'entente nord-américain sur une collaboration en matière de changement climatique et d'énergie

Énergie propre

- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- Initiative pour une énergie propre, pour l'éducation et l'autonomisation (C3E or Women in Energy) (anglais seulement)
- Mission Innovation
- Partenariat Canada-Mexique
- Partenariat nord-américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement
- Protocole d'entente nord-américain sur une collaboration en matière de changement climatique et d'énergie
- Protocoles d'entente entre le Canada et l'Argentine sur la coopération en matière d'efficacité énergétique, de politique minière et d'énergie nucléaire

Côtes et océans sains

- Accord bilatéral Canada-États-Unis sur la salubrité des mollusques
- Convention sur la diversité biologique des Nations Unies et les objectifs nationaux et mondiaux pour la biodiversité d'ici 2020
- Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
- Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets 1972 (Convention de Londres)
- Organisations régionales de gestion de la pêche
- Partenariat mondial des Nations Unies sur les déchets marins (anglais seulement)
- Plan d'action de Charlevoix pour la santé des océans et des mers et des communautés côtières résilientes : Charte sur les plastiques dans les océans du G7
- Protocole de 1996 sur la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (Protocole de Londres)

Lacs et cours d'eau vierges

- Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans Grands Lacs
- Commission des pêcheries des Grands Lacs (anglais seulement)
- Convention sur la diversité biologique des Nations Unies et les objectifs nationaux et mondiaux pour la biodiversité d'ici 2020
- Convention relative aux zones humides d'importance internationale de 1971 (Convention de Ramsar)
- Traité concernant les eaux limitrophes et les questions qui en découlent le long de la frontière entre les États-Unis et le Canada (Traité sur les eaux limitrophes)

Terres et forêts gérées de façon durable

- Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel
- Convention sur la diversité biologique des Nations Unies et les objectifs nationaux et mondiaux pour la biodiversité d'ici 2020
- Convention relative aux zones humides d'importance internationale de 1971 (Convention de Ramsar)
- Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction
- Groupe de travail du Processus de Montréal sur les critères et les indicateurs pour la conservation et l'aménagement durable des forêts tempérées et des forêts boréales)
- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine
- Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (anglais seulement)
- Travaux du Conseil de l'Arctique sur la conservation de la flore et de la faune arctiques (anglais seulement)

Populations d'espèces sauvages en santé

- Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique sur la préservation de la harde de caribous de la Porcupine
- Accord sur la conservation des ours blancs (polaires)
- Convention sur la diversité biologique des Nations Unies et les objectifs nationaux et mondiaux pour la biodiversité d'ici 2020
- Convention pour la protection des oiseaux migrateurs aux États-Unis et au Canada
- Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction
- Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord
- Initiatives en vertu de :
  - Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (anglais seulement)
  - Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (anglais seulement)
  - Organisation maritime internationale
  - Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins
- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine
- Programme panaméricain des limicoles
- Protocole d'entente entre Environnement Canada et le département de l'Intérieur des États-Unis pour la conservation et la gestion des populations communes d'ours blancs
- Traité sur le saumon du Pacifique (anglais seulement)
- Travaux du Conseil de l'Arctique sur la conservation de la flore et de la faune arctiques (anglais seulement)

Eau potable

- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Alimentation durable

- Accord bilatéral Canada-États-Unis sur la salubrité des mollusques
- Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement éclairé préalable pour certains produits chimiques et pesticides dangereux dans le commerce international
- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
- Convention sur la diversité biologique des Nations Unies et les objectifs nationaux et mondiaux pour la biodiversité d'ici 2020
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- Organisations régionales de gestion de la pêche
- Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- Traité sur le saumon du Pacifique (anglais seulement)

Rapprocher les Canadiens à la nature

- Convention sur la diversité biologique des Nations Unies et les objectifs nationaux et mondiaux pour la biodiversité d'ici 2020

Collectivités sûres et saines

- Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis sur la qualité de l'air
- Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les déplacements transfrontaliers de déchets dangereux
- Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
- Coalition pour le climat et l'air pur, une initiative qui vise à réduire les polluants de courte durée de vie
- Conseil Canada-États-Unis de coopération en matière de réglementation : énoncé sur les produits chimiques
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination
- Convention de Minamata sur le mercure
- Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement éclairé préalable pour certains produits chimiques et pesticides dangereux dans le commerce international
- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
- Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone
- Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- Décisions relatives au Programme sur la sécurité des produits chimiques de l'Organisation de coopération et de développement économique
- Feuille de route de l'Organisation mondiale de la Santé pour lutter contre les risques pour la santé de la pollution atmosphérique mondiale
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- Partenariat nord-américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement
- Protocole d'entente entre l'Agence européenne des produits chimiques (ECA), Environnement et Changement climatique Canada et Santé Canada
- Protocole d'entente nord-américain sur une collaboration en matière de changement climatique et d'énergie
- Protocole de 1996 sur la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (Protocole de Londres)
- Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone
- Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (Protocole de Göteborg)
- Protocole sur les métaux lourds de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (anglais seulement)
- Protocole sur les produits organiques persistants de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (anglais seulement)
- Substances nouvelles : arrangement de coopération entre le Canada et l'Australie

ANNEXE 4 : MINISTÈRES ET ORGANISMES

Les ministères et organismes suivants sont tenus de présenter des stratégies de développement durable conformément à la *Loi fédérale sur le développement durable:*

- Affaires autochtones et du Nord Canada (Services aux Autochtones Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada)
- Affaires mondiales Canada
- Agence de la santé publique du Canada
- Agence de promotion économique du Canada atlantique
- Agence des services frontaliers du Canada
- Agence du revenu du Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Anciens Combattants Canada
- Défense nationale
- Développement économique Canada pour les régions du Québec
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
- Emploi et Développement social Canada
- Environnement et Changement climatique Canada
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
- Innovation, Sciences et Développement économique Canada
- Ministère de la Justice Canada
- Ministère des Finances Canada
- Parcs Canada
- Patrimoine canadien
- Pêches et Océans Canada
- Ressources naturelles Canada
- Santé Canada
- Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
- Sécurité publique Canada
- Services publics et Approvisionnement Canada
- Transports Canada

Bien que les organisations suivantes ne soient pas liées par la Loi, elles ont contribué à l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement durable 2019-2022 :

- Agence canadienne d'évaluation environnementale
- Agence canadienne d'inspection des aliments
- Agence canadienne de développement économique du Nord
- Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario
- Commission de la capitale nationale
- Conseil canadien des normes
- Conseil national de recherches Canada
- Garde côtière canadienne*
- Gendarmerie royale du Canada
- Infrastructure Canada
- Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario
- Instituts de recherche en santé du Canada
- Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
- Service correctionnel Canada
- Statistique Canada
- Technologies du développement durable Canada

* La Garde côtière canadienne fait partie de Pêches et Océans Canada tout au long de la stratégie.

GLOSSAIRE

Adaptation : Adapter nos décisions, nos activités et nos façons de penser en fonction des changements observés ou prévus au climat, afin d'atténuer les dommages ou de tirer avantage de nouvelles possibilités

Aire protégée : Un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré par des outils législatifs ou par d'autres moyens efficaces, dans le but d'assurer à long terme la conservation de la nature, notamment des services rendus par l'écosystème et des valeurs culturelles (UICN, 2016)

Aliments traditionnels : Terme utilisé au Canada de se reporter aux aliments cueillis, pêchés et chassés par les peuples autochtones, en particulier dans les régions du Nord

Biodiversité : Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, aquatiques et marins et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes

Carbone intrinsèque : Tel qu'utilisé dans la Stratégie pour un gouvernement vert, le carbone intrinsèque désigne le dioxyde de carbone émis lors de la fabrication, du transport et de la construction de matériaux de construction, ainsi que les émissions en fin de vie

Développement durable : Développement qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins

Écosystème : Association d'un environnement avec une communauté écologique, fonctionnant comme une unité

Énergie propre : Sources d'énergie renouvelables et sans émissions (comme l'énergie nucléaire) et technologies de captage et de stockage du carbone ainsi que la réduction de la demande d'énergie grâce à l'efficacité énergétique

Énergies renouvelables : Énergie issue de ressources naturelles pouvant être naturellement reconstituées ou renouvelées au cours de la durée de vie d'un être humain

Infrastructure verte : Infrastructure qui protège les collectivités et appuie la transition en cours au Canada vers une économie de croissance propre

Intégrité écologique : L'intégrité écologique existe lorsque les éléments naturels d'un écosystème, y compris les éléments physiques, la diversité des espèces et des habitats et les processus écologiques, sont susceptibles de persister

Intendance : Gestion des ressources de façon à pouvoir les transmettre intactes aux générations à venir

Résilience : La capacité d'un système social ou écologique à absorber les perturbations tout en conservant la structure de base et les façons de faire, la capacité de s'autoorganiser et la capacité de s'adapter au stress et au changement (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2014)

Sécurité alimentaire : La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active

Services écosystémiques : Services que les humains tirent des fonctions écologiques comme la photosynthèse, la production d'oxygène et la purification de l'eau

Technologies propres : Tout procédé, produit ou service qui réduit les effets des activités sur l'environnement (Statistique Canada)

Véhicule léger : Dans le cadre de l'écologisation du gouvernement, cette expression comprend les automobiles, les fourgonnettes et les camions légers qui sont conformes aux parties II et III du Guide de commande des véhicules automobiles du gouvernement publié par Services publics et Approvisionnement Canada

RÉFÉRENCES

Affaires autochtones et du Nord Canada. 2018. Programme : Se préparer aux changements climatiques dans le Nord.

Affaires autochtones et du Nord Canada. 2018. Vers un Cadre stratégique pour l'Arctique.

Affaires mondiales Canada. 2017. Le Canada prend des mesures concrètes pour lutter contre la désertification.

Affaires mondiales Canada. 2019. Politique d'aide internationale féministe du Canada.

Agence canadienne d'évaluation environnementale. 2016. Évaluation environnementale stratégique

Agence canadienne d'évaluation environnementale. 2016. La directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes

Agriculture et Agroalimentaire Canada. 2011. Qualité de l'eau 101 : principes des microsystèmes d'approvisionnement en eau potable.

Agriculture et Agroalimentaire Canada. 2016. Série sur les indicateurs agroenvironnementaux – Rapport nº 4

Agriculture et Agroalimentaire Canada. 2016. Vue d'ensemble du système agricole et agroalimentaire canadien 2016.

Association canadienne des réserves de la biosphère. s.d. A propos.

Biodivcanada.ca. 2017. Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020.

Carbon Engineering. 2018. a2f. (anglais seulement).

Centre Intact d'adaptation au climat. 2018. Ressources de protection contre les inondations.

Climate and Clean Air Coalition. s.d. Home. (anglais seulement).

ClimateTelling. 2017. Accueil.

Conseil du bâtiment durable du Canada. 2018. À propos

Conseil canadien des ministres de l'Environnement. 2017. L'air au Canada

Conseil canadien des ministres des forêts. 2016. Aperçu - Gestion durable des forêts.

Conseil canadien des parcs. 2014. Connecter les Canadiens à la nature.

Commission de coopération environnementale. 2017. Caractérisation et gestion de la perte et du gaspillage d'aliments en Amérique du Nord.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. 2018. L'Accord de Paris.

Environnement et Changement climatique Canada. 2016. Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone.

Environnement et Changement climatique Canada. 2016. Législation et gouvernance de l'eau : une responsabilité partagée.

Environnement et Changement climatique Canada. 2017. Programme des dons écologiques.

Environnement et Changement climatique Canada. 2018. Aperçu du relevé des oiseaux nicheurs.

Environnement et Changement climatique Canada. 2016. Assainissement du lac Winnipeg – Initiative du bassin du lac Winnipeg.

Environnement et Changement climatique Canada. 2018. Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.

Environnement et Changement climatique Canada. 2018. Engagement de conservation sur le caribou boréal : population de Val-d'Or

Environnement et Changement climatique Canada. 2018. Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril.

Environnement et Changement climatique Canada. 2019. Déclaration de l'Alliance : Énergiser au-delà du charbon.

Environnement et Changement climatique Canada. 2019. Fonds autochtone pour les espèces en péril.

Environnement et Changement climatique Canada. 2019. Indicateurs environnementaux.

Environnement et Changement climatique Canada. 2019. Participation à des accords internationaux en matière d'environnement.

Fédération canadienne des municipalités. 2018. Climat et développement durable.

Feedback. s.d. Home. (anglais seulement).

Friends of the Carp River. 2014. About. (anglais seulement).

Gouvernement du Canada. 2016. Document d'information : Les buts et les objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020.

Gouvernement du Canada. 2017. Rapport sur l'environnement et le développement durable à la Chambre des communes : durabilité fédérale.

Gouvernement du Canada. 2018. COP24 à Katowice : la conférence annuelle de l'ONU sur les changements climatiques

Gouvernement du Canada. 2018. Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : Examen national volontaire du Canada

Gouvernement du Canada. 2018. Surveillance de l'environnement visant des sables bitumineux pour Canada-Alberta.

Gouvernement du Canada. 2018. De meilleures règles pour protéger l'environnement au Canada et assurer la croissance de l'économie.

Gouvernement du Canada. 2019. Guide alimentaire canadien

Gouvernement du Canada. 2019. Les effets de la pollution de l'air sur la santé

Gouvernement du Canada. 2019. Lever les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable

Gouvernement du Canada. 2019. Portail science citoyenne.

Gouvernement de l'Ontario. 2016. L'Ontario adopte la nouvelle Loi favorisant un Ontario sans déchets.

Grand nettoyage des rivages canadiens. 2019. Acceuil.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 2014. Changements Climatiques 2014. Rapport de synthèse : Résume à l'intention des décideurs.

G7. 2018. Plan d'action de Charlevoix pour la santé des océans et des mers et des communautés côtières résilientes.

Hewlett-Packard. 2008. Closed Loop Plastics Program. (anglais seulement)

ICF Canada. 2018. Lights on the Path. (anglais seulement)

Idénergie. s.d. Qui nous sommes

Industrie canadienne de l'industrie de la chimie. 2018. Les industries canadiennes du plastique et de la chimie fixent des objectifs ambitieux pour réutiliser, recycler ou récupérer la totalité des emballages de plastique d'ici 2040.

Infrastructure Canada. 2018. Document d'information : Appliquer l'Optique des changements climatiques aux projets d'infrastructure.

Infrastructure Canada. 2018. Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada.

Infrastructure Canada. 2018. Les résidents de New Maryland et de la Première Nation d'Oromocto profiteront de projets d'infrastructure publique.

Infrastructure Canada. 2018. Plan investir dans le Canada.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada. 2019. Carrefour de la croissance propre.

Institut pour l'IntelliProspérité. 2018. L'innovation propre : Son importance et les moyens de l'intensifier dans tous les secteurs de l'économie canadienne.

International Energy Agency. 2018. Energy Efficiency Potential in Canada (anglais seulement)

MEG Energy. 2019. About. (anglais seulement)

Municipal Natural Assets Initiative. 2018. About. (anglais seulement)

Nations Unies. 1992. Convention sur la diversité biologique.

Nations Unies. 2007. United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. (anglais seulement)

Nations Unies. 2015. Transforming Our World – The 2030 Agenda for Sustainable Development. (anglais seulement)

Nations Unies. 2016. The Kigali Amendment to the Montreal protocol. (anglais seulement)

Nations Unies. 2018. Mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nunavut Climate Change Centre. 2018. Climate Change Adaptation Project – Permafrost Thaw and River Erosion in Kugluk Territorial Park. (anglais seulement)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2013. Food wastage footprint: impacts on natural resources. (anglais seulement)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. 2017. Canada's Biosphere Reserves (anglais seulement)

Parcs Canada. 2018. BioBlitz de Parcs Canada.

Parcs Canada. 2018. Comment devenir bénévole.

Parcs Canada. 2019. À propos du Parc urbain national de la Rouge.

Parcs Canada. 2019. Fréquentation à Parcs Canada 2017-18.

Parcs Canada. 2019. Multimédia.

Pêches et Océans Canada. 2018. Présentation de la Loi sur les pêches modifiée proposée.

Pêches et Océans Canada. 2019. Pêches.

Pêches et Océans Canada. 2019. Programme d'élimination des épaves et des navires abandonnés de Ports pour petits bateaux.

Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026. 2017. Programme interactions communautaires.

Port de Vancouver. 2019. Programme d'amélioration de l'habitat et de l'observation des cétacés (ECHO).

Réseau canadien du pacte mondial. 2018. About the GCNC. (anglais seulement).

Ressources naturelles Canada. 2015. Évolution de l'efficacité énergétique au Canada.

Ressources naturelles Canada. 2015. Vivre avec les changements climatiques au Canada : perspectives des secteurs relatives aux impacts et à l'adaptation.

Ressources naturelles Canada. 2017. Certification des forêts au Canada.

Ressources naturelles Canada. 2018. De quelle façon l'industrie forestière contribue-t-elle à l'économie du Canada?

Ressources naturelles Canada. 2018. Évaluations ÉnerGuide de l'efficacité énergétique de votre maison.

Ressources naturelles Canada. 2018. Faits sur l'énergie renouvelable

Ressources naturelles Canada. 2018. Génération Énergie.

Ressources naturelles Canada. 2018. Mission Innovation.

Ressources naturelles Canada. 2018. Nos innovations façonnent notre avenir

Ressources naturelles Canada. 2019. Recherche sur les perturbations naturelles et sur la gestion des ressources forestières.

Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., Durand-Lafortune, G. et Fuller, G. 2018. SDG Index and Dashboards – Global Report. (anglais seulement).

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. 2018. Stratégie pour un gouvernement vert.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. 2018. Inventaire des émissions de gaz à effet de serre du gouvernement du Canada.

Société Radio-Canada. 2016. Thompson Okanagan recognized as first sustainable tourism destination in the Americas. (anglais seulement)

Statistiques Canada. 2018. Carrefour de données liées aux objectifs de développement durable.

Statistiques Canada. 2018. Compte économique des produits environnementaux et de technologies propres 2017.

Statistiques Canada. 2019. Enquête sur les ménages et l'environnement.

Technologies du développement durable du Canada. 2019. Admissibilité.

Thompson Okanagan Tourism Association. 2019. What is Biosphere? (anglais seulement)

Transports Canada. 2018. Si vous trouvez un bateau abandonné ou une épave.

Transports Canada. 2019. Programme de bateaux abandonnés.

UICN. 2016. What are protected areas? (anglais seulement)

Université Laval. 2019. Développement durable.

Ville d'Edmonton. s.d. EnerGuide for Homes: Spot the Difference. (anglais seulement)

Walmart Canada. 2018. Walmart Canada commits to zero food waste by 2025 and Walmart Foundation grants $19M to local organizations. (anglais seulement)

Yale University. 2018. Environmental Performance Index. (anglais seulement)

Yukon College. 2019. Permafrost thaw, food security and traditional activities: Impacts on Jean Marie River First Nation. (anglais seulement)

Yukon News. 2018. Vuntut Gwitchin First Nation plugs in Old Crow solar power project. (anglais seulement)